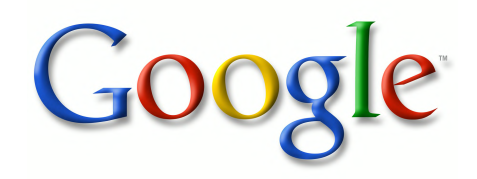
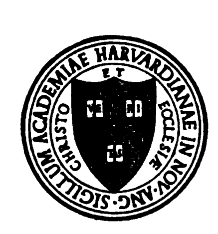
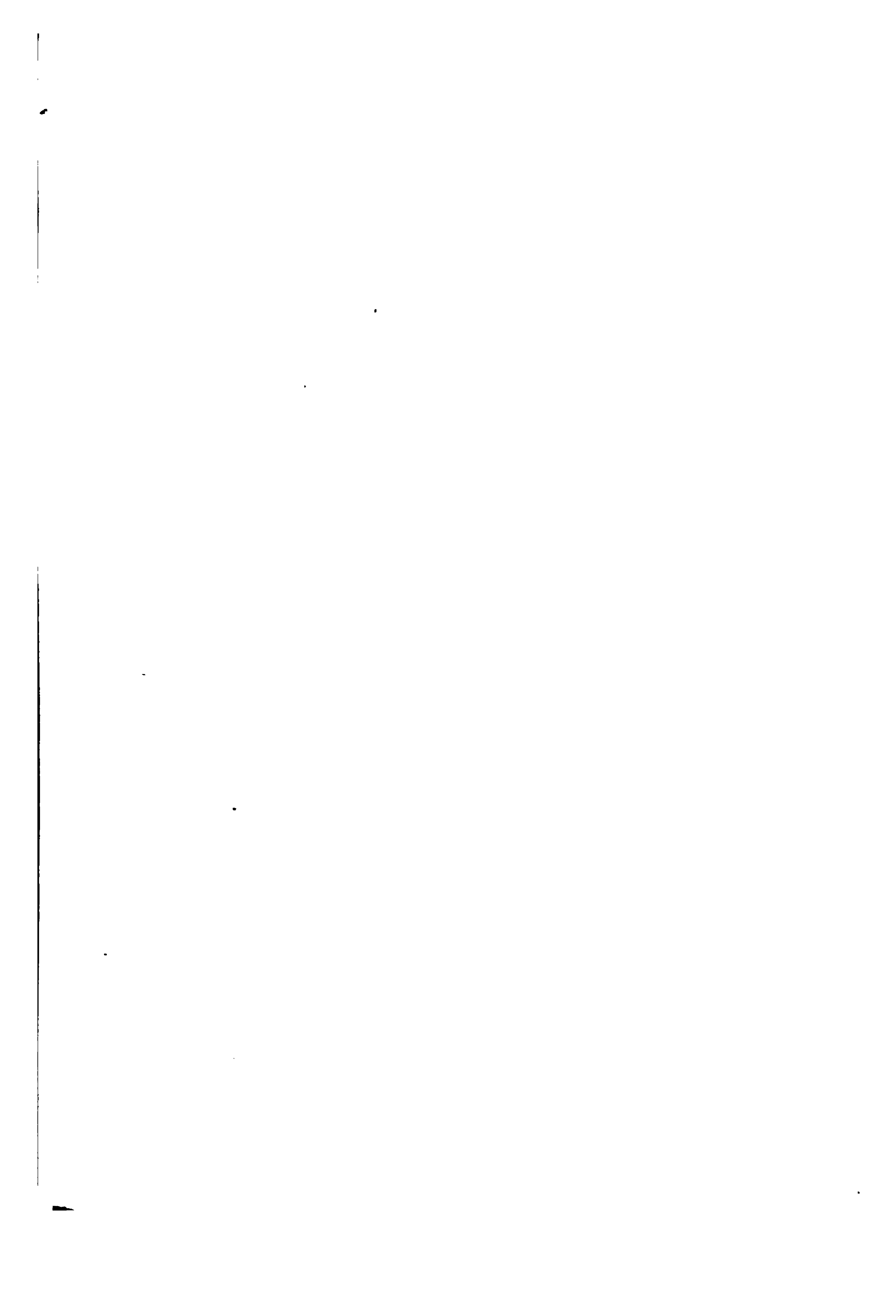


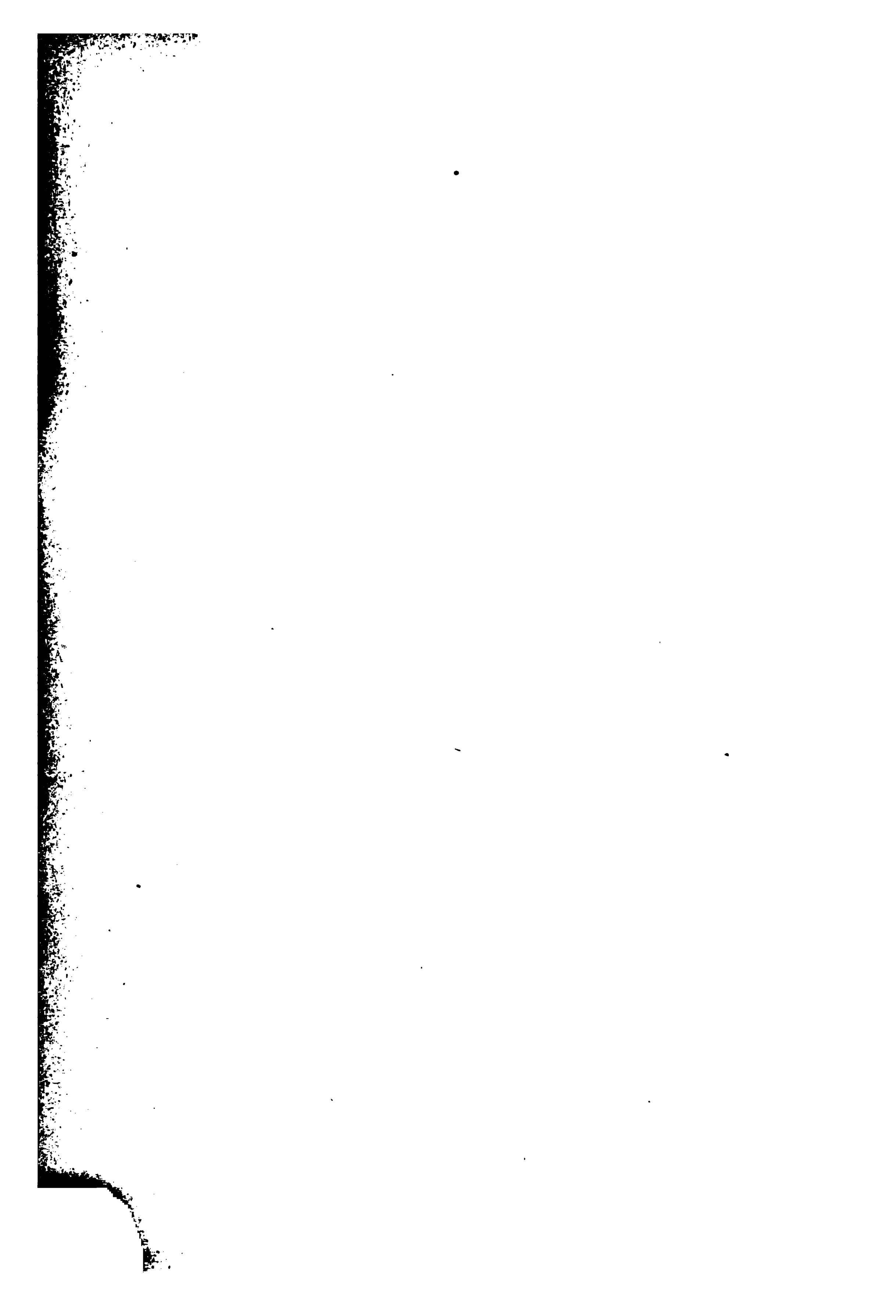

SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE







# DOCUMENTS & RAPPORTS.



# DOCUMENTS & RAPPORTS

DE LA

# SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE

## ET ARCHÉOLOGIQUE

*DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE*

DE

# CHARLEROI,

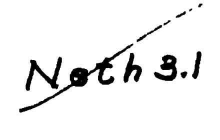
FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863.

TOME XV.

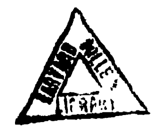



BRUXELLES,
GUSTAVE DEPREZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Chaussée de Haecht, 93.

1889.







HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE BELGIQUE.

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DU CONGRÈS

tenu à Charleroi les 5, 6, 7 et 8 août 1888,

SOUS LA DIRECTION DE

LA SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI,

PAR

Victor TAHON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS.

BRUXELLES,

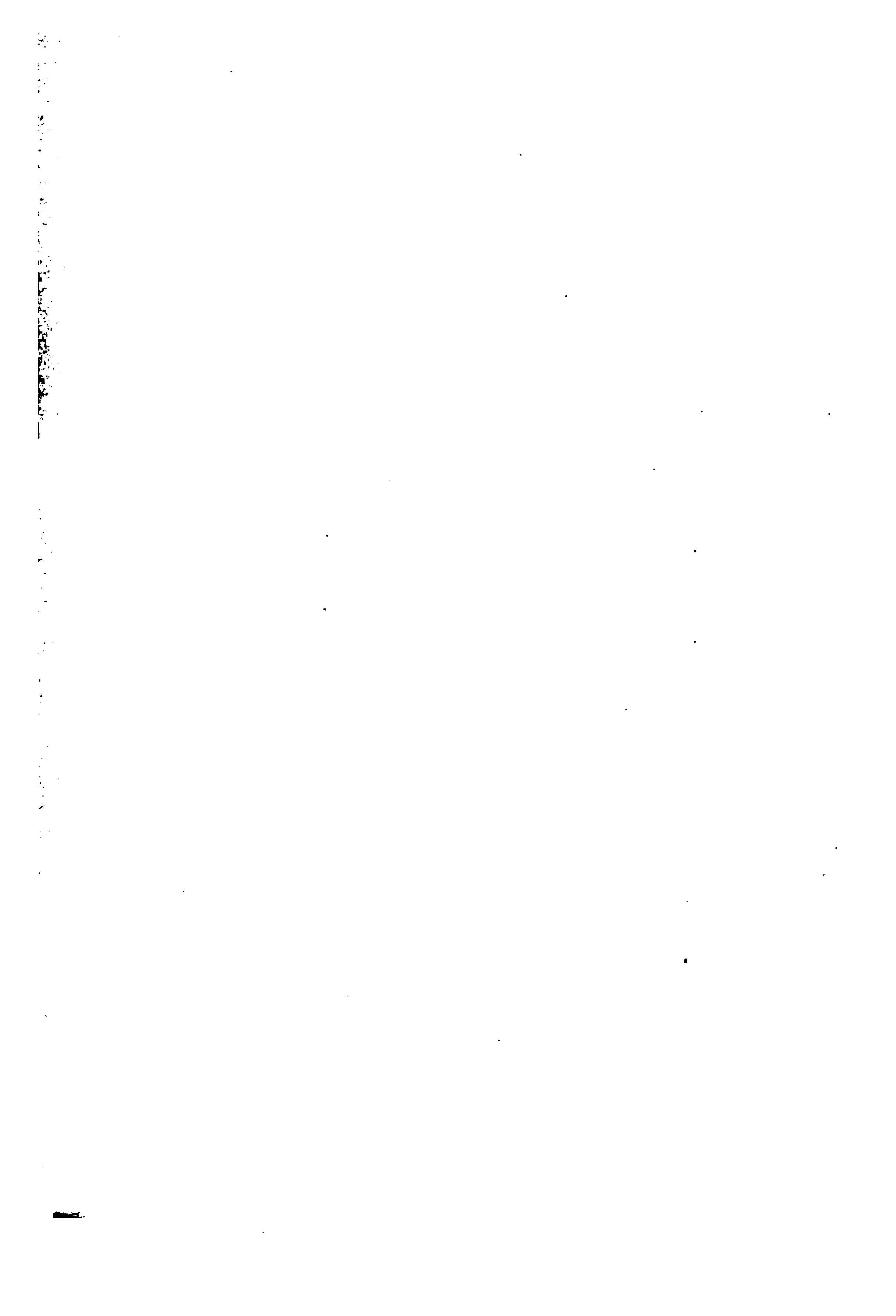
IMPRIMERIE GUSTAVE DEPREZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

CHAUSSÉE DE HAECHT, 93.

1889.

# I.

# ORGANISATION DU CONGRÈS



# ORGANISATION
# DU CONGRÈS.

---

En terminant son Rapport annuel sur la situation et les travaux de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, l'auteur de ces lignes disait, le 5 août 1886, à ses collègues réunis en assemblée générale :

« Le Congrès archéologique de Namur s'ouvrira dans quelques jours.

» A ce propos, Messieurs, qu'il me soit permis de formuler un vœu qui, je l'espère, rencontrera toutes vos sympathies. Celui de voir toutes les sociétés historiques et archéologiques de Belgique se réunir sans trop tarder dans cette enceinte et y tenir leurs assises scientifiques!

» Il y aura bientôt un quart de siècle que notre Société, prenant son essor, s'est imposé la tâche de vulgariser, en notre bassin industriel, les sciences paléontologiques et archéologiques, de créer, lentement mais courageusement, un musée et une bibliothèque dont pût s'enorgueillir un jour la ville de Charleroi et de publier chaque année les matériaux de toutes espèces qui composeront, au $\text{xx}^{e}$ siècle, l'histoire de nos communes et de notre arrondissement.

» Ce serait certes une belle fête, une grande solennité, que celle qui célébrerait le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Société par la réunion fraternelle de tous les cercles qui poursuivent le même noble but pour leur ville ou pour leur province.

» Je souhaite de tout cœur voir ce beau spectacle en 1888! »

Ces paroles furent saluées par les longs applaudissements de l'assemblée, qui demanda, séance tenante, que la motion de son secrétaire-général fût soumise au IIe Congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, dont l'ouverture devait se faire quelques jours plus tard à Namur.

M. le président VAN BASTELAER, délégué de notre Société à ce Congrès, fut chargé de cette mission et les applaudissements de l'assistance accueillirent favorablement sa proposition, qui fut renouvelée à Bruges en 1887.

Dans la séance de clôture de ce IIIe Congrès archéologique, le 24 août 1887, les membres eurent à désigner officiellement la Société qui aurait l'honneur de diriger la IVe réunion.

M. DE FOERE, secrétaire-général du IIIe Congrès, lut à cette occasion la lettre suivante, qui était parvenue au bureau :

Messieurs,

En 1888, la Société paléontologique et archéologique de Charleroi célébrera le 25e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle compte organiser, avec le concours de l'administration communale, de grandes fêtes et de grandes réjouissances.

Elle désirerait profiter de ces fêtes pour réunir à Charleroi le IVe Congrès archéologique de Belgique.

Cette proposition, annoncée à la dernière assemblée générale du Congrès de Namur, y fut accueillie par d'unanimes applaudissements.

Nous espérons, Messieurs, que vos idées sur ce point ne se sont pas modifiées et que vous jugerez notre Société digne de votre confiance.

Nous vous assurons que cette confiance sera pleinement justifiée et nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'assurance de notre entière considération.

Le Secrétaire-général,
VICTOR TAHON.

Le Président,
D. A. VAN BASTELAER.

Charleroi, le 11 août 1887.

A Messieurs les membres du Congrès archéologique de Bruges.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président du Congrès de Bruges, mit immédiatement aux voix cette proposition, qui fut adoptée par les acclamations de l'assistance.

La Société paléontologique et archéologique de Charleroi était donc chargée par la Fédération, d'organiser et de diriger le Congrès de 1888.

Cette noble et grande mission fut acceptée par elle avec un légitime orgueil.

Mais il arrive souvent que lorsque l'on a touché le but de ses plus ardents désirs, les premiers moments de joie passés, l'on se demande si l'on n'a pas trop souhaité.

Ce ne fut pas sans de sérieuses appréhensions que notre Société, se rappelant les brillantes et fécondes sessions d'Anvers (1885), Namur (1886) et Bruges (1887), envisagea la tâche difficile qui lui était désormais confiée.

Anvers, la grande cité commerciale, avec ses splendides installations maritimes, ses vieux monuments, sa gloire artistique, sa vaste Exposition internationale, si colorée, si animée, son Académie d'archéologie, dont l'expérience consommée égale la haute science!

Namur, la coquette ville wallonne, assise au confluent de la Sambre et de la Meuse, aux pittoresques rives,

avec ses riches trésors d'orfèvrerie, son magnifique et unique Musée, ses charmantes excursions et sa sympathique Société, qui nous réservait tant de belles et attrayantes discussions scientifiques !

Bruges enfin, l'antique commune du moyen-âge, avec ses belles fêtes flamandes, son superbe et inoubliable cortège historique, ses vieilles rues fleuries et pavoisées, ses richesses architecturales sans égales, ses souvenirs émouvants des luttes passées et d'une prospérité évanouie, mais qui renaîtra, les travaux de ses savantes Sociétés d'émulation et d'archéologie !

Que d'aimables souvenirs, que de captivantes discussions évoquées !

Qu'étaient, à côté de tout cela, les modestes éléments dont nous disposions pour organiser et rendre attrayant un Congrès archéologique dans la ville toute moderne et essentiellement industrielle de Charleroi, dans le noir pays du fer, du verre et du charbon ?

Les encouragements bienveillants de ses aînées en Congrès, l'indulgence sur laquelle elle savait pouvoir largement compter, enfin les allocutions convaincues de plusieurs membres du Comité entraînèrent la Société archéologique de Charleroi à s'occuper, le mieux qu'il lui serait possible, de l'organisation du IV[e] Congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique.

En séance du 25 octobre 1887, le bureau administratif de la Société décida qu'un Comité exécutif serait chargé de préparer le Congrès.

A l'unanimité des membres présents, il désigna, pour composer ce Comité d'organisation, les membres suivants de son collège : M. D.-A. Van Bastelaer, président, M. Victor Tahon, secrétaire-général et

M. D. KREMER, trésorier, et il autorisa le secrétaire-général à choisir un secrétaire-adjoint, s'il le jugeait utile dans l'intérêt de l'œuvre.

La composition ci-après fut définitivement adoptée :

### Comité exécutif du Congrès.

| | |
|---|---|
| Président : | MM. D.-A. VAN BASTELAER. |
| Secrétaire-général : | VICTOR TAHON. |
| Trésorier : | D. KREMER. |
| Secrétaire-adjoint : | HENRY DE NIMAL. |

Aussitôt constitué, le Comité exécutif eut à s'occuper de l'organisation du Congrès.

Il s'adressa d'abord au Gouvernement et aux autorités provinciales et communales, qui n'hésitèrent pas à accorder leur concours bienveillant et marquèrent toutes leurs sympathies à l'œuvre entreprise pour le progrès des sciences historiques et archéologiques.

M. le chevalier DE MOREAU, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, M. le prince DE CHIMAY, ministre des Affaires étrangères, M. le duc D'URSEL, gouverneur du Hainaut, et M. JULES AUDENT, bourgmestre de Charleroi, acceptèrent le titre de présidents d'honneur.

Lorsque le Comité exécutif se fut adjoint ces hautes personnalités, il s'occupa de la rédaction du Programme, du Règlement et de l'Ordre du jour du futur Congrès.

Les Congrès archéologiques antérieurs avaient porté à leur ordre du jour un grand nombre de questions, réparties entre trois sections, et dont une partie seulement avait pu, faute de temps, être examinée et discutée à fond à chaque session.

Après délibération, le Comité décida de maintenir celles qui restaient du dernier Congrès, mais, pour donner plus de vie, plus d'attraction aux discussions et permettre à celles-ci de s'établir en connaissance de cause, il arrêta qu'une série de mémoires, présentant un sérieux intérêt pour l'histoire ou l'archéologie, seraient imprimés et envoyés à tous les souscripteurs avant le Congrès.

En conséquence, l'appel suivant fut adressé à toutes les Sociétés affiliées à la Fédération historique et archéologique de Belgique :

**LA SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI**

*à Monsieur*

*à*

Nous avons l'honneur de vous informer, Monsieur et cher Confrère, que le 4me Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie se tiendra à Charleroi, sous la direction de notre Société, au mois d'août 1888.

En vue de cette 4e session, dont vous recevrez ultérieurement le programme, nous venons vous prier, ainsi que les membres de votre savante compagnie, de vouloir bien nous faire parvenir, avant le 1er mars 1888, les mémoires ou rapports que vous voudriez rédiger sur les questions qui restent à étudier des précédents Congrès (voir les comptes rendus de 1885, 1886 et 1887) ou sur d'autres questions également intéressantes pour l'histoire ou l'archéologie de notre pays.

Ces mémoires, qui devront être pourvus de conclusions susceptibles d'être discutées en sections, seront soumis, courant mars prochain, au Comité directeur du futur Congrès, qui les examinera et décidera ou non leur impression, in-extenso ou en résumé.

Chacun des souscripteurs du Congrès de Charleroi recevra, vers le 1er mai, les mémoires qui auront mérité l'impression, de façon à pouvoir les étudier préalablement et discuter en sections avec toute connaissance de cause.

Nous ne garantissons pas que les mémoires qui nous parviendraient après le 1er mars 1888, arriveraient encore en temps voulu pour l'examen et l'impression.

Nous espérons, Monsieur et cher Confrère, que vous voudrez bien faire promptement part de cette communication à tous les membres de votre honorable Société et les presser de répondre à l'appel confraternel que

nous vous adressons en vue du progrès des sciences historiques et archéologiques.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Secrétaire-général*, VICTOR TAHON.

*Le Président*, D.-A. VAN BASTELAER.

Cet appel fut entendu.

Dix-sept mémoires furent présentés à l'examen de M. le président VAN BASTELAER, qui en dirigea l'impression et en prescrivit l'envoi aux souscripteurs du Congrès, en même temps que le règlement d'ordre intérieur et quelques notices-guides pour faciliter les excursions.

Ces différentes publications préalables firent l'objet des cinq fascicules comprenant 520 pages, qui ont été successivement envoyés, en juin, à tous les adhérents.

Au mois d'avril, l'administration du *Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de Bruxelles 1888*, sous le haut patronage de S. M. le ROI DES BELGES et la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le COMTE DE FLANDRE, nous fit offrir par M. JULES CARLIER, membre de la Chambre des Représentants et président du groupe 52 (congrès et conférences) divers avantages pour notre œuvre : la franchise postale, la réduction de 50 p. c. sur les lignes belges pour le voyage de Bruxelles et l'entrée gratuite à toutes les expositions, concours, etc.

Cette offre fut acceptée par notre Comité, et dès le 20 avril 1888, tout étant préparé, l'invitation suivante fut lancée aux membres de toutes les Sociétés affiliées à la Fédération :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que la 4e session des Congrès d'histoire et d'archéologie de Belgique se tiendra à Charleroi les 5, 6, 7 et

8 août prochain, sous la direction de notre Société, qui célèbre en même temps le XXV$^{e}$ anniversaire de sa fondation.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien prendre part aux travaux du Congrès et nous vous prions de nous honorer de votre adhésion.

Le Congrès de Charleroi durera quatre jours qui seront consacrés aux séances, à l'étude des collections du Musée archéologique et aux diverses excursions organisées dans la vallée de la Sambre.

La souscription est de CINQ FRANCS pour les membres des sociétés fédérées et de DIX FRANCS pour les autres souscripteurs.

Chaque souscripteur recevra : 1° une carte de membre du Congrès; 2° une carte de légitimation donnant droit à une réduction de 50 p. c. sur les lignes belges (excepté le Grand Central); 3° un programme détaillé des réceptions, séances et excursions.

Il aura droit à un exemplaire du compte-rendu de la session (un vol. in-8° de 800 pages au moins).

De plus, le Comité exécutif a obtenu pour les membres du Congrès la faculté de visiter gratuitement L'EXPOSITION DU GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE BRUXELLES 1888, et de jouir dans ce but de la réduction de 50 p. c. sur le parcours belge JUSQU'A BRUXELLES ET VICE-VERSA.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Charleroi, le 20 avril 1888.

*Le Comité exécutif du Congrès.*

Les adhésions ne se firent point attendre et leur nombre, en même temps que leur importance, dépassa bientôt nos plus belles espérances.

En effet, 53 académies, universités et sociétés d'histoire ou d'archéologie nous envoyèrent des délégués, 13 autres compagnies savantes nous adressèrent leur adhésion et près de 600 adhérents de Belgique, de France, de Hollande, du Grand-Duché de Luxembourg, de Prusse, de Mecklembourg, d'Autriche et de Suède nous apportèrent le concours de leur science pour l'élucidation des questions soumises au Congrès.

L'organisation d'une Exposition locale d'objets d'art ancien à Charleroi fut également l'objet de notre sollicitude.

Les plus vives sympathies de l'opinion publique accueillirent ce projet dès qu'il fut annoncé et une Commission spéciale fut chargée de sa réalisation.

En quelques jours, le concours de membres zélés de notre Société carolorégienne et de dévoués amateurs de l'arrondissement fit réunir dans les vitrines préparées à cette intention une collection d'objets d'art ancien qui, sans avoir les prétentions d'une grande et brillante Exposition, présentait néanmoins assez d'intérêt pour oser affronter les regards des connaisseurs, à côté des collections permanentes du Musée.

Il ne resta plus au Comité qu'à prendre les dernières dispositions pour assurer un bon emploi des quatre journées de réunion à Charleroi et dans ses environs.

C'est ce qu'il fit par la distribution de

**HORAIRE DU CONGRÈS.**

DIMANCHE 5 AOUT.

A 10 h. — Réunion du Comité exécutif et des délégués du Gouvernement, des Académies et de toutes les Sociétés adhérentes. Nomination des Présidents, Vice-Présidents, Secrétaires et Rapporteurs des Sections.

A 11 h. — Réception officielle des membres du Congrès par l'Administration communale de Charleroi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

A 11 h. 1/2. — Séance solennelle d'ouverture. — Remise des pouvoirs du Comité exécutif de 1887. — Discours inaugural du Congrès par le Président.

A 3 h. — Visite au *Musée archéologique*.

A 5 h. — Banquet du Congrès.

A 8 h. — Concert place du Sud.

LUNDI 6 AOUT.

A 8 h. — Réunion des Sections.

A 10 h. — Déjeuner.

**Excursion archéologique de Boussu-lez-Walcourt.**

A 11 h. 19. — Départ de Charleroi. — Arrivée à Silenrieux à 12 h. 17.

Visite du cimetière franc de Boussu et d'une villa belgo-romaine tout nouvellement découverte. — Tombes ouvertes. — Retour à Walcourt.

Visite de l'église (Jubé de Charles-Quint). — Assemblée générale à Walcourt.

A 6 h. 06. — Départ de Walcourt. — Arrivée à Charleroi à 6 h. 55.

A 8 h. — Réunion des Sections.

A 9 h. — Concert au Parc.

MARDI 7 AOUT.

A 8 h. — Réunion des Sections.

A 10 h. — Excursion industrielle : visite d'établissements métallurgiques, de verreries, glaceries et charbonnages par groupes (*voir programme spécial rose*).

A 3 h. — Assemblée générale.

A 5 h. — Réunion des Sections.

A 8 h. Concert au Parc.

A 9 h. — Visite des Ateliers de la Société : Electricité et hydraulique.

MERCREDI 8 AOUT.

**Excursion archéologique de la Vallée de la Sambre.**

1er Groupe :

A 6 h. — Départ de Charleroi.— Arrivée à SOLRE-SUR-SAMBRE à 6 h. 58, où des voitures attendront. —Visite du pont romain de MONTIGNY-SAINT-CHRISTOPHE. (Voie impériale de Bavay à Trèves). — Retour à Solre. — Visite de l'église et du château féodal (des DE MÉRODE TRÉLON).

A 9 h. 49. – Départ pour LOBBES, où l'on arrivera à 10 h. 06 et où l'on rejoindra le second groupe.

2e Groupe :

A 9 h. 52. — Départ de Charleroi. — Arrivée à LOBBES à 10 h. 24, où l'on rejoint le 1er groupe.

Eglise de Lobbes, romane pure, remarquable par l'unité de son style et son antiquité. — Discussion des questions relatives à l'architecture romane en Belgique.

A midi. — Collation.

A 1 h. — Assemblée générale.

A 4 h. 05. — Départ pour HOURPES. Arrivée à 4 h. 15. — Promenade jusqu'aux ruines de l'abbaye d'Aulne.

A 4 h. 30. — Visite des ruines. Discussion des questions relatives à l'architecture gothique.

A 6 h. 30. — Départ pour Charleroi, où l'on arrivera à 6 h. 47 en correspondance avec les trains du soir.

A 7 h. — Diner pique nique à Charleroi, à l'Hôtel Beukelers.

JEUDI 9 AOUT.

Une excursion à Bruxelles sera organisée pour les membros du Congrès qui désirent visiter l'Exposition de l'Art ancien.

Départ de Charleroi à 7 h. 22 matin — Les congressistes peuvent venir à Bruxelles isolément, de chez eux, au moyen de la carte de légitimation spéciale). — Arrivée à Bruxelles à 8 h. 50. — A 9 h. 1/2 rendez-vous général à l'entrée de l'Exposition. — Entrée *en groupe* à 10 heures précises. — Visite de l'Exposition de l'Art ancien.

A 1 h. 30. — Dans la grotte du Kursaal-Aquarium, conférence par M. H. SIRET, ingénieur : LA MÉTALLURGIE A L'AURORE DE LA CIVILISATION. — Exhibition des collections remarquables de MM. SIRET et projections lumineuses des fouilles qu'ils ont faites en Espagne.

**Dispositions Générales.**

Des questeurs seront désignés pour les visites, excursions, etc., et des notices-guides seront distribuées aux membres du Congrès dans les fascicules qui leur seront envoyés avant l'ouverture de celui-ci.

Les salons du CERCLE DE CHARLEROI, rue Puissant, sont gracieusement mis à la disposition des membres du Congrès par cette Société privée. — On pourra s'y retrouver à tout moment.

*Avis important.* — Les membres du Congrès sont priés d'être *toujours munis de leur carte bleue*, qui sera rigoureusement exigée pour être admis aux séances, excursions, etc.

Les cartes rouges pour assister au Banquet devront être retirées le Dimanche, 5 Août, de 11 heures à 1 heure, auprès de M. D. KREMER, trésorier, qui aura son bureau établi à cet effet dans celui du Secrétariat général, à côté de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Charleroi, le 1er Août 1888.

*Le Comité exécutif du Congrès.*

Un grand nombre d'adhérents étrangers avaient manifesté le désir de profiter de leur séjour dans le pays du fer et du charbon pour visiter quelques-uns de nos principaux établissements métallurgiques, quelques-unes de nos plus importantes verreries et glaceries.

Le Comité se rendit aussitôt à cette demande en organisant, pour le mardi 7 août, avec le concours bienveillant de nos chefs d'industrie, une série d'excursions industrielles par groupes, dont voici l'ordonnance :

**Programme des excursions INDUSTRIELLES qui auront lieu le Mardi 7 Août.**

Il sera formé 5 groupes d'excursionnistes qui visiteront des établissements différents. Messieurs les Congressistes sont invités à choisir le groupe qu'ils préfèrent et à prévenir la veille, au moins, le directeur de groupe.

PREMIER GROUPE.

Réunion à 9 h. 35 à la gare de Charleroi-Etat. — Départ à 9 h. 45 pour Couillet.

Visite de : 1° La fabrique des agglomérés de houille de la *Société des houillières unies* (Directeur M. HIERNAUX).

2° Des hauts-fourneaux, laminoirs et ateliers de construction de la *Société anonyme de Marcinelle et Couillet* (Directeur général M. A. MAROQUIN).

Directeur du groupe : M. H. DUBOIS, ingénieur.

DEUXIÈME GROUPE.

Réunion à 9 h. 20 à la Gare de Charleroi-État. — Départ à 9 h. 33 pour Roux.

Visite de : 1° La fabrique de glaces de la *Société anonyme de Roux* (Administrateur-gérant, M. A. MONSEU).

2° La fabrique de verres à vitres de M. THYS-BOUGARD.

Directeur du Groupe : M. EMILE LEMAIGRE.

TROISIÈME GROUPE.

Réunion à 9 h. 45 dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville (ancien), départ à 10 heures.

Visite de : 1° Le Charbonnage du Mambourg, fosse n° 1 et son installation pour l'exhaure. *Société anonyme des Charbonnages Réunis* (Directeur-gérant M. DEBAL).

2° La verrerie à bouteilles de M^lle^ LEDOUX (Directeur M. GENAUX).

3° La verrerie de verres à vitres de M. de DORLODOT et C^ie^ (Directeur M. L. de DORLODOT).

Directeur du groupe : M. KAISIN.

QUATRIÈME GROUPE.

Réunion à 9 h. 30 dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville (ancien). — Départ à 9 h. 45.

Visite de : 1° La verrerie de M. C. LAMBERT.

2° La tréfilerie de Dampremy (Directeur M. BALLIEUX).

3° Les hauts-fourneaux et laminoirs de *Monceau-sur-Sambre.* (Directeur-gérant M. A. BRON).

Directeur du groupe : M. H. DE NIMAL.

CINQUIÈME GROUPE.

Réunion à 9 h. 30 dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville (ancien). — Départ à 9 h. 45.

Visite de : 1° La verrerie de la *Société anonyme de la Planche* (Directeur M. H. LAMBERT).

2° Les charbonnages de *Sacré-Madame*, (installation au jour). (Directeur-gérant M. STŒSSER).

3° Les hauts-fourneaux et laminoirs de la *Société de la Providence.* (Directeur-gérant M. HOVINE).

Directeur du groupe : M. FR. DEWANDRE.

N. B. Les cinq groupes seront rentrés en ville vers 2 heures de relevée.

A 9 h. du soir (après le concert du parc), visite des ateliers de la Société : *Electricité et hydraulique.* Expériences d'éclairage et de transport de force, etc. (Administrateur-gérant M. J. DULAIT).

*Le Comité exécutif du Congrès.*

Le samedi 4 août, le kiosque de la place du Sud, brillamment illuminé dès la tombée de la nuit, était entouré par une foule nombreuse et sympathique, au milieu de laquelle on distinguait quantités d'aimables carolorégiennes.

On se promenait gaîment autour du kiosque en écoutant et applaudissant le magnifique concert qu'y donnait ce soir l'Harmonie, si estimée, du 14me régiment de ligne.

Toutes les fenêtres du *Cercle de Charleroi*, largement ouvertes sur le balcon, laissaient échapper des flots de lumière qui tranchaient vivement sur les quasi-ténèbres de la place.

Une animation extraordinaire régnait dans les beaux salons du *Cercle*. Chaque nouvel arrivant y était salué avec joie.

Des noms étaient mis, avec respect quelquefois, avec

curiosité toujours, sur les figures des sommités de l'histoire ou de l'archéologie de Belgique et de l'étranger qui daignaient s'y mêler aux simples mortels.

Les nombreux membres du Congrès déjà arrivés s'y pressaient affectueusement les mains et, pleins d'entrain, échangeaient de joyeuses exclamations, de gais propos sur leurs projets de discussions ou d'excursions des jours suivants.

La tâche préparatoire du Comité était terminée : les fêtes du xxv[e] anniversaire étaient commencées.

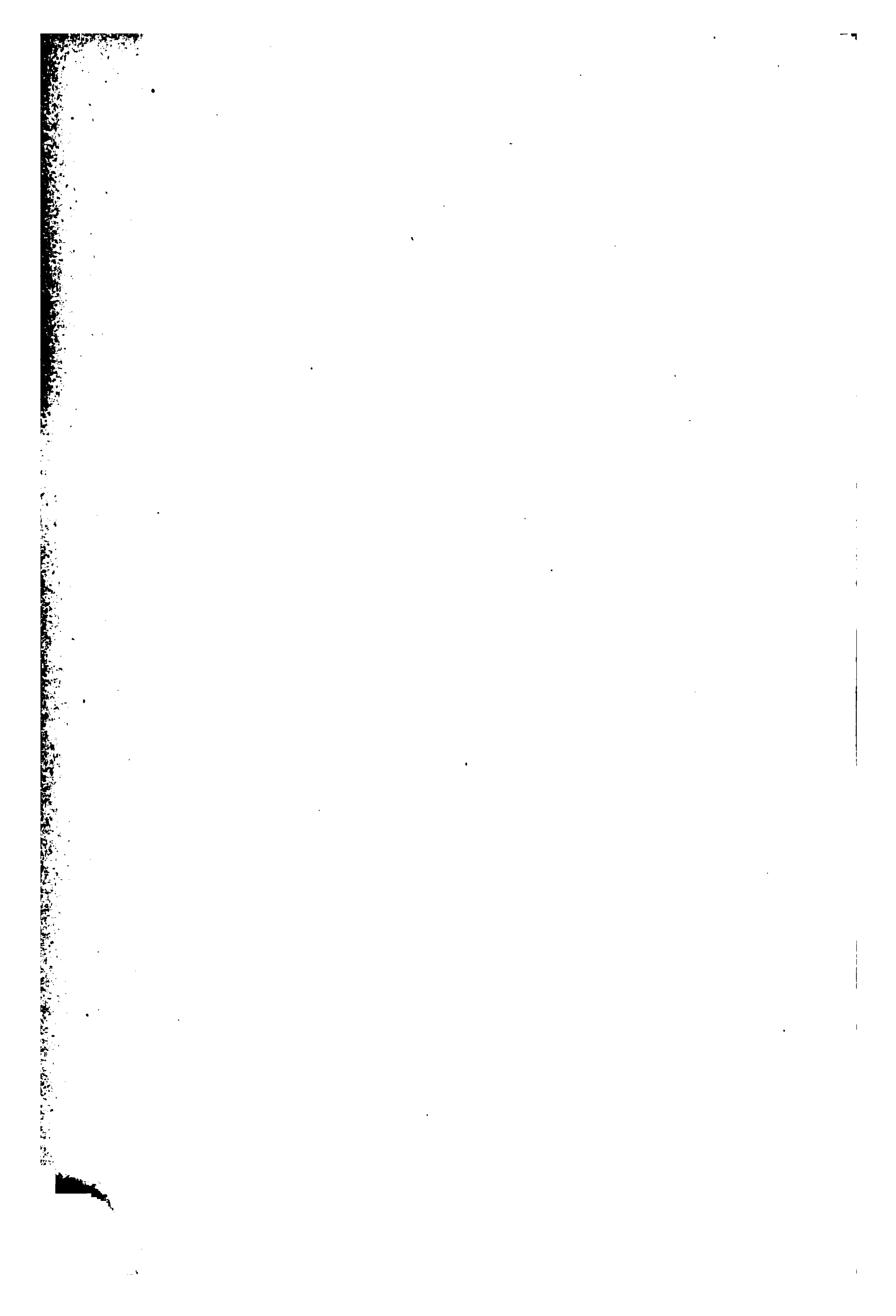
V. T.

## III.

# COMPTE-RENDU

DES

## RÉCEPTIONS, FÊTES, EXCURSIONS, VISITES, ETC.



# COMPTE-RENDU

DES

# RÉCEPTIONS, FÊTES, EXCURSIONS, VISITES, ETC.

---

## Séance préparatoire du Congrès.

Le dimanche 5 août, à 10 heures du matin, le Comité exécutif avait à procéder, d'accord avec les délégués des Académies, Universités et Sociétés fédérées, à la nomination des présidents, vice-présidents, rapporteurs et secrétaires des différentes sections.

Cette opération préliminaire eut lieu dans une séance qui se tint aux jour et heure fixés, dans la grande salle de l'ancien Hôtel de Ville de Charleroi.

Dès avant dix heures, les nombreux délégués au Congrès s'y pressaient et l'on peut dire que les sciences historiques et archéologiques du pays et des contrées voisines y étaient largement représentées par leurs plus éminentes notabilités.

Prennent place au bureau les membres du Comité exécutif chargé de l'organisation et de la direction du Congrès : MM. D.-A. Van Bastelaer, président, Victor Tahon, secrétaire général, H. de Nimal, secrétaire-adjoint et D. Kremer, trésorier.

M. le Président ouvre la séance en ces termes :

« Messieurs,

» Le Comité d'organisation a pris toutes les dispositions préliminaires qui lui ont paru les plus convenables pour faire porter au Congrès de Charleroi des fruits abondants.

» Il vous propose aujourd'hui de lui adjoindre, en qualité de membres honoraires, MM. les membres du bureau de la *Société archéologique et paléontologique de Charleroi*. (*Applaudissements.*)

» Vous le savez, Messieurs, le Comité d'organisation de nos Congrès ne peut être composé que de trois membres. Ainsi le veulent nos statuts, afin de centraliser les opérations. En réalité, un plus grand nombre ont été au travail, il est juste qu'ils soient aux honneurs. (*Applaudissements.*)

» En outre, je vous propose de nommer comme présidents d'honneur :

» M. le chevalier DE MOREAU, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. (*Applaudissements.*)

» Malheureusement, M. le Ministre, étant indisposé, ne pourra assister à nos séances.

» M. le prince DE CHIMAY, ministre des affaires étrangères (*Applaudissements*) qui, arrivant aujourd'hui à Charleroi, assistera à notre première séance générale et à notre banquet.

» M. le duc D'URSEL, gouverneur du Hainaut (*Applaudissements*), qui assistera également à la séance et au banquet.

» M. AUDENT, bourgmestre de Charleroi, qui suivra nos travaux. (*Applaudissements.*)

» Je vous remercie, Messieurs, d'avoir acclamé ces noms et montré par là que nous ne pouvions faire un meilleur choix.

» Je vous propose également de nommer, comme présidents d'honneur, des hommes de science qui ont bien mérité de la Fédération historique et archéologique : je veux parler des quatre présidents qui se sont trouvés à la tête de nos Congrès précédents.

» J'ai dit : des *quatre* présidents. J'aurais dû dire *trois*, si je m'étais borné à rappeler nos Congrès d'Anvers, de Namur et de Bruges.

» Mais je ne veux pas oublier M. le comte DE MARSY, président des Congrès archéologiques de France, de cette France que nous nous annexons au point de vue purement scientifique, et avec laquelle nous cultivons l'arbre de la science archéologique. Je propose M. le comte DE MARSY comme président d'honneur du Congrès. *(Applaudissements.)*

» Je propose également comme présidents d'honneur :

» M. le chanoine REUSENS, qui a présidé le Congrès d'Anvers, M. DEL MARMOL, qui a présidé celui de Namur, et enfin M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, notre président, l'an dernier, à Bruges. (*Applaudissements.*)

» Nous allons maintenant procéder, Messieurs, à la nomination des bureaux des quatre sections.

» Nous vous proposons de nommer pour chaque section un président, un vice-président, un rapporteur et deux secrétaires.

» On pourrait nous faire le reproche d'avoir été prodigues de secrétaires ; nous avons pensé qu'un seul n'eût pas suffi à la tâche de préparer un procès-verbal détaillé.

» Nos présidents et vice-présidents ne sont pas nommés à vie ! Leur règne durera un jour seulement.

» De même que nous n'avons pas voulu fatiguer outre

mesure les secrétaires, ces travailleurs sur le dévouement duquel nous comptons, nous ne voulons pas non plus abuser de la bonne volonté des présidents et leur imposer une charge trop considérable. C'est pourquoi chaque section en changera tous les jours.

» Nous ne pourrions appliquer la même règle aux rapporteurs, qui du reste sont infatigables. *(Rires.)* Il n'y en aura qu'un par section, parce que le travail du rapporteur d'une section ne peut être scindé.

» Je vais vous donner lecture, Messieurs, de l'instruction réglementaire qui a été rédigée spécialement pour assurer le fonctionnement régulier des bureaux de sections :

« Tout président est chargé personnellement d'assurer » le service de la section qui lui est confiée et il prend à » cet effet l'initiative de toute mesure nécessaire. En cas » d'empêchement, il avertit en temps utile son vice-pré- » sident et le charge de le remplacer ; il veille à tous » les détails, sans que le bureau du Congrès ait à s'en » occuper.

» Le vice-président remplace dans tous ses devoirs et » ses obligations le président empêché.

» Tout autre membre empêché doit avertir en temps » opportun son président.

» Le rapporteur et le secrétaire s'entendent pour divi- » ser et se partager la tenue de notes assez complètes, et » détaillées pour que les *Procès-Verbaux*, rédigés par eux » aussitôt que possible, puissent être imprimés dans le » volume des Actes du Congrès, sans nouveau remanie- » ment. Ces procès-verbaux seront transmis au bureau » du Congrès sans retard, au moins avant la fin du » mois d'août.

» Le Rapport, ou résumé, présenté en assemblée gé-
» nérale pour le vote des vœux, pourra être repris par le
» rapporteur à fin de revision, s'il le désire, mais il devra
» aussi être rentré avant la fin du mois. »

« Nous vous proposons de constituer les bureaux des sections de la manière suivante :

## COMPOSITION DES BUREAUX DE SECTION.

---

### 1re Section. *(Etudes préhistoriques.)*

| Dates. | Présidents. | Vice-Présidents. | Rapporteur. | Secrétaires. |
|---|---|---|---|---|
| Août | MM. | MM. | M. | MM. |
| Le 6 | Dewalque. | J. Van den Gheyn. | Jacques. | de Loë et de Munck. |
| Le 7 | Wauwermans. | Gordière. | | |
| Le 8 | de Baye. | Cloquet. | | |

### 2e Section. *(Etudes historiques.)*

| Dates. | Présidents. | Vice-Présidents. | Rapporteur. | Secrétaires. |
|---|---|---|---|---|
| Août | MM. | MM. | M. | MM. |
| Le 6 | Du Fief. | Hachez. | Varenbergh. | de Foëre et Matthieu. |
| Le 7 | Devillers. | Van Werveke. | | |
| Le 8 | Piot. | Kaisin. | | |

### 3e Section. *(Etudes archéologiques.)*

| Dates. | Présidents. | Vice-Présidents. | Rapporteur. | Secrétaires. |
|---|---|---|---|---|
| Août | MM. | MM. | M. | MM. |
| Le 6 | de Marsy. | de Limburg-Stirum. | Cumont. | de Behault et Niffle. |
| Le 7 | Béquet. | Poswick. | | |
| Le 8 | de Jong. | Le Bon. | | |

### 4e Section. *(Etudes artistiques.)*

| Dates. | Présidents. | Vice-Présidents. | Rapporteur. | Secrétaires. |
|---|---|---|---|---|
| Août | MM. | MM. | M. | MM. |
| Le 6 | Hymans. | Helbig. | Soil. | Saintenoy et Salmon. |
| Le 7 | Béthune. | Schaeps. | | |
| Le 8 | Ruelens. | Gife. | | |

» L'assemblée ratifie-t-elle ces nominations? (*Oui! Oui!*) Dans ce cas, je les considère comme faites.

» Messieurs, le Comité exécutif devant se rendre à la gare au-devant de M. le Ministre des affaires étrangères et de M. le Gouverneur du Hainaut, nous vous proposons de suspendre la séance pour quelques instants. » (*Adhésion.*)

## Réception officielle des membres du Congrès par l'Administration communale de Charleroi.

A onze heures et quart, M. le prince DE CHIMAY, ministre des affaires étrangères, M. le duc D'URSEL, gouverneur du Hainaut, M. MARCEL DE DORLODOT, commissaire de l'arrondissement de Charleroi et M. CHARLES TOINT, secrétaire du Gouvernement provincial, accompagnés du Comité exécutif, font leur entrée dans la grande salle, déjà remplie par la foule des congressistes, à laquelle se mêlent quelques dames.

Ces Messieurs sont reçus et complimentés à la porte du salon par MM. JULES AUDENT, bourgmestre, et CH. DUPRET, échevin de Charleroi, qui les invitent à s'avancer vers le bureau.

M. AUDENT, bourgmestre, prend la parole en ces termes pour souhaiter la bienvenue aux membres du Congrès :

Messieurs,

« Vous êtes ici réunis pour assister à l'ouverture de la IVe session de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques du pays.

» La ville de Charleroi se fait un grand honneur d'avoir été choisie pour siège de votre Congrès.

» Il ne m'appartient pas de définir et d'examiner l'ensemble des travaux auxquels vous allez vous livrer, mais qu'il me soit permis de dire combien sont intéressantes ces études dont le but est de grouper le plus de notions possible sur les connaissances du passé, combien sont dignes d'encouragements ceux qui concourent ainsi à faire faire un pas au progrès et à la science.

» Notre Belgique, Messieurs, est par excellence la terre classique pour ces recherches historiques.

» A part le temps qui semble vouloir nous contrarier quelque peu, le Congrès s'annonce très heureusement, tant par le nombre d'adhérents que par l'importance des objets au programme.

» La présence des représentants du Gouvernement parmi nous est une preuve de sa sollicitude pour votre œuvre. Le nombre des savants qui ont répondu à votre appel démontre aussi le prix qu'ils y attachent.

» Votre Congrès aura donc un retentissement égal à celui de vos devanciers et la ville de Charleroi est fière d'être le rendez-vous d'hommes marquants dans toutes les sphères de l'activité humaine.

» Si, par son origine, elle ne remonte pas très loin, si elle ne peut vous offrir les merveilles historiques et artistiques dont d'autres cités du pays sont si riches, elle vous réserve, en tout cas, le plus sympathique accueil, et je viens, en son nom, vous souhaiter la plus cordiale et la plus affectueuse bienvenue. » (*Vifs applaudissements.*)

M. D.-A. Van Bastelaer, président, répond comme suit :

« Messieurs,

» Permettez-moi, au nom des membres du IV^e Congrès

d'archéologie et d'histoire, de remercier M. le Bourgmestre des paroles bienveillantes qu'il vient de nous adresser, et de l'accueil cordial qu'il veut bien nous faire, en qualité de premier magistrát de la ville de Charleroi. (*Applaudissements.*)

» Nous n'attendions pas moins, M. le Bourgmestre, de cette cité que vous représentez ici.

» Elle peut apprécier nos travaux, et vous venez de dire qu'elle les protège et les encourage.

» Comme vous l'avez fait remarquer, notre Congrès s'annonce sous les plus heureux auspices.

» Nous avons lieu d'espérer qu'il marquera dans les fastes de notre Fédération. (*Très bien !*)

» Au point de vue des préliminaires et du grand nombre d'adhésions, il a réussi au-delà de nos espérances. A vous, messieurs, de le rendre fécond.

» Nous voyons, parmi nous, un grand nombre de savants Belges et anciens Belges. Par *anciens Belges*, j'entends ces habitants de provinces anciennement réunies à nos provinces.

» Ces savants, nos voisins, ne sont pas des étrangers pour nous : déjà ils vous l'ont prouvé; ils vous le prouvent encore aujourd'hui. Depuis longtemps, ils étudient amoureusement l'histoire de notre pays et ils sont venus à Charleroi pour s'occuper, avec nous, de recherches qui intéressent cette histoire.

» La ville de Charleroi peut être fière d'ouvrir ses portes à ces savants, qui n'ont d'étranger que le nom, et qui sont heureux de venir parmi nous, comme nous sommes heureux de les recevoir. (*Vifs applaudissements.*)

» Encore une fois, M. le Bourgmestre, nous vous remercions. Nous comptons bien nous rendre dignes de

votre gracieuse hospitalité, en faisant de bonne et utile besogne, en travaillant, à Charleroi, aux progrès des sciences historique et archéologique. » (*Longs applaudissements.*)

La séance de réception officielle est ensuite levée et les quelques instants qui la séparent de la séance solennelle d'ouverture du Congrès sont consacrés aux présentations, pendant que les groupes se forment, que les nationalités se mêlent, et que les poignées de mains s'échangent cordialement entre tous ces amis de l'histoire et de l'archéologie.

(Voir au chapitre IV : *Assemblées générales*, pour la séance d'ouverture.)

**Visite au Musée archéologique de Charleroi.**

A trois heures, le Musée archéologique recevait la visite de tous les congressistes, qui ont parcouru longuement ses galeries. Ils ont bien voulu exprimer tout leur intérêt pour les magnifiques collections qui y sont rassemblées et qui témoignent hautement de la vitalité du groupe archéologique de notre région.

Les séries les plus importantes, celles qui frappent le plus l'attention de nos hôtes étrangers, consistent en objets des époques préhistorique, gauloise, gallo-romaine, franque et mérovingienne.

Les fouilles des nombreuses villas belgo-romaines de l'arrondissement de Charleroi, si habité du Ier au Ve siècle, à cause de son industrie sidérurgique, déjà si prospère à cette époque, ont rempli une suite d'armoires vitrées dont l'étude est particulièrement attrayante pour les amateurs de ces antiquités.

Pleines du plus grand intérêt aussi sont les reliques des nombreux cimetières francs : armes, ornements de bronze ou de fer plaqués et damasquinés d'argent, bijoux, colliers, recueillis en abondance dans cette partie du pays, si parcourue par les Francs aux IIIe, IVe et Ve siècles.

On remarque la tombe du guerrier franc, dont le squelette est couché au milieu de ses armes et de sa parure, absolument comme ceux que l'on retrouve sur le penchant de nos collines sambriennes.

Une série de poteries en grès, trouvées dans les résidus des anciennes fabriques de Bouffioulx et qui datent du XVe, XVIe et XVIIe siècles, offre de beaux spécimens de cette industrie nationale disparue.

Une suite très complète d'empreintes de fossiles houillers, une collection déjà remarquable d'échantillons minéralogiques et paléontologiques, quelques souvenirs se rattachant à l'empire napoléonien et aux anciennes fortifications de la ville, achèvent d'intéresser nos visiteurs.

Nous ne nous étendrons pas d'avantage sur les collections permanentes du Musée, avec lesquelles nos lecteurs ont eu ou auront facilement l'occasion de faire connaissance. Résumons-les en disant que nos savants hôtes ont bien voulu nous en témoigner toute leur satisfaction.

Ce qui leur a paru surtout faire le mérite de ces collections, c'est le soin, la méthode avec lesquels tous ces objets, trouvés dans notre arrondissement, sont recueillis, classés et étiquetés.

Disons aussi qu'ils ont loué le goût dont avait fait preuve M. Sonvaux, le dévoué concierge du Musée, pour l'ornementation des locaux.

Un mot à présent de l'Exposition d'œuvres artistiques

anciennes improvisées en quelques jours par de dévoués amateurs de l'arrondissement.

Pour être sans prétention, à raison du peu de temps et de ressources dont disposaient les organisateurs, elle n'en était pas moins intéressante.

D'abord le salon composé par M. NIFFLE-ANCIAUX. Portraits d'ancêtres et sièges Louis XIV appartenant à Mme la douairière DE CARTIER DE MARCHIENNES, buffet à glaces Louis XV renfermant entre autres raretés une belle collection d'éventails et de porcelaines de Tournai du XVIII siècle, un guéridon Louis XV, d'une grande richesse de sculpture, deux œuvres fort admirées : une Marie-Madeleine, églomisé allemand de la fin du XVIe siècle et une plaque d'évangéliaire en ivoire sculpté du XIVe, deux volets de l'époque de Memling, des broderies, des tentures, etc.

M. A. LIBIOULLE expose une belle collection d'armes parmi lesquelles une arquebuse ayant appartenu, dit-on, au prince Eugène de Savoie, une arbalète de milice du XVe siècle et deux magnifiques pistolets Louis XV. Sa collection d'objets de toilette et de petit mobilier a également beaucoup de mérite. On ne prête pas moins d'attention à son service de table en toile de Flandre damassée. Attributs guerriers. La suscription de la nappe porte : « Prince Eugène prend Lille. »

M. GRÉGOIRE expose une très jolie soupière Louis XV en faïence de Saint-Omer.

Mme VICTOR TAHON, un coffret recouvert en cuir estampé du XVe siècle, un albâtre sculpté en haut relief du XVIIe siècle, représentant le couronnement de la Vierge, un beau groupe en porcelaine blanche de Tournai et quelques céramiques rares.

M. Petitbois, une magnifique cafetière en argent repoussé Louis XVI. M. N. Cloquet, de belles porcelaines et faïences du XVIII^e siècle.

Nous devons nécessairement écourter notre énumération, ne pouvant citer tout ce qui frappe les connaisseurs, mais on peut dire que dans son ensemble, cette exposition d'amateurs n'était pas indigne du Musée.

Ajoutons que les honneurs de la maison étaient faits par les membres de la *Société archéologique de Charleroi* et par les exposants, qui donnaient avec empressement toutes les explications désirables à leurs nombreux hôtes étrangers.

**Banquet.**

Le banquet du Congrès a eu lieu à cinq heures dans la salle de l'Hôtel de Ville, où s'était accomplie le matin la cérémonie de l'ouverture de la session.

Cette grande salle, toute entourée de glaces, avait reçu une magnifique décoration de verdure, d'écussons et de drapeaux de toutes les nations représentées.

Les bustes du Roi et de la Reine, disposés dans le fond, derrière la première table d'honneur, dominaient toute la salle. Aux lumières, l'effet était à la fois imposant et charmant.

On comptait environ 150 convives.

La première table d'honneur, placée sur une estrade, était présidée par M. D.-A. Van Bastelaer, président du Congrès, ayant à sa droite M. le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, et à sa gauche M. le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut.

Venaient ensuite : à droite, MM. J. Audent, bourgmestre, le baron de Sélys-Longchamps, sénateur, le

baron DRION, représentant, le comte DE MARSY, président des Congrès de France, VICTOR TAHON, secrétaire-général du Congrès, M. DE DORLODOT, commissaire de l'arrondissement, VAN KERKHOVE, colonel commandant le 14e de ligne, BERNUS et MÉNARD, échevins, F. DEWANDRE, conseiller de la *Société archéologique de Charleroi*, et H. DE NIMAL, secrétaire-adjoint du Congrès.

A gauche : MM. le comte T. DE LIMBURG-STIRUM, sénateur, le baron KERVYN DE LETTENHOVE, représentant, L. GIROUL et F. NOËL, représentants, le chanoine POURBAIX, doyen de Charleroi, A. LIBIOULLE, major de la garde civique, CH. DUPRET, échevin, A. DELVAL, député permanent et CH. TOINT, secrétaire du Gouverneur.

A la seconde table d'honneur, placée sous l'estrade, se trouvaient assis les représentants de la presse et les présidents des sections.

Le menu, savamment composé et interprété par le restaurateur BEUKELERS, était imprimé en caractères gothiques sur une double feuille de papier à la main, de Hollande. Il avait été illustré avec art par M. R. VAN BASTELAER, conservateur adjoint au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

L'artiste, par une heureuse inspiration, avait reconstitué de pied en cap l'habillement et l'armement d'un guerrier franc des bords de la Sambre, à l'aide de pièces authentiques trouvées dans les fouilles opérées à Hantes-Wihéries et autres stations de l'époque, par la *Société archéologique de Charleroi*.

Nous reproduisons plus loin cette estampe, avec la note explicative de l'auteur.

Au dessert, les toast ont été prononcés dans l'ordre suivant :

*Toast au Roi.*

M. D.-A. Van Bastelaer. — « Les citoyens belges, en fidèles serviteurs de la Royauté, ne peuvent se réunir sans évoquer celui qui incarne pour eux ce principe qu'ils respectent et vénèrent, et auquel ils doivent un demi-siècle de paix.

» Au Roi des Belges!

» Au Roi, l'ami de son peuple!

» Au Roi, le protecteur des sciences et des arts!

» Au Roi, notre protecteur, le protecteur des sciences archéologiques! (*Vifs applaudissements.*)

» C'est sous son égide salutaire que s'est produit, dans notre pays ce grand mouvement scientifique qui a donné naissance à tant de Sociétés savantes parmi lesquelles figurent, avec honneur, nos sociétés archéologiques, notre Fédération archéologique et historique. (*Vifs applaudissements.*)

» Je voudrais, Messieurs, et vous manifesterez, j'en suis sûr, le même désir, je voudrais que notre Roi, se pénétrant de la reconnaissance que nous lui portons, voulût augmenter la dette de gratitude que nous avons contractée envers lui en consentant à nous prendre plus directement encore sous sa protection en acceptant la présidence d'honneur de notre Fédération. (*Acclamation.*)

» M'autorisant de l'acceptation enthousiaste que vous faites à ma proposition, je réunirai les délégués des Sociétés affiliées et nous aviserons aux mesures qu'il faudrait prendre dans le but que je viens d'indiquer. (*Très bien!*)

» Et j'espère que l'an prochain, celui que nous acclamons aujourd'hui comme le premier des Belges, nous l'acclamerons comme le premier dans notre Fédération.

» Je bois, Messieurs, au Roi! (*Acclamation. Vive le Roi!*)

» Je bois à la Reine, la bienfaitrice des pauvres. (*Acclamation. Vive la Reine!*)

» Je bois au prince Baudouin, notre roi futur, si populaire en Wallonie comme en Flandre! (*Acclamation. Vive le prince Baudouin!*)

» A la Famille Royale, Messieurs. » (*Longue acclamation.*)

*Toast aux Autorités.*

M. D.-A. VAN BASTELAER. — « Messieurs, au toast que je viens de porter, je dois en joindre un second.

» Je bois au Gouvernement, dont nous devons louer l'activité, au Gouvernement, qui aide puissamment le Roi à maintenir la Belgique dans la prospérité et la paix. (*Applaudissements.*)

» Je bois tout particulièrement à l'homme éminent qui, voulant nous donner une preuve de la sollicitude que nous accorde le pouvoir, a tenu à se trouver au milieu de nous et à participer à nos agapes fraternelles.

» A Monsieur le Ministre des affaires étrangères. (*Longs applaudissements.*)

» Je bois à notre sympathique Gouverneur, M. le duc D'URSEL, qui nous a accordé sa bienveillante et efficace protection. (*Vifs applaudissements.*)

» Je bois à M. AUDENT, bourgmestre de Charleroi, qui lui aussi est des nôtres, et sur l'appui duquel nous pouvons compter. » (*Vifs applaudissements.*)

*Toast au Congrès.*

M. le prince DE CHIMAY, ministre des affaires étran-

gères.— « Après m'être associé au toast que vient de porter M. le Président du Congrès, à Sa Majesté le Roi et à la Famille Royale, je tiens à le remercier des paroles bienveillantes et flatteuses qu'il nous a adressées, à mes collègues et à moi, ainsi qu'à l'honorable Gouverneur de la province.

» C'est une banalité que de le dire, Messieurs : on sait à quel point nous sommes tous animés du plus pur patriotisme. Aucun intérêt belge ne nous est indifférent, et nous prenons à cœur non seulement les intérêts matériels du peuple belge, mais aussi ceux de sa gloire et de son amour-propre. (*Vifs applaudissements.*)

» Je tiens à remercier la ville de Charleroi et son bourgmestre, en qui je la personnifie, pour l'excellente et cordiale hospitalité qu'il nous a donnée aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

» Vous connaissez, Messieurs, cet aphorisme : « *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire* ».

» A cet aphorisme, j'en oppose un autre : « *Glorieux sont ceux qui en ont une* », surtout quand cette histoire est belle et intéressante comme l'est l'histoire de notre cher pays. (*Applaudissements.*)

» Car l'histoire de la Belgique remonte aux temps les plus reculés. Elle est enchevêtrée dans celle des grands peuples, ses voisins, et, en vérité, c'est sur le sol belge que se sont passés les évènements les plus considérables qu'elle mentionne.

» C'est en Belgique qu'ont été faites les expériences les plus intéressantes des divers modes de gouvernement qui ont successivement régi la société humaine.

» N'est-ce pas en Belgique que s'est brisé l'effort de la conquête romaine, arrêtée par les vaillantes peuplades

établies sur notre sol, et de la présence desquelles nous avons eu tout à l'heure les vestiges sous les yeux?

» N'est-ce pas en Belgique que le régime féodal s'est élevé à sa plus haute expression, personnifiée dans Philippe le Bon et dans Charles le Téméraire?

» N'est-ce pas en Belgique qu'est né ce grand empereur dans les états duquel le soleil ne se couchait jamais?

» N'est-ce pas en Belgique enfin que s'est manifesté, au plus haut point, le mouvement communal qui a produit de si grands et de si beaux résultats, et qui nous a laissé de si grandes et de si précieuses libertés. (*Applaudissements.*)

» Combien de faits importants, d'événements mémorables ont encore eu notre sol bien-aimé pour théâtre?

» Eh bien! et la situation où nous sommes, qui est issue des évènements dont je parle, n'est-elle pas heureuse?

» Et ne pouvons-nous dire avec orgueil que, quoique nous ayóns une histoire bien longue et bien glorieuse, nous sommes un heureux peuple? (*Vifs applaudissements.*)

» Mais il est nne partie de l'histoire qui n'a pu être recueillie dans les livres ni conservée par les traditions.

» Je veux parler, Messieurs, des recherches archéologiques auxquelles vous vous livrez, de cette partie de l'histoire à l'étude de laquelle vous vous êtes voués. Vous avez une noble tâche à remplir, Messieurs.

» Il faut croire, Messieurs, et je le pense, que notre sol, outre l'iguanodon de Bernissart, les haches de pierre de la plaine de Spienne, et les vestiges romains qu'on découvre encore tous les jours, renferme encore bien des secrets historiques qu'il vous appartient de lui arracher.

» Je vois avec infiniment de plaisir, Messieurs, avec quelle ardeur vous poursuivez votre mission.

» Permettez-moi de vous en féliciter, d'encourager vos efforts et de faire les meilleurs vœux pour vos succès.

» Je bois, Messieurs, cordialement à vous. » (*Acclamation.*)

*Toast aux Sociétés étrangères.*

M. AUDENT.— « Permettez-moi d'abord, Messieurs, de remercier M. le Président du Congrès et tous les organisateurs de cette fête du travail et de l'intelligence, d'avoir bien voulu associer l'administration communale de Charleroi à la gloire de cette grande manifestation. (*Très bien.*)

» Au moment où la ville de Charleroi, débarrassée depuis peu de temps de ses remparts, cherche à s'agrandir et à se développer, nous constatons avec bonheur qu'à côté de l'administration communale il existe une initiative privée qui a su fonder en notre ville des institutions qui jetteront un nouveau lustre sur notre cité, et qui étendront au loin la renommée de la ville de Charleroi, déjà établie par son commerce et son industrie. (*Applaudissements.*)

» Nous sommes heureux de voir, Messieurs, qu'en grand nombre vous avez répondu à l'appel qui vous a été fait.

» Et je croirais manquer à mes devoirs si, dans ces circonstances, je ne portais un toast aux sociétés étrangères qui ont bien voulu honorer la fête de leur présence et participer à vos travaux. (*Vifs applaudissements.*)

» Autrefois, aux temps de la chevalerie, il existait entre les guerriers une espèce d'alliance qui réunissait en

un faisceau tous les trophées de gloire. Vous êtes aussi des guerriers, Messieurs, non pas pour faire la guerre, comme autrefois, certes non, mais pour faire une guerre utile et avantageuse en combattant l'ignorance. Vos ennemis, ce sont les erreurs et les préjugés.

» C'est la vérité que vous cherchez dans tous les champs que vous fouillez.

» L'alliance guerrière d'autrefois, notre Fédération scientifique en est l'image.

» Et alors qu'il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui encore la fraternité universelle, objet de tant de nobles aspirations, est restée malheureusement à l'état de rêve, nous avons cependant la satisfaction de voir la fraternité de la science. (*Vifs applaudissements.*)

» En vous proposant de boire aux Sociétés archéologiques étrangères, je salue avec vous et en votre nom la fraternité de la science. » (*Acclamation.*)

*Toast à la Fédération archéologique.*

M. le comte DE MARSY. — « Permettez-moi, Messieurs, de me faire l'interprête des sociétés étrangères qui, tout à l'heure, ont été accueillies avec tant de bienveillance et de sympathie par l'honorable bourgmestre de Charleroi.

» C'est la quatrième fois, Messieurs, que nous venons assister à ces Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Belgique, la quatrième fois que nous choquons nos verres à ceux de nos voisins et amis. (*Applaudissements.*)

» Au nom des sociétés de mon pays, je ne les nommerai pas toutes, la liste en serait trop longue, au nom des membres des sociétés de la Hollande et du Grand-Duché de Luxembourg, que je vois ici présents, je bois

au 25e anniversaire de la *Société archéologique et paléontologique de Charleroi*, je bois à ses noces d'argent. (*Vifs applaudissements.*)

» Laissez-moi boire aussi, Messieurs, au jour éloigné encore où beaucoup d'entre nous se retrouveront, je l'espère, dans cette Belgique toujours si hospitalière, et dont le Souverain sait si bien encourager les arts et les sciences : Buvons, Messieurs, au 25e anniversaire de la Fédération des Sociétés archéologiques de Belgique. » (*Acclamation.*)

*Toast au Comité d'organisation du Congrès.*

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. — « M. le Bourgmestre de Charleroi vous entretenait tout à l'heure, en excellents termes, des alliances qui sont aussi honorables que fécondes.

» Il en est, Messieurs, une autre que nulle part mieux qu'ici je ne saurais invoquer; car elle rencontrera parmi vous une adhésion unanime : Je veux parler de l'alliance de la science et de l'industrie.

» Si l'industrie prête à la science les moyens de poursuivre ses travaux, il ne faut pas oublier que c'est la science qui, par de longs et patients efforts, a présidé à la splendide expansion de l'industrie. Et les progrès que l'industrie réalisera dans l'avenir, ce sera sans doute à la science qu'il appartiendra encore de les préparer. (*Applaudissements.*)

» Cette œuvre, l'honneur de notre pays, ne sera pas étrangère à vos esprits, Messieurs.

» Je suis persuadé que vos discussions, à quelque ordre qu'elles appartiennent, feront jaillir de nouvelles lumières; mais n'oublions pas de reporter à ceux qui ont

provoqué le mouvement scientifique qui se déroule sous nos yeux, l'honneur qui leur est dû si légitimement.

» Déjà aujourd'hui, nous avons pu constater les résultats de laborieuses investigations, et notre visite au Musée archéologique a été des plus intéressantes.

» Demain nous aborderons d'autres travaux qui, sans doute, offriront aussi leur incontestable utilité.

» Et comment ne mentionnerai-je pas ce banquet qui, devançant nos études communes, nous réunit en ce moment dans de fraternelles et charmantes agapes?

» J'ai l'honneur de boire, Messieurs, au Comité d'organisation du Congrès de Charleroi. » (*Longs applaudissements.*)

*Remercîments et toast au Comité de l'an prochain.*

M. Victor Tahon, secrétaire-général. — « Au nom du Comité exécutif du Congrès de Charleroi, je remercie M. le baron Kervyn de Lettenhove des paroles sympathiques qu'il vient d'adresser à ce Comité.

» Et je vous remercie tous, Messieurs, de tout cœur, des chaleureux applaudissements par lesquels vous avez accueilli son toast.

» Si nous nous sommes donné quelque peine pour organiser ce Congrès, nous en sommes bien récompensés aujourd'hui. Récompensés par le grand nombre d'amis qui ont bien voulu répondre à notre confraternel appel; récompensés par le zèle et l'ardeur dont je vous vois tous animés pour attacher, à cette belle réunion de Charleroi, un souvenir qui restera. (*Applaudissements.*)

» Messieurs, par une innovation dont j'espère que vous apprécierez le mérite, nous avons placé le banquet le premier jour du Congrès.

» En agissant ainsi, votre Comité a pensé qu'il permettrait aux nouveaux membres de faire immédiatement et cordialement connaissance avec les vétérans des Congrès.

» A ceux-ci de fêter affectueusement, le verre en main, le plaisir de se revoir sur leur cher terrain de l'histoire et de l'archéologie. (*Bravos.*)

» Malheureusement, par suite de ces dispositions nouvelles, nous ne connaissons pas encore le nom de la Société qui aura l'honneur de tenir les assises de la v[e] session.

» Ce n'est, en effet, que mercredi prochain, dans l'assemblée générale de clôture, que vous nous dévoilerez vos intentions à cet égard.

» Je voudrais cependant bien vous convier à boire à la santé du futur Comité.

» Comment faire?

» Les Anciens, avec leur esprit inventif, avaient imaginé une Déesse inconnue qu'ils invoquaient dans tous les cas embarrassants.

» Je vous propose, Messieurs, de les imiter, car je trouve qu'il y a un charme particulier à boire à une inconnue. (*Rires. Applaudissements.*)

» Quel qu'il soit, le Comité futur sera, sans conteste, l'une des branches de cet arbre déjà vigoureux que nous plantâmes tous ensemble, il y a trois ans, à Anvers.

» Quel qu'il soit, je ne doute pas qu'il porte haut et ferme le drapeau constellé des blasons de toutes les nobles sociétés d'archéologie de Belgique. (*Vifs applaudissements.*)

» Messieurs, le Comité d'organisation d'aujourd'hui vous propose la santé du Comité d'organisation de demain.

» Au Comité d'organisation de l'an prochain! » (*Longs applaudissements.*)

*Toast à la Presse.*

M. Henry de Nimal. — « Messieurs, d'après Voltaire, c'était, à Londres, de son temps, un grave sujet de discussion de savoir si l'on peut porter un toast à une dame.

» Or, c'est à une dame que j'en voudrais porter un, à une noble et puissante dame.

» Il est vrai que nous avons fait du chemin depuis Voltaire. D'autre part, ma dame n'est précisément plus de la première jeunesse, elle est au contraire très âgée.

» Elle naissait à Anvers en 1605, dans une condition bien modeste. On l'appelait la *Nieuwe Tijdinghe*, ou la nouvelle gazette, car c'est de la presse que je veux parler, et c'est à elle que je dois boire. (*Rires. Applaudissements.*)

» La *Nieuwe Tijdinghe* était une feuille illustrée, paraissant à des intervalles irréguliers et s'occupant des événements de la guerre. Cet embryon de journal mourut bientôt d'ailleurs, faisant place à la *Gazette van Antwerpen*, qui eut la vie beaucoup plus longue, puisqu'elle ne mourut qu'en 1827.

» Sans remonter aux *Acta diurna* des Romains, ces petites affiches, que l'on placardait dans les carrefours ou sous les portiques et que, chez le barbier, l'on se passait de mains en mains, sans parler ni de la fameuse *Gazette de Hollande*, ni des *Mercure* anglais de la reine Elisabeth, ni des vieilles *Zeitungen* allemandes du xv^e^ siècle, ni des Feuilles d'Avis de Venise, les *Fogli d'avisi*, à la fois journal politique et commercial, que l'on achetait pour un sou, pour une *gazetta*, d'où le nom de gazette,

sans fouiller tout ce passé, sans se réclamer de tous ces ancêtres lointains et étrangers, quel chemin parcouru depuis 1605, depuis la *Nieuwe Tijdinghe* et la *Gazette van Antwerpen!* Quelle belle et puissante lignée est descendue de ces minuscules aïeux!

» Vous pouvez être fiers, Messieurs les journalistes! D'une anodine et inoffensive feuille de nouvelles circulant dans les ruelles et dans les salons, d'un timide pamphlet colporté sous le manteau, le journal est devenu le maître du monde, la grande voix de tous les peuples. Il absorbe tout. Il dit le premier et le dernier mot de toutes choses. (*Très bien!*)

» Je bois à la Presse, ce colossal levier, ce puissant moyen de diffusion de la pensée, cette grande vulgarisatrice des idées et des doctrines, cette mère féconde de tous les progrès, à la Presse, la gloire et l'honneur du XIX[e] siècle! A la Presse, Messieurs! » (*Vifs applaudissements.*)

*Toast de remercîment de la Presse.*

M. DAVIN (*Gazette de Charleroi*). — « Tous mes confrères de la Presse insistent pour que je réponde en leur nom, au toast véritablement trop aimable que vous venez d'entendre.

» Me voilà bien embarrassé, Messieurs, car je ne m'attendais pas à l'honneur qui m'échoit.

» Je ne sais vraiment que dire! Et cependant, en y réfléchissant autant que vous m'en laissez le temps, il me suffit de puiser dans les souvenirs de la journée, pour trouver un mot à répondre à tant d'amabilité.

» En effet, ce matin, j'entendais votre président s'écrier, dans son discours d'inauguration : « *En avant! Toujours en avant!* »

» Eh bien! Messieurs, je reprends ce mot.

» *En avant! Toujours en avant!* » C'est le mot qui est la raison d'être de la Presse.

» C'est votre cri, Messieurs, à vous, soldats, officiers et généraux de la grande armée de la science, qui cherchez, dans les vestiges du passé, les leçons de l'avenir. (*Très bien.*)

» C'est aussi le nôtre, Messieurs, à nous, vos humbles trompettes, qui sonnons la charge pendant que vous montez à l'assaut et qui saluons vos conquêtes de nos fanfares triomphantes.

» Nous sommes heureux de notre rôle, et nous en sommes fiers. (*Vifs applaudissements.*)

» Je bois, Messieurs, au progrès des sciences et des arts, au progrès de la pensée humaine. » (*Applaudissements.*)

### *Toast aux fondateurs de la Société archéologique de Charleroi.*

M. Stainier. — « Je me permets de prendre la parole, Messieurs, pour vous demander de payer avec moi une dette de reconnaissance.

» Lorsqu'on annonça, dans le pays de Charleroi, il y a bien longtemps déjà, qu'on allait établir à Charleroi, une Société archéologique, j'en appelle aux souvenirs de mes contemporains, cette nouvelle fut accueillie avec des sourires sceptiques.

» Une société archéologique à Charleroi! disait-on, quel rêve et quel étrange projet!

» Et en effet, Messieurs, n'est-il pas vrai que nos vues, nos idées, nos préoccupations sont portées, dans un pays

industriel comme celui de Charleroi, vers l'avenir, plutôt que vers le passé?

» On cherche toujours à marcher avec le progrès, à aller de l'avant; on s'efforce de modifier les vieux procédés industriels, les vieilles méthodes de fabrication, à rompre avec la routine du vieux temps.

» Il semblait donc que le passé n'eut rien à offrir à notre activité. C'était l'avenir qui nous préoccupait et qui nous attirait.

» On ne pouvait croire que le pays de Charleroi fût destiné à donner naissance à une Société ayant pour unique objetif l'étude du passé.

» Cependant, parmi nos concitoyens qui avaient eu l'idée de fonder ici une Société archéologique, il y avait des hommes convaincus et pleins d'ardeur. Je citerai avec bonheur notamment, le nom de notre ancien et vénéré président, M. Constant Van der Elst, que nous appelions volontiers le père Van der Elst, tant il était bon et bienveillant envers nous tous.

» Entouré de l'estime la plus profonde, d'une modestie que j'appellerai excessive, cet excellent homme ne pensait jamais à lui. Il ne voyait que le bien public, les institutions utiles, les progrès des sciences. (*Applaudissements.*)

» Autour de lui vinrent se grouper d'autres travailleurs d'élite.

» Vous avez lu, dans les fascicules qui nous ont été distribués ces jours-ci, une notice sur l'origine et le développement de notre Société, due à l'un d'eux, et des plus méritants, j'ai nommé M. N. Cloquet. (*Applaudissements.*)

» Je pourrais vous citer d'autres noms dignes et honorés.

» Grâce à cette phalange d'élites, la *Société archéologique de Charleroi*, dont on avait souri, je ne veux pas dire : dont on avait ri, et cependant!... M. Cador, qui me regarde, sait fort bien que c'est la vérité.

» La *Société archéologique de Charleroi* devint bientôt forte et bien portante, comme si la ville de Charleroi était destinée à tout avoir, à ne manquer de rien dans aucune sphère d'activité!

» Et vous voyez aujourd'hui, que cette Société est pleine de vie. (*Applaudissements.*)

» Il m'a paru que, dans la circonstance qui nous réunit ici, Messieurs, nous avions une dette de reconnaissance à payer envers les fondateurs de cette Société; de cette Societé qui ne s'est pas contentée de vivre, mais qui a fructifié, et qui a publié les fruits de ses études dans des rapports fort intéressants. (*Bravos.*)

» Certes, la *Société archéologique de Charleroi* a partagé les vicissitudes de toutes les institutions humaines. Elle n'a pas toujours navigué dans des eaux calmes et tranquilles.

» Elle a connu des jours difficiles. Mais elle est sortie victorieuse de la lutte; elle a surmonté tous les obstacles, et vous voyez qu'aujourd'hui elle peut glorieusement fêter son 25e anniversaire. (*Acclamation.*)

» Il m'est douloureux, Messieurs, de ne pas revoir, parmi nous, tous les membres fondateurs de la Société archéologique.

» La mort nous en a emporté quelques-uns; mais il nous en reste assez pour que nous puissions boire à leur santé.

» Je vous propose donc, Messieurs, de boire à la santé des membres fondateurs survivants de la *Société archéolo-*

*gique de Charleroi*, et je vous demande en même temps un souvenir pour ceux d'entre eux qui, hélas! ne sont plus. » (*Acclamation.*)

*Toast au Président du Congrès.*

M. VARENBERGH.— « Messieurs, je ne puis que féliciter l'orateur qui vient de se rasseoir d'avoir pensé aux anciens et aux absents. Il a su faire mentir le vieux proverbe qui leur donne tort.

» Mais n'oublions pas ceux qui sont parmi nous!

» Je n'ai pas l'intention de faire un long discours, Messieurs. Vous en avez entendu de nombreux et de fort éloquents.

» Je vous dis simplement : Buvons à notre Président!

» Je bois à notre ami, M. D.-A. VAN BASTELAER, à l'archéologue éminent qui dirige le Congrès de cette année. » (*Acclamations générales et prolongées.*)

M. VAN BASTELAER. — « Je ne puis vous dire, Messieurs, combien m'a ému ce toast, combien m'a touché l'accueil qui y est fait.

» Vous m'accordez là une récompense qui m'est douce, mais je ne crois pas l'avoir méritée. (*Protestations. Applaudissements.*)

» J'ai rempli un simple devoir vis-à-vis de notre bien-aimée Société archéologique, et ce devoir, je l'ai rempli par amour de la science archéologique. Voilà tout. (*Oh! oh!*)

» Ce que j'ai fait, j'éprouvais du plaisir à le faire. Ne voyez pas là du dévouement. N'y voyez que ce que j'y vois moi-même : l'intérêt que je portais à une Société que j'aime, à une science que j'adore. (*Vifs applaudissements.*)

» Ce que j'ai fait, ne l'eussé-je pas voulu faire que je

l'aurais fait! J'ai accompli la tâche que je m'étais imposée et je n'en ai aucun mérite.

» Aidé de collaborateurs aussi actifs que dévoués, j'ai vu mes efforts couronnés d'un plein succès. Ce succès, Messieurs, ce n'est pas à moi que vous le devez, c'est à vous-mêmes. (*Protestations. Vifs applaudissements.*)

» Et si notre *Société de Charleroi* a acquis un renom et j'ose le dire avec fierté, ce renom est sérieux (*Bravos*), elle le doit à elle-même, à ses membres qui, au nombre de trois cents, ont brisé toutes les difficultés qu'ils rencontraient sur leur passage.

» Elle fut en grand danger notre chère Société, en but à l'indifférence de ceux qui auraient dû la protéger, aux attaques acerbes des jaloux et des ennemis, frappée même par les coups du hazard. Mais elle se raidit contre les difficultés et les destins contraires avec une énergie et une persistance peu communes et elle put se suffir à elle même, vaincre les efforts de la malveillance et dédaigner ses ennemis. Elle avait juré de vivre. Eh bien! elle vit! (*Longs applaudissements.*)

» Et non seulement elle vit, mais elle vivra, elle grandira. (*Bravos.*)

» Je m'écriais tantôt : *En avant!*

» Oui, Messieurs, *en avant!* aujourd'hui même nous commençons une tâche sérieuse et ardue. Nos travaux seront rudes.

» Nous avons, à notre ordre du jour, une question qui me préoccupe, qui me passionne, que la *Société archéologique de Namur* a étudiée, et que nous, non plus, nous n'avons pas négligée : je veux parler de l'histoire des Francs dans nos contrées, des époques de leurs invasions et de leurs divers établissements.

» A cette question, nous en avons joint bien d'autres, non moins importantes et non moins difficiles.

» Il y a de quoi satisfaire l'activité des archéologues, non seulement à Charleroi, mais dans bien d'autres Congrès encore.

» Ce que nous avons fait n'est rien, Messieurs, en présence de ce qui reste à faire.

» Courage et *en avant!* (*Applaudissements.*)

» Aujourd'hui, la *Société de Charleroi* est à la tête du Congrès; bientôt, elle sera rentrée dans les rangs, mais elle ne voudra pas être au dernier! (*Bravos.*) Elle est résolue à montrer toujours l'exemple.

» Je vous remercie, Messieurs, du bien que vous avez dit d'elle. Croyez qu'elle saura se rendre digne de la réputation que vous lui avez faite. (*Très bien!*)

» En son nom, Messieurs, je bois à vous tous! » (*Longues acclamations.*)

La soirée s'est fort agréablement achevée au Cercle de Charleroi et sur la place du Sud, où avait été organisée une série d'excellents concerts commencés dès midi.

La musique du 14e de ligne, l'harmonie de Charleroi, la musique des Glaceries de Courcelles et celle des Cristalleries d'Herbatte (Namur) se sont succédé sur le kiosque jusqu'à onze heures du soir et y ont charmé à l'envi, par des flots d'harmonie, un très nombreux public.

Hélas! d'autres flots, calamiteux ceux-là, sont venus contrarier cette partie du programme : les averses de cet humide été n'ont pas manqué d'assister à la première journée de notre Congrès.

---

## Excursion de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

### BOUSSU-LEZ-WALCOURT.

Le lundi 6 août, à 11 heures 19 minutes du matin, 170 excursionnistes accompagnés de quelques dames prenaient, à Charleroi, le train de Sambre-et-Meuse pour Silenrieux.

Un bien joli coin de pays que ce vallon de l'Heure!

Voici Bomerée, avec son petit castel formé des anciennes dépendances du vieux manoir; puis, au delà d'un tunnel, Ham-sur-Heure, qui sourit dans la ceinture de gazons et de frondaisons luxuriantes que lui font le beau parc des comtes de Mérode et la campagne de M. de Paul Barchifontaine.

A chaque étape, le caractère pittoresque de la vallée s'accentue.

Nous passons à Berzée, qui profile son château féodal restauré sur le sommet de la colline et à Walcourt, où nous reviendrons tantôt.

Silenrieux! Tout le monde archéologue descend!

Le beau temps s'est mis de la partie et c'est gaîment que l'on traverse ce village pour gagner pédestrement, par la bonne route de Beaumont, Boussu-lez-Walcourt, premier but de l'excursion.

Un peu en deça de Boussu, on descend à gauche par un chemin de campagne qui nous mène aux fouilles, près du hameau de Féronval.

La *villa belgo-romaine,* tout récemment découverte et mise au jour par deux habitants du pays, MM. Arnould,

de Boussu, et L. Bayet, de Walcourt, membres zélés de la *Société de Charleroi*, est très considérable. Elle couvre un large espace et se compose de plusieurs parties.

La première, où l'on reconnait une cave, car elle est profonde et contient quatre niches dans ses parois, mesure environ 20 mètres carrés. On y a accès par un couloir où devait se trouver l'escalier.

L'appareil, en moëllons équarris, est assez régulier. Il présente les traces des ouvertures de *sewage* par lesquelles s'écoulaient les eaux vers le bas de la villa.

Comme toutes les villas belgo-romaines, celle-ci est bâtie à mi-côte, orientée vers le midi et un peu au-dessus d'un frais ruisseau.

La deuxième partie est le sous-sol d'un appartement d'hiver, avec hypocaustes. On peut étudier là d'une façon complète la façon confortable de se chauffer des Romains.

Plusieurs chambres devaient surmonter cette substruction, à côté de laquelle les excursionnistes remarquent un *sudatorium* parfaitement conservé. Cette construction, très rare dans les villas trouvées jusqu'à ce jour, servait, comme son nom l'indique, à faire transpirer, à la manière des bains russes modernes. Les parois et le pavement en sont composés de poteries creuses qui laissaient passer partout la chaleur provenant du fourneau et de l'hypocauste et entouraient ainsi le patient d'une véritable enveloppe sudorifique.

Une grande table placée à côté des fouilles, supporte les débris de toute espèce que l'on a retrouvés dans la villa : morceaux de tuf, claveaux de voûtes, plâtras recouvert des fresques ordinaires, ferrailles et clous oxydés, ardoises, tessons avec sigles de potier, débris de verre

curieusement gravé, monnaie à l'effigie de Faustine, etc.

Des *crayats de sarrasins* (résidus de la plus antique fabrication du fer) trouvés dans les fondations de la villa, indiquent suffisamment qu'à proximité, peut-être à Féronval (le val des férons), se trouvaient des forges, dont le maître belgo-romain du IIe siècle a vraisemblablement fait construire la résidence dont nous ne retrouvons plus que les ruines aujourd'hui.

Nous disons du IIe siècle, parce que de l'ensemble des vestiges exhumés l'on est en droit de conclure que la villa remonte à cette époque de grande prospérité pour notre pays sambrien.

Remarquons en passant que bien des villas belgo-romaines de l'Entre-Sambre-et-Meuse semblent avoir appartenu à des maîtres de forges du temps. Alors, comme aujourd'hui, notre pays était déjà remarquable par sa production et sa population métallurgiques.

A cent mètres plus haut, vers le village, se trouve le *cimetière franc*, aussi récemment découvert par M. Arnould.

Là, nous assistons littéralement aux recherches. On achève de découvrir les tombes en notre présence et cinq d'entr'elles, deux de guerriers et trois de femmes, sont ouvertes sous nos yeux.

Les fouilleurs Quertain, de la *Société de Charleroi*, et Godelenne, de celle de *Namur*, dépouillent adroitement au couteau et au canif les antiques vestiges, presqu'imperceptibles, de leur jaune enveloppe d'argile.

On y distingue tout le mobilier funéraire habituel des Francs, des plaques de ceinturon, des bracelets, des boucles d'oreille, des perles de colliers en ambre et en céramique coloriée, des armes en fer : lances, francisques,

schramasaxes, etc., presque complètement dévorées par la rouille, les inévitables urnes en terre et une jolie petite fiole en verre.

L'attention des excursionnistes, surtout de ceux qui n'avaient pas encore assisté à des fouilles de l'espèce, a été vivement frappée à ce spectacle.

Partout, M. D.-A. Van Bastelaer, président, leur a donné des explications intéressantes et instructives, qui ont été écoutées avec le plus vif intérêt.

Mais, malgré tout l'attrait scientifique que présentent les tombes franques, il nous faut continuer notre excursion et nous avons encore beaucoup de belles choses à voir.

## WALCOURT.

A 3 heures, les membres du Congrès se mettent en mouvement pour Walcourt, en traversant cette fois le joli village de Boussu.

Il y a une bonne lieue de Boussu à Walcourt. On fait allègrement le chemin.

Les plus jeunes ne sont pas les plus vaillants. Au contraire. Certains d'entre eux font le trajet dans des voitures mises à leur disposition par une sympathique famille du pays. D'autres, les vieux, se mettent bravement en route, avec la philosophie et la sérénité d'archéologues convaincus. En tête de la caravane, dont le long chapelet s'égrène sur la route, marchent alertement les doyens de l'excursion, MM. le baron de Sélys-Longchamps, le conseiller Hazard et Ch. Dupret.

Notre belle Entre-Sambre-et-Meuse est là qui étale ses plus charmants paysages. Sous nos yeux charmés, se

déroule des deux côtés de la chaussée blanche, un magnifique panorama de croupes boisées et de verts vallons diaprés par l'or des blés. L'air est délicieusement embaumé.

« Quelle pittoresque contrée ! » s'écrient en admiration nos amis des Flandres et de la Hollande, habitués aux horizons plats de leurs immenses plaines.

Il est quatre heures lorsqu'on arrive à l'église de Walcourt. L'antique collégiale présente aux regards de nos archéologues, en tableaux variés, toutes les beautés de l'architecture ogivale depuis son berceau jusqu'à son épanouissement. Cet admirable édifice a, en effet, conservé des souvenirs des diverses restaurations dont il a été l'objet sous le cours des siècles.

Nous n'entreprendrons pas d'en refaire l'histoire et la description, que l'on trouvera très bien faites et très complètes dans le 4e fascicule, p. 441 du volume des *Annexes*.

Disons seulement en passant que Notre-Dame de Walcourt est célèbre dans tout le pays par sa Vierge miraculeuse.

La statue, objet de la grande vénération des pélerins, parcourt tous les environs de Walcourt le dimanche de la Trinité, dans une de ces processions armées si curieuses et connues sous le nom de *marches* dans toute l'Entre-Sambre-et-Meuse. Souvenirs sans aucun doute de cette malheureuse époque de guerres et de pillages où les processions mêmes devaient être protégées contre la convoitise des bandes de mercenaires qui ravageaient le pays.

Les archéologues sont reçus dans le sanctuaire par M. le curé-doyen de Walcourt qui leur souhaite la bienvenue en excellents termes et exalte le rôle de l'archéologie avec une grande élévation d'idées.

M. Béquet, le savant et sympathique vice-président de la *Société archéologique de Namur*, car Walcourt est de la province de Namur, remercie au nom des excursionnistes; il signale les objets marquants du trésor de Walcourt qui se trouvent actuellement à l'Exposition de Bruxelles et donne un aperçu remarquable des œuvres artistiques du célèbre frère Hugo d'Oignies et de ses continuateurs, à l'un desquels on doit cette merveilleuse dentelle de pierre : le jubé de Walcourt.

Ce magnifique chef-d'œuvre a vivement et longuement arrêté les regards des appréciateurs d'art et d'archéologie qui se trouvaient là.

A 5 heures, les membres du Congrès sont reçus à l'Hôtel de Ville de Walcourt par l'administration communale de la localité et y tiennent leur deuxième assemblée générale.

(Voir ch. IV. *Assemblées générales.*)

A 5 heures et demie, ils reprennent le chemin de la gare, non sans se retourner fréquemment pour admirer le joli tableau que fait la petite ville dégringolant pêle-mêle la crête accidentée de son rocher surmonté du clocher bulbeux de Notre-Dame de Walcourt.

A 7 heures, la bande des excursionnistes était rentrée à Charleroi.

---

## Réception des Français.

---

Lundi, à 9 heures du soir, les membres de la nombreuse colonie française de Charleroi ont reçu leurs compatriotes du Congrès, ainsi que le Comité d'organisation, à qui une gracieuse invitation avait été adressée par

M. VALÈRE MABILLE, le sympathique président de la Chambre de commerce et de la Société de bienfaisance françaises.

Les organisateurs du Congrès et nos hôtes de France ont été accueillis d'une façon charmante par les Français de Charleroi, que l'on retrouve toujours à la tête de toutes les manifestations de l'intelligence et du cœur.

A la série des toasts, nombreux et où les verres se sont levés en l'honneur de la Belgique, de la France, de l'archéologie, de l'histoire et de leurs représentants, a succédé une surprise très agréable que M. V. MABILLE réservait à ses invités : un concert improvisé, pendant lequel nous avons eu la bonne fortune d'entendre et d'applaudir deux excellents artistes : M^lle^ BOURÉE et M^me^ THONON-MASSART.

Cette jolie fête intime était terminée à 11 heures du soir. Entretemps, un grand concert était donné au Parc par la fanfare du *Cercle musical de Charleroi*, une excellente phalange musicale, l'un de ces orchestres de cuivre dont le Hainaut a la spécialité et qui a magistralement exécuté un programme choisi, sous la direction de M. DAGNELIES.

---

## Excursions industrielles.

---

La matinée du mardi 7 août a été consacrée aux excursions, non plus dans la campagne à la recherche de trésors archéologiques, mais dans le vaste domaine industriel du bassin de Charleroi.

Conformément au programme spécial tracé par le Comité d'organisation, les membres du Congrès se sont

divisés en cinq groupes et ont visité les divers établissements métallurgiques : hauts-fourneaux, laminoirs et tréfileries, les verreries, glaceries, charbonnages, etc., du pays.

Partout il a été fait le plus sympathique accueil aux visiteurs.

Dans la plupart des établissements, ces messieurs, guidés avec empressement par leurs chefs de groupes, MM. H. Dubois, F. Dewandre, J. Kaisin, E. Lemaigre, et H. de Nimal et reçus avec courtoisie par la Direction, ont lié connaissance avec celle-ci, le verre en main, pendant que s'échangeaient des paroles aimables, toutes à l'éloge des industriels carolorégiens.

Les organisateurs du Congrès avaient pensé qu'après avoir étudié les industries anciennes du pays, et avant de voir retracer le tableau de *la métallurgie à l'aurore de la civilisation*, les congressistes ne verraient pas avec déplaisir le brillant état de l'industrie moderne et son splendide développement dans nos environs, sur les deux rives de la Sambre.

Ces excursions industrielles ont paru intéresser nos hôtes. Elles ont permis à chacun de s'initier à la connaissance des diverses fabrications qui, à défaut de monuments historiques, font la gloire de la région éminemment industrielle de Charleroi.

A la nuit, après un charmant concert, donné de 8 à 10 heures du soir, au Parc de Charleroi, par *l'Harmonie de Couillet*, qui a toujours le privilège d'attirer foule d'auditeurs attentifs et d'applaudissements, les membres du Congrès se sont réunis à plus de deux cents pour visiter les usines de la Société : *Electricité et Hydraulique.*

Beaucoup de nos concitoyens étrangers au Congrès

et quelques dames ont profité de cette excellente occasion pour voir les belles installations de M. J. Dulait.

L'usine était éclairée par 15 lampes à arc de 1600 bougies et 20 foyers Jablokoff répartis dans le grand hall. Puis un lustre de 20 lampes à arc de 1000 bougies au centre de l'atelier et une dizaine de lampes à arc d'intensités variables.

En outre, un pylone hydro-électrique, marchant automatiquement par la simple pression des eaux de la ville, surmonté de 3 lampes à arc de 2500 bougies et un lustre de 5 lampes à incandescence de 1600 bougies alimentées par une dynamo-hydro-motrice.

Au-dessus des machines motrices, un lustre de 100 lampes à incandescence.

Dans la salle de réception, un lustre artistique de 10 lampes et une collection de lampes portatives.

Cette profusion inouïe d'éclairage électrique, cette lumière intense éblouissent un instant les visiteurs à leur entrée dans les ateliers.

M. Dulait a fait en notre présence quelques expériences très intéressantes. Il nous a montré la transformation de la chaleur en énergie électrique, puis la transformation de l'énergie électrique en lumière par lampes à arc ou à incandescence et retransformation de l'énergie électrique en chaleur. Ensuite des essais de transmission de la force à distance.

Pour finir, une nouveauté : le spectacle de la fontaine merveilleuse aux eaux de toutes les couleurs. Une récréation que l'aimable directeur a improvisée en l'honneur de ses hôtes, mêlant ainsi l'électricité à l'hydraulique, par une véritable apothéose de féerie.

Pas n'est besoin de dire que tout a réussi et que l'assis-

tance a manifesté, par ses applaudissements, son plaisir et son admiration.

Pour s'adonner avec ardeur à leur chère étude du passé, les amis de l'histoire et de l'archéologie ne se désintéressent nullement des promesses de l'avenir. Ils l'ont bien prouvé en apportant la plus grande attention aux merveilles industrielles dont ils ont eu le spectacle pendant tout le cours de cette journée.

---

## Excursion de la vallée de la Sambre.

### SOLRE-SUR-SAMBRE ET MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE.

Malgré l'heure tout à fait matinale, 6 heures du matin, 60 congressistes déterminés prenaient, le mercredi 8 août, à Charleroi le train qui devait les emporter, à travers la vallée de la haute Sambre, jusque près des frontières françaises.

Cette ligne du Nord-Belge parcourt un charmant pays.

Elle fait, passé Marchiennes, un fort coude et, comme par un coup de baguette magique, les fumées, les cheminées et les noires montagnes de scories du district industriel s'évanouissent. Subitement l'on se trouve plongé en plein paysage champêtre. Des prairies et des cultures où la Sambre épand en de gracieux contours sa large nappe d'eau, piquée de bateaux, et des deux côtés de hauts côteaux où se mêlent les rocs et les bois.

Ici, dans le fond, là haut sur la colline, des villages et des hameaux pittoresques : Landelies, avec ses jolies villas, le *Tusculum* carolorégien, puis Aulne, avec ses ruines majestueuses, Thuin escaladant un rocher avec

son beffroi carré sur la tête, Lobbes, avec sa vieille église romane que nous visiterons tantôt, Fontaines-Valmont et La Buissière, de jolis sites à partir desquels le terrain s'accidente moins, puis le train rentre dans le pays de cultures jusqu'à Solre-sur-Sambre, où tout le monde descend.

Des voitures, obligeamment prêtées par d'aimables propriétaires de la région, attendaient les excursionnistes à la gare de Solre.

Elles nous mènent d'abord au pont de Montignies-Saint-Christophe, jeté sur l'Hantes pour la voie romaine de Bavay à la Meuse, vers Trèves. Il se nomme le *Pont romain*.

Un bien joli sujet pour le crayon ou le pinceau d'un artiste. Le site, en effet, est charmant. C'est, au fond, d'un vallon encaissé, un nid de verdure ruisselant d'eau, et le vieux pont avec sa cascade y met une note sauvage, originale.

L'eau de l'Hantes tombe en amont, passant au-dessus des arcatures inférieures pour s'épandre, en gros bouillons, dans un bassin assez large, aux abords duquel des arbrisseaux traînent leur verdure et qui est piqué, au milieu, d'une petite île embuissonnée.

Au sommet d'une pente voisine, recouverte d'une riche végétation naturelle, se trouve perché le château de la famille Hauzeur de Ciply, construction de la fin du XVIIIe siècle.

La visite du pont a vivement intéressé nos archéologues. Pour sa description, nous renvoyons au 4e fascicule, pages 417 et 418 du volume des *Annexes*.

Nous en citons deux passages relatifs aux deux façades de la série d'arcades :

« La partie supérieure à la façade d'amont est du moyen-âge et est assez peu soignée. Elle a reçu diverses réparations à différentes époques, jusqu'aux murs du garde-corps, dont le parapet est à deux mètres au-dessus de la clef de voûte de l'arcature supérieure.

» La partie inférieure de cette façade, ou muraille en-dessous des arcatures, est bien romaine, en appareil de grosses pierres de taille travaillées. Cet appareil se prolonge au-delà du pont, vers le village, comme un mur de soutenement pour le chemin. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Ces défauts n'existent pas dans la façade d'aval, qui a naturellement souffert beaucoup moins de l'action des eaux. La construction est mieux conservée, l'œuvre romaine est entière, uniforme et soignée, même aux arcatures supérieures. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une discussion s'élève sur place à propos de l'âge de ce pont. La plupart admettent la manière de voir qui précède; d'autres regardent le tout comme construction romaine; (1) quelques-uns n'y voient rien de romain, sauf les fondations, et tout le reste, selon eux, est roman.

A un quart de lieue du pont subsistent quelques restes de l'abbaye de la Thure, fondée en 1243 par le sire de Barbençon pour les religieuses de Saint-Victor. Les bandes du XVI[e] siècle, plus tard les troupes de Louis XIV, enfin celles de la Révolution ont passé par là. Nous

(1) Un moulin à eau, sis près le pont, et qui fut autrefois une usine à forger le fer, porte aussi des traces de construction romaine.

n'avons pas eu le temps d'aller visiter les quelques substructions qui, seules, sont restées de tant de pillages.

Voir, pour l'histoire de et édifice, le 4e fascicule, page 421 du volume des *Annexes*.

Le château de Solre-sur-Sambre, appartenant aux comtes de Mérode-Trélon, nous offrait plus d'intérêt.

Pour avoir une origine et un type vraiment féodaux, ce château-fort n'est pas d'aspect farouche. Il se trouve posé à terrain plat, dans le village, près d'une place qui est une sorte de prairie.

Un fossé, où dort une eau verdâtre, le ceint parfaitement, et entre les fossés et les murs s'étend une bande de jardin qui met des sourires de fleurs autour de ces hautes murailles, de ces tours à créneaux et à machicoulis belliqueux.

On trouvera la description de ce vieux manoir dans le 4e fascicule, page 433 du volume des *Annexes*.

Nous en avons visité l'intérieur, grimpant d'un pas guerrier les escaliers de pierre en colimaçon, nous promenant majestueusement dans la salle des gardes et d'autres salles encore ornées de hautes cheminées, nous avons surveillé d'un œil perçant les environs par les baies à volets et les meurtrières des tours et, dans les chemins de ronde, nous avons menacé par les machicoulis d'invisibles ennemis arrivés bardés de fer au pied de la forteresse.

L'église de Solre, qui est décrite au 4e fascicule, page 425 du volume des *Annexes*, présente quelques détails de l'art gothique et de la Renaissance, intéressants pour les spécialistes. Quelques excursionnistes y sont allés en attendant le train.

---

LOBBES ET AULNE.

—

Le train nous ramène à Lobbes vers 10 heures et demie.

Un peu après, environ 70 congressistes, venant, eux, de Charleroi, nous y rejoignent et nous nous mettons à gravir, malgré la chaleur, l'interminable escalier de pierre qui mène à la porte de l'église Saint-Ursmer.

Ce vénérable édifice, l'un des plus curieux spécimens de l'architecture romane, est décrit au 3e fascicule, page 341du volume des *Annexes*.

Dans une conférence très écoutée et prouvant qu'il est complètement maître de son sujet, M. Louis Cloquet nous a initiés, sous les voûtes de l'église, à la connaissance de tout ce qu'elle contient de remarquable et d'artistique.

La plus curieuse antiquité de Saint-Ursmer est sa crypte avec des belles pierres tombales des abbés Cordier et Caulier et celle de Saint-Abel, archevêque de Rheims, mort en 756.

Les sculptures de ces tombeaux provoquent un échange d'observations intéressantes entre plusieurs des excursionnistes. Les deux crosses de l'abbé Caulier notamment font l'objet d'une discussion animée, qui reprendra à l'assemblée générale.

En sortant de l'église, le Congrès a été unanime à regretter la déplorable nudité de ce noble édifice, malheureusement badigeonné et qui appelle une décoration intelligente. Des débris de fresque, retrouvés sur une partie des murs, attestent que nos ancêtres avaient mieux compris les exigences de l'art décoratif.

Une collation légère avait été préparée par les ques-

teurs de l'excursion pour midi. Après y avoir fait honneur, les congressistes se sont rendus, à une heure, à l'Hôtel de Ville de Lobbes, où ils ont été reçus par les autorités communales et ont tenu leur quatrième et dernière assemblée générale. (Voir chapitre IV. *Assemblées générales.*)

A l'issue de cette séance, nous nous dirigeons vers la gare de Lobbes, où nous prenons le train à quatre heures pour Hourpes. Nous y sommes rendus en quelques minutes et d'Hourpes à l'abbaye d'Aulne la promenade est charmante, d'autant plus qu'il fait un temps splendide.

Nous voici arrivés aux ruines de l'abbaye. Le spectacle est superbe. Au premier plan, les restes de la nef se dressent majestueusement, et tout autour, en amphithéâtre, les bords de la Sambre s'étendent couverts de verdure, où la roche grise met de distance en distance des tons clairs.

A la porte de l'abbaye, nous sommes reçus par M. l'Abbé qui dirige l'hospice des vieillards fondé par dom Norbert Herset, le dernier abbé d'Aulne.

Les ruines fournissent de nombreux éléments d'observation et sujets d'admiration aux amateurs de l'architecture gothique. M. l'architecte SALMON leur explique, avec beaucoup d'érudition, les beautés architectoniques des XIII^e^ et XIV^e^ siècles qu'ils ont sous les yeux et qui sont décrites au 3^e^ fascicule, page 363 du volume des *Annexes*. Il répond aux objections, et prend part aux discussions intéressantes qui s'élèvent et dont il est le centre.

On s'attarderait longtemps à la contemplation de ces ruines imposantes, si les questeurs ne pressaient la foule des excursionnistes à se rassembler pour aller prendre, à Landelies, le train qui doit les ramener à Charleroi, après une journée bien remplie, mais non terminée.

Nous arrivons à 7 heures dans cette dernière ville, et là le Congrès se termine, au moins pour la partie officielle, par un charmant et cordial pique-nique, qui réunit les congressistes chez le restaurateur Beukelers.

---

## EXCURSION A BRUXELLES.

Le jeudi 9 août, à 9 heures du matin, les membres du Congrès de Charleroi arrivaient de cette ville à Bruxelles pour y visiter l'*Exposition de l'art ancien*.

La visite a duré de dix heures à midi. Les excursionnistes, au nombre de 120, ont trouvé le plus grand intérêt à parcourir et à examiner les collections superbes qui s'y trouvaient réunies.

M. D.-A. Van Bastelaer, président du Congrès, s'était chargé de donner d'intéressantes explications sur les faïences de l'Exposition.

D'autres membres compétents du Congrès s'étaient réparti la tâche pour les autres sections.

M. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale et M. Hosdey s'occupaient des manuscrits; M. L. Cloquet, de la dinanderie; M. Vermersch, de la ferronnerie et de l'argenterie et M. Béquet, des bijoux de l'époque franque.

Les explications de ces guides autorisés ont intéressé au plus haut point les congressistes, qui étaient enchantés de cette excursion. A midi, un dîner réunissait les excursionnistes dans la grotte du Kursaal-Aquarium, et à 2 heures, M. H. Siret, ingénieur, donnait dans la même salle une très belle conférence sur *la Métallurgie à l'aurore de la civilisation*.

Il nous a parlé d'abord d'une façon générale des diffé-

rentes stations préhistoriques qu'il a retrouvées, avec son frère, dans le Sud-Est de l'Espagne, telles que celles de Cuevas, El-Officio et El-Argar, et nous a fait remarquer que partout, dans les stations, domine la préoccupation de la défense.

Les métallurgistes préhistoriques, dont il a découvert des vestiges si importants, se sont toujours établis sur des points naturellement fortifiés.

La préoccupation tout aussi primordiale de n'être jamais dépourvu d'eau potable est prouvée par l'existence de deux sortes d'ouvrages établis dans le but d'en avoir toujours à leur disposition.

D'une part on rencontre des galeries souterraines conduisant de leur demeure, au haut de la montagne, à la source ou au cours d'eau situé au bas de celle-ci.

D'autre part, ils ménageaient à proximité de leur bourgade des réservoirs fortifiés et enduits de terre glaise destinée à conserver le précieux liquide.

La même terre glaise leur servait de mortier dans la construction de leur maison.

Le mode d'inhumation des peuples préhistoriques de cette partie de l'Espagne est toute particulière. Ils mettaient leurs morts dans de grandes jarres de terre.

La position du cadavre dans la jarre rappelle celle des momies péruviennes que l'on peut voir au *Musée d'histoire naturelle de Bruxelles*.

Le corps est accroupi, les jambes sont repliées de façon à ce que les genoux touchent le menton et ne laissent plus au corps que la longueur du tronc.

Le mobilier funéraire se compose généralement d'un grand et d'un petit vase, puis d'outils et d'armes pour les hommes, d'outils et de bijoux pour les femmes.

Un détail particulier, c'est la présence d'un quartier de viande de bœuf, dont il ne reste naturellemment que les ossements, et qui fait supposer que ces peuples primitifs croyaient à une vie future dont les conditions et les besoins étaient semblables à ceux de la vie terrestre.

Près de la côte se trouve un gisement d'argent natif que les habitants de la contrée ont exploité depuis les temps les plus reculés.

Au cours de sa belle conférence, M. H. Siret a exposé les collections extrêmement remarquables qu'il a rapportées d'Espagne, et des projections lumineuses ont donné aux auditeurs une idée très exacte de ces fouilles, si intéressantes pour l'histoire de la métallurgie.

Cette dernière journée, qui n'avait rien d'officiel, n'a pas été la moins agréable du Congrès de Charleroi, dont elle a clôturé définitivement les travaux et les festivités.

IV.

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

## PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

—

## CHARLEROI

5 août 1888.

L'Assemblée générale d'ouverture du Congrès a eu lieu le 5 août 1888, dans la grande salle de l'ancien Hôtel de Ville de Charleroi (1).

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Prennent place au bureau :

MM. le baron KERVYN DE LETTENHOVE et DE FOERE, président et secrétaire-général du *Comité exécutif du* IIIe *Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, le prince DE CHIMAY, ministre des Affaires étrangères, le duc D'URSEL, gouverneur du Hainaut, J. AUDENT, bourgmestre et CH. DUPRET, échevin de Charleroi, D.-A. VAN BASTELAER, VICTOR TAHON, le comte DE MARSY, H. DE NIMAL, etc.

Le bureau s'est adjoint comme sténographe M. GUST. DOCK, sténographe du Sénat.

---

(1) Voir les préliminaires, chap. III, p. 43.

M. le baron Kervyn de Lettenhove. — « Messieurs, le volume qui reproduit les travaux de votre dernière session a été placé sous vos yeux. Si le compte-rendu des séances donne lieu à quelques observations, nous nous empresserons de les accueillir.

» Personne ne réclame la parole à ce sujet?

» Une demande de rectification vient de nous parvenir; elle se rapporte aux procès-verbaux de l'une des sections. Il en sera tenu compte.

» Il me reste, Messieurs, un devoir à remplir, c'est de vous proposer de voter des remercîments à l'estimable secrétaire-général du précédent Congrès, à M. Léon de Foere, qui, dans l'accomplissement de sa lourde tâche, a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement dont nous ne saurions assez faire l'éloge. (*Applaudissements.*)

» L'an dernier, Messieurs, la ville de Bruges, la vieille cité du moyen-âge, était heureuse de vous offrir sa traditionnelle hospitalité.

» Aujourd'hui, nous rencontrons avec une égale gratitude, le même accueil dans une ville placée au centre de la production industrielle; mais, comme pour mieux marquer les progrès accomplis, dans ce sol, si fier des fécondes créations de la civilisation moderne, l'on a découvert et l'on nous montrera le dépôt conservé des précieux vestiges des âges barbares.

» Qui pourrait, mieux que l'érudit Président de la *Société archéologique de Charleroi*, nous initier à ces études?

» Je me félicite, Messieurs, de remettre entre les mains de M. Van Bastelaer les pouvoirs qui m'avaient été confiés et la direction de vos travaux. » (*Applaudissements.*)

M. VAN BASTELAER, président. — « En prenant possession du fauteuil de la présidence, je commence, Messieurs, par remplir un devoir.

» M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE vous a proposé de voter des remercîments à M. DE FOERE, le zélé et actif secrétaire-général du Congrès de Bruges. Mais il a omis tout le reste du Comité du même Congrès, à commencer par lui-même.

» Je vous propose donc, Messieurs, de voter des remercîments au Comité exécutif de Bruges en général, et à M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE en particulier, le dévoué et savant président de ce Congrès. *(Applaudissements.)*

» C'est avec un sentiment de légitime orgueil pour notre *Société archéologique* que je considère cette belle et nombreuse assemblée, à laquelle président les premiers dignitaires du pays, de la province et de la cité. Je suis fier et heureux de ce beau succès de notre Congrès national d'archéologie de Charleroi.

» Je remercie M. le Ministre, M. le Gouverneur et M. le Bourgmestre d'avoir bien voulu rehausser et honorer cette fête de leur présence. C'est au nom des savants de nôtre *Fédération nationale d'histoire et d'archéologie*, dont je vois l'élite ici réunie, c'est au nom du IV<sup>e</sup> Congrès d'archéologie que j'adresse ces remercîments à nos hauts magistrats. *(Applaudissements.)*

» Mais permettez-moi d'ajouter, Messieurs, c'est aussi au nom de notre *Société de Charleroi*, société aimée, qui s'est donné tant de peine et pour laquelle nous avons tant travaillé, et dont nous célébrons aujourd'hui le 25e anniversaire. Notre cœur déborde de bonheur en nous voyant, dans cette circonstance, entourés des représentants de l'autorité et des sommités de la science. Nous avons lieu

de nous glorifier de ces marques de sympathie, et nous remercions les savants qui se sont empressés de répondre à notre appel.

» Merci à vous, Messieurs, qui êtes venus, de près et de loin, pour prêter votre précieux concours à la fête commémorative que nous avons organisée!

» Vingt-cinq années de travail, c'est une longue étape pour une Société, surtout quand ce temps de labeur a été traversé de difficultés de toute espèce, et marqué de moments où il a fallu réagir avec une grande énergie pour ne pas être vaincu. Mais je ne veux pas jeter ici même un seul regard en arrière! *En avant! toujours en avant!* voilà le cri qu'il convient de pousser ensemble!

» *En avant!* aujourd'hui que nous avons constitué une fédération qui saura soutenir moralement les sociétés qui l'ont formée! *En avant!* L'union fait la force! *En avant!* *(Applaudissements.)*

» Notre Fédération marche. A peine née, elle a déjà laissé des travaux importants.

» Le Congrès d'Anvers se donna la mission d'organiser cette Association. L'on doit reconnaître qu'il a réussi son œuvre, et tous sont d'avis que cette œuvre portera des fruits remarquables.

» Le Congrès de Namur s'occupa sérieusement de la science des hautes antiquités. On y signala des découvertes préhistoriques d'une importance capitale, qui vinrent affermir des points sur lesquels planait quelque doute. La visite et l'étude du Musée de Namur a laissé chez nous tous le meilleur souvenir, et tous y ont admiré la grande richesse des collections romaines et franques.

» A Bruges, les trésors artistiques du moyen-âge, ré-

pandus dans la ville entière, dont toutes les collections nous furent ouvertes, ont largement satisfait les désirs des archéologues les plus difficiles.

» A Charleroi, Messieurs, il nous serait bien impossible de vous procurer les monuments et les musées de Bruges! Les monuments de l'arrondissement sont des hauts-fourneaux et des verreries; ses musées sont les vastes halles des machines industrielles, nous vous les montrerons.

» Ces spectacles pourront vous servir de délassement. Vous verrez ce qu'est devenue cette industrie métallurgique gauloise, romaine et franque, si florissante sur les mêmes lieux où, non loin des usines modernes, nous retrouvons aujourd'hui les traces des usines anciennes. Jusqu'au sein de vos récréations, vous trouverez matière pour vos discussions et pour vos études. Car nous désirons que le Congrès de Charleroi soit un Congrès de grand travail. Nous avons réuni à cette intention de nombreux éléments de discussion. Ici comme dans la banlieue, pendant nos excursions comme pendant nos séances, nous repaîtrons, en quelque sorte, nos esprits de haute antiquité.

» La caractéristique de nos travaux semble devoir être l'époque franque, époque la plus importante de notre histoire, sans aucun doute, et vers laquelle se groupent de plus en plus les efforts de notre *Société de Charleroi*. Nous aurons à ce sujet à discuter des questions capitales; je veux parler des époques et du mode des premières invasions franques en Belgique, et du classement chronologique des tombes des francs. Nous espérons que sur ces points, Messieurs, le Congrès de Charleroi marquera un grand pas dans la science.

» Vous verrez, dans les armoires de notre Musée, les

reliques de cette race énergique et vigoureuse de guerriers ; race qui est celle de nos pères.

» L'examen de ces reliques pourra nous conduire à des conclusions acceptables au point de vue du temps, des usages et des mœurs; de l'industrie et des arts; des armes, des bijoux et des ornements.

» Nous ne parlerons pas des demeures de ces guerriers, ni de leur architecture : ces peuples ne paraissent pas s'être occupés beaucoup de ces choses.

» Mais nous retrouvons, dans les détails de l'art roman, des souvenirs frappants de l'ornementation franque.

» Cette sévère architecture romane fera elle-même le sujet des travaux du Congrès, et nous verrons ce qui la caractérise en Belgique. L'église de Lobbes nous servira de type à ce sujet.

» Nous discuterons, au même point de vue, l'architecture gothique en présence des ruines croulantes de l'abbaye d'Aulne. Ruines, hélas! qui s'en vont et ne seront bientôt plus même des ruines.

» Nous visiterons ces restes ainsi que l'église de Lobbes, dans la vallée de la Sambre, cette vallée si belle et si riche, où l'antiquité avait déjà fondé des minières et des forges, où le moyen-âge avait semé de nombreuses abbayes et que les deux derniers siècles ont remplie des bruits et des fumées de notre industrie moderne. Suite de montagnes délicieuses et de rochers les plus pittoresques, aujourd'hui complètement déchirés par les carrières et coupés par les chemins de fer, en longs et sombres couloirs taillés à pic dans la pierre.

» On prétend que l'industrie possède sa poésie à elle; mais sans aucun doute cette poésie toute spéciale est l'ennemie de la poésie de la nature.

» Messieurs, Boileau nous apprend que l'Uniformité fut la mère de l'Ennui; mais il ne nous en indique pas le père. Je me suis parfois interrogé à ce sujet, et je soupçonne que ce père était un long discours !

» Voilà pourquoi je m'arrête. Je serai bref, convaincu que je conserverai ainsi votre estime et vos sympathies. Je ne veux pas qu'un seul bâillement vienne marquer ce premier jour de notre Congrès entièrement consacré à la joie. *(Rires.)*

» Messieurs je déclare ouvert le IVe Congrès de la *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique.* » (*Applaudissements.*)

M. Victor Tahon, secrétaire-général du Congrès. — « Vous ne m'en voudrez pas, Messieurs, si je ne vous donne pas communication du volumineux dossier de lettres et de télégrammes qui constitue la correspondance du Congrès. (*Très bien!*)

» Le Comité en a pris connaissance; toutes les délégations sont en règle, et la liste en sera publiée dans le compte-rendu de nos travaux.

» Je me bornerai, si vous le voulez bien, à vous donner quelques explications pratiques, que je crois utiles, principalement pour nos chers hôtes étrangers, sur les programmes des journées d'aujourd'hui et de demain.

» Aujourd'hui, à 3 heures, visite du *Musée archéologique de Charleroi.*

» Vous y verrez nos collections, fruits de nos fouilles dans tout l'arrondissement et dons d'amis dévoués, depuis l'année 1863.

» Ces collections paléontologiques et archéologiques résument, avec nos quatorze volumes de *Documents et rapports*, les efforts persévérants de notre Société,

pendant ses vingt-cinq premières années d'existence.

» Vous y aurez également sous les yeux une toute petite exposition d'art ancien que nous avons improvisée en quelques jours, et qui est sans prétention aucune.

» Elle renferme quelques objets intéressants parce qu'ils ont été découverts dans notre arrondissement. Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir l'examiner avec indulgence.

» A 5 heures a lieu le banquet du Congrès, dans la salle où nous nous trouvons. Il avait été fixé à 6 heures ; mais à la demande de plusieurs de nos honorables confrères, nous avons cru bien faire en le reportant à 5 h., et je crois que nous avons rencontré l'assentiment général.

» Vu le grand nombre d'adhésions à ce banquet, j'engage les membres à retenir de bonne heure leur carte auprès de M. le Trésorier qui a son bureau installé au Secrétariat, à côté de la grande salle.

» A 8 heures, concert place du Sud, si le temps nous favorise, bien entendu. En tout cas, vous pourrez entendre ce beau concert du balcon du *Cercle de Charleroi.*

» Nous avons pensé qu'il vous serait agréable d'avoir un endroit confortable et central de réunion, en dehors des séances et commissions, et nous ne pourrions mieux vous offrir sous ce rapport que les magnifiques locaux du *Cercle*, que cette Société privée a mis très gracieusement à votre disposition. (*Applaudissements.*)

» Demain lundi, à 8 heures du soir, réunion des sections.

» Messieurs les Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Secrétaires sont priés de bien vouloir installer leurs bureaux dans les différentes salles appropriées à leur intention et qui portent toutes des écriteaux.

» Ces salles, comme celle des assemblées générales, se trouvent dans le bâtiment que nous occupons actuellement et qui est l'ancien Hôtel de Ville de Charleroi, accordé si obligeamment au Congrès par l'administration communale. (*Applaudissements.*)

» Vers 10 heures, il serait prudent que vous vous restauriez, car nous partons en excursion à 11 h. 19 min., et je ne puis pas vous promettre que vous aurez le temps ni le moyen de faire un repas dans les localités que nous visiterons.

» Au départ de la gare de Charleroi, vous devez être munis de votre carte bleue de congressiste, au moyen de laquelle vous obtiendrez, à un guichet spécial, une réduction de 50 °/₀ sur le tarif ordinaire.

» On peut prendre des billets de première ou de deuxième classe, à volonté.

» Les dames seront accueillies avec infiniment de plaisir, faut-il vous le dire, à toutes nos excursions. (*Vifs applaudissements.*)

» L'arrivée à Silenrieux a lieu à midi et 17 minutes.

» Nous commencerons par visiter, à Boussu-lez-Walcourt, un cimetière franc que nous avons eu la bonne fortune de découvrir tout récemment dans un charmant coin du pays.

» En vue du Congrès, cinq tombes ont été ouvertes, dont deux de guerriers et trois de femmes.

» Les guerriers sont munis de leurs armes : framées, francisques ou schramasaxes et de leur mobilier funéraire ordinaire : plaques de ceinturons en bronze ou en fer damasquiné, poteries, etc.

» Les femmes sont ornées de leurs bijoux, colliers, anneaux, épingles à cheveux, etc.

» Ces cinq tombes seront fouillées en votre présence, et je crois que ce sera un objet de grand intérêt pour ceux d'entre vous qui n'ont pas encore assisté à des fouilles.

» A dix minutes de là, nous vous montrerons une villa belgo-romaine absolument inédite, puisqu'il y a quinze jours à peine que nous l'avons découverte.

» Elle se compose de huit salles dont un *prefurnium*, un *sudatorium* très curieux et plusieurs hypocaustes.

» Cette villa, qui paraît avoir été construite au IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire pendant la grande période de prospérité de l'Entre-Sambre-et-Meuse, pourrait très bien avoir servi de séjour à un maître de forges du temps, car on y a retrouvé assez bien de *crayats*, c'est-à-dire de résidus métallurgiques, et Féronval (le val des férons) se trouve non loin de là.

» En revenant de Boussu-lez-Walcourt, nous nous arrêterons à Walcourt pour visiter l'admirable collégiale dont tous vous avez entendu parler, et le chef-d'œuvre qu'elle contient : le jubé de Charles-Quint, qui vient d'être magnifiquement restauré.

» La sympathique *Société archéologique de Namur* veut bien nous permettre de faire cette petite excursion sur son territoire, car Walcourt appartient à la province de Namur. Et l'honorable M. Béquet ne m'en voudra pas si je lui demande de vous y servir d'aimable *cicerone*.

» Une assemblée générale, qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Walcourt, terminera cette première partie de la journée.

» Le départ de cette localité aura lieu à 6 h. 6 min., et l'arrivée à Charleroi à 6 h. 55 min.

» A 8 heures, deuxième réunion des sections.

» A 9 heures, toujours si le temps le permet, concert au Parc de la ville par l'excellent *Cercle musical*.

» Vous aurez sans doute remarqué, Messieurs, que nous vous avons distribué, la semaine dernière, un nouvel horaire du Congrès. Je vous prie instamment de ne tenir compte que de celui-ci, qui annule les précédents dont nous avons été obligés de modifier certaines dispositions.

» Permettez-moi de vous dire maintenant quelques mots sur les *excursions industrielles* de mardi prochain.

» Un programme spécial, imprimé sur papier rose, vous donnera à ce sujet toutes les indications désirables; mais il importe de rectifier une erreur typographique qui s'est glissée dans ce programme : En tête il est dit que le premier groupe se réunira le mardi à 9 h. 35 min. à la gare de l'Etat; mais par suite d'une disposition typographique malheureuse, on pourrait croire que cette mention s'applique aussi aux autres groupes. Et il n'en est rien, comme on peut s'en assurer en continuant la lecture du programme.

» Vous voudrez bien aujourd'hui ou demain faire choix d'un groupe et prévenir le directeur de ce groupe, afin de nous permettre de prendre toutes les mesures les plus convenables pour assurer aux excursionnistes une visite agréable et fructueuse des établissements industriels qu'ils désirent parcourir.

» Avant de nous séparer, Messieurs, je tiens à vous dire que, pendant la durée de la session de Charleroi, le Secrétariat vous sera ouvert à tout moment, et que nous serons très heureux de pouvoir être utiles ou agréables à tous les membres du Congrès. » (*Applaudissements.*)

M. D.-A. VAN BASTELAER. — « Messieurs, pour le cas

où certains d'entre vous, ne connaissant pas la ville, seraient désireux d'obtenir tels ou tels renseignements, il suffira qu'ils s'adressent à MM. les questeurs qui se mettront obligeamment à leur disposition.

» Vous reconnaîtrez MM. les questeurs au ruban qu'ils portent à la boutonnière.

» M. le Secrétaire-Général vient de vous le dire, Messieurs, le *Cercle de Charleroi* accorde libre entrée à tous les membres du Congrès. Nous pourrons donc nous y retrouver dans nos moments de récréation et nous y passerons nos soirées. » (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 12 heures et quart.

## DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

(DES SECTIONS RÉUNIES.)

—

# WALCOURT.

6 Août 1888.

La séance est ouverte à 4 heures 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Walcourt, mise obligeamment à la disposition du Congrès par l'Administration communale de cette ville.

Prennent place au bureau :

MM. D.-A. VAN BASTELAER, président, VICTOR TAHON, secrétaire-général, le baron KERVYN DE LETTENHOVE, le baron E. DE SÉLYS-LONGCHAMPS, A. BÉQUET, le Curé-Doyen et les Échevins de Walcourt.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en ces termes :

M. LE PRÉSIDENT. — « Avant tout, je tiens à remercier M. le Curé-Doyen de Walcourt, qui a bien voulu recevoir dans sa collégiale les membres du Congrès, et leur servir de guide. (*Applaudissements.*)

» Nous avons constaté, avec plaisir, que la restauration de cet antique monument se poursuit activement et intelligemment.

» Je remercie également M. le Curé-Doyen de nous avoir accompagné ici.

» Je remercie aussi MM. les Echevins qui nous ont reçus et nous ont préparé un local pour notre réunion.

» Je n'oublie pas M. Alfred Béquet, qui s'est mis, dans l'église, à la disposition des excursionnistes. (*Applaudissements.*)

» L'ordre du jour appelle la discussion sur l'époque franque dans l'arrondissement de Charleroi.

» A cause de l'heure avancée, il ne nous sera guère possible d'approfondir aujourd'hui la question et nous serons obligés de la remettre à demain.

» Cependant, je pense que M. Béquet a quelques observations à nous présenter. Nous pourrions les entendre. »

M. Alfred Béquet. — « Je tiendrais, Messieurs, à dire deux mots à propos des découvertes qui ont été faites tantôt, sous nos yeux, dans le cimetière franc de Boussu-lez-Walcourt.

» Le cimetière et le nombre des objets trouvés dans ces sépultures semblent indiquer qu'elles appartiennent à la famille d'un homme libre.

» Les guerriers avaient rétabli, à leur arrivée dans nos contrées, les anciens domaines tels qu'ils existaient en Belgique sous la domination romaine.

» Des serfs et des esclaves chargés de cultiver le sol vivaient sur les terres éloignées du centre du domaine. Ils habitaient de pauvres cabanes, et leurs sépultures ne renferment que de grands et de petits couteaux, quelques objets de parure, des vases en poterie et jamais d'armes de guerre.

» Les hommes libres, au contraire, étaient ensevelis avec la francisque, la framée, leurs objets de toilette et d'équipement, à côté des vases funéraires.

» La propriété semble avoir été dès lors organisée telle qu'elle existait encore à la fin du siècle dernier.

» Le grand progrès de notre époque est le fractionnement de la terre et l'émancipation de la population rurale. »

M. Kurth. — « J'aurais à formuler des objections graves, en réponse aux observations de M. Béquet; mais le temps dont nous disposons avant notre départ étant très court, nous ne pouvons entrer dans une discussion sérieuse.

» Du reste, l'assemblée ne paraît guère disposée à écouter des discours. » (*Rires. Approbation.*)

M. le Président. — « Pour ce qui est des tombes franques dépourvues de mobilier, je m'en réfère à ce que j'ai écrit dans le mémoire relatif à l'époque franque, et qui a été publié en vue des discussions du Congrès.

» Ces sépultures appartiennent-elles à des pauvres ou à des esclaves plutôt qu'à des hommes libres? Nous n'en savons rien. Les preuves manquent pour poser une affirmation à cet égard.

» Je ne puis me figurer un dénuement tel que l'on ne puisse trouver un pauvre petit couteau, ou un misérable petit vase, ou un simple tesson pour remplir le rite mortuaire habituel; cette explication de pauvres et d'esclaves est du reste inadmissible quand il s'agit de grands cimetières dont presque toutes les tombes sont complètement dépourvues de mobilier, et dont plusieurs sont de construction soignée et même luxueuse.

» A Hantes-Wihéries et ailleurs, la plupart des tombes ont servi à plusieurs cadavres, jusqu'à quatre et cinq.

» Parfois nous retrouvions deux squelettes en place; et alors ordinairement le squelette supérieur n'avait pas de mobilier.

» Parfois aussi un seul squelette, sans mobilier, était en

place et la terre était mêlée à des débris d'ossements et de mobilier ancien. Les parties un peu conservées, crânes, tibias, etc., des premières inhumations étaient alors réunies au pied de la tombe.

» A Thuillies, au milieu d'un cimetière où des centaines de tombes étaient entièrement, ou presqu'entièrement dépourvues de mobilier, nous avons trouvé plusieurs sépultures soigneusement maçonnées et renfermant un squelette en place, sans mobilier, avec plusieurs crânes et des ossements divers jetés aux pieds du squelette, le tout dans une terre pleine de débris de mobiliers antérieurs.

» A Montignies-Saint-Christophe, dans une fouille commencée par notre Société et terminée par la *Société d'anthropologie de Bruxelles*, même absence de mobilier. Les cadavres étaient inhumés dans de la terre mêlée à des débris d'anciens ossements et d'ancien mobilier.

» Toutes ces constatations ne nous conduisent-elles pas à une même conclusion: ces cimetières, où les inhumations se sont succédé bien des fois dans les mêmes fosses, ont duré très longtemps, et les cadavres sans mobilier sont les derniers venus et ont été enterrés à une époque où les usages mortuaires s'étaient modifiés?

» Nous le pensons, Messieurs, mais nous appelons sur ces points, l'attention de ceux qui ont à fouiller des cimetières francs.

» Dans cet ordre d'idées, comme je l'ai écrit déjà en 1879 à propos du cimetière de Wihéries, les cimetières complètement dépourvus de mobilier, seraient les cimetières de villages qui ont suivi immédiatement l'époque franque. » (*Applaudissements.*)

M. Béquet. — « J'ai l'opinion que la plupart des cimetières francs où les cadavres étaient accompagnés d'un

véritable mobilier funéraire, appartenaient à des payens.

» Après la conversion des Francs au christianisme, les usages du paganisme disparurent en partie, et les morts ne tardèrent pas à être ensevelis comme de nos jours, dans un simple linceul.

» Quelques cimetières payens continuèrent encore à servir de lieu de sépulture et on les consacra au Christ en y élevant une petite chapelle.

» Cependant la plupart des Francs convertis, ainsi que les anciens Belges, se firent dès lors ensevelir à l'ombre des temples chrétiens. »

M. Jacques. — « Je désire préciser ce que la *Société d'Anthropologie* a constaté dans la fouille du cimetière franc, à Montignies-Saint-Christophe.

» Dans chaque tombe, le squelette se trouvait au fond et la terre qui le recouvrait était mêlée à des débris d'ossements d'autres inhumations et à des restes de mobilier ancien détruit.

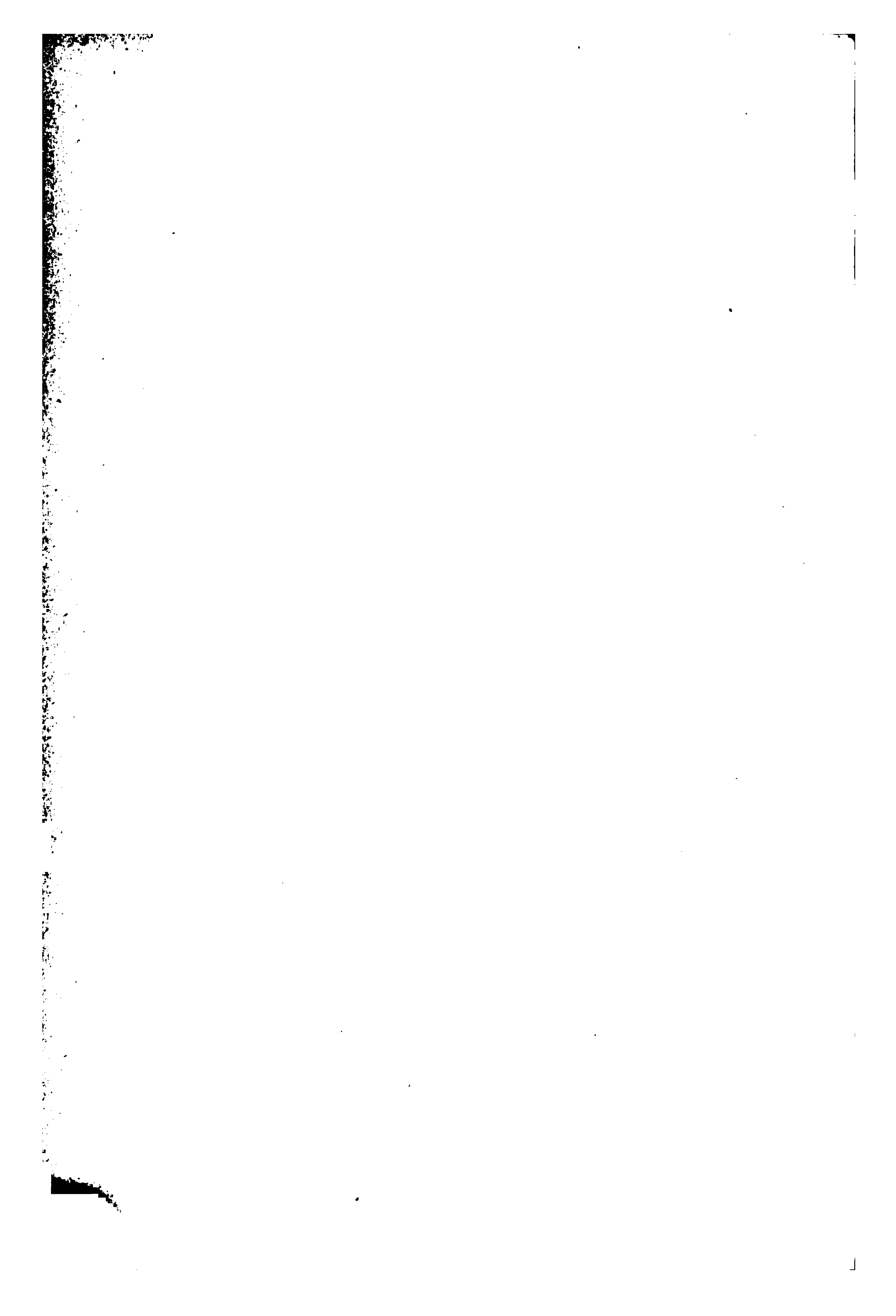
» Quelques restes d'ossements semblaient réunis intentionnellement en un certain endroit de la tombe.

» Les caractères anatomiques des cadavres étaient bien ceux de la race franque. »

M. le Président. — « Je pense, Messieurs, que vous êtes fatigués et que nous pourrions lever la séance, d'autant plus que nous devons marcher encore 20 minutes pour atteindre la gare de Walcourt. » (*Approbation.*) (1)

La séance est levée à 5 heures et demie.

(1) M. Jacques ayant demandé la parole pour une question d'ordre intérieur, M. le Président n'a pas cru pouvoir la lui accorder, la question que voulait soulever l'honorable membre n'étant pas de la compétence de l'assemblée, mais des délégués des Sociétés seulement. M. le Président a déclaré que cette question serait discutée à Charleroi, au local du Congrès.



## TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

(DES SECTIONS RÉUNIES.)

---

## CHARLEROI.

7 août 1888.

La séance se tient dans la grande salle du local du Congrès. Elle est ouverte à 3 heures par M. D.-A. VAN BASTELAER, président.

Le bureau est composé de MM. D.-A. VAN BASTELAER, VICTOR TAHON, H. DE NIMAL, le baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS, le comte DE MARSY, A. BÉQUET et VAN WERVEKE.

Interprétant les statuts à propos de la question incidente soulevée à Walcourt, les délégués des Sociétés adhérentes décident, à l'unanimité moins une voix, qu'à moins de payer une cotisation personnelle, chaque délégué a droit à *un exemplaire seulement* des publications du Congrès, exemplaire destiné à la Société qu'il représente (1).

M. LE PRÉSIDENT. — « L'ordre du jour, Messieurs, appelle la discussion de la question franque, la grande

(1) Ce vote a été précédé d'une discussion sans intérêt, que le Comité exécutif du Congrès n'a pas cru devoir reproduire.

question de notre Congrès. M. le baron DE BAYE a la parole. »

M. le baron DE BAYE. — « Permettez-moi, Messieurs, de résumer brièvement l'état actuel des recherches archéologiques concernant l'époque des invasions barbares en Europe.

» L'étude des Francs inscrite à l'ordre du jour, est indissolublement liée à celle des autres peuplades qui envahirent l'Europe et se la partagèrent à la chute de l'Empire romain.

» Ces quelques mots ont pour unique but d'indiquer l'étendue si vaste des régions que vos travaux intéressent.

» L'Angleterre est sans doute le pays où le goût de ces recherches s'est révélé et développé d'abord. Au milieu du siècle dernier, FAWSSETT écrivait le journal de ses fouilles dans le *Kent* (1), et en 1793 DOUGLAS publiait ses *Nenia Britannica.*

» Cinquante ans plus tard, l'abbé COCHET, en créant en France l'archéologie franque, donnait une nouvelle impulsion à la science anglaise.

» Alors les travaux de MM. ACKERMAN (2), THOMAS WRIGHT (3), WYLIE (4) et NEVILLE (5), nous ont fait connaître des nécropoles anglo-saxonnes étudiées scientifiquement et méthodiquement.

» Ce mouvement semble ralenti et les travaux nom-

(1) *Inventorium sepulcrale.*
(2) ACKERMAN. *Remains of Pagan Saxondum.* 1856.
(3) *The Celt, the Roman, the Saxon* by T. WRIGHT.
(4) WYLIE. *Fairford graves.*
(5) NEVILLE. *Saxons obsequies.*

breux dispersés dans les revues anglaises attendent une synthèse désirée vivement par le monde savant.

» De l'ensemble des antiquités barbares, désignées généralement en Grande Bretagne sous le qualificatif d'objets anglo-saxons, ne surgira-t-il pas un jour des distinctions? Chacun des trois peuples barbares, Jutes, Saxons, Angles, n'aura-t-il pas un jour sa part dans les variétés archéologiques qui différencient les trouvailles du Kent et des autres régions de la Bretagne?

» L'Allemagne vit un peu sur ses anciennes découvertes. Rendons cependant justice à M. le professeur LINDENSCHMIT, dont la haute compétence et les travaux remarquables sont appréciés et répandus partout.

» Ses belles publications, accompagnées d'un grand nombre d'illustrations, sont de véritables monuments dignes d'admiration (1).

» Les merveilles conservées dans les musées bavarois sont peu connues et des catalogues illustrés des richesses qu'ils contiennent feraient progresser les études comparatives.

» L'Italie est absorbée par les études de l'archéologie classique et étrusque. Les services immenses rendus à la science dans cet ordre de recherches excusent les savants italiens, d'avoir ainsi négligé une branche importante de leur archéologie nationale. Les Francs, les Goths, les Longobards n'ont-ils pas envahi successivement le Nord de l'Italie et le Trentin! Quelles sont les traces qu'ils y ont laissées?

» Saluons, Messieurs, dans ce pays, les débuts et la

---

(1) *Hanbuch. Brunswick* 1880-1886. *Altes thumer.*

naissance des études dont nous nous occupons. Les travaux récents et encore peu connus de MM. Calandra (1), Orsi (2), Cipolla (3), Mantovani (4), Campi (5) et Wieser (6) ont prouvé au monde savant ce qu'il est en droit d'attendre de l'Italie. Ils ont brillamment inauguré une phase nouvelle, montré qu'elle serait fertile et indiqué que les découvertes de l'avenir prouveraient que le sol italien interrogé, répond toujours en prodiguant de nouvelles merveilles.

» La Hongrie s'occupe avec activité de l'exploration et du classement des nombreux et immenses champs funéraires répartis sur son territoire. Je n'ose pas, ma mémoire pouvant me trahir, indiquer le nombre incroyable de sépultures barbares explorées.

» Le savant docteur Lipp, que la mort vient d'enlever, a mis au jour environ cinq mille tombes près de Kezthely. Ses travaux et ceux de M. le docteur Hampel sont remarquables.

» Mais les barbares qui ont occupé la Hongrie appartiennent à des peuples nombreux et variés : les Longobards, les Goths, les Vandales (leurs cousins germains), les Huns, etc. Il est difficile, dans l'état actuel de la science, de désigner ce qu'il revient à chacun d'eux parmi les trésors accumulés dans le musée de Budapest.

» En Espagne, nous ne connaissons que la découverte

---

(1) Nécropole de Testona, près Turin.
(2) Croix longobardes de Bologne et de l'Italie supérieure.
(3) Tombes barbares de Cellore d'Illasi.
(4) Sépultures de Cantacucco, près Bergame.
(5) Découvertes dans le Trentin.
(6) Nécropole longobarde de Civezzano (Trentin).

des couronnes de Guanazar conservées à Cluny et connues de tous. Mais que de surprises nous réserve dans l'avenir le sol espagnol, cette dernière étape des Visigoths, après une course orageuse à travers les plus belles contrées de l'Europe.

» L'Andalousie ne nous réserve-t-elle pas de nous faire connaître ce qu'étaient les Vandales avant leur migration en Afrique?

» L'Afrique, était restée muette jusqu'à ce jour. Dans un récent voyage en Angleterre, j'ai été assez heureux pour étudier et dessiner au British Museum, le mobilier funéraire de sépultures barbares découvertes près de Bône (1). Voici le dessin des fibules ornées de cloisonnage exhumées de ces tombes et je pense ne pas trop m'aventurer en les attribuant aux Vandales.

» Pour la France, un motif de discrétion m'engage à être plus bref encore, si c'est possible.

» Les publications (2) de l'abbé Cochet relatives aux antiquités franques découvertes en Normandie, vous sont connues. Le rapport de M. Baudot vous a fait connaître les points de comparaison entre les sépultures franques et burgondes.

» L'élan imprimé par les travaux remarquables de ces deux archéologues semble s'être ralenti.

» Néanmoins, la France suit avec un grand intérêt les fouilles poursuivies actuellement par un de nos plus zélés explorateurs, M. Frédéric Moreau père, qui ne recule

---

(1) Voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1888.

(2) Abbé Cochet. *La Normandie souterraine. Le tombeau de* Childéric. *Sépultures gauloises, romaines et franques de Normandie.*

devant aucune dépense pour faire partager ses jouissances de collectionneur. Ses albums représentent si exactement les objets découverts que tous ceux qui ont reçu ces publications (1) croient posséder la collection elle-même de notre heureux compatriote.

» M. PILLOY, opère actuellement des découvertes (2) importantes et ses travaux consciencieux nous montrent le soin et le plaisir qu'il met à venir ici chercher des points de comparaison.

» Les recherches dans la Somme, le Pas-de-Calais, l'Aisne ne sont-elles pas dues au voisinage de votre pays, et à l'influence de vos études?

» Pardonnez-moi, Messieurs, je termine par où j'aurais dû commencer. La Belgique, ce pays si hospitalier, qui nous a reçu avec une cordialité si appréciée, est actuellement à la tête des études relatives aux invasions barbares. Les musées et les livres nous ont fait connaître les grands et nombreux services déjà rendus à l'archéologie par la science belge.

» La réunion d'aujourd'hui prouve hautement les services qu'elle rend actuellement.

» Elle donne l'exemple à tous en montrant la ligne à suivre, la voie du progrès.

» Les divers pays, que je viens de passer en revue, n'ont rien de mieux à faire que de suivre cet exemple si noblement donné.

» Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir voter des remercîments aux archéologues belges pour leurs pa-

---

(1) F. MOREAU. *Album Caranda.*
(2) Sépultures de Vermand d'Hombliéres, etc.

tientes et importantes recherches sur les invasions barbares, des remercîments tout spéciaux à notre savant président Monsieur D. A. VAN BASTELAER, fondateur du beau musée de Charleroi, à Monsieur BÉQUET, le conservateur du merveilleux musée de Namur, dont la réputation est européenne, à Monsieur le baron DE LOË. La liste de ces champions serait longue s'il fallait vous les nommer tous. Tous, Messieurs, ont bien mérité de la science moderne. (*Vifs applaudissements.*)

» Messieurs, je vous ai exposé que l'étude des antiquités franques exigeait pour base indispensable la connaissance de l'industrie, des arts des autres peuples barbares ayant la même origine. Le succès dans les recherches que vous poursuivez, avec un zèle si éclairé, sera d'autant plus grand qu'il recevra son impulsion des travaux comparatifs.

» Permettez-moi donc d'attirer votre attention sur quelques parures composées ou ornées d'oiseaux et de têtes d'oiseaux à bec crochu. Plusieurs de ces charmants spécimens conservés au musée de Namur, autorisent ma rapide communication.

» La Belgique, la France et les Provinces rhénanes ayant fourni de nombreux exemples de ce motif ornemental, on a conclu que ces figurations étaient franques.

» Les Francs, vous le savez, formaient une confédération de tribus conquérantes. Chez eux les armes jouent un rôle plus grand que les bijoux. Les soucis de la guerre dominaient en eux les préoccupations artistiques.

» Les oiseaux à bec crochu ne se rencontrent pas uniquement dans des milieux francs. Les fouilles de M. BAUDOT nous fournissent des spécimens exhumés des sépultures burgondes. Les musées de Bavière, de leur côté, ne

sont pas moins prodigues de ces mêmes produits attribués aux Alemans. Puisque nous sommes entraînés par le sujet, dirigeons nos regards vers l'Orient.

» Le trésor de Petrossa, étudié avec tant de soin et de science par M. ODOBESCO, offre aussi des représentations de cet oiseau bizarre et typique tout à la fois

» Il en est de même pour les pays hongrois. La Pannonie fût le séjour privilégié des Goths. Les rayons et les terminaisons de plusieurs fibules digitées du musée de Budapest se composent aussi de ces têtes d'oiseaux.

» La même observation s'applique aux fibules rapportées de Crimée par M. MAC PHERSON (1) en 1857 et récemment par M. ARTHUR EVANS (2).

» La Chersonèse Taurique a servi de refuge aux Goths, lorsque les Huns les poussèrent vers l'Occident. Les Goths fixés en Crimée sont désignés par PROCOPE sous le nom de Goths Tetraxites. RUBRUQUIS, ambassadeur de Saint-Louis, et après lui les historiens des XIV^e^ et XV^e^ siècles, attestent que jusqu'à leur époque, les habitants de cette péninsule avaient conservé les mœurs, le langage et les vêtements des peuples dits germaniques.

» Il convient encore de citer quelques bijoux du Caucase récemment communiqués par M. GERMAIN BAPST à la *Société nationale des antiquaires de France.*

» Ajoutez à cette série très incomplète les pièces conservées au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, dans les galeries réservées aux produits exceptionnels de la Scythie.

---

(1) Ces objets sont conservés au *British Museum.*

(2) Ces parures font partie de la collection de M. JOHN EVANS.

» Quels étaient donc les habitants de cette contrée? Les Goths.

» Au rapport de JORDANES et selon d'autres historiens, ils séjournèrent longtemps dans cette contrée insuffisamment délimitée.

» Dans cette vaste région, les Goths, utilisant les richesses aurifères qu'ils recevaient du Nord et les inépuisables ressources lapidaires de la Perse et de l'Inde, créèrent un art original. Cet art indépendant devait un jour être l'inspirateur de l'industrie nationale des peuples barbares.

» Les bijoux provenant de Scythie, ornés de l'oiseau caractéristique, sont appelés mérovingiens par les savants russes et attribués aux IIIe et IVe siècles après J.-C.

» La détermination archéologique serait plus vraie si certains bijoux des tombes franques étaient regardés comme des inspirations scythiques ou gothiques. L'oiseau de proie dont nous vous entretenons est vraisemblablement le *Gypaète* ou l'oiseau rapace des Scythes Iranisés des pays caspiens.

» La persistance et la fidélité des Goths à reproduire à travers les âges ce même motif ornemental fournit à cette opinion un nouvel et puissant argument.

» Le dessin que je vous présente est celui d'une boucle de ceinture, qui n'a pas deux cents ans d'existence. Il vous démontre la continuité de son emploi.

» Si M. A. EVANS, qui a rapporté cette boucle de Scutari d'Albanie, n'en connaissait pas la provenance, elle semblerait sortir d'une de vos tombes barbares. Or elle appartenait à un habitant moderne de la tribu des Hotti. Ce nom de Hotti est une altération du mot *Gothi*.

» Ces données succinctes n'ont pas d'autre but que d'ex-

poser à vos yeux l'importance des études comparatives.

» Si les bijoux ornés d'oiseaux, portés par les Francs envahisseurs de la Belgique, ne sont pas les œuvres des orfèvres goths, l'inspiration première ne leur en revient pas moins. Le berceau de cette industrie doit être recherché sur les confins de l'Europe et de l'Asie, aux portes de l'Orient. » (*Applaudissements.*)

M. le comte DE MARSY. — « Il me semble, Messieurs, que, dans l'énumération qu'il a faite des recherches archéologiques opérées, depuis un siècle, concernant l'époque des invasions barbares en Europe, M. le baron DE BAYE n'a oublié qu'une chose, ce sont ses propres recherches.

» Il a notamment omis le travail important qu'il vient de publier sur l'industrie et plus spécialement l'orfèvrerie des Lombards.

» Je demanderai la permission de réparer cet oubli un peu volontaire. (*Applaudissements.*)

» Du reste, les fouilles qu'il a entreprises sont bien connues. M. le baron DE BAYE étudie, depuis plusieurs années, l'époque barbare. Il vient de nous présenter un court résumé de ses recherches, en ce qui concerne l'orfèvrerie.

» Il n'a pas touché la question des armes, ou très peu. Il ne veut pas tout faire à la fois, et il réserve cette question.

» J'ajoute que M. le baron DE BAYE prépare un travail analogue sur l'industrie des Saxons. C'est une indiscrétion, mais j'espère qu'il me la pardonnera. » (*Rires, applaudissements.*)

M. KURTH. — « Je dois vous demander pardon, Messieurs, de ce que la communication que je vais avoir l'honneur de vous faire aura un caractère presque agres-

sif. La raison en est que je tâcherai d'être aussi court que possible, et quand on veut être court on s'expose à paraître peu courtois.

» Voici donc, en quelques mots, les observations que je crois devoir présenter au sujet des remarquables découvertes archéologiques qui ont été faites dans la région wallone de la Belgique.

» Je m'explique sans ambages, Messieurs, et je dis que selon moi, pour la très grande majorité, vos cimetières francs ne sont pas des cimetières francs. Ils sont de l'époque franque, d'accord, mais ils renferment les ossements de la population indigène qui était une population de Gallo-Romains.

» Permettez-moi de vous dire brièvement les raisons qui m'amènent à poser cette conclusion qui, peut-être vous paraîtra un peu hardie, mais à laquelle j'espère parvenir à vous rallier.

» Comme je ne cherche que la vérité, s'il arrive que les objections qu'on me présentera sont de nature à me convaincre, je reconnaîtrai loyalement mon erreur.

» En attendant, je constate la contradiction formelle qui existe, à l'heure qu'il est, entre les données de l'archéologie proprement dite, et celles de l'histoire.

» L'archéologie nous dit que la Belgique wallone a été envahie par une population franque qui se serait répandue sur toute la surface de nos provinces wallones.

» Voilà la thèse de nos confrères du Hainaut et de la province de Namur.

» Les Francs seraient donc les ancêtres des populations wallones actuelles. En d'autres termes, les Wallons seraient des Flamands sans le savoir!

» Mais l'histoire, qui repose sur des textes, dit précisé-

ment le contraire! Elle atteste qu'à la date où les Francs cherchaient encore leurs foyers définitifs, c'est-à-dire avant le milieu du v$^{e}$ siècle, ils n'avaient pas pénétré dans la Belgique wallone. Plus tard, il est vrai, nous les voyons conquérir tout ce pays avec le reste de la Gaule, mais cette *conquête* ne sera pas une *occupation* : ils se borneront à le soumettre à l'autorité de leurs rois et n'échangeront pas en masse leurs foyers du pays flamand contre les régions montueuses de la Wallonie.

» Voyons les textes.

» Le premier que nous possédions sur l'apparition des Francs en Belgique est d'AMMIEN MARCELIN, historien latin du IV$^{e}$ siècle. Il dit que vers le milieu du IV$^{e}$ siècle, vers 358, Julien l'Apostat battit les Francs qui avaient osé pénétrer en Belgique, dans l'endroit qu'on appelle la Toxandrie, c'est-à-dire la Campine.

» Julien ne chassa pas les Francs de la Campine : il les y laissa, mais en les y contenant, en les empêchant de pousser plus loin, en les soumettant à l'autorité de l'Empire romain.

» Voilà un premier texte, bien positif. A cette date, milieu du IV$^{e}$ siécle, pas de Francs en Wallonie!

» Voici un second témoignage indirect, mais néanmoins important. Je veux parler de ce célèbre document historique connu sous le nom de *Notitia Imperii*, espèce d'*Almanach impérial* de l'époque.

» La *Notitia Imperii*, qui, d'après l'opinion courante, paraît avoir été rédigée au commencement du v$^{e}$ siècle, nous montre qu'à cette époque l'Empire romain comprenait encore toute la Wallonie, puisque ses postes extrêmes du côté des barbares s'échelonnaient vers une ligne qui allait, permettez-moi d'en indiquer le tracé d'une ma-

nière sommaire, dans l'intérêt de la brièveté, de Boulogne à Tongres et à Maestricht.

» La portion de territoire qui s'étendait au Sud de cette ligne de démarcation était encore occupée par l'Empire.

» Celle qui se trouvait au Nord de cette même ligne était habitée par des Barbares, et probablement par les Francs.

» Il s'ensuit qu'au commencement du v[e] siècle, l'Empire romain enclavait toute la Belgique wallone.

» Troisième texte à l'appui de ma thèse. Il est de SIDOINE APOLLINAIRE, évêque de Clermont qui vivait dans la seconde moitié du v[e] siècle. Il nous apprend que l'empereur Majorien, qui, si je ne me trompe, monta sur le trône en 460, battit les Francs qui s'étaient aventurés dans la direction de l'Artois, près d'un endroit appelé *Helena vicus*, sur l'emplacement duquel les érudits ne sont pas d'accord, bien qu'il soit certain qu'il était situé sur la chaussée romaine, et dans tous les cas, au Nord de l'Artois.

» Le poète raconte que les Francs célébraient très joyeusement une noce, lorsque le général romain les surprit, s'empara de la blonde fiancée et du fiancé, et mit les Francs en déroute.

» Donc, dans la seconde moitié du v[e] siècle, pas de Francs dans l'Artois, c'est-à-dire au midi des régions qui ont de temps immémorial parlé flamand en France, ou qui n'ont oublié leur langue que depuis peu.

» Voilà des textes positifs. J'aurais pu vous en citer beaucoup d'autres si j'en avais eu le temps ; ils prouvent tous la même chose, à savoir que la Belgique wallone est restée romaine jusqu'après l'époque de l'invasion franque.

» Or, s'il en est ainsi, on doit nécessairement conclure

que les tombeaux, dits francs, que l'on trouve en si grand nombre dans les régions wallones, du moins tous ceux que l'on regarde comme étant du IVe et du Ve siècles, ne peuvent, sauf des exceptions, contenir des guerriers francs, mais renferment en réalité les restes des indigènes Gallo-Romains, ou, si vous l'aimez mieux, Belgo-Romains.

» Je constate volontiers, avec MM. les archéologues, les caractères qui différencient profondément les sépultures dites franques des tombeaux qu'ils nomment belgo-romains, et je crois pouvoir rendre compte de cette différence. Ce qui est certain, c'est qu'on n'est nullement en droit d'en inférer que les morts qu'on y trouve sont de races différentes.

» J'ai indiqué une première raison qui m'engage à contester les affirmations de mes honorables confrères en archéologie; en voici une seconde que je tire de l'étude de la toponymie.

» La toponymie, qui est l'étude de l'histoire au moyen de l'interprétation des noms de lieux, nous apprend que la frontière linguistique, celle qui sépare le pays flamand du pays wallon, en Belgique, est, aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'elle était il y a 1500 ans. Il n'y a que des fluctuations vraiment insignifiantes dont on peut ne pas tenir compte dans la discussion actuelle.

» Les Francs et les Gallo-Romains étaient séparés de la même façon que le sont aujourd'hui les Flamands et les Wallons.

» Partout où il y a des Flamands, il y a eu des Francs, et partout où il y a des Wallons, il y a eu et il est resté des Gallo-Romains.

» Comme je le disais tantôt, l'histoire et son auxiliaire

la toponymie, d'une part, l'archéologie, d'autre part, sont en contradiction.

» Qui a raison? Sont-ce les archéologues? Sont-ce les textes et la toponymie?

» Je crois que ce sont les textes et la toponymie qui ont raison contre les archéologues.

» Mes honorables confrères formulent cette objection :

» Dans les tombeaux que nous qualifions de *francs*, nous trouvons des guerriers qui ont été enterrés avec des armes, des bijoux, et tout un mobilier funéraire qui a un caractère barbare incontestable et qui est très différent du mobilier funéraire que nous trouvons dans les tombes romaines.

» On ne peut donc nier, ajoutent nos honorables contradicteurs, que les individus enterrés dans ces tombes franques soient d'une autre race que ceux qu'on découvre dans les tombes romaines.

» Eh bien! Messieurs, c'est là une erreur radicale.

» Je crois que les hommes, dont nous retrouvons les restes dans les tombes dites franques, ayant à côté d'eux la francisque, la lance, entourés de poteries au type barbare et ornés de bijoux d'un style particulier, je citerai par exemple ces belles boucles de ceinturons dont nous avons admiré des spécimens au musée de Charleroi; eh bien! je crois que ces hommes sont, non des Francs, mais des Gallo-Romains, ou, pour rendre ma pensée d'une manière plus saisissable, je crois que ces hommes sont, non des Flamands, mais des Wallons.

» Il ne faut pas oublier, Messieurs, qu'une fois le royaume franc fondé, les populations gallo-romaines ont très rapidement adopté les mœurs, les usages et les coutumes des vainqueurs, des Francs.

» Ainsi, les Gallo-Romains, à partir du VI[e] siècle, adoptèrent, avec un empressement en quelque sorte fébrile, une multitude d'usages francs.

» Par exemple, ils renoncèrent aux noms classiques de l'antiquité, pour prendre des noms tout à fait barbares.

» C'est là un point d'histoire parfaitement acquis et incontestable, et tous ceux qui raisonnent sur les noms des individus du VI[e] siècle, pour conclure à leur nationalité, peuvent tenir pour certain qu'ils font fausse route.

» Et non-seulement les indigènes prennent individuellement des noms barbares, mais ils s'efforcent de se dépouiller de leur nom national de *Romains* pour s'emparer de celui de *Francs*.

» Le nom de *Francs* devint un titre d'honneur parmi les Gallo-Romains, à telle enseigne que les Français, qui sont bien une race celtique et nullement germanique, continuent encore de le porter aujourd'hui.

» Ce n'est pas tout. Les Gallo-Romains adoptèrent encore les usages francs, les mœurs franques, les goûts et les préjugés francs.

» Et nous savons d'ailleurs, par les textes élucidés, que les Gallo-Romains furent admis, au même titre que les Francs eux-mêmes, dans tous les emplois publics et aussi dans l'armée, et qu'ils occupèrent des fonctions de comtes, de ducs et de maires du palais.

» En un mot, les Gallo-Romains ne se distinguaient en rien des Francs, si ce n'est par la différence très considérable du *Wergeld*, qui remontait à une époque pour ainsi dire préhistorique, et qui n'avait pas été effacée par le législateur à l'époque où fut opérée la fusion.

» Par conséquent, lorsque vous découvrez en pays wallon un tombeau qu'aux armes et au mobilier vous recon-

naissez comme étant de l'époque franque, rien ne vous autorise à supposer que l'homme qui y repose appartenait au peuple franc.

» Tous les indices qui semblent plaider aujourd'hui, aux yeux des archéologues, en faveur de la nationalité franque des hommes dont on trouve les restes dans des tombes dites franques, tous ces indices, tous ces éléments archéologiques plaident donc également, et au même titre, en faveur de leur nationalité gallo-romaine, dans les provinces wallones.

» Ces indices seraient concluants, seraient convaincants, si nous nous trouvions dans les provinces germaniques, dans les Flandres.

» Il n'y a aucune raison de supposer que les populations de ces provinces aient dû changer de nationalité depuis.

» Permettez-moi, Messieurs, pour terminer, de présenter un argument d'ordre négatif.

» S'il était vrai que les restes humains que nous avons vus hier et ceux qu'on a découverts en si grand nombre dans les fouilles savantes faites dans l'arrondissement de Charleroi et aussi dans la province de Namur, s'il était vrai que ces restes ont appartenu à des Francs, et rien qu'à des Francs, je serais obligé de vous demander : Que sont donc devenus les restes de Gallo-Romains des provinces wallones?

» Vous dites que vous avez trouvé des tombes gallo-romaines.

» Mais combien?

» Très peu, comparativement au nombre des tombes franques ou dites franques.

» Et cependant vous êtes bien obligés d'admettre que, depuis l'époque romaine, les Gallo-Romains ou Belgo-

Romains n'ont cessé de former l'immense majorité de la population des provinces wallones.

» S'il en était autrement, je vous prierais de m'expliquer comment il s'est fait que les Francs de vos contrées wallones ont pu changer de langue, et qu'ils parlent aujourd'hui wallon.

» Vous autres, Wallons, vous devriez parler aujourd'hui flamand, si la thèse de mes honorables contradicteurs était admissible.

» Maintenant, je m'adresse aux anthropologistes.

» Si je ne me trompe, ils soutiennent qu'il existe une différence fondamentale de type entre Wallons et Flamands.

» Cette différence de type s'explique aisément dans mon raisonnement.

» Mais comment l'expliquer si on admettait que les ancêtres des Wallons d'aujourd'hui étaient des Germains?

» J'attendrai que l'on m'ait répondu. »

M. D.-A. Van Bastelaer. — « Messieurs, ayant à prendre la parole dans la discussion, comme rapporteur, je prie M. le comte de Marsy de bien vouloir remplir les fonctions de président.

(*M. le comte* de Marsy *s'assied au fauteuil.*)

» Même si j'étais historien, je n'aurais pas parlé comme M. Kurth. Le désaccord que l'on signale n'est pas entre l'archéologie et l'histoire ; mais entre les archéologues et les déductions d'un groupe de linguistes, toponymistes et éthymologistes, ce qui est bien différent.

» Ce qui frappe le plus dans les théories émises, c'est cette fantaisie des morts Belgo-Romains reposant dans des tombes franques; je ne puis m'empêcher de penser que

l'orateur donne un peu trop libre carrière à son imagination. »

M. KURTH. — « Pardon! »

M. D.-A. VAN BASTELAER. — « Il eut été infiniment désirable que l'auteur nous eût prévenus qu'il allait développer cette thèse toute nouvelle, entièrement inattendue, et tout à fait en dehors de la question, telle qu'elle a été délimitée par l'ordre du jour. C'eut été plus réglementaire et la discussion eut infiniment gagné d'intérêt à n'être pas impromptue.

» Je commencerai par le déclarer : Je pensais que les savants qui font de la linguistique et de la toponymie, deux sciences *théoriques*, étaient d'accord ou à peu près, avec les archéologues, ces hommes *pratiques*, qui font les fouilles.

» Mais l'on semble aujourd'hui repousser dédaigneusement les travaux des seconds. On veut les mettre en opposition avec les historiens et aussi avec les textes anciens. Nous verrons bien si l'on y parviendra.

» Nos recherches d'archéologues n'ont pas été infructueuses, Messieurs. La *Société de Charleroi* et celle de *Namur* ont, pendant bien des années, interrogé le sol sans idée préconçue, fouillant, observant et prenant des notes. Elles ont été heureuses dans leurs investigations, et le sol leur a répondu en leur livrant au moins une partie de ses secrets.

» Ce n'est qu'après de longs travaux et de longues recherches que nous avons commencé à expliquer et à synthétiser nos découvertes.

» Les fouilles opérées par ces deux Sociétés sont venues corroborer les textes, et elles nous conduisent et nous autorisent à repousser l'assertion inattendue de M. KURTH

relative à la nationalité des habitants du pays que nous retrouvons dans nos cimetières francs.

» Permettez-moi, Messieurs, de préciser la véritable thèse des archéologues et de résumer en même temps ma manière de voir dans la question.

» L'invasion franque se compose de deux éléments bien distincts : l'élément de colonisation consentie et protégée par les Romains; et l'élément d'invasion, de pillage et de conquête.

» Il est hors de doute pour nous qu'au IV$^e$ siècle et même avant, les Francs-Saliens envahissaient le nord et le centre de la Belgique, c'est-à-dire, le pays flamand, prenant pied tout doucement et s'imposant à l'administration romaine. L'élément de colonisation se glissa bientôt plus au sud, en Wallonie, où, dans quelques bourgades, les Francs habitaient côte à côte avec la population belgo-romaine.

» L'on nous a dit : ce sont des Lètes. Qu'ils soient Lètes, ou colons indépendants, ou auxiliaires, peu nous importe, c'étaient des Francs dont les tombes sont bien caractérisées.

» Je crois cependant que pour la grande majorité, ces cimetières francs ne sont pas antérieurs à la dernière partie du IV$^e$ siècle.

» Au V$^e$ siècle, comme je l'ai dit et répété ailleurs, le nombre des habitants francs augmente considérablement; mais il reste cependant toujours bien inférieur à la population belgo-romaine.

» Il faut y joindre, à cette époque, le progrès des incursions et de la conquête par les peuplades ennemies.

» Ces vérités, prouvées par les découvertes faites dans les cimetières, me semblent ne pouvoir être niées, quand on

se souvient que Clodion envahissait la Gaule jusqu'à la Somme et s'emparait de Cambrai et d'Amiens en 437, que Childéric habitait Tournai et que la conquête de la France par Clovis date de 484 et son baptême de 496.

M. KURTH nous demandait : Où sont donc les tombes des Belgo-Romains? Il semblait nous défier de les lui indiquer. Question étonnante, Messieurs; tout archéologue praticien, c'est-à-dire fouilleur, sait bien que nos fouilles ont mis au jour, dans l'arrondissement de Charleroi, une quantité de cimetières qui se divisent bien nettement en deux catégories, et qui ont certainement appartenu à deux peuples différents : les Belgo-Romains et les Francs, ou Germains.

» M. KURTH nous objecte que le nombre de nos tombes belgo-romaines est excessivement restreint, comparativement à celui de nos tombes franques.

» Qui a dit cela? Je puis certifier à M. KURTH qu'il verse ici dans une nouvelle et profonde erreur. Nos sépultures et nos cimetières romains sont bien plus nombreux que nos sépultures franques. Et ces tombes attestent qu'une population belgo-romaine, réellement considérable, *les ancêtres des Wallons*, vivait en ces lieux et y mourait.

» Est-il nécessaire de marquer le type différenciel de ces tombes, type si frappant et si caractéristique? Tout archéologue le connait, et l'on ne peut confondre les tombes belgo-romaines avec les sépultures franques.

» Il s'agit donc des cimetières de deux peuples bien distincts. Ce n'est pas un même peuple qui est couché dans ces tombes si dissemblables, dans ces cimetières tout à fait différents et placés parfois côte à côte, de façon à n'en faire qu'un, comme à Strée et ailleurs. On peut rencontrer un objet romain dans une tombe franque,

mais les tombes et leur mobilier ne perdent jamais leur cachet propre. »

M. Kurth. — « Me permettez-vous?... »

M. le Président. — « Veuillez laisser continuer M. Van Bastelaer. Vous prendrez tantôt la parole, si vous le désirez. »

M. D.-A. Van Bastelaer — « Nos musées sont remplis de ces espèces d'objets. Ils n'ont entre eux aucune espèce de ressemblance; l'origine en est manifestement différente et ne peut laisser aucun doute pour un archéologue.

» Je vous défie de trouver dans nos musées de Charleroi et de Namur, la moindre ressemblance de caractère entre nos tombes franques et nos tombes belgo-romaines.

» Quel paradoxe colossal que de prétendre retrouver les Belgo-Romains, non-seulement dans leurs cimetières propres, mais en outre dans les tombes de leurs voisins les Francs!

» Y avait-il donc deux sortes de Belgo-Romains? On le croirait, puisque vous leur attribuez deux sortes de tombes!

» Laissons ces arguments qui ne font qu'apporter de nouvelles difficultés dans une question déjà assez difficile, arguments qui du reste ne sont pas nécessaires à votre cause.

» Vous soutenez qu'au contact des Francs, les Belgo-Romains se sont transformés au point que, dans leurs tombes, tout est franc, sans qu'on y retrouve un seul souvenir romain.

» Mais vous avouez donc que le peuple franc, qui a réalisé cette transformation par sa présence, était dans le

pays, qu'il y vivait, qu'il y mourait et qu'il y avait ses cimetières.

» Or, voilà précisément ce que je veux prouver.

» Du reste, vous avouez qu'au VIe siècle les Francs étaient chez nous. Ils y avaient donc leurs tombes.

» J'ajoute, avec plus de raison que vous : montrez-nous donc les tombes et les cimetières de ce peuple, puisque vous usurpez pour les Belgo-Romains les sépultures franques que nous vous montrons.

» Serait-ce que les Francs auraient, par revanche, adopté les mœurs et les rites mortuaires des Belgo-Romains, y compris la crémation, et seraient-ce leurs os que nous retrouvons dans les tombes belgo-romaines?

» La langue est aujourd'hui wallone, dites-vous, donc tout ce qui prouve qu'il y a eu des Francs dans cette partie du pays est de l'imagination pure, même vos fouilles!

» Et vous nous répliquez sans discuter et presque en arguant de l'absurde. Cependant vous-même vous devez nous accorder nos peuplades franques de la fin du Ve et du VIe siècles!

» Mais pourquoi donc n'appliquez vous pas le même raisonnement à la France, ce pays qui a été envahi à la même époque et régénéré par les Francs, et qui s'est si bien identifié avec le peuple envahisseur qu'il en a même pris jusqu'au nom?

» Pourquoi la France n'est-elle pas flamande?

» Direz-vous ici encore : la langue étant restée romane, il y a lieu de nier que les Francs aient envahi ce pays et y aient laissé leurs restes.

» Voilà pour la Wallonie.

« Mais pour le pays flamand, vous parlez autrement.

» Là, votre thèse n'exige pas la suppression des Francs. On peut les laisser dormir en paix dans leurs tombes, entourés de leur mobilier. Les Belgo-Romains eux-mêmes sont restés dans leurs propres sépultures. Ils ne paraissent nullement avoir adopté, d'une façon aussi absolue, les mœurs, les usages, les rites mortuaires des Francs, et les corps des tombes franques sont bien des corps francs.

» Mais en revanche, ils ont adopté la langue des Francs et abdiqué leur propre langue.

» Dites-nous donc à quoi vous reconnaissez les tombes franques du Nord de la Belgique, et celles du Sud; les tombes franques de la Wallonie occupées, dites-vous, par les Belgo-Romains, et les tombes franques du pays flamand, occupées par de vrais Francs?

» Pouvez-vous nous dire en quoi les unes diffèrent des autres?

» Vous affirmez que la plus grande partie de nos tombes franques du pays wallon sont occupées par des Belgo-Romains, et que l'infime restant est seul occupé par des Francs!

» Affirmer est facile, mais il faut prouver ce qu'on avance.

» Sur quels caractères basez-vous cette division?

» A quel signe distinguez-vous les tombes des pseudo-Francs, de celles des vrais Francs?

» Donnez en la liste différentielle; faites en le triage en consultant les publications archéologiques.

» A quoi les reconnaissez-vous? Sur quoi basez-vous vos assertions? N'affirmez pas d'autorité, daignez discuter les faits.

» Franchement, il m'est impossible de débrouiller ces

assertions, que l'on nous donne en quelque sorte comme des dogmes sans les étayer d'aucune preuve, et je ne puis, malgré la meilleure volonté du monde, y trouver autre chose que des hypothèses plus ou moins gratuites.

» Croyez-moi, Messieurs, laissons aux Belgo-Romains leurs tombes, et aux Francs leurs cimetières. Laissons les dormir chacun chez soi. Ne nions pas les faits, les faits qui ont frappé tous les fouilleurs, qui sont clairs comme le jour et que vous avez pu constater *de visu* à Boussu-lez-Walcourt.

» Cherchons plutôt à profiter des innombrables recherches, des immenses travaux exécutés par les fouilleurs, pour étayer les théories rationnelles des historiens et justifier les textes.

» Je suis loin de repousser le système et les arguments linguistiques et toponymiques de MM. Moke, Wauters, de M. Kurth même et d'autres savants. Je les adopte au contraire en principe, mais je défends vigoureusement, avec tous les archéologues, nos découvertes archéologiques, lesquelles constituent des faits que l'on ne peut nier, et qu'il aurait fallu étudier avant de les contester.

» Le tout est de mettre d'accord ces deux ordres d'arguments.

» Voilà pourquoi j'ai crié à nos amis flamands, la devise de notre *Société de Charleroi* : Fouillez et vous trouverez, *Fodere et invenietis*. Ils ont trouvé quelques cimetières francs; ils en trouveront encore; ils doivent en trouver. D'accord avec M. Kurth, nous pensons que ces cimetières doivent abonder.

» Il faut travailler, disons-nous ; il faut travailler peut-être longtemps encore pour arriver à s'entendre quant à l'explication des faits.

« M. KURTH nous demande comment nous, Wallons,
» nous sommes seuls possesseurs d'une immense quan-
» tité de documents francs, alors que l'on devrait trou-
» ver ces documents précisément là où il est hors de
» doute qu'ont vécu les Francs, c'est-à-dire en Flandre.

» Et comment se fait-il qu'en Flandre on ne trouve
» rien? »

» Je réponds que si nous sommes, nous, Wallons, en possession de beaucoup de documents, c'est que nous avons beaucoup travaillé et cherché.

» A la rigueur, je pourrais me contenter de répondre simplement : ce sont des faits, *on a trouvé beaucoup de tombes franques en Wallonie et peu dans le pays flamand*; vous ne pouvez donc que constater un fait et non point le nier.

» Mais je ne veux pas m'en tenir à cela; je veux m'efforcer de trouver avec vous, une explication de ces faits qui vous embarrassent.

» D'abord, que les Francs aient habité la Wallonie, personne ne peut le nier : nos fouilles le prouvent; je viens de le démontrer.

» Que les Francs aient rempli le pays flamand, voilà ce que j'ai dit et répété. C'est une assertion qui fait partie de ma thèse.

» Je n'admets pas, contrairement à ce que d'aucuns pensent, que les Saliens ne soient pas descendus au cœur de la Belgique et que tous les cimetières francs soient situés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

» Ne dites pas : tous les cimetières francs, dites les cimetières des Francs Ripuaires, et je concède. Beaucoup de cimetières francs se trouvent sur la rive gauche de la Sambre, à une grande distance de cette rivière. Dans

tout l'arrondissement de Charleroi et même dans tout le Hainaut.

» L'on ne trouve rien dans le sol des Flandres, parce que ce sol ne se prête pas aux fouilles archéologiques, objecte-t-on. Pourquoi donc?

» Est-ce que les tombes disparaissent toutes seules et s'évanouissent dans le sol?

» Il y en a, trouvons-les!

» Ma conviction, comme celle des historiens, est que les Francs ont habité les Flandres, et j'attends avec impatience que nos amis les Flamands y découvrent leurs cimetières.

» Ce sera un grand pas fait pour la solution de la question.

» Aujourd'hui, nous devons nous borner à émettre des opinions, mais non formuler des conclusions définitives.

» S'appuyer sur un seul argument, la linguistique et la toponymie, qui, en dernière analyse, sont des déductions théoriques où l'imagination a sa part, et nier impitoyablement tout ce qui ne se rattache pas à ces deux sciences pourrait conduire loin.

» De déduction en déduction, on en arriverait ainsi à nier l'archéologie, une science qui, elle, *est basée sur des faits*.

» En vain l'on se hâte aujourd'hui de proclamer une solution; il est facile de voir que cette soi-disant solution n'en est pas une.

» Modestement nous déclarons, nous, humbles archéologues, que nous ne raisonnons pas ainsi, nous travaillons, nous tenons note des faits et nous attendons, pour asseoir fermement notre thèse, qu'on ait arraché à la terre de nouveaux secrets et que le sol de notre Bel-

gique, interrogé, réponde plus catégoriquement qu'aujourd'hui : J'ai été foulé par les Francs de telle époque à telle époque, pendant autant de siècles.

» C'est toute ma conclusion. J'attends que l'avenir parle. » (*Applaudissements.*)

M. V. Jacques. — « Messieurs, je ne pourrais en aucune façon adopter la manière de voir de M. Kurth. Notre honorable collègue a cru devoir faire appel aux anthropologistes pour étayer par quelques arguments l'hypothèse qu'il vient d'exposer. Or, c'est comme anthropologiste que je me vois forcé de lui dire qu'il se trompe quand il prétend que les tombes que nous avons vues hier ne sont pas des tombes de Francs.

» Ces tombeaux sont francs, parce que, comme dans les autres cimetières fouillés par les *Sociétés archéologiques de Namur et de Charleroi*, partout où l'on a retrouvé ces importants mobiliers funéraires dont vous avez eu hier des spécimens sous les yeux, nous avons reconnu, sur les ossements, les caractères privatifs de la race germanique. Ces caractères sont les mêmes que ceux que l'on a observé en Allemagne dans les *Reihengräber*, les sépultures en rangées.

» Vous le savez, Messieurs, la race germanique est toute différente de celle des peuples qui occupaient la Belgique avant les grandes invasions historiques. Ces derniers n'occupaient pas seulement notre territoire, mais ils étaient aussi répandus dans toute l'Europe centrale et occidentale, où leurs descendants comptent encore de nombreux représentants. Ce sont eux que Broca et l'école française ont décrits en Auvergne et en Bretagne sous le nom de Celtes. Pour le dire en passant, ce nom de Celtes leur est dénié par les savants allemands et par beaucoup

d'ethnologistes belges et il vaut mieux, avec ces derniers, les désigner sous le nom de Prégermaniques ou de Préaryens.

» Or, les Germains, chez nous comme dans les pays voisins, ne se sont pas partout complètement substitués aux autochtones. Dans les régions découvertes et facilement accessibles, ils ont sans doute pu s'établir et modifier profondément la race conquise; mais, dans les régions basses et marécageuses et dans les parties montagneuses, les anciens habitants ont maintenu leur prépondérance au point de vue ethnique. Les Ménapiens appartenaient peut-être à cette race; mais ce qui est certain, c'est que, d'après des recherches auxquelles je me suis livré, la population actuelle de la Zélande est de même race que la population wallone, dont les ancêtres s'étaient réfugiés dans la partie élevée et boisée du pays, que la population du centre de la France et que la population de la Haute-Bavière.

» L'énumération des faits sur lesquels nous basons ces conclusions serait d'intérêt médiocre en ce moment. Aussi, sans entrer dans aucun détail, me bornerai-je à vous dire que l'une des grandes différences que nous avons constatées réside dans la conformation des crânes. L'envahisseur germanique a le crâne long, relativement à sa largeur : le crâne dolichocéphale; les populations conquises ont le crâne relativement court : brachycéphale. Or, dans les sépultures fouillées par les *Sociétés archéologiques de Namur et de Charleroi* les crânes présentent absolument les mêmes caractères que les crânes germains : les crânes francs sont dolichocéphales, comme les crânes flamands, comme les crânes des Reihengräber, parce que les Francs sont des Germains.

» L'appel que M. KURTH fait aux anthropologistes se retourne donc contre lui et je ne puis que me ranger à l'avis de M. VAN BASTELAER.

» Mais, me demandez-vous, pourquoi les restes de ces guerriers de race germanique ne se retrouvent-ils que dans la partie du pays qui est au Sud de la grande chaussée romaine de Bavai à Trèves et dans ses environs immédiats, tandis que, dans la moyenne et la basse Belgique, on ne les rencontre qu'exceptionnellement? C'est cependant au Sud et dans le voisinage de la chaussée Brunehaut que les descendants des Gallo-Romains sont devenus les Wallons, alors que dans la partie basse du pays, c'est l'élément germanique qui prédomine aujourd'hui.

» Il y aurait beaucoup à dire sur cette question.

» M. KURTH se demande ce que seraient devenus les restes de ces populations belgo-romaines. On ne les retrouve pas, dit-il. »

M. VAN BASTELAER. — « On les retrouve fort nombreuses dans les cimetières antiques. »

M. V. JACQUES. — « Oui, on les retrouve aussi dans les populations actuelles, ce qui est la meilleure preuve qu'elles ont existé. Mais leurs restes? Mais M. KURTH pourrait aussi nous demander où sont les restes des populations du VIIIe, du IXe, du Xe siècles. Il existe sans doute encore quelques vieux cimetières datant de cette époque, mais les ossements n'y sont plus que poussière. Les Francs, guidés par l'idée qu'ils se faisaient d'une vie future, apportaient de grands soins à la construction de leurs tombeaux et à la sépulture de leurs morts. Il n'en était pas de même chez les Gallo-Romains : l'incinération était en usage pour les plus riches d'entre eux et leurs cendres se sont souvent dispersées avec la poussière des ossements des plus

pauvres. Si l'on rencontre quelquefois les urnes cinéraires des riches, les restes des pauvres, dont nul n'avait cure, n'ont pas laissé plus de traces que celles que l'on retrouve dans les anciens cimetières de l'époque féodale.

» Je crois cependant, malgré cela, que quelques cimetières nous permettront de prouver que les caractères physiques des anciennes populations gallo-romaines sont bien les mêmes que ceux des populations wallones actuelles, et qu'ils diffèrent complètement des caractères ethniques des Francs. C'est qu'en effet à côté des tombeaux dont le riche mobilier funéraire est venu enrichir les musées de Namur et de Charleroi, les archéologues ont fouillé des tombeaux, des cimetières entiers qui n'ont pas donné le moindre objet de parure, ni la moindre arme.

» Or, parmi ces derniers, j'estime qu'il y a une distinction importante à établir et j'y reviendrai dans un instant.

» Je rappellerai d'abord ce que c'étaient en réalité que ces tribus franques. Il ne faut pas voir dans ces gens une armée plus ou moins régulière, comme les armées romaines, par exemple, organisant régulièrement la conquête des pays qu'elles envahissaient. C'étaient bien plutôt des hordes de bandits, voleurs et pillards, qui parcouraient la contrée, s'établissant çà et là pendant un certain temps, choisissant de préférence les endroits pourvus de défenses naturelles, les *oppida* occupés antérieurement, pour les mêmes motifs, par leurs prédécesseurs pré-germaniques. La contrée épuisée, ils disparaissaient pour aller chercher fortune ailleurs. Peu à peu cependant ces tribus nomades devinrent plus sédentaires; mais il faut, je crois, descendre jusqu'aux périodes essentiellement historiques des rois francs pour voir les familles germaines réellement établies à demeure

dans la partie méridionale de notre pays. Pendant toute l'époque qui les a précédés, les chefs furent inhumés avec leurs armes, les femmes, avec leurs bijoux, dans des tombes soigneusement construites; leurs compagnons, leurs soldats, à leurs côtés, avec un mobilier funéraire moins riche; leurs serfs, avec peu ou point de mobilier. Ces tribus restèrent cependant, et c'est là le point important à établir, relativement peu nombreuses, eu égard à la population qui les entourait, et l'influence qu'elles peuvent avoir eu dans l'altération du type ethnique des Gallo-Romains, si elle a été réelle, n'a pas été très considérable.

» A côté des cimetières, dans lesquels chaque tombe abrite un seul corps, l'on en rencontre d'autres dont l'appareil rappelle, à n'en pas douter, celui des sépultures franques, mais dans lesquels chaque tombe a successivement servi à l'inhumation de deux, trois, quatre et même cinq corps, sans aucune trace de mobilier funéraire. De ce nombre est le cimetière franc de Montignies-Saint-Christophe, que j'ai fouillé avec la *Société de Charleroi*. Or, voici l'hypothèse que j'ai émise en voyant dans les tombes les ossements d'un seul individu en place au fond de la sépulture, tandis que ceux des autres se trouvaient réunis soigneusement en tas, chacun séparément, le crâne reposant sur les os des membres : ces cimetières ont été en réalité construits par les Francs et pour des Francs, qui y ont été inhumés avec leurs armes et leurs parures; mais, plus tard, ces tombes ont été utilisées par les populations gallo-romaines qui s'en sont servi, à leur tour, pour leurs inhumations. Toutefois, n'ayant pas adopté les mœurs de leurs vainqueurs, contrairement aux assertions de M. KURTH, elles ne garnissaient les sépul-

tures d'aucun mobilier funéraire, car on n'y trouve pas même le couteau de fer du Franc; mais, poussées par quelque scrupule religieux, sous l'influence peut-être du christianisme, qui faisait à ce moment son apparition dans nos contrées, elles recueillaient pieusement les restes des premiers occupants des tombes et les y replaçaient avant de les refermer sur la dépouille mortelle des leurs.

» Les corps en place ne présentent pas, dans ces cimetières, le type ethnique des Francs, mais celui des populations actuelles du Hainaut. Ces tombeaux-là sont des tombeaux gallo-romains et non plus des tombeaux francs.

» Je viens de dire que l'influence du passage, de l'habitation même des Francs dans nos provinces méridionales n'a pas été très considérable et que le type ethnique des anciens Gallo-Romains est, à peu de choses près, le même que celui de nos populations wallonnes actuelles. Il y a quelques années, M. Vanderkindere a fait, dans le pays entier, une vaste enquête anthropologique sur la répartition du type ethnique, aux cheveux noirs et aux yeux bruns, qui est celui des anciens habitants de la Belgique, et du type aux cheveux blonds et aux yeux bleus, qui est celui des races germaniques. Or, s'il est une ville en Belgique qui a été longtemps occupée par les Francs, c'est Tournai, la capitale des rois mérovingiens, la ville royale par excellence. Eh bien! aujourd'hui, d'après l'enquête de M. Vanderkindere, c'est le canton de Tournai qui offre la plus forte proportion d'individus présentant, au point de vue physique, les caractères des populations antérieures à l'invasion germanique; c'est là que l'on a relevé le nombre le plus considérable d'individus aux cheveux noirs et aux yeux bruns. Aucun

argument d'ordre historique ne prévaudra contre cette preuve fournie par l'anthropologie.

» L'influence germanique s'est fait sentir sans doute dans nos provinces méridionales, venant altérer le type ethnique qui préexistait; mais elle n'a pas été prépondérante, comme dans la plus grande partie du pays flamand, au Nord de la ligne que vous a indiquée M. KURTH. Là, les populations de race germanique se sont maintenues jusqu'à nos jours. C'est là que César a placé les Nerviens, que se sont établies ensuite les tribus germaniques auxquelles Auguste avait concédé des terres et que se sont formées les confédérations des Tongres et des Saliens. Ces divers peuples cependant ne remplaçaient jamais complètement les anciens habitants. Les clients des Nerviens étaient de la race à laquelle nous rapportons nos Gallo-Romains, et, suivant que les terres occupées par les Germains avaient été plus ou moins dépeuplées, les populations flamandes révèlent encore aujourd'hui le mélange (plus ou moins) des deux éléments ethniques.

» Le type flamand actuel montre bien cette double origine, mais ce que nous pourrions appeler le type flamand pur, qui existe dans mainte localité, ne présente aucune différence avec le type des crânes francs. Au Nord de la chaussée Brunehaut, sauf au bord de la mer et dans la Flandre zélandaise, le type germanique est en général prédominant. Au Sud, sauf le long de la Meuse, c'est le type pré-germanique qui l'emporte. Dans le Hainaut et sur les plateaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les hordes franques n'ont guère eu d'influence, comme je l'ai dit, sur le type. Ces bandes de cinq ou six cents hommes, un millier, peut-être, n'ont pas fait souche dans un pays industriel resté peuplé et où leur installation a été,

en définitive, relativement de peu de durée. Ils n'ont pas laissé plus de traces de leur passage que n'en ont laissé, par exemple, les Espagnols au XVI<sup>e</sup> siècle dans les Flandres. C'est en effet à tort, pour le dire en passant, qu'on attribue à ces derniers la grande quantité d'individus aux cheveux et aux yeux foncés qu'on trouve dans certaines villes des Flandres, à Bruges et à Anvers notamment; ces individus sont, comme les Zélandais, les représentants de l'ancienne race.

» En terminant, Messieurs, je vous demanderai de bien vouloir m'excuser si je suis entré dans quelques détails techniques pour répondre à l'appel de M. KURTH. Si j'ai crû devoir le faire, c'est afin de me tenir, autant que possible, sur le terrain sur lequel notre savant collègue m'avait appelé. » (*Applaudissements.*)

M. D.-A. VAN BASTELAER.—« Cette discussion me paraît tellement importante, Messieurs, et elle se présente de telle sorte, que je vous propose de supprimer les réunions de sections, qui devaient avoir lieu ce soir, et de continuer la séance de l'assemblée générale. » (*Adhésion.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « En ce cas, la parole est à M. BÉQUET. »

M. ALFRED BÉQUET. — « C'est avec quelque crainte, Messieurs, que je viens parler histoire après M. KURTH, qui est un professeur d'histoire distingué, tandis que moi je ne suis qu'un simple amateur.

» Je vais m'efforcer cependant de défendre mes idées à l'aide de dates et de quelques faits et j'ai l'espoir que quelques-uns d'entre vous se rangeront à ma manière de voir.

» La première invasion des Francs dans notre pays a eu lieu vers l'an 250. Avant cette date, les Germains

avaient été arrêtés dans leur marche vers l'Occident par la barrière du Rhin ; mais, au milieu du IIIe siècle, profitant de la discorde qui régnait dans l'Empire, ils franchirent le fleuve que les armées romaines ne pouvaient plus défendre.

» Les Francs, partagés en bandes peu nombreuses, envahissent les Gaules et, suivant les voies romaines, viennent porter leurs ravages jusque dans nos contrées.

» Ont-ils commencé leurs dévastations dès leur première apparition? C'est assez probable, et je vais vous dire les raisons qui me le font penser.

» A l'approche de ces hordes de Francs, nos populations, d'un caractère paisible et se livrant à l'industrie métallurgique, à l'agriculture et à l'élevage du bétail, se sauvèrent, comme elles pourraient le faire aujourd'hui, devant une invasion ennemie.

» Elles cherchèrent un abri dans les camps de refuge, qu'elles avaient établis dans des positions défendues par la nature.

» En étudiant ces camps de refuge, je me suis aperçu qu'on y avait successivement amélioré les ouvrages de défense, et à des époques assez distantes l'une de l'autre.

» Au temps des premières invasions franques, les bonnes traditions de l'art de construire régnaient encore. Nous avons remarqué dans ces camps de refuge un premier mur extérieur parfaitement construit. Mais, les invasions s'étant succédé, celui-ci n'avait pas suffi et on avait élevé une seconde muraille et de nouvelles défenses en arrière de la première.

» On remarque avec étonnement que la maçonnerie est d'autant meilleure qu'elle est plus ancienne et les murailles construites les dernières sont beaucoup moins

solides que les premières. Dès le IVe siècle, on ne savait plus bâtir en Belgique.

» Les incursions des Barbares se renouvelant à des espaces rapprochés, l'agriculture, le commerce et l'industrie furent pour ainsi dire anéantis.

» Tout le IVe siècle a été marqué par des invasions plus ou moins distantes les unes des autres.

» Nous avons trouvé dans ces camps de refuge un certain nombre de médailles et aussi des fragments de poterie romaine.

» J'ai fait un relevé exact de ces médailles. Les dernières que nous avons trouvées sont des Magnence et des Valens.

» Elles nous mènent à la fin du IVe siècle, vers l'an 380, je n'ai pas la date exacte dans la mémoire.

» Les Francs-Saliens avaient passé le Rhin et s'étaient établis dans le Limbourg d'aujourd'hui et dans le Brabant septentrional.

» L'empereur Julien les avait battus, mais leur avait permis de rester sur la rive gauche du Rhin, à la condition de surveiller le fleuve et d'empêcher que d'autres peuplades ne le franchissent.

» Laissons les Saliens pour le moment.

» Nous arrivons au commencement du Ve siècle.

» Les Francs, vers 400, s'emparèrent une première fois de Trèves. En 412, nous voyons encore les Barbares pénétrer dans l'Empire par Cologne et Mayence; ils s'avancèrent alors, croyons-nous, jusqu'à la Meuse.

» Il est probable que ceux-ci étaient des Francs-Ripuaires, car, au musée de Namur, nous voyons des tombes qui ont des caractères tellement distincts des autres, que je dois attribuer celles-là à des Francs qui se

sont trouvés très longtemps en contact avec les Romains et qui ont combattu à côté d'eux comme auxiliaires.

» M. LINDENSCHMID, le savant conservateur du musée de Mayence, venant un jour au musée de Namur, me disait : « Voilà des auxiliaires barbares qui ont été au service de Rome. »

» Vers la même époque, les Francs-Saliens ont pénétré dans notre pays.

» A mon sens, ce sont ces Saliens qui se sont établis à demeure dans nos contrées, et ce sont leurs tombeaux que nous trouvons en si grand nombre dans la province de Namur et principalement dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. On remarque, dans le musée de Namur, deux sortes de cimetières, ayant appartenu, croyons-nous, à deux peuplades franques. Les cimetières des Ripuaires, se distinguant par l'influence romaine qu'on rencontre dans le mobilier funéraire de leurs sépultures, principalement dans les objets de parure et d'équipement, les vases, etc. (Comme l'a écrit M. TAHON, les armes sont les mêmes chez toutes les peuplades franques.) On trouve rarement, au contraire, une influence romaine dans les sépultures des Saliens, se distinguant par le caractère sévère de leur mobilier; il semble que les familles qui y étaient ensevelies venaient d'arriver des forêts de la Germanie.

» Qu'était devenue l'ancienne population belgo-romaine de la Belgique méridionale à la suite des invasions? Je crois qu'elle était assez diminuée; notre sol avait été le théâtre, pendant un siècle et demi, de guerres et de ravages qui avaient dû réduire la population à l'état le plus misérable. Mais elle n'était pas détruite et on comptait encore beaucoup de Belgo-Romains. C'est ce qui explique que nous trouvons des cimetières

mixtes dans lesquels les tombes belgo-romaines côtoient les tombes franques.

» Je pense, quant à moi, que la fusion complète de ces deux populations ne se fit qu'après leur conversion au christianisme.

» On sait que les Belgo-Romains brûlaient les corps de leurs morts, tandis que les Francs, comme tous les Germains, inhumaient les leurs. Or, après la conversion au christianisme de ces deux populations, l'inhumation devint générale : Francs et Belgo-Romains inhumèrent leurs morts.

» Après la fusion des deux peuples, les lettres et les sciences, qui étaient restés l'apanage d'un petit nombre d'anciens Belgo-Romains, se développèrent dans les grands établissements monastiques qui commençaient à s'élever de toutes parts et dans lesquels les hommes d'étude trouvaient le calme et la tranquillité nécessaires à leurs travaux.

» Les Belgo-Romains, moins instruits, devinrent les esclaves ou les serfs de leurs vainqueurs.

» Et c'est ainsi que, pour la masse de la population, les anciennes mœurs belgo-romaines se rapprochèrent des mœurs barbares dont l'influence se fit sentir pendant tout le moyen-âge. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Jusqu'à quelle époque M. BÉQUET croit-il que persista le mode d'ensevelir les Francs revêtus de leur équipement de guerre? »

M. BÉQUET. — « Jusqu'à leur conversion au christianisme. On ne trouve qu'un petit nombre d'objets chrétiens dans les cimetières francs.

» Je crois qu'une fois la masse de la population convertie au christianisme, les Francs furent enterrés autour

des églises, mais après avoir été dépouillés de leurs armes et de leurs bijoux. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Nous remercions M. BÉQUET de son intéressante communication sur les fouilles qu'il poursuit depuis vingt ans avec tant d'ardeur.

» Le beau musée de Namur, que nous avons vu il y a deux ans, lors du Congrès qui a été tenu en cette ville, et que quelques-uns d'entre nous ont visité aujourd'hui, doit beaucoup à M. BÉQUET. Après-demain, nous trouverons, à l'*Exposition d'art rétrospectif*, à Bruxelles, plusieurs des plus beaux spécimens de ce musée. » (*Applaudissements.*)

M. VICTOR TAHON. — « M. WAUTERS, le savant président de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, que nous sommes peinés de ne pas voir parmi nous, nous écrit que des raisons de santé l'empêchent, bien à regret, de suivre nos travaux, et il nous envoie un travail qu'il vient de faire sur la question si importante qui est précisément discutée en ce moment.

» Comme le nombre d'exemplaires que j'ai reçu, une trentaine, est trop limité pour pouvoir faire une distribution générale, je vous demande, Messieurs, la permission de faire une petite infraction au règlement de notre Congrès, qui interdit les lectures. Eu égard aux circonstances exceptionnelles que je viens d'indiquer, à l'importance de la question et tenant compte de l'autorité très grande de M. WAUTERS en la matière, je pense que vous m'autoriserez à lire ce court opuscule. (*Oui! Oui!*)

» Je lis et j'intercale au texte quelques observations, laissant à mes honorables confrères la réfutation des principaux points. »

« *A propos d'un nouveau système historique relatif à*
» *l'établissement des Francs en Belgique, par M.* WAUTERS,
» *membre de l'Académie royale de Belgique.* — Depuis
» quelques années, on a adopté ou préconisé en Bel-
» gique, au sujet de l'établissement des Francs, un
» système qui me paraît de nature à jeter de la confusion
» plutôt qu'à répandre de la clarté sur cet évènement
» considérable. On s'étaie du grand nombre de sépultures
» et d'antiquités germaniques rencontrées dans l'Ardenne
» et l'Entre-Sambre-et-Meuse pour proclamer que les
» Francs-Ripuaires ont compté chez nous plus de postes
» fortifiés, de campements, de colonies, que les Francs-
» Saliens, et l'expérience de l'archéologue qui a savam-
» ment soutenu cette thèse donne un grand poids à son
» opinion (1). Néanmoins je ne puis l'adopter qu'en
» la présentant sous un jour tout autre, plus conciliable
» avec les faits historiques. »

« A Charleroi, Messieurs, nous sommes loin de nier la grande importance des établissements Francs-Saliens dans le centre et le nord de la Belgique surtout. Cette vérité rentre entièrement dans notre thèse. »

« Je n'ai plus à revenir sur la manière dont s'opéra la
» conquête de la Belgique par les Francs. Elle fut l'œu-
» vre, ici d'une tribu, celle des Saliens; là d'une ligue
» formée par plusieurs tribus, les *Ripuaires*. Les Saliens,
» établis dans la Toxandrie ou Campine, obtinrent de

---

« (1) Voir ALFRED BÉQUET. *La Belgique avant et pendant les invasions*
» *des Francs*. Namur, 1888, in-8° (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
» DE NAMUR, tome XVII). »

» l'empereur Julien, en l'an 358 de notre ère, l'autorisa-
» tion d'y vivre, non comme peuple indépendant, mais
» comme peuple soumis à l'autorité impériale. Profitant
» de l'affaiblissement de cette autorité, ils étendirent
» leurs domaines et leur roi Clodion porta ses armes
» jusqu'à l'Escaut (vers l'an 440). Son petit-fils Childéric,
» reçut la sépulture à Tournai, d'où Clovis, fils de Chil-
» déric, partit pour conquérir presque toute la Gaule.
» On ne peut pas diviser cette marche des Saliens en
» deux fractions et faire de Clodion un chef de Francs
» d'Outre-Rhin, étranger à la nation salienne et qui part
» de *Dispargum*, d'au delà du Rhin, pour se rendre
» maître de Cambrai. Le *Dispargum* d'au delà du Rhin
» était situé au milieu du pays des Ripuaires, et si Clo-
» dion avait eu l'origine qu'on lui attribue, sa loi natio-
» nale, la loi de ses descendants et de son peuple, aurait
» été la loi des Ripuaires et non la loi salique. »

« Messieurs, je pense que cet aperçu historique de la conquête franque est ainsi compris par nos spécialistes de Charleroi. Toutefois, M. Van Bastelaer a prouvé, dans les publications de notre Société, que l'établissement des Francs en Toxandrie et en Tongrie est bien antérieure à l'époque de Julien, en 358. Il est prouvé aussi que la Trévirie et la Nervie reçurent des colons francs établis par Maximien, dès l'année 288. Or, le Namur, Charleroi et l'Entre-Sambre-et-Meuse sont englobés dans ces contrées. C'est donc bien avant le v^e siècle qu'il faut reporter les premières tombes franques de nos pays wallons. D'ailleurs nous savons que vers 438, Clodion avait porté ses armes, non seulement jusqu'à l'Escaut, mais jusqu'à la Somme.

» Pour *Dispargum*, nous adoptons à Charleroi l'opinion des historiens belges qui, avec M. WAUTERS, placent cette ville sur le sol de la Belgique. C'est du reste la conséquence du texte de GRÉGOIRE DE TOURS affirmant que Clodion, Mérovée, Childéric, Clovis et les autres rois francs de l'invasion étaient de la peuplade originaire de Pannonie, transportée d'abord sur le Rhin, puis en Tongrie et en Toxandrie (1) c'est-à-dire les Francs Saliens. Je continue : »

« Il est encore plus étrange de soutenir que les établis-
» sements des Francs-Saliens ont été peu importants
» parce que l'on n'a rencontré dans le Limbourg et la
» Campine qu'un très petit nombre de sépultures fran-
» ques. En admettant ce fait, qui pourrait être contesté,
» que prouverait-il? Absolument rien, parce que l'on
» peut dire, pour en réduire à rien la portée, que la
» plupart des villes et des villages de la Belgique occi-
» dentale, provenant d'établissements francs, leur exis-
» tence seule constate l'importance de la colonisation.
» Ces localités n'ayant cessé, depuis lors, d'être habitées,
» il n'est pas étonnant que l'activité humaine en ait fait
» disparaître les antiquités que l'on rencontre avec tant
» d'abondance dans les bruyères et les bois et sur les
» rochers de l'Ardenne. La race flamande entière, avec
» sa toponymie caractéristique, similaire à la toponymie
» d'Outre-Rhin, est un résultat de l'occupation salienne,
» à laquelle ont probablement contribué des éléments
» qu'elle s'est assimilés. »

« Cette affirmation, Messieurs, que le sol flamand

---

(1) GRÉG. TUR. *Hist. franc.* II, 9.

renferme ou a renfermé beaucoup de tombes franques est aussi partagée à Charleroi.

» Nous admettons même l'argument toponymique de M. Wauters. Seulement son second argument basé sur les bruyères, les bois et les rochers des Ardennes me semble faible, et je crois pouvoir lui en fournir de plus forts.

» Il ne s'agit pas, dans notre arrondissement de Charleroi, de terrains vierges restés inhabités et déserts. Nos localités et nos terres wallones ont été livrées à une activité plus grande que celles des Flandres et c'est précisément « cette activité humaine », comme dit l'auteur, qui a découvert et nous a révélé nos nombreuses tombes et nos nombreuses stations d'antiquités. Nous les devons aussi aux recherches actives de nos laborieuses Sociétés d'archéologie.

» Les terrains des Flandres ont trop peu subi, eux, les remaniements profonds qu'amènent les industries, et les sépultures que leur sol renferme ont échappé aux travaux superficiels de l'agriculture. Tel est mon avis et, je crois, celui de tous nos confrères de Charleroi. »

« Quant aux Ripuaires, ils n'ont pas, comme peuple,
» pénétré au cœur de l'Ardenne. Ils n'ont occupé défini-
» tivement Cologne que dans la première moitié du v^e^
» siècle et Trèves plus tard encore, car, lorsque Cologne
» était pris, les habitants de Trèves, plusieurs fois pillés
» par les Germains, se montraient encore si épris des
» usages romains que, dans leur détresse, ils considé-
» raient comme une grâce suprême le rétablissement par
» l'empereur des jeux du cirque dans leur ville.

« Ils furent conquis à leur tour et leur cité, où saint

» Jérôme avait encore entendu parler le gaulois, vit
» l'idiome des Germains se substituer à cette langue et
» au latin. La langue germanique ou allemande se ré-
» pandit aussi dans l'Eiffel et la vallée de la Moselle,
» mais elle ne put prévaloir dans les Ardennes belges
» d'aujourd'hui.

» Pas plus que dans le pays wallon.

» Il n'y a donc pas eu de colonisation ripuaire dans
» notre Wallonie, la toponymie (toute gallo-romaine, à
» part quelques noms jetés çà et là) l'atteste et l'histoire
» n'en fait pas mention. L'Ardenne wallone n'était pas
» devenue une contrée germanique à l'époque où Valen-
» tinien I^er^ y séjournait et y édictait des lois, datées de
» *Nassonacum* ou Nassogne, en l'année 372, du mois de
» mai au mois d'août. Elle n'était pas enlevée aux
» Romains à l'époque où Ausone décrivait la vallée
» de la Moselle, ni quand fut rédigée la *Notice des*
» *dignités de l'Empire*, c'est-à-dire dans les premières
» années du v^e^ siècle, quand une escadrille spéciale
» (la *Classis Sambrensis*) était chargée d'en garder les
» abords. »

« Messieurs, l'Ardenne wallone n'était pas enlevée aux Romains ni devenue une contrée germanique, sans aucun doute. Mais cette contrée, et toute la Wallonie, renfermait, à cette époque (fin du IV^e^ siècle), une quantité de *colonies germaniques* disséminées dans une population dense de Belgo-Romains activement adonnés aux travaux de l'agriculture et surtout de la métallurgie, comme je l'ai montré ailleurs (1).

---

(1) Victor Tahon. *Origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-*

» Et quoiqu'en pense l'éminent auteur, dans le paragraphe suivant, ce sont de vraies bourgades colonisées, des populations entières et non pas quelques postes avancés qui ont laissé, sur le penchant de nos collines, ces nombreux et importants cimetières. Voici ce paragraphe, les Namurois y répondront sans doute. »

» Mais, me dira-t-on, que signifient ces nombreuses
» antiquités, étrangères à la civilisation romaine, que
» l'on a trouvées dans l'Ardenne et l'Entre-Sambre-et-
» Meuse et auxquelles on donne le nom de Ripuaires? Il
» faudrait d'abord établir l'époque à laquelle elles appar-
» tiennent; si l'on en venait à prouver qu'elles sont anté-
» rieures au v[e] siècle, on peut encore en expliquer
» l'origine. D'après moi, elles proviennent de postes
» établis, non pas pour assurer l'occupation du pays par
» les Francs, mais pour y maintenir l'autorité impériale.
» Lorsque Valentinien I[er] et ses descendants résidaient à
» Nassogne, à Trèves, à Metz, il était indispensable que
» la sécurité du prince, de ses promenades, de ses chasses
» fût assurée par une série de postes établis le long des
» rivières, aux abords des défilés, sur les hauteurs prin-
» cipales. Les soldats formant ces postes étaient souvent
» des Francs, de même que les hauts dignitaires de la
» cour impériale et même les consuls. C'est à ces Francs,
» défenseurs de l'empire et non ses ennemis, que peuvent
» appartenir les antiquités et les sépultures en question.

---

*et-Meuse* : Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi. T. xiv. 1887.

Victor Tahon. *Les armes franques et leur fabrication en Belgique* : Documents publiés en vue du Congrès de Charleroi. 1888.

» En outre, retirés du service, soit à cause de leur âge,
» soit à cause de leurs blessures, ces guerriers redoutés
» terminaient souvent leur existence dans les contrées
» où ils avaient servi, au milieu de cette population wal-
» lone dont le nom seul indique qu'elle descend des
» Gaulois. »

« Ici, Messieurs, une petite observation à propos du train de la cour impériale du souverain établi en Gaule à cette époque. En nous parlant de Valentinien II, GRÉGOIRE DE TOURS. nous permet de nous rendre compte de ce qu'était ce faste. »

« Cet empereur, nous dit-il, était enfermé dans son
» palais de Vienne, réduit à une existence presqu inférieure
» à une vie bourgeoise, ne pouvant faire exécuter ni ses
» ordres, ni ses désirs et obligé de laisser traiter toutes les
» affaires militaires ou civiles par les Francs qui l'entou-
» rait et par leur chef, Arbogast, qui le tenait, en quelque
» sorte, au milieu d'une conjuration continuelle (1). »

« Ce chef saliên avait été élevé par Valentinien Ier et il avait déjà sur celui-ci la même autorité qu'il eût sur son successeur. Vous voyez d'ici, Messieurs, le train que devaient avoir, dans ces conditions, les deux souverains et quel faible service militaire devait leur suffire.

» Comment, dès lors, attribuer exclusivement nos nombreux cimetières francs à ces quelques troupes d'auxi-

---

(1) « Clauso apud Viennam palatii ædibus principe Valentiniano et pœne infra privati modum redacto, militaris rei cura Francis satellitibus tradita, civilia quoque officia transgressa in conjurationem Arbogastris; nullusque ex omnibus sacramentis militiæ obstrictis reperiebatur, qui familiari principis sermoni aut jussis obsequi auderet. »
SULP. ALEX. in GRÉG. TUR. *Hist. franc.* II, 9. A°. 392.

liaires germaniques? Il faut bien admettre qu'à cette époque il y avait plus que cela en Wallonie, c'est-à-dire de véritables colonies, des bourgades assez importantes d'étrangers arrivés des bords du Rhin.

» J'achève la lecture de la note de M. WAUTERS : »

« Voilà comment on peut accepter le système de » M. BÉQUET, mais je ne puis admettre que les Francs » aient frappé monnaie à Eprave (1); que la forêt char- » bonnière s'étendait au delà de la Sambre jusqu'à la » Meuse (2); que le nom de Ripuaires fut donné à des » Francs établis en deçà du Rhin pour les distinguer de » leurs compatriotes transrhénans (3); que les Ripuaires, » et non les Saliens, se sont rendus maîtres de tout le » pays s'étendant jusqu'à la Meuse, la Sambre et la forêt » Charbonnière (4); qu'il y a eu des Ripuaires du Haut- » Rhin (5), etc. Dans une question historique aussi » importante, il ne faut s'avancer qu'avec une extrême » circonspection et éviter, autant que possible, de baser » un système sur des données archéologiques, qui, dans

---

(1) « ANNALES CITÉES. t. VII, p. 295. — BÉQUET, p. 18. »

(2) « BÉQUET, p. 23. — Si l'on se base sur les documents, la forêt » Charbonnière (*Carbonaria Silva*) couvrait en partie le pays s'étendant » de la Dendre à la Sambre, aux environs de Seneffe et de Trazegnies, et » rien de plus. »

(3) « BÉQUET, p. 25. — Ce fait est si peu exact que Sigebert, roi des » Francs-Ripuaires, fût, du temps de Clovis, tué dans une forêt trans- » rhénane. Or les souverains n'ont pas l'habitude d'aller chasser hors de » leurs états. »

(4) « BÉQUET, p. 26. — Aucun fait ne constate une pareille conquête. »

(5) « BÉQUET, p. 33. — Le Haut-Rhin arrose la Souabe ou Allemanie et » toutes les guerres que les Romains ont entreprises de ce côté, au IV$^{e}$ et » au V$^{e}$ siècles, ont été dirigées contre les Allemanes. »

» leur essence même, présentent d'immenses difficultés.»

» En terminant ma lecture, Messieurs, je dois ajouter que nous laissons à M. WAUTERS la responsabilité de son système, et que, personnellement, comme je viens de vous l'expliquer, je ne partage pas entièrement l'opinion de l'honorable académicien. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Nous regrettons l'absence de M. WAUTERS et nous le remercions du mémoire qu'il a bien voulu nous communiquer.

» Je vais donner la parole à M. BÉQUET qui tiendra, sans doute, à ajouter quelques observations à celles de M. TAHON, puisque c'est son travail qui a fait l'objet de la note du savant académicien. »

M. KURTH. — « Pardon! M. lePrésident. J'ai formulé des objections qui ont été combattues par quatre orateurs et il me semble qu'il pourrait m'être permis de répondre, moi qui suis seul à défendre cette thèse,

» S'il entre dans les intentions de l'assemblée de clore le débat, parce que la séance a duré déjà assez longtemps, je ne demande pas mieux.

» Mais, si l'on veut continuer la discussion, je demanderai que la parole ne soit pas donnée exclusivement à mes contradicteurs. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Je pense que l'assemblée est à peu près unanime à désirer que nous consacrions le plus de temps possible à cette discussion si importante. (*Oui! oui!*)

» La parole est à M. KURTH. »

M. BÉQUET. — « Je n'ai que quelques mots à dire. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Vous pourriez répondre en même temps à M. KURTH. »

M. BÉQUET. — « Parfaitement! »

M. KURTH. — « Je me trouve, Messieurs, dans le cas d'un frelon qui a pénétré dans une ruche : toutes les abeilles se précipitent sur lui pour le mettre à la porte! (*Rires.*)

» Je dois cependant les remercier de ne pas m'avoir trop fait sentir l'aiguillon.

» Il est vrai que je suis parfaitement d'accord avec mes honorables contradicteurs sur les points essentiels.

» Avec M. VAN BASTELAER, je trouve une différence radicale entre le mobilier funéraire et tout l'attirail sépulcral des tombes franques d'un côté, et celui des tombes romaines de l'autre.

» A M. JACQUES, j'accorde volontiers une identité absolue entre les crânes des Francs et les crânes des Gallo-Romains....

» Je crois que c'est la thèse de M. JACQUES. »

M. JACQUES. — « Non! Au contraire. »

M. KURTH. — « ... Entre les crânes trouvés dans les tombeaux francs et les crânes des Flamands d'aujourd'hui? »

M. JACQUES. — « Oui! »

M. KURTH. — « Je suis aussi d'accord sur les points principaux de la thèse de MM. BÉQUET et TAHON.

» Il y a cependant un point sur lequel je fais des réserves. M. VAN BASTELAER prétend que les historiens se livrent à leur imagination. »

M. VAN BASTELAER. — « Vous exagérez. »

M. KURTH. — « Je crois, sans manquer aux lois de la courtoisie et au respect que je lui dois, que je serais presque obligé de lui renvoyer cette sorte de compliment.

» Je vous allègue des textes précis, formels et positifs.

A savoir, celui d'AMMIEN MARCELLIN, qui dit que les Francs se sont établis dans la Campine, et que Julien les y a rencontrés et battus.

» En second lieu, les indications de la *Notitia imperii* qui nous montrent, d'une façon indirecte, mais non douteuse, que l'Empire romain était encore, au v<sup>e</sup> siécle, en possession de la Belgique wallone.

» En troisième lieu, SIDOINE APOLLINAIRE, qui nous montre les Francs essayant, dans la deuxième moitié du même siècle, de s'emparer de l'Artois.

» Voilà des textes, et je ne sais en quoi on ferait ici le procès à l'imagination de leur auteur, ou de celui qui a l'honneur de vous les citer. Ils disent ce qu'ils veulent dire; je les comprends comme tout le monde et je ne leur fait pas dire autre chose.

» Il en est tout autrement, des déductions tirées par MM. les archéologues de certains caractères du mobilier funéraire franc. Là, comme j'espère l'établir plus tard et ailleurs, l'imagination s'est donné libre carrière.

» Je n'insiste pas là-dessus pour le moment et je ferme cette parenthèse.

» Après avoir accordé à nos honorables contradicteurs tout ce qu'ils croient que je leur conteste, je les prie de remarquer qu'ils abandonnent le terrain de leurs études lorsqu'ils discutent la race et la nationalité des habitants des nécropoles dites franques.

» Comment pouvez-vous affirmer que ce sont des Francs?

» Vous pouvez dire, sans doute, que ces morts silencieux, et qui ne se lèveront plus jamais pour nous dire à quelle nationalité ils appartenaient, sont entourés d'un mobilier franc; je le veux bien.

» Vous pouvez dire qu'ils sont armés à la franque, qu'ils appartiennent à l'époque franque, et même que leur constitution physique présente tous les caractères de la constitution franque ; je l'admets encore, non sans quelque réserve quant à ce dernier point.

» Mais dire que ce sont des Francs, vous ne le pouvez pas. (*Mouvements en sens divers.*)

» Vous ne le pouvez pas, parce que la question est de celles qui appartiennent au domaine de l'histoire proprement dite, et qu'elle ne peut être résolue que par le témoignage positif des textes et nullement par le langage ambigu et vague de l'archéologie. Les arguments sur lesquels vous vous appuyez, l'histoire est en état de les réfuter.

» Vous dites : ces guerriers dont nous retrouvons les restes étaient habillés à la franque ; donc ce sont des Francs.

» Un instant. Ce sont des Francs, mais à condition que vous puissiez me prouver que les Gallo-Romains de l'époque mérovingienne ne s'habillaient pas à la franque. J'attends que vous ayez fourni cette preuve.

» Comment pouvez-vous soutenir que ces morts sont des Francs plutôt que des Gallo-Romains ?

» Je crois pouvoir prouver, moi, que ces Gallo-Romains s'habillaient à la franque, tout au moins lorsqu'ils étaient en relations avec les détenteurs du pouvoir.

» Vous me dites :

» Ils sont entourés d'armes franques, de la lance, de la frankiske, etc. C'est fort bien ; à la condition pourtant, encore une fois, que vous puissiez me démontrer que les Gallo-Romains de l'époque mérovingienne ne portaient pas ces armes.

» Pouvez-vous le prouver?

» Je ne le crois pas.

» Puis-je prouver le contraire?

» Oui.

» Les Gallo-Romains étaient membres des armées au même titre que les guerriers francs; ils portaient des armes franques, obtenaient les mêmes dignités militaires que les Francs, devenaient ducs, comtes, etc.

» Donc, quand vous trouvez un squelette entouré d'armes franques, vous ne pouvez en inférer que ce squelette appartient à un guerrier franc, puisque les Gallo-Romains portaient les mêmes armes.

» Je crois avoir rencontré tous les arguments de vos honorables contradicteurs pour ce qui regarde l'archéologie; je terminerai par un mot de réponse à M. JACQUES.

» M. JACQUES a répondu par une fin de non-recevoir à l'appel que j'avais fait un peu témérairement, paraît-il, à la science anthropologique.

» J'aurais bien voulu qu'elle me vînt en aide. J'avais besoin de renfort, car j'étais en face d'adversaires redoutables.

» M. JACQUES s'y est impitoyablement refusé.

» Je crois cependant pouvoir me passer de son concours.

» M. JACQUES ne niera peut-être pas, je me borne à poser un point d'interrogation de peur qu'une affirmation catégorique ne me ménage une nouvelle surprise, que l'anthropologie affirme des différences caractéristiques entre les types flamand et wallon de la Belgique actuelle.

» Je pose la question.

» Je voudrais qu'il y fut répondu immédiatement, pour pouvoir continuer mon argumentation. »

M. V. JACQUES. — « Il n'y a aucune distinction essentielle à faire entre ce que l'on pourrait appeler le type allemand pur et le type flamand pur. Je me place, bien entendu, au point de vue ethnique, au point de vue des caractères physiques.

» Et si M. KURTH me demande : « Quand vous exhumez l'un de ces guerriers dont nous avons vu hier les restes, savez-vous à quelle race il appartient? » Je puis répondre : « Oui! Je vois, moi, ethnologiste, ses ossements se relever pour me crier son nom de famille! » Je ne puis dire qu'il porte ce nom écrit en toutes lettres sur ses armes; c'est ici aux archéologues à répondre. »

M. KURTH. — « M. JACQUES déclare qu'il y a une distinction radicale entre le type wallon et le type flamand d'aujourd'hui.

» D'où provient cette distinction?

» Je puis vous le dire, et vous ne le pouvez pas.

» C'est que, purement et simplement, les Wallons d'aujourd'hui sont des Gallo-Romains, et que les Flamands d'aujourd'hui sont des Francs.

» Si vous n'admettez pas cette interprétation, vous serez bien embarrassé d'en trouver une autre.

» On a fait aussi trop bon marché de certaines objections que j'ai formulées; on n'y a pas répondu du tout.

» La première est tirée de la toponymie.

» Or, cette toponymie est franque en pays flamand; elle ne l'est pas en pays wallon, sauf sur certains points isolés et sur une certaine lisière assez étroite où nous pouvons fort bien constater le changement de langue.

» En d'autres termes, la toponymie nous dit : Les

Francs se sont établis dans le pays flamand et non dans le pays wallon.

» Ce n'est pas notre faute si elle dit cela ; ce n'est pas moi qui le lui fais dire. Je l'écoute.

» On me dit que les ossements retrouvés dans les sépultures dites franques portent écrits sur eux ces mots : « *Je suis Franc.* »

» Je ne puis pas contrôler cette assertion, mais ce que j'affirme en connaissance de cause, c'est que les localités qui se trouvent du côté wallon de la frontière linguistique portent écrites en toutes lettres, dans leur nom même, cette déclaration : « *Nous ne sommes pas des localités franques.* »

» Si les wallons d'aujourd'hui et nos voisins du Nord de la France, je n'ose pas descendre trop au Sud, sont des Allemands abâtardis, qui ont oublié leur langue, et s'il en est de même de tous les Wallons de Belgique, je vous demanderai de vouloir bien me dire quand et comment ils l'ont oubliée.

» Je puis vous montrer, moi, qu'ils ne l'ont pas oubliée, parce que le wallon ou le français qu'ils parlent aujourd'hui dérive en droite ligne du latin qu'ils parlaient il y a 1500 ans.

» S'ils sont Francs, comme vous le soutenez, c'est le franc qui a dû être leur langue maternelle. Et alors, encore une fois, comment l'ont-ils oublié ?

» C'est une question à laquelle vous ne répondrez pas.

» Et voilà pourquoi, et pour d'autres raisons tout aussi probantes, mais qu'il serait trop long de développer ici, voilà pourquoi je persiste à dire que les populations de la Belgique wallone ont toujours été, en grande majorité, gallo-romaines et qu'elles n'ont jamais été franques. »

Le R. P. Van den Gheyn. — « Je me permettrai de poser à M. Kurth, une seule question. Dans son argumentation, M. Kurth a fait valoir, comme preuve principale, la toponymie. »

M. Kurth. — « Ce n'est pas mon argument principal. »

Le R. P. Van den Gheyn. — « Laissons, si vous le voulez bien, le qualificatif de côté; en tout cas, la toponymie est un des arguments de votre thèse. Eh bien, je ne le crois pas péremptoire.

» On ne peut, dans une question historique, invoquer la toponymie qu'à condition d'établir préalablement la date de cette toponymie.

» Faute de connaître cette date, il est malaisé de conclure dans un sens ou dans un autre.

» Si M. Kurth pouvait démontrer que la toponymie gallo-romaine de l'Entre-Sambre-et-Meuse remonte à l'époque où les tribus qu'il appelle de *prétendus Francs* s'y sont établies et surtout s'il réussissait à prouver que cette toponymie est leur œuvre et que les nouveaux arrivés ne se sont pas contentés de laisser subsister l'ancienne, alors seulement la toponymie conclurait en faveur de sa thèse. Mais cette démonstration n'a pas été faite et je la juge indispensable.

» Voilà l'observation fondamentale que j'avais à présenter.

» Je voudrais revenir un instant aussi sur la question de la craniologie.

» Un spirituel voisin me dit à l'oreille que M. Kurth a mis le crâne en poche : je suis un peu de son avis et je pense que le savant professeur de Liège n'a pas réfuté complètement l'objection très réelle de M. le Dr Jacques.

» C'est un fait indéniable que nous rencontrons, dans

les tombes franques, le type germanique, et non pas le type gallo-romain. Que ce fait soit susceptible d'appréciations diverses, je ne le contesterai pas; mais j'aurais désiré entendre M. KURTH nous fournir une explication compatible avec sa thèse. Je dois à la vérité de déclarer que les interprétations données ne m'ont pas semblé suffisantes. »

M. WALTER DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter, quoique indigne, une observation que je m'étonne de ne pas avoir encore entendu formuler dans cette discussion. On a reconnu sur des crânes provenant des cimetières supposés francs, le type germanique très accusé et M. JACQUES croit pouvoir en conclure que ces crânes appartenaient *incontestablement* à des Francs. Il paraît admettre que les plus anciennes incursions des races germaniques sur le sol belge ne remontent pas au-delà de l'an 150 avant notre ère. Mais, Messieurs, ou mes souvenirs sont singulièrement erronés, les auteurs anciens qui ont parlé des Gaulois s'accordent à les représenter comme se rattachant eux-mêmes au tronc germanique, les Belges tout spécialement. »

UN MEMBRE. — « JULES CÉSAR le dit formellement. »

M. WALTER DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « Les plus anciens historiens de Rome, ne nous apprennent-ils pas que les Gaulois avaient les cheveux blonds, une taille élevée, enfin tout ce qui caractérise le type qu'on est convenu d'appeler germanique?

» Je sais qu'on a discuté la question et que BROCA, notamment, distinguant, avec César, entre les Celtes et les Belges, admet que les premiers sont représentés de nos jours par l'élément brun, brachycéphale et de petite taille,

qui peuple la Bretagne et le centre de la France. Mais laissons de côté cette question de nomenclature. Pour les Celtes surtout, elle a toujours soulevé des discussions interminables, et je la crois, pour ma part, insoluble, car, même aujourd'hui, il est souvent difficile de préciser les groupes auxquels s'appliquent les dénominations ethniques et la confusion a dû nécessairement être bien plus grande encore à l'égard des populations antiques, infiniment moins connues.

» Ce qui me paraît hors de doute, d'après l'ensemble des données historiques, c'est que, dès une époque bien plus reculée que celle indiquée par M. Jacques, et à plusieurs reprises, la Gaule (non seulement la Belgique, mais aussi la France actuelle) a été envahie par des peuplades de race germanique.

» Les mêmes causes tendant toujours à produire les mêmes effets, il est probable que les choses ont dû se passer alors à peu près comme elles l'ont fait plus tard, lors de l'invasion franque.

» Les conquérants blonds asservirent, sans doute, les populations antérieures (notamment celles que Broca et son école appellent celtiques) et formèrent au-dessus d'elles une sorte de noblesse essentiellement militaire. On s'expliquerait ainsi comment les guerriers gaulois, qui envahissaient l'Italie, pouvaient avoir les cheveux blonds tandis que la masse de leurs sujets indigènes appartenaient peut-être dès lors au type brun.

» Et on pourrait se demander si l'existence du type germanique, parmi ceux que M. Kurth prétend avoir été non des Francs, mais des Gallo-Romains, ne s'expliquerait pas..... »

M. le Président. — « Permettez! nous nous écartons un peu de la question, me paraît-il.

» Nous discutons la question franque. Il ne faut pas la faire remonter jusqu'aux Gaulois et aux Celtes.

» L'opinion que vous venez de développer a été proposée, mais elle est fort controversée. »

M. Walter de Sélys-Longchamps. — « Il me semble que je suis en plein dans la question; je dis que, d'après moi, M. Jacques est trop affirmatif, quand il prétend qu'il lui suffit de reconnaître..... »

M. le Président. — « Je comprends la portée de vos observations et tout le monde l'a saisie. »

M. Walter de Sélys-Longchamps. — « En ce cas, je me rassieds »

M. Béquet. — « Messieurs, je tiens à répondre en quelques mots à la note dont M. Tahon vient de donner connaissance au débat.

» D'après M. Wauters, j'aurais dit que les Ripuaires s'étaient établis dans tout le pays.

» Je n'ai jamais prétendu cela.

» J'ai dit qu'au commencement du v<sup>e</sup> siècle les Ripuaires s'étaient avancés jusque dans notre pays, avaient envahi la Trévirie et poussé jusqu'à la Meuse, sans aller au-delà.

» Et voici sur quoi je me base pour avancer ce fait.

» On a trouvé trois cimetières sur la rive droite de la Meuse, en Belgique : les cimetières de Spontin, de Furfooz et de Samson, lesquels ont des caractères tout particuliers et à moitié romains.

» On en a trouvé un du même genre à Steinfort, dans le Luxembourg, et, dans le département de l'Aisne, M. Pilloy vient d'en découvrir plusieurs.

» Celui-ci a été frappé de la parfaite similitude des tombes franques qu'il a découvertes, avec celles de Samson, Spontin et Furfooz.

» Comme nous, il croit que ces Francs ne sont pas des Saliens mais bien des Ripuaires.

» Mais je n'ai jamais prétendu que les Ripuaires se sont établis à demeure fixe en Belgique.

» Je crois que ce sont les Saliens qui ont surtout habité notre pays.

» M. WAUTERS dit que la Belgique était encore romaine en 372, puisque Valentinien, qui mourut en 375, fit édicter en Gaule des lois nationales.

» Je suis de son avis, puisque je crois que les Ripuaires n'ont pénétré dans la Trévirie et jusqu'à la Meuse que vers 410 ou 418.

» Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce point.

» Pour ce qui est du mobilier funéraire, ainsi que je l'ai dit, il disparait des tombes peu de temps après la conversion des Francs au christianisme.

» Or, les Francs ont été convertis, surtout dans nos campagnes, vers le VI$^e$ siècle.

» Par conséquent, ce ne serait plus qu'exceptionnellement qu'on pourrait encore trouver des objets dans les tombes franques qui ont été creusées après la conversion de ces peuples.

» M. WAUTERS dit qu'il n'est pas possible que les Francs aient frappé monnaie à Eprave.

» Tous les numismates admettent cependant que les monnaies qu'on trouve à Eprave et dans quelques forteresses ont été, en partie, frappées par les Francs. Ces pièces ont une frappe très grossière et tout à fait analogue

à celle qu'on remarque sur les bractéates en or qui se rencontrent assez fréquemment dans les sépultures germaniques de nos contrées et du Nord-Est de l'Europe.

» M. Piot, l'éminent numismate que j'aperçois là-bas se rangera, je crois, à mon avis. »

M. Piot. — « J'ai découvert, en 1860, dans la commune de Marilles, en Brabant, un tombeau appartenant évidemment à un Franc, ou tout au moins à un individu de la race germanique, adorateur de Thor. L'emblème de cette divinité, consistant en un marteau de bronze, y a été reconnu. A côté de ce tombeau, meublé d'armes franques, j'en ai trouvé un second qui renfermait la croix chrétienne et des armes également d'origine franque.

» Notre pays a été envahi à plusieurs reprises par des populations germaniques, qui, poussées par de nouveaux venus, s'avançaient de l'Orient vers l'Occident.

» Il n'y a rien d'extraordinaire si ces nouveaux venus se sont établis dans la province de Namur et l'Entre-Sambre-et-Meuse. C'était la contrée de notre pays qui était la plus riche et la plus peuplée, celle dans laquelle on a découvert de nombreuses villas romaines, d'une étendue considérable dont l'origine peut être attribuée à la haute prospérité de l'industrie sidérurgique du pays, à cette époque.

» Les Francs ne détruisaient rien. Ils demandaient à pouvoir s'établir dans l'Empire et à s'asseoir dans notre pays au banquet de la civilisation romaine.

» Tels sont les véritables motifs qui ont engagé ces populations appelées barbares, à se jeter de préférence dans les localités les plus riches, les plus peuplées.

» Les analogies des objets trouvés à Marilles et à Vedrin sont frappantes. Mêmes objets dans les deux

localités, sauf le marteau de Thor, mêmes emblèmes payens et chrétiens. Une tombe de Vedrin a fourni un *triens*, imitation barbare de celui de Justinien, marqué d'un monogramme qui, nous l'avons expliqué ailleurs, est le signe caractéristique de la contrefaçon des monnaies barbares frappées pendant le vi$^e$ siècle, aux effigies des empereurs romains. »

M. BÉQUET. — « M. WAUTERS dit aussi que ces Francs, dont nous trouvons les restes dans les cimetières de notre pays, étaient des soldats des postes établis par les Romains pour maintenir l'autorité impériale dans la contrée.

» Or, il serait assez surprenant de trouver une pareille quantité de postes sur un espace aussi peu étendu.

» Les trois cimetières que je vous citais, comme appartenant à des auxiliaires barbares, Samson, Spontin et Furfooz ne sont éloignés que d'une couple de lieues l'un de l'autre. On ne comprendrait pas trois postes aussi rapprochés et, d'un autre côté, aussi éloignés du Rhin.

» Qu'aurait pu faire au milieu d'un pays, toujours prêt à se soulever, le petit nombre de défenseurs qui se trouvaient dans quelques-uns d'entre eux.

» A Furfooz, il y avait 25 cadavres dont des femmes, des enfants et des vieillards.

» Comme M. TAHON, je ne peux voir là exclusivement des postes militaires d'auxiliaires.

» On dit que les Belgo-Romains étaient heureux de porter des armes franques.

» Après leur conversion au christianisme et la fusion des deux races, les armes et ce qui touchait aux habitudes guerrières des Germains fut adopté par l'armée qui était franque. Mais, au début de la conquête, on remarque que beaucoup de Francs n'avaient pu se soustraire à l'in-

fluence de la civilisation romaine, on en trouve des traces dans tout ce qui tenait à la parure, ainsi que dans la verrerie et la poterie. Les *phallus* trouvés à Spontin et dans une sépulture franque du département de l'Aisne semblent montrer que le cynisme des mœurs romaines n'avait pas été sans exercer une certaine influence sur eux.

» J'ai donc lieu de croire que c'étaient plutôt les Francs qui imitaient les Gallo-Romains. »

M. D.-A. Van Bastelaer. — « M. Kurth vient, me semble-t-il, de répéter l'argumentation de son premier discours.

» Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, rien qu'un mot relativement aux textes d'auteurs latins invoqués par lui. J'avais réservé ce point, mais je crois devoir l'aborder.

» J'ai cru devoir étudier aussi les textes relatifs aux Francs, et j'ai consigné les résultats de mes recherches à cet égard dans un mémoire qui a paru en 1879. Je vais m'en servir pour montrer la signification des textes que M. Kurth a indiqués sans les citer.

« *La Notitia dignitatum imperii*, nous dit-il premiè-
» rement, constate que l'administration était encore ro-
» maine en Wallonie au v<sup>e</sup> siècle, et que l'empire romain
» enclavait encore la Belgique wallone. »

» Voilà un fait historique bien connu de tous. Mais nous n'avons jamais prétendu que nos colonies franques du Sud de la Belgique formaient un Etat indépendant. Nous avons répété, au contraire, que les Francs étaient en infime minorité au milieu des Belgo-Romains. L'administration romaine n'était pas un obstacle à la présence des colons francs. Au contraire, c'était l'administration elle-même qui fondait ces colonies de Lètes amis et soumis aux impôts.

» M. KURTH nous dit ensuite :

« Vers 358, Julien l'Apostat battit les Francs qui » avaient pénétré en Belgique dans la Toxandrie. Donc, » ajoute-t-il, au milieu du IVe siècle, pas de Francs en » Wallonie. »

» Or, Messieurs, voici le texte d'AMMIEN MARCELLIN, invoqué par mon honorable contradicteur. Que l'on compare, et que l'on juge!

« Pendant sa grande expédition en Gaule, Julien voulant châtier toutes les peuplades révoltées gagna les » plus rapprochées de toute la région des Francs, ceux » que l'on nommait habituellement Saliens, qui *autrefois* » avaient *osé*, *sans droit*, *établir leur domicile* sur le sol » de la Toxandrie (1), et qui y étaient indépendants, » ainsi que le prouve la *Notitia dignitatum*.

» Comme il arrivait à Tongres, il rencontra une députation réclamant la paix à la condition que, les regardant comme *chez eux*, personne ne les attaquat ni ne » les molestat (2).

» N'admettant pas leur raisonnement, car ce n'étaient » pas des Lètes, Julien les attaqua et les vainquit, puis » il les reçut en *dédition* et leur accorda la paix et ils » rentrèrent chez eux sains et saufs (3). »

» Donc, en 353, il y avait des Francs établis en Toxandrie depuis longtemps : *olim*, et ils y étaient chez eux!

---

(1) « Primos omnium Francos,.. quos consuetudo Sallios appellavit, ausos *olim* in romano solo, apud Toxandriam locum *habitacula* sibi figere *prælicenter*. » (AMM. MARCEL, XVII, 8.

(2) « Ut quiescentes eos tanquam in suis nec lacesseret quisquam nec vexaret. » *Ibid.*

(3) « *Ut ad sua redirent.* » *Ibid.*

» Mais, en fut-il autrement, qu'est-ce que tout cela pourrait bien prouver contre les Francs de la Wallonie, dont les colons ou Lètes se tenaient tranquilles, sous la protection romaine, au même titre que les autres populations gauloises et dont les fils combattaient même dans l'armée?

» Une dernière citation, une histoire poétique qu prouve précisément le contraire de ce que M. KURTH lui a fait dire. On sait comme il l'a présentée. Il conclut : « donc pas de Francs en Artois dans la seconde moitié » du IV[e] siècle. »

» Or, je vais prouver que la conclusion logique est celle-ci : donc, dès 437, c'est-à-dire 21 ans avant l'époque indiquée, les Francs habitaient en Artois, c'est-à-dire bien au Sud de notre Wallonie.

» En effet, la blonde fiancée et le fiancé n'étaient pas partis en guerre pour aller se marier dans le pays ennemi ; on se marie chez soi.

» M. KURTH ne nous a pas dit, mais le texte invoqué par lui, dit ce qui suit :

» Il s'agit de la grande invasion du roi Clodion, en 437 ; tout le monde sait qu'elle fut suivie d'un établissement dans le pays. Ce roi s'établit d'abord à Cambrai, puis il s'étendit avec ses sujets jusqu'à la Somme, qu'il occupa (1).

» Surpris chez lui pendant une fête, il subit en effet un échec, mais c'est en 445, sept ans après, et cet échec ne lui enleva pas ses conquêtes. Il était assez fort pour les garder.

» Voilà qui est clair, c'était la conquête qui s'était

(1) « Francus qua Clodio patentes Attrebatum terras pervaderat. » APOLL. SIDON. *Carm.* V, *Pan. J. V. Major. Aug, dic.* 212 *et seq.*

avancée; mais, l'auteur même de M. KURTH, SIDOINE APOLLINAIRE, déclare quelques pages plus loin qu'à l'avènement d'Avitus, en 455, les Francs étaient établis, colonisés ou conquérants, *civis vel victor*, dans toute la *Seconde Belgique* et toute la *Première Germanie*, c'est-à-dire la plus grande partie de la Belgique actuelle, y compris la Wallonie (1) et tout le Nord de la France jusqu'au-delà de l'Artois.

» Mais je veux abandonner ce terrain de polémique ardente et, plus utilement, j'en ai la conviction, en aborder un autre plus pratique.

» Il me semble impossible que, même en partant de points de vue divers, des hommes sérieux et compétents, ayant étudié pendant longtemps une même question, puissent la discuter et arriver à un désaccord radical et inconciliable; ce qui indiquerait qu'ils ne se sont pas rapprochés de la vérité, résultat absurde.

» Voilà cependant les conséquences auxquelles on aboutirait à propos de cette question franque; on en arriverait à accuser de fautes lourdes les archéologues fouilleurs et observateurs qui emploient, dans la discussion, des *arguments* qui sont des *faits*.

» Je crois que cela ne doit ni ne peut être, et je vais m'en expliquer.

» Je reste vraiment si étonné de la fantaisie produite sur le Belgo-Romain gisant dans le tombeau du Franc,

---

(1) Francus *Germanum primum Belgicamque secundum*
Sternebat *Rhenumque, ferox Almane, bibas*
Romanis ripis et utroque superbus in agro
Vel *civis* vel *victor* aras.

SID. APOLL. *Carm. Pan. Avit. Aug. Soc. dic.* III, 372, A°. 455.

que je ne puis m'empêcher de croire à un malentendu entre M. KURTH et les archéologues.

» Plus j'examine la question, plus je me convaincs que cette supposition qui, je puis le prédire à coup sûr, ne sera jamais admise, n'était pas nécessaire, ni même utile pour établir l'accord.

» Je désire fortement et sincèrement, dans l'intérêt de nos travaux, rétablir l'entente, et je vais l'essayer.

» Il est bien entendu tout d'abord que, dans ce qui va suivre, comme du reste dans toute notre discussion, il ne s'agit nullement ni d'administration, ni de domination franque, mais seulement d'établissements francs. Chacun sait que l'administration et la domination romaines durèrent en Gaule jusqu'au milieu du v[e] siècle et au-delà.

» M. KURTH a émis l'opinion que, dès l'antiquité, la Belgique était, au point de vue linguistique, divisée comme aujourd'hui. Le pays flamand, ou Toxandrie, était alors le pays franc ou salien indépendant de Rome, et, comme conséquence, l'on y doit retrouver les tombes franques. L'autre partie, la région wallone, était le pays belgo-romain.

» A cette époque, jusqu'au milieu du v[e] siècle, les Francs n'avaient pas pénétré dans la Belgique wallone, et, *sauf des exceptions*, dit-il, tous les tombeaux francs, que l'on serait tenté d'attribuer au IV[e] siècle (1), ne peuvent contenir des guerriers francs, mais renferment des Belgo-Romains francisés, des pseudo-Francs. M. KURTH parle ici des établissements à main armée, ses exceptions peuvent se rapporter aux Lètes colonisés.

---

(1) Ailleurs, l'orateur ajouta « et au v[e] siècle. »

» Une fois arrivé au milieu du v[e] siècle, M. KURTH et ceux qui pensent comme lui, ne peuvent plus faire d'objection à la présence d'habitants francs dans la Wallonie et à la légitimité de leurs tombes; à ce moment il ne reste plus aucun désaccord possible entre lui et les archéologues.

» Maintenant, Messieurs, voici le résumé de ce que j'ai écrit :

« C'est surtout vers le Nord et le Centre de la Belgique
» qu'il faut chercher les tombes franques des époques
» antérieures au v[e] siècle » (1).

» C'est précisément l'opinion de M. KURTH. J'ai ajouté :
« un nombre assez grand de cimetières, que l'on peut re-
» porter à cette époque, appartiennent à l'arrondissement
» de Charleroi. »

» Voilà les exceptions que fait valoir M. KURTH.

» L'on nous a dit : ce sont des Lètes. En effet, il s'agit de la colonisation. Que ce soient des Saliens colonisés du consentement des Romains ou non, qu'on les nomme Lètes (2) ou non, c'est dans tous les cas les mêmes peuples, avec les mêmes mœurs et avec les mêmes tombes bien caractérisées.

» Je crois d'ailleurs que la plupart de nos cimetières francs ne sont pas antérieurs à la dernière partie du IV[e] siècle.

---

(1) Mémoire en discussion, page 184.

(2) Les *Lœti* romains n'étaient nullement des esclaves, mais des hommes libres, non Romains, *Lœti*, *Barbari* ou *Gentiles*. C'étaient des peuplades barbares admises à une alliance (*fœderati*) après leur soumission (*deditio*) et placées comme colons (*attributi*) parmi les citoyens ordinaires (*possessores*). On leur assignait des terres à l'intérieur de l'Empire ou à la frontière. Ces peuplades, en retour de ces concessions, étaient obligées au service militaire et fournissaient des contingents, ou corps spéciaux, commandés par leurs propres chefs (*prœfecti*). Voir sur ce point P. WILLEMS : *Droit public romain.*

» Je ne fais en outre aucune difficulté de déclarer, ce que tout archéologue comprend et admet, savoir : que la détermination d'un cimetière franc ne peut être d'ordinaire tellement précise, qu'il soit possible de l'établir à 40 ou 50 ans près.

» Je ne dis rien des cimetières que nous attribuons à la seconde moitié du v^e siècle et aux siècles suivants, M. KURTH ne pouvant soulever aucune objection à leur légitimité, comme cimetières de Francs authentiques.

» Mais alors, Messieurs, l'accord est complet. Il y a seulement doute sur un laps de temps comprenant une cinquantaine d'années. Discutons cette question subsidiaire et surtout discutons la question de la colonisation continue des Lètes consentie par les Romains; ce sera beaucoup plus simple et plus rationnel que de nous en rapporter à l'hypothèse à laquelle s'arrête M. KURTH, et qui me paraît une tentative solution extrême.

» Je désire vivement ramener la discussion à cette formule; car cette malheureuse idée de l'ensevelissement du Belgo-Romain dans les tombes franques serait la négation de l'archéologie franque aussi bien que la négation de l'importance des fouilles, des études et des découvertes faites à cet égard depuis bien des années par les *Sociétés de Namur* et de *Charleroi*.

» Or, sur ce point, quoi que l'on fasse, l'on ne pourra jeter le doute que dans l'esprit des personnes qui ne se sont nullement tenues au courant des études et des découvertes qui ont été faites en Belgique sur la question franque.

» Nos amis de France nous l'ont déclaré et l'ont écrit : « La Belgique, depuis plusieurs années a pris la tête du » mouvement scientifique franc par ses fouilles et ses tra-

» vaux archéologiques. » Gardons-nous d'amoindrir cette œuvre de notre pays et n'oublions pas que la Belgique fut le vrai centre des opérations guerrières des peulades franques.

» Je pense, Messieurs, pour me résumer, que ces discussions auxquelles nous nous livrons, ces recherches que nous faisons, ces études auxquelles nous nous adonnons doivent finir par faire la lumière et établir l'accord complet entre les archéologues et les toponymistes.

» Ne disons pas que nous nous trompons, ni l'un ni l'autre; ce ne serait pas scientifique. Nos arguments sont sérieux et étudiés, de part et d'autre. Combinons-les, formons-en un faisceau destiné à établir la vérité et complétons nos études. » (*Applaudissements.*)

M. Kurth. — « Pardonnez-moi, Messieurs, de prendre la parole pour la troisième fois.

» Mais, et c'est là mon excuse : j'ai à soutenir seul le poids de la controverse contre une phalange de champions aussi ardents que redoutables.

» Je ne veux pas rentrer dans la discussion, mais, avant qu'elle soit close, je désire constater que, si on a contredit mes objections, on n'y a pas répondu.

» Je ne les renouvellerai pas. J'espère, malgré la nouveauté de ma thèse, parvenir à emporter votre conviction, Messieurs, le jour où je pourrai vous la présenter avec tous les développements qu'elle comporte.

» Il me suffit d'avoir établi pour le moment que la thèse opposée est insoutenable, et je prends acte de ce que l'heure avancée m'empêche seule de revenir sur certaines objections qui ont été formulées par MM. Béquet, D.-A. Van Bastelaer, Jacques, Tahon et Van den Gheyn.

» Quelqu'un a dit tantôt que j'avais mis un crâne dans ma poche.

» Pour continuer sur le même ton, je pourrais lui demander si ce n'est pas plutôt une corde de pendu.

» C'est une démonstration que je me propose de fournir en temps et lieu. »

M. le baron DE BAYE. — « Les sépultures explorées par M. PILLOY, dans l'Aisne, ont le plus grand rapport avec celles de Spontin, Furfooz et Samson, si remarquablement étudiées par M. BÉQUET.

» Les autres sépultures attribuées aux Ripuaires ont la plus grande analogie avec les cimetières francs de Champagne, et avec les nécropoles fouillées par M. FRÉDÉRIC MOREAU, à Caranda et dans d'autres localités de l'Aisne. »

M. LE PRÉSIDENT. —« Jusqu'à quelle époque M. PILLOY fait-il descendre les sépultures franques? »

M. le baron DE BAYE. — « Il leur donne, comme dernière date, une date antérieure à celle que ces Messieurs leur attribuent.

» Dans les réunions de la Sorbonne, M. PILLOY, nous entretenant de ses dernières découvertes, faisait descendre un grand nombre d'objets francs au moins jusqu'à la dernière moitié du VII$^e$ siècle. »

M. BÉQUET. — « La conversion des Francs au christianisme a été très rapide. »

M. D. A. VAN BASTELAER. — « Messieurs, comme rapporteur, je clôturerai la discussion par quelques mots.

» En terminant, M. KURTH, vient de nous dire : « Je » constate que l'on a contredit mes objections, mais que » l'on n'y a pas répondu, et j'ai établi que la thèse oppo» sée est insoutenable. »

» Je me plais à croire, Messieurs, que cette bruyante fanfare de victoire n'est pas opportune ici, et sera jugée telle par l'assemblée.

» Je suis persuadé, quant à moi, que les découvertes faites dans le pays wallon restent et resteront debout.

» Ce qu'il faudrait, c'est mettre d'accord l'archéologie avec la toponymie, sur le terrain où nous nous plaçons, par une simple explication des faits; explication qui, espérons-le, ne tardera pas à se produire.

» Pour ce qui est des vœux des historiens relatifs au pays flamand, j'espère qu'ils seront réalisés sans aucun doute. Je pense et j'ai la conviction qu'on y trouvera les cimetières des peuplades qui y ont vécu.

» C'est à ce point de vue qu'ont été formulées les conclusions de mon rapport destinées à faire l'objet d'un vœu ainsi conçu :

« Il serait désirable que dans le Nord, le Centre et
» l'Ouest de la Belgique on fît des recherches actives
» pour retrouver les cimetières francs : 1° antérieurs à la
» chute de l'Empire romain; 2° contemporains de cette
» chute et des suites immédiates; 3° postérieurs à cette
» chute jusqu'au XI^e^ et XII^e^ siècles. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce que ce vœu soit adopté. C'est un vœu platonique, en quelque sorte, et qui n'a d'autre portée que le désir de voir se faire des recherches en vue de découvrir de nouveaux cimetières francs.

» L'assemblée adopte-t-elle le vœu ainsi formulé par M. D.-A. VAN BASTELAER? (*Oui! Oui!*)

» Messieurs, M. RENÉ VAN BASTELAER, l'auteur du très joli dessin qui ornait la carte du menu de notre banquet et qui reproduit avec une exactitude frappante

les diverses parties de l'armement et du costume des Francs de la Wallonie, comptait vous communiquer le résumé des études scrupuleuses qu'il a faites, comme préparation à cette production.

» Le temps nous faisant défaut, je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements au jeune artiste, et d'insérer sa communication au compte-rendu de nos séances. (*Applaudissements unanimes.*)

» Maintenant, il me reste à remercier M. le Président du Congrès de m'avoir confié la présidence pendant une partie de cette séance. »

M. D.-A. VAN BASTELAER reprend la présidence.

M. VICTOR TAHON. — « Messieurs, je tiendrais, avant que la séance fut levée, à vous donner quelques explications sur l'emploi de la journée de demain.

» Nous faisons demain, Messieurs, une longue excursion archéologique dans la belle vallée de la haute Sambre, si remarquable par ses beaux sîtes et ses curiosités de toutes natures.

» Les excursionnistes seront divisés en deux groupes.

» Le premier groupe quittera Charleroi à 6 heures du matin. Chaque membre de ce groupe, muni de sa carte bleue de congressiste, se rendra à la gare vers 5 1/2 heures afin de pouvoir retirer son ticket en temps utile, car nous serons une centaine d'excursionnistes au guichet.

» On prendra un billet *aller et retour* pour Solre-sur-Sambre, de 1re ou de 2me classe, selon les convenances de chacun.

» L'arrivée à Solre a lieu à 6 heures 58 minutes.

» De la gare de Solre-sur-Sambre au pont de Montignies-Saint-Christophe il y a un trajet d'une demi-lieue.

» De retour à Solre, on visitera rapidement l'église,

puis le château féodal, de façon à pouvoir prendre le train pour Lobbes à 9 heures 49 minutes.

» Arrivée à Lobbes à 10 heures 6 minutes.

» Le second groupe quittera Charleroi à 9 heures 52 minutes pour arriver à Lobbes à 10 heures 24 minutes.

» Les deux groupes se rejoindront donc à Lobbes.

» On visitera l'église de Lobbes, et on y discutera la question relative à l'architecture romane en Belgique.

» A midi, modeste collation, prise rapidement, pressés qu'on sera par le temps.

» A 1 heure, assemblée générale de clôture du Congrès dans laquelle on désignera, s'il y a lieu, la Société qui organisera le Congrès de l'an prochain.

» A 4 heures 5 minutes, départ pour Hourpes, d'où voyage pédestre jusqu'aux ruines de l'abbaye d'Aulne: le parcours est d'une demi-lieue.

» Visite des ruines d'Aulne. Discussion, sur les lieux mêmes, des questions relatives à l'architecture gothique.

» Départ de Lobbes pour Charleroi à 6 heures 30 minutes. Arrivée à Charleroi à 6 heures 47 minutes, heure à laquelle il y a des départs pour toutes les directions.

» Ceux des membres du Congrès qui désirent participer au dîner pique-nique qui aura lieu à Charleroi, demain à 7 heures du soir, sont priés de bien vouloir m'en informer en temps utile, afin que je puisse en faire part, par dépêche, au restaurateur. »

La séance est levée à 6 heures et demie.

---




GUERRIER FRANC DES BORDS DE LA SAMBRE

# ESSAI

DE

## RECONSTITUTION ARCHÉOLOGIQUE

DE

# L'ARMEMENT ET DU COSTUME DES FRANCS

## DE LA SAMBRE.

—

Les bases de cet essai de reconstitution sont les découvertes faites dans un cimetière franc, fouillé il y a quelques années à Hantes-Wihéries (1), par la *Société d'archéologie de Charleroi* et les études qui s'ensuivirent.

L'histoire et l'archéologie doivent s'aider et se contrôler mutuellement : outre quelques compléments fournis par d'autres découvertes de même nature, nous avons utilisé comme guide et sujet de contrôle, les auteurs anciens, autant que possible les plus rapprochés du commencement du v$^{e}$ siècle, date approximative des tombes à mobilier d'Hantes.

Les Francs étaient loin de porter un armement complètement uniforme « d'ordonnance ». Il leur arrivait, en effet, selon la différence d'âge ou de rang, d'en varier à leur guise une partie. De même, leurs vêtements n'étaient pas tous entièrement identiques, si l'on en croit

(1) Le rapport en sera publié dans le prochain volume des DOCUMENTS ET RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ DE CHARLEROI.

les descriptions des auteurs à diverses époques et en divers lieux.

AGATHIAS, auteur byzantin qui écrivait en 553, leur attribue « soit des fémoraux, soit des braies », tandis que le reste du corps « dos et poitrine, était nu(1). » A Hantes-Wihéries, on a trouvé plusieurs fois sur tout le corps des restes de vêtements : jamais l'on n'a remarqué qu'ils dépassaient le genou. Or SIDOINE APOLLINAIRE, dans les deux descriptions qu'il nous a laissées, insiste particulièrement sur ce détail, qui devait d'ailleurs le frapper d'autant plus, qu'il n'avait eu ordinairement sous les yeux que des Gallo-Romains, aux braies longues et flottantes. Décrivant une défaite de Clodion dans l'Artois, défaite à laquelle prit part l'empereur Majorien, alors « simple chevalier » (vers 438) : « Des vêtements fort étroits, dit-il, serrent les membres de ces hommes ; chez eux, le tissu est assez haut pour que le jarret soit à découvert (2). »

Il donne ailleurs le détail de ces vêtements dans une lettre à Domnitius, dont l'occasion est le mariage de Sigismer, prince franc, avec une princesse de la nouvelle cour des Burgondes (3). Il s'agit du costume des seigneurs, ou petits rois (*reguli*), qui accompagnaient le marié : « Les genoux, les jambes, les mollets nus ; un vêtement haut, serré, de couleurs bariolées, approchant à peine des

---

(1) « *Pectoribus et tergoribus ad lumbos usque sunt nudis ; inde braccis sive femoralibus, alii lineis alii coriaceis cincti, tibias cooperiunt.* » AGATH. *Histor.* II, 5.

(2) « *Strictius assutæ vestes procera coercent.*
*Membra virum, patet his altato tegmine poples.* » SID. APOLL., *Paneg. Majori.*

(3) La Bourgogne fut cédée par Anthémius aux Burgondes en 470, en qualité d'auxiliaires de l'empire.

jarrets découverts. Des manches voilant seulement le haut des bras, des saies vertes bordées de bandes rouges (1). »

Tel est donc l'habillement de nos Francs. Le torse est couvert d'une saie bordée et à manches courtes, tandis qu'un vêtement étroit enserre les fémurs et descend à peine jusqu'aux genoux; ceux-ci ainsi que les jambes sont nus. Dans toutes les descriptions et représentations du costume franc, ce détail est méconnu, bien qu'il soit d'autant plus important qu'on peut ainsi différencier les Francs des Gaulois.

Nous n'avons pas à nous occuper des lanières qui serraient d'une façon si pittoresque chez ces derniers les braies sur la jambe. Elles sont sans emploi chez les Francs et celles qui maintenaient leur chaussure ne prenaient guère d'importance, puisque Sidoine dit que « le bas de leurs pieds était lié jusqu'aux chevilles d'un soulier couvert de poils (2). »

* * *

La saie ou tunique, qui recouvrait assez probablement un autre vêtement de dessous, n'était point d'un tissu grossièrement fait, quoique gros. On retrouve en effet sur les haches rouillées l'empreinte du grain ou de la disposition des fils, figurant une espèce d'imbrication produite au tissage.

---

(1) « *Genua, crura, suræque sine tegmine. Praeter hoc vestis alta, stricta, versicolor, vix appropinquans poplitibus exertis : manicæ sola bracchiorum principia velantes, viridantia saga limbis marginata puniceis.* » Sid. Apoll. *Ep.* xxxiii.

(2) « *Quorum pedes primi perone setoso talos adusque vinciebantur.* » *Ibid.*

Le mode de fermeture devait en être assez varié. On rencontre à la partie supérieure du corps des hommes, tantôt des boutons de bronze, fourrés de plomb, plats ou globulaires; tantôt des fibules rondes, digitées ou bien formées de deux pattes circulaires, réunies par une espèce d'anse, qui soutiennent l'aiguillon. On cite le cas d'un cadavre qui a dû porter un vêtement fermé sur la poitrine par une série de boutons en bronze, ceux-ci maintenus par une fine lanière enfilant les queues (1).

Les vêtements étaient serrés à la taille par un large ceinturon de cuir fermé d'une grande boucle qui mesurait parfois jusqu'à 10 centimètres sur 45 de long. Comme il avait à soutenir des objets de poids, il devait ne pouvoir glisser sur les hanches : on y pourvoyait au moyen de « porte-passants » ordinairement au nombre de quatre. (*Fouilles d'Hantes-Wihéries*, tombes 28 et 58.)

Ces porte-passants, analogues à ceux de draps qui sont encore en usage à l'armée, étaient de différentes structures : les uns, d'une seule pièce, en bronze ornée de reliefs, comme celui que reproduit M. Béquet dans son mémoire sur la forteresse de Furfooz (pl. II, fig. 6); les autres, formés d'une petite lanière qui, traversant la largeur du ceinturon, se rattachaient par des bouts de métal à la tunique, au moyen de rivets.

La boucle du ceinturon, en fer damasquiné d'entrelacs d'argent, ou en bronze gravé et étamé, est assez connue pour que j'en omette ici la description. Il est seulement à remarquer que l'ardillon est fixé à la plaque, tandis que la boucle proprement dite est seule mobile.

---

(1) *Fouilles de Florenne*, t. XV des *Annales de la Société de Namur*.

Outre la contre-plaque servant de protecteur à la pointe de l'ardillon, qui s'y loge dans un évidement, on trouve ordinairement dans les tombes une plaque carrée couverte des mêmes motifs d'ornements. Sa fonction est loin d'être connue : une supposition paraissait plausible, on en voulait faire l'armature, ou bout protecteur de la courroie, mais souvent elle ne peut passer dans la boucle, vu sa grandeur, d'un autre côté, on l'a trouvée plusieurs fois à Hantes (tombes 28 et 29), sous l'épine dorsale du cadavre, la face damasquinée tournée vers le fond de la fosse.

Contrairement au sentiment de beaucoup d'archéologues, on a souvent donné au guerrier franc, comme au soldat romain, un baudrier soutenant l'épée et descendant de l'épaule droite au côté gauche. Tandis qu'AGATHIAS dit que « le glaive pend sur la cuisse et le bouclier sur le côté gauche, (1) » SIDOINE, à propos des Francs de Clodion, parle seulement d'un large « *balteus* » (nom générique de toute courroie) « qui soutient leur ventre étroit. » (2)

Mais ailleurs, dans une phrase de sa lettre à Domnitius, phrase malheureusement peu claire, il donne aux *reguli*, « un glaive pendant de l'épaule » et y ajoute des « courroies serrant par-dessus tout les flancs du guerrier. » (3)

L'auteur a-t-il en vue un vrai baudrier? Est-ce une fantaisie de circonstance; une concession des princes à la mode romaine, vis-à-vis d'un peuple habitué à la civilisation de Rome et dans une occasion où leur présence était con-

---

(1) « *Ensis femori et scutum sinistro lateri appendet* » AGATHIAS, *Hist.* II,5.

(2) « *Latus et angustam suspendit balteus alvum* » SID. APOLL. *Paneg. Majori.*

(3) « *Penduli ex humero gladii balteis supercurrentibus strinxerant clausa bullatis latera rhenonibus.* » *Idem, Ep.* XXXIII.

sacrée presque officiellement, concession remplacée bientôt chez eux par l'adoption complète du costume romain?

Est-ce plutôt une confusion de l'écrivain, attribuant la suspension de l'épée à la courroie du bouclier, près de laquelle elle pendait, selon AGATHIAS, ou bien s'agit-il d'un ceinturon soutenu par des portants venant de l'épaule, ce qui semble plus probable?

Aucune trouvaille faite à Hantes, ni ailleurs en Belgique, ne nous permet d'adopter ce baudrier. Au contraire. Il me suffira de rappeler les porte-passants destinés à soutenir le poids de la ceinture et l'énorme boucle, toujours placée horizontalement sur le ventre et non obliquement. Celle-ci, « le plus fier ornement des sépultures mérovingiennes » selon l'abbé COCHET, tenue à un rang secondaire et exposée à s'éclipser sous un baudrier si peu orné, qu'on n'en retrouve pas la moindre trace dans les tombes, n'eut point alors été couverte de ses importantes et brillantes damasquinures.

Je ne puis subordonner mes renseignements à une phrase obscure, abandonnant le certain pour l'incertain, car ma tâche est de représenter les Francs, « non tels qu'on les présente dans les livres et les tableaux, non tels que nous les montrent les poètes, les historiens et les orateurs, mais comme ils étaient lorsqu'ils s'assirent dans la tombe, ce miroir de vérité qui ne sait pas mentir. » (*Abbé* COCHET. *Norm. sout.*) J'adopterai donc uniquement le ceinturon pour soutien de l'épée. C'est plus sûr et plus en rapport avec les découvertes archéologiques.

*
* *

C'est à la ceinture qu'était accroché ce qu'on peut nommer le petit fourniment du guerrier. Il faut remarquer,

en général, que plusieurs petites boucles de courroies ainsi que des chaînettes se trouvent dans les tombes. C'était probablement un moyen de suspension assez usité.

Et d'abord sur le flanc gauche, à portée de la main droite le glaive, ordinairement le *scramasax*, très rarement la longue épée de commandement. Deux courroies partant de deux points de la ceinture qu'on doit supposer assez éloignés l'un de l'autre pour assujettir *l'arme contre la cuisse*, suivant la description d'AGATHIAS, venaient se rattacher à la garde du fourreau par un anneau. Peut-être même une petite boucle de fer, qu'on a retrouvée à Hantes, soudée par la rouille sur le haut d'une lame, servait-elle aussi à cet usage. Ou bien encore l'espèce d'anse dont nous dirons un mot au paragraphe suivant.

Epée ou scramasax avait un fourreau de bois couvert de cuir gaufré et orné. Sur le scramasax s'adaptait la gaîne d'un couteau poignard. Ce couteau a, en effet, été trouvé bien des fois à Hantes et dans l'arrondissement de Charleroi, sur la lame du glaive, tandis qu'il en existait encore un ou plusieurs autres au côté droit.

L'extrémité du fourreau se trouvait protégée par une bouterolle ou une simple plaque de bronze et le fil par une étroite gouttière de même métal qui remontait parfois jusqu'à la garde. Une espèce d'anse verticale que l'on y a vue parfois vers le milieu de la lame, tenait peut-être une lanière remontant à la ceinture.

Le cimetière d'Hantes-Wihéries a donné, à différentes reprises, tout le long du fourreau, une série de quatre boutons, à sujets gravés en creux, comme des cachets et représentant des animaux stylisés, des yeux, des oreilles, etc. L'usage en est indéterminé, mais il est possible qu'ils

servaient à consolider la gaine au moyen de petites lanières qu'ils maintenaient tout autour.

A côté du glaive, toujours à gauche, pendu à la ceinture par une chaînette de bronze, se trouvait le peigne, puis aussi la bourse, quelquefois les ciseaux, qu'on rencontre plus souvent à droite, et d'autres menus objets de toilette et d'utilité. Le peigne était en os, ou en bois, enfermé dans une gaîne. Sa forme est ordinairement rectangulaire lorsqu'il est à deux fins, triangulaire lorsqu'il est à une seule fin. Sur une simple coïncidence, on a voulu assigner les premiers aux femmes et les autres aux hommes; mais cette supposition tombe devant l'observation : tous deux se trouvent indistinctement soit chez les hommes, soit chez les femmes. (*Fouilles d'Hantes.*)

La bourse ayant la forme de sac était garnie, d'après l'abbé Cochet, d'un fermoir à boucle, semblable à celui des aumônières du moyen-âge. J'avoue ne pas me rendre compte de son usage, vis-à-vis de pièces identiques trouvées à Hantes et à Harmignies. *(Fouilles de M.* de Looz.)

Ce fermoir n'est pas double et on n'y voit aucun moyen d'y fixer la bourse, pas même aux extrémités qui ont quelquefois une forme obtuse ressemblant à un bec d'oiseau. Les bourses qui forment souvent dans les tombes de gros agglomérats, ne contiennent pas des pièces de monnaie seules, mais encore divers petits objets, fiche-patte, poinçons ou tire-fond, clefs, couteaux, briquets, silex, pinces et surtout des tiges de fer carrées, de 10 à 20 centimètres, tordues en vrilles et terminées par une traverse en bois dont on retrouve les restes.

Une autre espèce de bourse, aussi en cuir et relativement petite, a été trouvée à Hantes (tombe 28), une bande de cuivre en renforçait l'entrée; l'ouverture qu'elle

formait étant trop étroite pour y laisser pénétrer les doigts, il semble que pour s'en servir, on devait en renverser le contenu dans la main. Elle contenait encore des pièces romaines et occupait la même place à gauche.

La pièce capitale que le guerrier franc portait à droite était la hache ou francisque ; de différente forme, à talon, ou bien pareille à une simple cognée, elle était montée sur un bois assez court et fort solide.

Il n'est pas aisé de dire de quelle façon elle se rattachait au ceinturon. Portait-elle un crochet ou bien le crochet appartenait-il à la ceinture? Etait-elle suspendue dans le cuir taillé *ad hoc* ou bien était-elle simplement passée entre le ceinturon et le vêtement? Cette dernière hypothèse, pittoresque dans une description, n'est guère probable dans la pratique, car elle devait à la longue, occasionner une douleur dans l'aisne et sur la hanche qu'elle comprimait maladroitement à chaque mouvement. Les autres suppositions sont plus vraisemblables et peut-être les premières ont-elles coexisté. En effet, elles répondent à la logique du maniement de l'arme, qui d'un seul mouvement devait être saisie par le manche et soulevée sans changement de main.

A côté de la hache se rencontre aussi, à la ceinture, un couteau, ou poignard, avec sa gaîne ornée de petits clous de bronze et à manche long, semblable à celui de l'épée. Il était attaché, selon l'abbé Cochet, par une petite boucle qu'il dit avoir trouvée en place. Beaucoup d'archéologues, se basant sur l'usure singulière de sa lame, y voient un outil en même temps qu'une arme. Toujours est-il qu'il faisait partie de l'équipement des guerriers, dont on retrouve les sépultures, et je le mentionne comme tel.

Enfin le ceinturon soutenait encore les ciseaux, presqu'identiques aux *forfices* des Romains et renfermés dans une peau qui les entourait jusqu'au-dessus des deux tranchants. Ils étaient aussi probablement suspendus par une chaînette nouée ou rivée à la ceinture.

La lance, sous différents noms et sous différentes formes : angon, framée, etc., était une des principales armes offensives des Francs.

Le fer était relié au manche qu'il entourait par un ou deux rivets à tête, perçant de part en part. Il était aussi consolidé par des cordelettes tressées. (*Fouilles de MM.* DE LOOZ et DE LOË à *Harmignies.*) Le bois avait environ deux mètres de long et était terminé par une bouterolle.

La lance proprement dite, plate et anguleuse vers le bout, était quelquefois couverte de dessins en creux. (*Fouilles d'Hantes-Wihéries*, tombe 28.)

On trouve aussi dans les sépultures des flèches plates ou carrées, de formes et de grandeurs diverses; mais il est remarquable que les tombes ne donnent point d'arcs.

La seule arme défensive du Franc était le bouclier.

L'*umbo*, ordinairement large de 17 à 20 centimètres, et le cercle intérieur auquel était rattaché le manipule, étaient appliqués sur le bois par cinq clous. Une carcasse composée de 2, 4 ou 6 tiges de fer, qui s'unissaient quelquefois à une bordure également en fer, consolidait la légèreté du bois, ou de l'osier tressé et couvert de peau.

L'abbé COCHET donne aux boucliers une forme tantôt ovale, tantôt ronde, d'une largeur d'environ 50 centimètres, mesurée sur les tiges de fer. Dans le premier cas, une longueur d'environ 70 centimètres ne semble pas exagérée, car on a trouvé, en Allemagne, un bouclier en bois, sans *umbo* il est vrai, de 80 cent. de long. Récem-

ment à Vermand, près de Saint-Quentin, M. Pilloy en a découvert un rond, dont les traces charbonneuses, dit-il, avaient un diamètre de 80 centimètres. Je dois toutefois faire remarquer que ce bouclier appartient, par les ornements de son *umbo* et des boucles qui l'accompagnaient, à une époque postérieure aux tombeaux à mobilier des bords de la Sambre.

Quand le Franc était en marche « le bouclier couvrait le côté gauche » dit Apolinaire. Agathias dit aussi qu'il « pendait au côté gauche ». Les fouilles n'ajoutent rien à ces indications. Dans les tombes, en effet, le bouclier se trouve à des endroits différents. Il couvre assez souvent les jambes du mort (qui, seules, étaient nues), et c'est alors que l'*umbo* se trouve entre les deux genoux.

Enfin, dernier détail fourni par les fouilles, on trouve souvent aux doigts des guerriers des bagues en bronze de grandeurs diverses, gravées de dessins ou de lettres, ou bien ornées de châtons. Selon l'abbé Cochet, c'est surtout l'index de la main gauche qui en était pourvu.

*
* *

Les guerriers dont nous retrouvons les traces dans les tombes des bords de la Sambre n'avaient pas de casque. C'est ce que constate encore Agathias au vi[e] siècle : « la plupart ne prémunissent point leur tête : à peine quelques-uns sont-ils protégés par des casques pendant le combat. »(1)

Les cheveux faisaient toute leur coiffure qui différait selon la condition. L'homme libre les laissait longs seulement sur le devant; le reste était coupé ras. « Leur

---

(1) « *Loricas enim et ocreas non norunt capita plerique eorum non muniunt. Pauci vero galeis tecti pugnant.* » Agathias, *Histor.* II, 5.

chevelure ramenée du sommet de la tête pend sur le front, lit-on dans APOLLINAIRE, et la nuque découverte, brille, faute de cheveux (1). » Les nobles, ou chefs, avaient une longue chevelure entière qu'ils peignaient et entretenaient avec un soin jaloux comme le signe de leur dignité. (Voir AGATHIAS *Histor*. I, 3.)

Les Francs ne portaient pas la barbe : « La figure entièrement rasée, ils ratissent du peigne de légères moustaches au lieu de barbe (2). » Leurs yeux bleus, leur teint blanc, leurs cheveux blonds étaient pour les Romains des signes aussi terribles qu'ils nous sont maintenant sympathiques. Leurs formes sveltes et nerveuses, leur haute taille, la carrure de leurs épaules, unies à la singularité de leur coiffure et à leur vaillance indomptable, leur avait gagné une réputation de brigands féroces et de barbares, qu'on ne peut leur maintenir, quand on sait le soin qu'ils prenaient de leur personne, quand on voit le raffinement de leurs ustensiles et de leurs procédés, le travail de leurs bijoux, les damasquinures de leurs boucles.

L'art industriel était porté trop loin chez eux pour laisser supposer qu'ils étaient nomades par mœurs et par goût; aussi s'ils ont envahi les Gaules, un puissant motif seul a pu les y obliger.

*
* *

Il reste donc en somme, à propos du guerrier franc,

---

« (1) ......*Rutili quibus arce cerebri*
*Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix*
*Setarum per damna nitet*. » SID. APOLL. *Paneg. Majori*.

(2) ...... *ac vultibus undique rasis*
*Pro barba tenues perarantur pectine cristæ*. SID. APOLL. *Paneg. Majori*.

quelques points douteux sur lesquels je veux appeler l'attention des archéologues pratiques pour en amener la solution. Voici comment je formulerai ces desiderata :

Résumé des désiderata que les fouilleurs de cimetières francs peuvent éclaircir.

1° Les Francs portaient-ils un baudrier?

2° La pièce carrée du ceinturon peut-elle y être rattachée?

3° Quelle est ordinairement la position de celle-ci?

4° Comment s'attachent l'épée et la hache au ceinturon?

René Van Bastelaer.

---

## QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

---

### LOBBES.

8 Août 1888.

---

L'assemblée générale de clôture du Congrès s'est tenue le 8 août 1888, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lobbes.

La séance est ouverte à 1 heure.

Prennent place au bureau :

MM. D.-A. VAN BASTELAER, président, VICTOR TAHON, secrétaire-général, DE NIMAL, secrétaire-adjoint, le comte DE MARSY, le comte DE LIMBURG-STIRUM, STILMANT, bourgmestre de Lobbes, BAUDOUX et GODIMUS, échevins.

Un grand nombre de dames, qui ont suivi l'excursion de la journée, assistent également à la séance.

M. LE PRÉSIDENT. — « Messieurs, nous avons à tenir l'assemblée de clôture du Congrès et à entendre les rapports des sections et les vœux à émettre. Il nous reste en outre à discuter deux questions : celle de l'église de Lobbes et de l'architecture romane et celle de l'abbaye d'Aulne et de l'architecture gothique.

» Je vous propose de faire d'abord notre assemblée générale et de consacrer le temps qui nous restera aux deux questions scientifiques. (*Approbation.*)

» Il en sera donc ainsi. »

M. Wauwermans. — « M. le Président, je demande la parole sur le point de savoir où se fera le Congrès l'an prochain. »

M. le Président. — « M. le général Wauwermans a la parole. »

M. Wauwermans. — « Messieurs, malgré le succès croissant des Congrès de la *Fédération historique et archéologique de Belgique*, l'institution de ces Congrès semble éprouver un point d'arrêt pour l'an prochain.

» Aucune de nos Sociétés fédérées ne se présente pour organiser le v[e] Congrès. Certaines d'entr'elles, la *Société archéologique de Nivelles*, le *Cercle archéologique d'Enghien*, etc., que l'importance et l'activité de leurs travaux signalaient comme appelées à diriger le prochain Congrès, s'excusent en faisant valoir leur création trop récente et demandent à ajourner de quelques années l'obligation, assez lourde, de préparer un Congrès. D'autres plus anciennes, Liége, Mons, etc., font valoir des motifs fondés, les uns sur des convenances particulières que nous devons respecter, les autres sur le désir de faire coïncider la réunion du Congrès, dans leurs villes, avec certaines fêtes publiques, comme à Bruges, en 1887.

» De ces faits, il ne faut nullement conclure que l'œuvre que nous avons fondée à Anvers, en 1885, soit périclitante, au contraire. Le nombre toujours croissant des adhérents à nos Congrès, l'activité avec laquelle on s'y prépare, le prouvent. Sous ce rapport, nous ne saurions assez rendre hommage aux efforts considérables tentés par la *Société de Charleroi*, pour rendre fécond le présent Congrès; elle l'avait d'ailleurs préparé par un ensemble de travaux des plus remarquables. (*Applaudissements.*)

» La difficulté d'organiser le Congrès de 1889 trouve son origine dans l'annonce de nombreuses réunions en France, pendant l'Exposition de Paris, qui absorberont l'activité de beaucoup de nos collègues, et aussi dans le nombre restreint des Sociétés adhérentes belges, ce qui leur impose des obligations trop rapprochées.

» Ce qui prouve encore que l'accalmie, que nous constatons pour 1889, est loin de marquer un découragement, c'est que, déjà, d'importantes promesses nous sont faites pour les années suivantes. L'*Institut archéologique liégeois*, retenu en ce moment par des difficultés d'organisation intime, se propose de nous inviter en 1890. L'*Académie d'archéologie d'Anvers*, qui ne considère pas sa tâche remplie par l'organisation du Congrès de 1885, plutôt administratif qu'archéologique, nous marque son intention d'inviter les sociétés fédérées à se joindre à elle pour fêter, en 1892, le cinquantenaire de sa création. Des intentions analogues sont manifestées par la *Société historique et littéraire de Tournai* et par la *Société d'archéologie de Bruxelles* qui est déjà assez prospère pour assumer la grande et laborieuse tâche de l'organisation d'un Congrès.

» Quelques-uns de nos collègues ont émis l'avis qu'il serait utile, pour diminuer la charge périodique qui s'impose aux Sociétés fédérées, de transformer nos *Congrès annuels* en *Congrès bis-annuels*. Nous devons, au contraire, Messieurs, multiplier ces réunions, établissant des rapports intimes entre des hommes qui s'occupent des mêmes études, lesquelles seraient bientôt abandonnées si elles cessaient d'être une habitude annuelle.

» Il faut tâcher de répartir ces réunions sur toute la surface du pays, non-seulement dans les zônes qui peuvent être considérées comme la demeure propre de

chaque Société archéologique, mais même dans les régions qui n'ont été que médiocrement étudiées, de manière à provoquer la création de nouvelles Sociétés, développer de nouveaux centres d'études et, surtout, faire revivre certaines Sociétés qui paraissent sommeiller, telle que celle de *Tongres* qui a brillé d'un vif éclat et que je regrette de ne pas voir parmi nos fédérées.

» Une diminution d'activité irait à l'encontre du but que nous nous proposons, en retardant des réunions qui sont devenues chères à tous nos collègues par leur caractère de cordialité et de charmante intimité.

» Le Congrès d'Anvers, en vous présentant le projet de nos *statuts*, s'est efforcé de concilier les exigences diverses pour rendre possibles des réunions, dont la règlementation devait se perfectionner par l'expérience acquise. Déjà les Congrès de Namur, de Bruges, et, surtout, celui de Charleroi, ont été féconds en enseignements.

» Le Congrès d'Anvers ne s'est pas dissimulé ce que son œuvre avait d'imparfait et la nécessité de la réviser ; mais il serait imprudent de voter la révision de cette œuvre transactionnelle, acceptée de tous, avant qu'elle n'ait été soumise à une expérience complète.

» En 1885, nous avons fixé, comme limites des explorations de la Fédération, les 17 provinces des Pays-Bas et du pays de Liège, c'est-à-dire la Belgique actuelle, et tous les pays limitrophes dont l'histoire est liée à la sienne. Nous avons convié les Sociétés archéologiques de ces territoires étrangers à s'associer à notre Fédération. La Belgique neutre n'a nulle intention de revendiquer des provinces soumises dans le passé aux mêmes lois qu'elle ; elle vit heureuse de son existence actuelle.

» C'est sans aucune arrière-pensée qu'elle tend une main fraternelle aux habitants des pays limitrophes de Hollande, d'Allemagne, du Luxembourg et du Nord de la France, que nous sommes heureux de voir, de plus en plus nombreux, répondre à notre appel et nous apporter le concours précieux de leurs lumières.

» Pour étendre nos opérations dans des régions où il n'existe pas de société d'archéologie, ou même en pays étranger, en conservant à notre Fédération *son caractère essentiellement national*, une organisation spéciale est indispensable. Le Congrès d'Anvers avait déjà reconnu la nécessité future de ce complément de nos statuts; mais il s'est gardé de l'ébaucher à défaut d'expérience suffisante.

» Ce qui était impossible, en 1885, peut être essayé aujourd'hui.

» Je vous propose d'accorder, à cet effet, *pleins pouvoirs* aux Sociétés qui ont dirigé les quatre premiers Congrès, et qui, avec leur expérience acquise, pourront mieux préparer ce complément de l'œuvre de la Fédération que ne le ferait le Congrès lui même.

» Pour compléter ma pensée, je crois devoir esquisser à grands traits l'usage qui devrait être fait du blanc-seing que vous confieriez aux quatre Sociétés *d'Anvers, de Namur, de Bruges et de Charleroi* pour organiser notre v^e^ Congrès, de 1889. C'est, je le répète, un projet personnel que je soumets aux quatre Sociétés auxquelles vous délégueriez vos pouvoirs.

» Les quatre Sociétés organisatrices constitueraient, de commun accord, un *bureau mixte* qui aurait pouvoir de nous convoquer au v^e^ Congrès, d'en fixer l'époque, les programmes, et, en un mot, aurait toute l'autorité dé-

férée par les statuts à une Société organisatrice spécialement désignée.

» Ce bureau du v^e Congrès nous réunirait dans *une ville belge* où n'existe pas de Société d'archéologie, afin d'affirmer le caractère national du Congrès, et où le Congrès de Charleroi lui remettrait ses pouvoirs dans les formes ordinaires.

» Je propose d'adopter, pour lieu de réunion, la ville de *Lierre*.

» Le Congrès, après s'être constitué et après avoir visité Lierre, qui ne manque pas d'intérêt au point de vue archéologique, se transporterait, par Anvers et l'Escaut, en Zélande pour y étudier un pays dont l'histoire se rattache à celle du nôtre.

» Le second point de réunion principale serait *Middelbourg*, où nous retrouverions l'une de nos Sociétés fédérées, la *Société des sciences de Zélande* (*Zeeuwsche genootschap der wetenschappen*), si remarquable par les travaux qu'elle a produits, et dont, j'en suis persuadé, le concours bienveillant ne nous ferait pas défaut.

» Par la réalisation de ce projet, vous le remarquerez, Messieurs, nous resterions fidèles à l'idée de nous réunir alternativement en pays wallon et en pays flamand, nous jeterions de la variété dans nos travaux et, après avoir vécu, presqu'exclusivement, ici avec les Francs-Ripuaires ou Saliens et avec les Belgo-Romains du commencement de notre ère, nous nous trouverions là-bas en pays normand et en plein XVI^e siècle.

» Nous aurions l'occasion d'y visiter un pays curieux, peu connu en Belgique, et nos collègues des provinces du Midi auraient l'occasion d'y faire un voyage intéressant pour eux, en bâteau sur l'Escaut et même dans les cha-

riots pittoresques des fermiers de la Zélande, dans l'un des rares pays du Continent qui soit demeuré fidèle à son costume national.

» Je ne me dissimule pas, Messieurs, ce que la réalisation de ce projet offrirait de difficultés, les mesures spéciales nombreuses qu'il faudrait adopter, les demandes de concours qu'il faudrait solliciter et c'est pour vaincre ces difficultés que je crois indispensable de confier un blanc-seing absolu aux quatre Sociétés d'Anvers, de Namur, de Bruges et de Charleroi. » (*Très bien! Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Il me paraît, Messieurs, que la proposition que nous fait le général WAUWERMANS mérite d'être prise en considération. (*Approbation.*)

» Si je ne me trompe, l'assemblée m'autorise à la mettre aux voix? » (*Oui! Oui!*)

(*La proposition de* M. WAUWERMANS *est mise aux voix par assis et levé et adoptée à l'unanimité des membres présents.*)

M. WAUWERMANS. — « Je vous demande, Messieurs, la permission d'ajouter un mot. J'ai signalé la manière brillante dont le Comité exécutif de Charleroi a préparé et dirigé le Congrès actuel. Parmi les innovations les plus remarquables, je ne puis oublier la présence de charmantes dames qui ont bien voulu assister avec persévérance à nos séances et prendre part à nos études. (*Applaudissements.*)

» Je souhaite que nous réussissions aussi bien en Zélande (si nous y allons l'an prochain), que M. VAN BASTELAER et ses dévoués collègues l'ont fait à Charleroi, et j'espère que nos aimables collègues du beau sexe voudront bien nous accompagner encore en 1889.

» Dans ces conditions, le voyage, déjà fort pittoresque

par lui-même, deviendrait tout à fait charmant. » (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Certes, je ne puis savoir comment, dans leur for intérieur, ces dames ont accueilli la proposition qui vient de leur être faite par notre honorable collègue, mais, si je la soumettais à leur approbation, j'espère qu'elles l'adopteraient à l'unanimité, en exprimant des sentiments de gratitude à l'aimable général. (*Applaudissements.*)

» Le premier vœu proposé à notre Congrès sera donc de voir les dames nous accompagner l'an prochain. Est-il adopté? (*Oui! Oui! Rires. Applaudissements.*)

» A présent, Messieurs, je tiens à remercier l'assemblée, dès maintenant, de la preuve de confiance qu'elle a donnée au Comité exécutif de Charleroi, en le désignant pour faire partie de la commission chargée de l'organisation du futur Congrès. Nous espérons pouvoir nous rendre dignes de cette confiance. » (*Approbation.*)

M. A. SOREL (*de la Société historique de Compiègne*) demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — « La parole est à l'honorable M. SOREL. »

M. SOREL. — « L'accueil si cordial et si flatteur que les délégués des Sociétés archéologiques françaises ont reçu de celles de la Belgique et, particulièrement, de la *Société de Charleroi*, m'engage, Messieurs, à vous faire, en leur nom, une proposition qui, pour venir après celle de M. le général WAUWERMANS, pourrait néanmoins être prise en considération par vous.

» M. WAUWERMANS disait tout à l'heure qu'il serait à désirer que, quand le Congrès ne pourrait pas se tenir en Belgique, on désignat une ville pour se réunir en assem-

blée et, de là, franchir aisément la frontière pour faire une excursion sur le sol étranger.

» Eh bien! Messieurs, à la faveur de cette motion, que vous avez adoptée et à laquelle je me suis rangé avec enthousiasme, je viens, au nom de la *Société historique de Compiègne* qui a toujours été heureuse de se faire représenter à vos Congrès, vous demander de bien vouloir, à l'heure où vous le jugerez convenable, faire l'application du principe exposé par M. WAUWERMANS, en honorant la ville de Compiègne de votre visite.

» Nous désirons d'autant plus vous voir accepter notre invitation, Messieurs, qu'en le faisant, vous nous rendrez possible la manifestation de notre reconnaissance et vous nous offrirez ainsi le moyen de vous remercier de l'accueil sympathique que vous n'avez cessé de nous faire depuis que sont établis les Congrès archéologiques belges, c'est-à-dire depuis que nous y prenons part, car nous avons été avec vous dès la première heure. (*Applaudissements.*)

» Aussi bien, M. le Bourgmestre de Charleroi nous disait d'une façon spirituelle, il y a quelques jours, qu'il rêvait la Fédération des peuples.

» La Fédération des peuples!... ce serait peut-être trop demander et l'honorable Bourgmestre l'a bien compris en reconnaissant lui-même que ce n'était qu'un rêve de sa part.

» Mais, sans aller aussi loin, ne pourrait-on pas tenter, tout au moins, la fusion des Sociétés qui ont les mêmes aspirations, le même but et qui sont voisines l'une de l'autre. (*Très bien!*)

» L'autre soir, à la réception si cordiale de notre compatriote, M. VALÈRE MABILLE, l'honorable Président du Congrès nous disait, dans une allocution, que nous avons

été heureux d'entendre, que la Belgique s'était en quelque sorte annexé la France.

» Eh bien! sans vouloir dire que la France voudrait à son tour s'annexer la Belgique, Dieu m'en garde! (*Rires.*) même au point de vue archéologique, je crois qu'il y aurait lieu, à tout le moins, de fusionner la France et la Belgique, quant au développement des Sociétés savantes. (*Approbation.*)

» A Compiègne donc, la *Société historique* vous fera le plus sympathique accueil.

» Mais il y a d'autres raisons encore qui vous porteront, j'en suis convaincu, à venir visiter les bords de l'Oise.

» Des liens étroits, en effet, unissent notre vieille cité à votre pays. N'est-ce pas à Compiègne que le roi, dont vous vénérez à juste titre la mémoire, est venu contracter une alliance mémorable, dont la France s'est toujours montrée fière? N'éprouverez-vous pas une véritable satisfaction à visiter le château dans la chapelle duquel s'est cimentée cette union, gage de sympathie constante entre les deux nations?

» N'y verrez-vous pas avec plaisir cet hôtel-de-ville qui vous rappellera les vôtres, si remarquables? N'est-ce pas avec un légitime orgueil que vous vous écrierez alors : On nous a copiés, à Compiègne! (*Rires.*)

» Ce qui ne vous empêchera pas d'ajouter que notre hôtel-de-ville vaut aussi la peine d'être vu, même par vous, Messieurs.

» Nous nous ferons ensuite un plaisir de vous guider dans un certain nombre d'excursions que vous trouverez intéressantes, je n'en doute point. L'époque gallo-romaine vous révélera notamment ses secrets sur le territoire de

notre arrondissement, où l'on en trouve la trace à chaque pas.

» Nous aurons à vous faire visiter aussi, en détail, le château de Pierrefonds, ce spécimen si remarquable de la puissance féodale, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et les restes de celui de la Ferté Milon, qui, ainsi que le faisaient remarquer, l'an dernier, M. le général WAUWERMANS et M. COURAJOD, doit ses principales sculptures à des artistes originaires de la province de Liège.

» Enfin, nous vous montrerons bien d'autres curiosités encore si, comme nous l'espérons, vous voulez bien nous accorder le plus de temps possible, ce que nous souhaitons de grand cœur.

» J'aurais préféré, assurément, qu'une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. le comte DE MARSY, se fit l'interprête de nos sentiments à tous, mais, en m'invitant à développer la pensée que m'a suggérée votre bienveillant accueil, il vous prouve combien il s'y associe lui-même. Je viens donc, au nom de la *Société historique de Compiègne*, vous demander de vouloir bien, tout en respectant le principe que vous venez d'établir, réserver une petite part à l'excursion de Compiègne, pour le jour où vous ne trouverez pas de meilleur emploi de votre temps. (*Vifs applaudissements.*)

» Et, quand j'invite ainsi le Congrès, il est bien entendu que j'y comprends, avec autant d'empressement que de plaisir, la partie la plus intéressante qui le distingue, c'est-à-dire les aimables dames qui nous font l'honneur chaque année de suivre nos travaux. » (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Je remercie M. SOREL de son aimable invitation.

» Il est possible, et même probable, que nous choisissions la ville de Compiègne comme but de notre excursion.

» Je dois vous faire remarquer incidemment, Messieurs, que le vote que nous venons d'émettre n'est pas un vote de principe.

» Il est vrai qu'il n'emporte pas une dérogatiou à nos statuts, lesquels restent intacts, mais il est bien évident que, chaque fois que l'on décidera que nos Congrès ne se tiendront pas régulièrement, pareil vote sera nécessaire. *(Adhésion.)*

» Nous passons à l'ordre du jour.

» Le premier point qui se présente est la décision à prendre sur les vœux émis par les sections.

» Messieurs les rapporteurs des diverses sections voudront bien soumettre à l'assemblée les rapports qu'ils ont été chargés de faire et celle-ci sera ensuite appelée à se prononcer sur les vœux formulés en sections.

» La parole est à M. le docteur V. Jacques. »

M. V. Jacques, rapporteur de la 1[re] section (*Etudes préhistoriques*).

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de déposer le rapport résumant les travaux de votre première section.

» L'ordre du jour de ses travaux était assez chargé et les questions qui lui étaient soumises présentaient une très grande importance au point de vue de l'archéologie des temps primitifs. Aussi, la section a-t-elle cherché, dans ses discussions, à établir quelles sont les opinions qui ont actuellement cours dans la science, plutôt qu'à

consacrer par un vote telle ou telle opinion particulière.

» Tout le monde s'est d'ailleurs plu à reconnaître la grande utilité qu'il y avait à distribuer d'avance des mémoires et des rapports sur les différents points que le Congrès aurait à examiner. A cet égard, on ne peut trop féliciter la *Société de Charleroi* et surtout son honorable président, M. VAN BASTELAER, de l'initiative qu'ils ont prise, malgré les difficultés de tous genres qu'ils ont eu à vaincre. Les travaux, qui ont été imprimés en vue du Congrès, ont permis à chacun de se préparer à une discussion sérieuse et par conséquent féconde.

» A propos des mémoires distribués, l'un des membres de la première section a émis le vœu que le bilan scientifique de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, qui fait l'objet du 5ᵉ fascicule des MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS, fût complété par une petite carte de l'arrondissement, indiquant l'emplacement des fouilles exécutées depuis vingt-cinq ans par cette Société. »

M. le baron DE LOË. — « Ce vœu n'a pas été voté par la première section. »

LE R. P. VAN DEN GHEYN. — « Il n'a pas fait l'objet d'un vote, certainement. »

M. V. JACQUES. — « Il n'a pas fait l'objet d'une discussion plutôt; mais tout le monde s'est trouvé d'accord pour l'adopter. »

M. N. CLOQUET. — « Je pense avoir fait observer, en section, que la confection d'une carte semblable présenterait des difficultés. »

M. V. JACQUES. — « Je sais que j'ai demandé..... »

M. N. CLOQUET. — « Mais il s'agirait de la confection d'une carte historique et proto-historique. »

M. V. Jacques. — « Le vœu a été présenté en section. Comme il n'a pas rencontré d'opposition, il m'a paru qu'il avait été adopté. »

Le R. P. Van den Gheyn. — « Il n'a pas été voté d'une manière explicite.

» S'il n'a pas rencontré d'opposition, n'est-ce pas un peu parce qu'il paraissait être un vœu personnel à son auteur?

» Je ne pense pas qu'au sein de cette section nous ayons eu la pensée d'en faire un vœu.

» Je puis me tromper, mais je dois dire que c'est au moins l'impression qui m'est restée. »

M. le baron de Loë. — « Et aussi la mienne. »

M. le Président. — « Si nous croyons pouvoir faire ce travail, nous serons heureux de le publier. » (*Très bien.*)

Le R. P. Van den Gheyn. — « Je suppose que M. Jacques ne demande pas autre chose? »

M. V. Jacques. — « Pas autre chose.

» Le temps m'a manqué, Messieurs, comme il aura manqué probablement aux rapporteurs des autres sections, pour faire un rapport très étendu sur nos travaux. Aussi dois-je me borner à vous indiquer, dans leurs grandes lignes, les questions qui ont fait l'objet de nos discussions et à vous rapporter les vœux que la 1re section a désiré voir soumettre à votre approbation.

» Quatre questions figuraient à notre ordre du jour : les mégalithes de la Belgique, l'homme tertiaire, les poteries préhistoriques et les matières premières employées par l'homme préhistorique dans la confection de ses armes et de ses outils. L'examen de cette dernière question n'a pas été abordé ; il serait donc désirable qu'elle

continuât à figurer à l'ordre du jour des prochains Congrès.

» De la discussion qui s'est engagée sur la question des mégalithes, il semble résulter que la plupart de nos collègues admettent que beaucoup d'entre eux doivent leur origine à des causes naturelles, que l'homme ne les aurait ni transportés, ni érigés, mais seulement adoptés et que, frappé par leur position anormale, ici il en a fait une sépulture, là il les a choisis comme points de repère pour des lieux de réunions, ailleurs il en a fait l'objet de son culte.

» M. H. Dubois nous a signalé la découverte d'un nouveau dolmen sur le territoire de la commune de Wéris et il nous en a donné une description fort complète. A ce propos, la section a émis le vœu suivant :

« *Le Congrès émet le vœu que des fouilles scientifiques soient pratiquées immédiatement sous le nouveau dolmen de Wéris, par les soins de la Société archéologique de Charleroi, et qu'il soit avisé, s'il y a lieu, à sa conservation.* »

M. le Président. — « C'est un vœu platonique. Il exprime le désir de voir la *Société archéologique de Charleroi* organiser ces fouilles.

» Je ne vous cache pas, Messieurs, que la tâche présente de grandes difficultés, car le terrain des fouilles appartient à un particulier et est fort éloigné de Charleroi, dans une autre province.

» Nous ferons l'impossible, cependant, pour aboutir. »

M. V. Jacques. — « M. H. Dubois, qui est membre de la *Société archéologique de Charleroi*, veut bien se charger de faire les fouilles, s'il obtient un mandat officiel de cette Société. »

M. le Président. — « Nous le lui accorderons très volontiers, après une décision de notre Société. »

M. V. Jacques. — « La *Société de Charleroi* ou le Comité exécutif du Congrès ferait les démarches nécessaires auprès du Gouvernement pour obtenir que des mesures fussent prises dans le but d'assurer la conservation de ce monument important de nos antiquités préhistoriques. »

M. le Président. — « Nous tiendrons note de ce complément du vœu. »

M. V. Jacques. — « Je continue mon rapport : M. Guignard nous a montré les silex qui ont été trouvés à Thenay par l'abbé Bourgeois et qui ont été soumis à l'examen de nombreux savants. Cette présentation intéressante a amené la discussion sur les causes qui ont pu produire, sur des fragments de silex, les caractères de la taille intentionnelle. Quant aux conclusions du mémoire présenté par M. de Munck sur l'homme tertiaire, la section n'avait pas à les adopter ou à les rejeter, c'est-à-dire à décider par son vote si l'homme tertiaire a ou n'a pas existé ; mais il est résulté, de la discussion, que beaucoup de nos collègues sont d'accord pour considérer comme encore peu probantes les preuves de son existence qui ont été données jusqu'à présent.

» Je mentionnerai ici la communication faite par M. Guignard sur des silex trouvés en France dans des tombeaux du VI^e^ et du VII^e^ siècle de notre ère.

» Les membres de la section n'ont cependant pas paru admettre qu'il soit possible que les outils et les armes en silex aient encore été en usage à cette époque, ou qu'il y ait eu une « renaissance de l'âge de la pierre ».

» Dans la discussion sur les poteries anté-romaines,

avant d'exposer les conclusions de son mémoire, M. le docteur N. Cloquet a déclaré qu'au moment où il l'avait écrit, il n'avait pas encore connaissance des découvertes de MM. Braconnier et Fraipont et du travail que ce dernier avait publié sur les poteries quaternaires dans la Revue d'Anthropologie de Paris; que, personnellement, il admettait que le vase trouvé dans la grotte de Petit-Modave était bien quaternaire.... »

M. N. Cloquet. — « J'ai dit que, personnellement, j'admettais le fait, mais que, au point de vue scientifique, les preuves ne sont pas assez concluantes et que les garanties sont insuffisantes. On peut, en matière scientifique, satisfaire l'individu sans satisfaire le monde savant.

» J'ajoutais qu'il serait nécessaire qu'une commission, composée d'archéologues, assistât à toutes les opérations des fouilles, pour les surveiller et attester l'authenticité des découvertes. Or, la section a émis un vœu dans ce sens. »

M. V. Jacques. — « Si M. N. Cloquet m'avait laissé achever, il aurait constaté que j'ai tenu compte de son désir. »

M. N. Cloquet. — « Vous ne l'aviez pas dit. »

M. V. Jacques. — « Mais j'allais en faire l'objet d'une conclusion.

» Voici, d'ailleurs, le texte exact du vœu :

*« Chaque fois qu'il s'agit d'une découverte importante, de l'exhumation d'objets rares ou dont l'existence est discutée, il serait utile, dans l'intérêt de l'auteur de la fouille aussi bien que dans l'intérêt de la science, que l'on appelât sur les lieux une commission de spécialistes qui pussent contrôler en quelque sorte le résultat de la fouille.»*

» C'est le système qui a été suivi dans maintes circonstances par MM. FRAIPONT, DE PUYDT et LOHEST et il serait hautement désirable qu'il le fût par tous ceux qui s'occupent de fouilles.

» La section s'est ralliée à cette manière de voir. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Le vœu ainsi formulé donne-t-il lieu à des observations de la part de M. N. CLOQUET? »

M. N. CLOQUET. — « Non, M. LE PRÉSIDENT. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Je mets ce vœu aux voix. » — (*Adopté.*)

M. V. JACQUES.— « Enfin, Messieurs, je ne puis oublier de mentionner dans mon rapport le livre remarquable dont M. le capitaine DELVAUX a fait hommage au Congrès. Vous avez tous pu admirer, dans le local où s'est réuni la 1re section, le spécimen de carte anthropologique au 1/20000 qui a été exécuté par notre collègue et qui accompagne son travail. Cette carte constitue un véritable modèle du genre. Il est à espérer que nos prochains Congrès verront se succéder de nombreuses planchettes conçues sur le même plan et se compléter peu à peu une œuvre qui ne peut manquer de faire honneur à l'archéologie de notre pays. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. V. JACQUES au nom du Congrès et donne la parole à M. le Rapporteur de la 2me section.

M. E. MATTHIEU (pour M. VARENBERGH, rapporteur de la 2me section, *Etudes historiques).*

« Messieurs,

» La troisième session du Congrès d'Archéologie, tenue à Bruges en 1887, avait formulé plusieurs séries de ques-

tions dont un certain nombre ressortissaient à la 2me section.

M. MATTHIEU a présenté au Congrès de Charleroi un travail sur cette question : « *Faut-il faire rentrer dans les dépôts publics, et dans quels dépôts, les archives reposant aujourd'hui dans les études des notaires et dans les greffes des Tribunaux?* »

» M. ED. VANDER SMISSEN en a présenté un sur « *La séparation des pouvoirs en Belgique depuis le moyen-âge.* » (N° 23 du questionnaire général.)

» M. KAISIN a déposé un mémoire sur « *L'influence des lois et des institutions franques sur les lois et institutions du moyen-âge et des temps modernes.* » (N° 13 des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi.)

» Le rapport de M. MATTHIEU conclut en proposant au Congrès : « *d'exprimer le vœu que les anciens protocoles des notaires et les actes scabinaux soient rassemblés dans les dépôts publics des archives de l'Etat.* »

» Ces conclusions ont donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. D'HERBOMEZ, le notaire VAN BASTELAER, KAISIN, DESMAZIÈRES, le baron KERVYN DE LETTENHOVE et VARENBERGH.

» Certains membres pensent qu'il y aurait inconvénient et difficulté à enlever, sans indemnité, aux notaires les documents qu'ils ont reçu de leurs prédécesseurs. Ils émettent l'avis que le résultat auquel on veut tendre serait obtenu, en peu d'années, si l'on se bornait à permettre aux notaires de se dessaisir, en faveur des dépôts publics, des titres antérieurs à une époque déterminée.

» D'autres font observer que la centralisation, aux chefs-lieux de provinces, de tous les documents du genre

de ceux qui sont visés dans la question, n'est nullement à désirer. Pour plusieurs motifs, ils en proposent le dépôt dans les archives communales du chef-lieu d'arrondissement.

« La deuxième section, tenant compte des observations présentées, écartant ce qui concerne les greffes scabinaux dont le dépôt aux archives de l'Etat est en voie d'exécution, a voté à l'unanimité la proposition suivante pour être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale :

« *Le Congrès émet le vœu que les notaires soient autorisés, par une mesure législative, à remettre dans les dépôts publics d'archives, régulièrement organisés, les documents antérieurs à l'an XI dont ils sont dépositaires.* »

» *Il charge le bureau de transmettre ce vœu à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur, avec prière d'en poursuivre la réalisation.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « L'assemblée adopte-t-elle ce vœu? » *(Oui, oui.)* « Le comité exécutif en tiendra note. »

M. E. MATTHIEU. — « La deuxième section a examiné le travail de M. VAN DER SMISSEN sur la séparation des pouvoirs sous l'ancien régime. Elle estime qu'*il y a lieu de prier l'auteur de préciser davantage la question et d'ajourner la discussion de cette œuvre revisée et complètée à la session prochaine.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Personne ne fait d'observation?

» Cette conclusion est adoptée. »

M. E. MATTHIEU. — La section a passé ensuite à l'examen du questionnaire rédigé sur le Folklore, au nom de la *Société d'émulation de Bruges*, à la suite de la dernière session du Congrès, par M. DE FOERE, secrétaire-général de cette session. (N° XVII.)

» Plusieurs membres ont présenté des observations à ce sujet.

» La section, après discussion, décide de charger une commission spéciale de revoir ce travail et de le compléter.

» Elle désigne pour faire partie de cette commission: MM. de Foere, Gitté, Kurth et Wilmotte.

» Elle décide subsidiairement de *renvoyer l'œuvre de cette Commission au Comité du Congrès, avec prière de la publier, si possible, dans le Compte-rendu des Actes de la présente session.* »

M. le Président. — « Si personne ne s'y oppose, ce vœu sera exécuté, à la condition que ce rapport nous parvienne en temps opportun, pour ne pas retarder notre publication des actes du Congrès de Charleroi. »

M. E. Matthieu. — « Sur la proposition de M. Wilmotte, la deuxième section a repris un vœu émis dans la section du Congrès de Namur, et désire qu'il soit renouvelé.

» Elle prie donc le Comité exécutif de demander au Gouvernement *que le travail élaboré par la Commission chargée de revoir l'orthographe des noms des communes du pays, soit transmis aux diverses Sociétés archéologiques, chacune pour sa région, afin que celles-ci soient admises à présenter des observations avant que ladite orthographe ne soit définitivement arrêtée par le Gouvernement.*

» Cette demande peut d'autant mieux être admise que la Commission nommée est simplement consultative et que ses décisions ne constituent que des propositions, par lesquelles le Gouvernement n'est lié en aucune façon. »

M. le Président. — « En somme, vous demandez au Gouvernement que les Sociétés d'archéologie puissent

exercer après coup leur contrôle sur les opérations finies de la commission nommée par lui, qui travaille activement depuis près de deux années et a montré une aptitude et un zèle particuliers.

» Il me paraît que c'est aller un peu loin, et nous risquerions de voir nos démarches échouer. Le Gouvernement, me paraît-il, ne pourrait satisfaire à un vœu ainsi formulé. »

M. de Foere. — « Il s'agirait simplement de donner des renseignements à la commission gouvernementale. »

M. Kurth. — « J'ai assisté à toutes les réunions de la deuxième section, et je ne crois pas qu'elle ait adopté un vœu dans ce sens. »

M. Matthieu. — « On a parlé, en section, du vœu émis au Congrès de Namur et on a trouvé qu'on pourrait de nouveau l'émettre.

» Ce vœu n'est donc que la confirmation de celui qui a été adopté par le Congrès de Namur.

» Pourquoi ne pourrions-nous pas, en notre qualité d'archéologues, avoir notre mot à dire dans la question? »

M. le Président. — « Si on insiste, je mettrai aux voix le vœu dont il s'agit.

» Mais je constate que la question de savoir s'il a été admis en section est résolue négativement par les uns et affirmativement par les autres.

» Il ne m'appartient pas de prendre parti dans ce débat, mais il est de mon devoir, Messieurs, de vous communiquer deux observations. D'abord, il n'est nullement besoin d'un vœu pour que les Sociétés d'archéologie aient le droit de communiquer à la commission l'une ou l'autre étude sur le sujet. Au contraire, la Commission sera heureuse de les recevoir et c'est une chose désirable.

Quant à adopter un vœu semblable à celui qui vous est proposé par M. le Rapporteur de la section, impliquant un renvoi du travail fini aux sociétés d'archéologie pour contrôle, tout au moins vous entreriez dans une mauvaise voie.

» Cela dit, j'attends que vous preniez une décision. »

M. E. Matthieu. — « Voici le sens du vœu :

« *Réviser, dans un sens scientifique, les noms des communes.* »

» On pourrait adopter cette formule sans inconvénient. »

M. Kurth. — « On ne révise pas les noms des communes, mais on peut réviser l'orthographe de ces noms. »

M. le Président. — « Puisque nous avons formulé déjà ce vœu au Congrès de Namur, pourquoi le renouveler? Il n'y a aucun avantage dans cette répétition. Et il y a des inconvénients, peut-être fort sérieux.

» Mais, puisqu'on insiste, je mets aux voix le vœu en question. » — (*Non adopté.*)

M. E. Matthieu. — « Je continue, Messieurs, la lecture de mon rapport :

» M. Devillers a rappelé qu'au Congrès d'archéologie, tenu à Gand en 1859, on avait décidé la publication de recueils des épitaphes et inscriptions monumentales.

» Dans plusieurs provinces ce travail fut entrepris, entr'autres dans la Flandre Orientale et la province d'Anvers, où s'étaient formées dans ce but des commissions spéciales qui fonctionnèrent assez longtemps.

» Il serait à désirer que ce travail fut poursuivi là où il a été entrepris, et que les provinces, où rien n'a encore été fait dans ce sens, s'occupassent de cette publication.

» La section adopte la proposition suivante :

« *Le Congrès émet le vœu de voir continuer, dans les*

*diverses provinces, la publication des recueils des épitaphes et inscriptions monumentales antérieures au XIX^e^ siècle.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Ce vœu est-il adopté? « *Oui.* » — (*Adopté.*)

M. E. MATTHIEU. — « La deuxième section s'est ensuite occupée de l'examen du questionnaire soumis à ses délibérations.

» Après avoir écarté quelques points sur lesquels des résolutions ne peuvent être prises, soit à défaut d'études préalables, soit à cause de leur caractère trop local, il a été reconnu qu'il y aurait une notable utilité à provoquer, dans chacune des Sociétés fédérées, l'étude de questions historiques se rattachant aux points suivants:

» 1. — Rédaction de glossaires toponymiques des communes, d'après le type proposé par M. KURTH au Congrès de Namur.

» 2. — Recherches sur la statistique ancienne, spécialement:

» *a.* — Sur la population des villes.

» *b.* — Sur la population industrielle.

» *c.* — Sur le chiffre des contingents militaires fournis par les communes.

» 3. — Déterminer les règles d'après lesquelles était organisée la magistrature communale au moyen-âge.

» 4. — Quels étaient le titre et les attributions du fonctionnaire représentant le souverain ou le seigneur près des administrations locales?

» 5.—Rechercher quels étaient la base et le montant de l'impôt au moyen-âge et le mode d'après lequel il était perçu.

» 6. — Dresser la liste alphabétique des patrons de toutes les églises et chapelles, en signalant celles qui auraient changé de vocable.

» 7. — Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique en Belgique et faire connaître les ouvrages classiques employés dans les établissements scolaires.

» 8. — Publier les catalogues des bibliothèques monastiques et autres antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle.

» 9. — Inviter les membres des Sociétés fédérées à rechercher, dans les localités qu'ils habitent, les réponses au questionnaire relatif au Folklore.

» La section estime qu'après la publication, dans les diverses régions du pays, d'études sur ce point, on pourra s'occuper utilement, dans les Congrès ultérieurs, de dégager certains faits généraux, d'établir des règles justifiées par la pratique et aboutir à des conclusions historiques d'une incontestable exactitude. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Personne ne s'oppose à l'adoption de ce dernier vœu ? Il est donc adopté.

» Je remercie l'honorable Rapporteur au nom de l'assemblée et je donne la parole à M. le Rapporteur de la troisième section. »

M. G. CUMONT, rapporteur de la 3<sup>e</sup> section. (*Etudes archéologiques.*)

« Messieurs,

» La troisième section n'ayant pas réuni assez de membres pour discuter avec fruit les questions à l'ordre du jour, s'est fusionnée avec la quatrième section.

» Elle a examiné la question suivante : ***Est-il à désirer que le Gouvernement institue une commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'Etat ou les Communes ?***

» M. VAN DEN HEETVELDE a préconisé la loi allemande qui oblige d'avertir le Gouvernement lorsqu'il s'agit de faire des fouilles.

» M. le comte DE MARSY a donné lecture de la loi française qui est, du reste, conforme au vœu émis par M. DE MUNCK.

» Une communication de M. DE MUNCK sur cette question a été lue par M. le Secrétaire.

» Après une discussion à laquelle ont pris part MM. DESTRÉE, GEERTS, VAN DEN HEETVELDE, SOIL, D.-A. VAN BASTELAER, DE MARSY, RUELENS et SAINTENOY, la section a renvoyé à l'Assemblée générale le vœu suivant :

« *Il est à désirer que des démarches soient faites auprès*
» *du Gouvernement pour qu'il fasse voter une loi d'expro-*
» *priation, afin de conserver les monuments qui présen-*
» *tent un intérêt artistique ou historique.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Personne ne fait-il opposition à ce vœu? Il est adopté. »

M. CUMONT. — « La troisième section propose aussi le vœu de M. DE MUNCK, qui a pour objet de compléter comme suit le projet de loi élaboré par l'*Académie d'archéologie de Belgique*. (Voir le compte-rendu du Congrès de Bruges, p. 295 :)

ART. 9bis. — « *Lorsque, par suite de fouilles, de travaux*
» *ou d'un fait quelconque, on aura découvert des objets*
» *pouvant intéresser les sciences ou l'art, sur un terrain*
» *appartenant à l'Etat, à une province, à une commune,*
» *à une fabrique d'église ou aux établissements publics,*
» *les membres de la Commission des monuments et des*
» *fouilles devront exercer une surveillance immédiate,*
» *régulière et continue sur les dites fouilles, assurer la*

» *conservation provisoire des objets découverts et aviser,*
» *à bref délai, le Gouvernement des mesures qui auront*
» *été prises.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Si aucun membre ne demande la parole sur ce vœu, je le déclare adopté. »

M. CUMONT. — « La troisième section engage les Sociétés archéologiques à signaler les trouvailles numismatiques et à indiquer avec soin le lieu où elles ont été faites.

» Ces renseignements, qui pourraient être transmis à la *Société royale de numismatique*, seraient très utiles, notamment pour déterminer dans quelles régions on a frappé monnaie, en Belgique, à l'époque gauloise. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. CUMONT et donne la parole à M. le Rapporteur de la quatrième section.

M. SOIL, rapporteur de la quatrième section. *(Etudes artistiques.)*

« Messieurs,

» La quatrième section avait réuni un très grand nombre de membres. La troisième section s'était jointe à elle et, sur la proposition du comte DE MARSY, les membres ont émis le vœu unanime de voir, à l'avenir, les réunions des deux sous-sections fixées à des jours et heures différentes, pour qu'il leur soit possible d'assister aux unes et aux autres. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Cette réunion de tous les membres équivaudrait à la suppression de la sous-section. Ce serait aller à l'encontre de la division prévue par les statuts. Nous ne pouvons d'ailleurs penser à échelonner successivement des réunions de sections pour permettre

aux membres d'assister à toutes. Le temps manquerait à nos sessions, car ce serait, de fait, multiplier des assemblées générales successives. »

M. Soil. — « M. Schaeps, au nom de la *Société des Architectes anversois*, dont il est le délégué, soutient la proposition suivante, qui donne lieu à un court échange d'observations entre MM. Ruelens, Helbig, Hymans et Winders :

« *Il serait désirable que les lauréats aux concours d'architecture pour le prix de Rome fussent chargés, pendant leurs années d'étude, de lever, en Belgique, les plans d'un ancien monument, dont ils établiraient le projet de restauration.* »

» Il est décidé que ce vœu sera soumis à l'Assemblée générale. »

M. le Président. — « Personne ne demande la parole? Ce vœu est adopté. »

M. Soil. — « Parmi les questions portées à son ordre du jour, la section a surtout mis en discussion la question n° 17, renvoyée à ce Congrès par le Congrès de Bruges :

« *Convient-il, et dans quelle mesure, d'encourager la polychromie des édifices religieux?* »

» Un mémoire sur cette question (n° xii, page 205 des *Rapports, Mémoires et Documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*, a été présenté par M. l'abbé Van den Gheyn, qui a déclaré persister dans les conclusions, formulées en six points, reprises au dit mémoire.

» La question de la polychromie des édifices religieux anciens était d'une importance capitale. Aussi, après une longue discussion, qui absorba deux séances, à laquelle prirent part MM. D.-A. Van Bastelaer, comte de Marsy,

HAVERLAND, HELBIG, RUELENS, VAN DEN GHEYN, WINDERS, HUBERT, WILMOTTE, HYMANS, ZECH, SAINTENOY et VAN DER SMISSEN, la section, sur la proposition de M. VAN DEN GHEYN, proposa, à l'unanimité, les deux conclusions suivantes :

I. — « *La section estime que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux.*

II. — « *Il est désirable que le Gouvernement veille, non seulement à la conservation des restes de peintures murales qu'on découvre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.* »

» Sur la proposition de M. HUBERT, amendée par M. VAN DER SMISSEN, la section propose encore, par dix voix contre sept, la conclusion suivante :

III. — « *Dans les anciennes églises, où des vestiges suffisants de polychromie ancienne n'ont pas été conservés, la section émet le vœu de voir conserver ces édifices intacts.* »

» Ces conclusions seront soumises à la ratification de l'Assemblée générale. (*Applaudissements*.)

M. L. CLOQUET. — Vous avez tous dû saisir, Messieurs, l'incompatibilité qui existe entre le premier et le troisième vœu.

» Il me semble qu'il serait sage de renvoyer le premier vœu à l'examen du prochain Congrès. »

M. SOREL. — « La Commission les a votés tous les trois. Il faut donc les voter ou les rejeter tous ensemble. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « Je suis de l'avis de M. CLOQUET.

» Je voterai contre le premier vœu si le troisième est adopté, parce qu'il y a incompatibilité entre eux. »

M. le Président. — « Je crois qu'il serait difficile ici de discuster et de vous mettre d'accord.

» Ces vœux ont l'air de n'avoir pas été étudiés d'une façon complète, puisqu'il reste une si grande divergence.

» Comment voulez-vous que l'assemblée se prononce en connaissance de cause, si la section elle-même n'est pas d'accord sur les rapports qu'ont entre eux les vœux qu'elle nous propose? »

Un Membre. — « Nous avons cependant assez longuement discuté la question en section. »

M. le Président. — « Je mets aux voix la question de savoir si les trois vœux doivent être renvoyés ou non à l'examen du prochain Congrès. »

— (*L'assemblée se prononce pour le renvoi au prochain Congrès.*)

» Messieurs, je remercie en votre nom M. Soil.

» Les vœux sont votés et l'assemblée officielle est terminée.

» Nous abordons la discussion relative aux architectures romane et gothique.

» Cette discussion a été ouverte par la publication de deux mémoires que vous avez lus avec intérêt et qui sont dûs à la plume de MM. le chanoine Reusens et Louis Cloquet, tous deux si compétents en la matière.

» La parole est maintenant à M. Louis Cloquet. »

M. Louis Cloquet. — « On distingue, Messieurs, deux écoles d'architecture romane en Belgique : l'une, qui a produit des monuments dans la région nord-est de la Belgique, l'autre, dans la région du sud-ouest.

» La première embrasse les provinces de Liège et de Namur et se développe le long de la Meuse; la seconde a pour centre Tournai et se répand dans les Flandres.

Voici quelques caractères particuliers aux édifices des deux régions.

» Les colonnes caractérisent généralement les styles et, dans la colonne, le chapiteau est le membre le plus important. Or, si nous considérons les chapiteaux des édifices romans de la Belgique, nous constatons que, dans la région romane, abondent les chapiteaux cubiques, tandis que, dans les monuments du Tournaisis et des Flandres, les chapiteaux ont une forme évasée et sont ornés, sous les angles, de l'abaque de volutes se rapprochant des feuilles à crochets qui caractérisent le chapiteau français.

» Les clochers offrent aussi des différences remarquables. Dans la partie nord-est, on rencontre le type du clocher rhénan : tour terminée par quatre ou huit pignons et arêtes de la flèche posant alternativement sur la pointe et sur la base de ces pignons. Au contraire, dans le Hainaut, on ne rencontre que des flèches en pyramide quadrangulaire posant sur une corniche horizontale, mais jamais cette variété de clochers rhénans.

» Les monuments mosans se distinguent encore par des festons d'arcatures aveugles régnant sous la corniche et reliant, non pas des contreforts, mais des pilastres faisant une faible saillie à l'extérieur du mur, particularité que l'on ne rencontre pas dans le reste de la Belgique. Or, nous nous trouvons ici aux confins de deux écoles ; il est intéressant de constater que ces arcatures se voient au chœur de l'église de Lobbes ; elles distinguent cette partie, élevée au XIe siècle, des nefs qui sont plus anciennes et offrent des murs entièrement plats.

» Enfin, les monuments romans du Hainaut offrent souvent des chevets plats, sauf exception toutefois, notamment la cathédrale de Tournai ; tandis que dans la

province de Liège, ils sont généralement terminés en absides demi-circulaires.

» J'ajoute que ces absides présentent parfois cette particularité d'une galerie ajourée sous la corniche. »

M. le comte de Marsy. — « Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposition que vient de nous faire M. N. Cloquet, de même que nous avons lu, avec infiniment de plaisir, la savante étude de M. le chanoine Reusens. Mais le fascicule qui contient le mémoire du savant professeur de Louvain nous est parvenu depuis huit jours à peine. De sorte que, possédant d'hier les éléments de la question, nous ne pourrions la résoudre dès aujourd'hui, sans y mettre une précipitation qui n'aurait rien de scientifique.

» Je vous demande donc, Messieurs, d'ajourner vos conclusions. »

M. le Président. — « Je dois faire remarquer à M. de Marsy que ce ne sont pas réellement des conclusions qui doivent être prises, et qu'il ne doit pas y avoir de vote.

» Les ordres du jour ont été préparés de longue main, par la *Société de Charleroi* chargée, sous sa responsabilité morale, d'organiser le Congrès. Des auteurs savants et compétents se sont donné la peine d'étudier les questions et de rédiger spécialement des mémoires pour exposer les points à discuter. Nous n'avons pas le droit de supprimer cette discussion. Quelques fascicules ont pu, par accident, arriver en retard à leur destination ; mais c'est une exception qui n'a pu se présenter qu'en pays étranger, ils ont été envoyés il y a plus d'un mois. La *Société de Charleroi*, sur tous ces points, croit avoir fait preuve de zèle. »

M. le comte de Marsy. — « Je prends le mot « conclu-

sions » dans sa plus large acception. Nous échangeons nos idées sur l'architecture, une discussion s'ensuit et finalement on conclut, en ce sens qu'on reconnaît telles idées comme bonnes, d'autres comme mauvaises, d'autres enfin comme douteuses.

» Mais, pour qu'une discussion scientifique aboutisse à un résultat sérieux, il faut que les orateurs qui y prennent part soient suffisamment préparés.

» Or, à part M. L. Cloquet et quelques autres, tout le monde est un peu comme moi et ne possède pas assez la question pour en discourir. J'ai lieu de croire que nous nous rangerons à l'avis de M. le chanoine Reusens, mais encore faut-il s'efforcer de persuader les personnes qui pourraient partager une autre opinion. La question est assez importante pour mériter d'être étudiée d'une façon complète.

» Du reste, le temps nous ferait défaut aujourd'hui pour la discuter un peu longuement. »

M. le Président. — « Ceux qui ont voulu s'y préparer en ont eu le loisir et beaucoup l'ont fait. Vous ne voyez, je suppose, aucun inconvénient à ce que nous continuions cette discussion en quelque sorte préparatoire, sauf à la reprendre au congrès prochain ? »

M. le comte de Marsy. — « Certes non. » (1)

---

(1) Un incident est soulevé en ce moment par M. Kurth.

Reprenant par motion d'ordre la proposition précédente, il demande de remplacer à l'ordre du jour, la discussion des mémoires sur l'architecture romane (église de Lobbes) et l'architecture gothique (abbaye d'Aulne) par une discussion sur le pont romain visité dans la matinée et discuté déjà sur place.

M. le Président accueille cette proposition par une fin de non recevoir, l'ordre du jour arrêté par la Société organisatrice, en vertu d'un droit

M. L. Cloquet. — « Messieurs, je voudrais vous présenter quelques remarques critiques au sujet de la restauration de cette église antique et si remarquable de Lobbes, qui est un des types les plus complets que possède notre pays du style roman primitif.

» Je vous dirai d'abord que, dans mes travaux, j'ai eu l'occasion de repasser sur les pas de l'architecte Carpentier et d'apprécier son grand talent; j'y ai appris à vénérer sa mémoire. Cependant il me sera permis de ne pas approuver ce qu'il a fait.

» D'abord, je me demande si l'on peut justifier la toiture en batière dont il a surmonté la tour.

» Messieurs, les anciens ouvrages en ferronnerie sont rares, j'en suis friand. Quand j'aborde une église ancienne et que je jette les yeux au sommet de sa flèche, je suis presque certain d'y apercevoir un modeste monument de cet art si intéressant. La croix en fer forgé que l'on aimerait à y voir, c'est avec un grand chagrin que je l'ai vue reléguée dans un coin obscur de l'église, où, avec quelques confrères, j'ai constaté sa forme élégante. »

Une voix. — « Elle est neuve ! »

M. L. Cloquet. — « C'est possible ; c'est alors une copie de l'ancienne. Elle n'en vient pas moins à l'appui de ma thèse. Il y avait donc sur la tour une flèche pyramidale; et elle devait y être mise au pinacle.

---

indépendant, étant absolu, et ne pouvant être restreint et personne ne pouvant y introduire, en écarter ou retarder l'un ou l'autre objet.

Sur la proposition de M. Varenbergh, l'incident est clos.

Le 25 octobre 1888, la *Société de Charleroi*, organisatrice du Congrès, a porté, en assemblée générale et à l'unanimité, un vote de principe sur cette question dans le sens des observations de M. le Président du Congrès et a décidé, en outre, que les détails de cet incident seraient supprimés de la sténographie.

M. LE BOURGMESTRE. — » Le clocher a été incendié en 1866; la croix a été détruite par les flammes; on en a forgé une pour la remplacer. »

M. L. CLOQUET. — « Parfaitement : il est donc établi que la toiture en batière est une innovation de l'architecte, et qu'il y avait, de temps immémorial, une flèche. »

M. le comte DE MARSY. — « A quelle époque? »

M. L. CLOQUET. — « Je n'en sais rien; mais il est visible qu'elle devait être rétablie, à défaut de preuve positive en faveur d'une toiture en batière. »

UN MEMBRE. — « Que faites-vous de la croix de la flèche placée sur la nef? »

M. L. CLOQUET. — » Cette flèche me semble mal conçue et peu justifiable; j'y reviendrai tantôt.

» Une autre chose me paraît regrettable, c'est que l'on ait cru devoir fermer les baies de la tour et du porche à l'aide de lames de pierre blanche, à l'imitation de ce qu'on rencontre dans certains monuments du Midi. Dans ces baies on voit encore, à la naissance du cintre, les amorces d'arcatures géminées qui posaient sur une colonnette, divisant en deux l'ouverture, d'une manière très élégante.

» Enfin, une autre modification plus importante a été apportée à l'architecture de l'église.

» Les églises romanes de la première époque sont, dans notre pays, d'une sévérité fort austère, pour ne pas dire un peu pauvre. L'architecture des nefs emprunte souvent un certain charme à l'alternance de piliers carrés et de colonnes rondes supportant les arches. Cette alternance existait ici; les arches que l'on voit à présent et qui posent sur des piliers carrés, servaient de décharge à d'autres arceaux posant sur des colonnes, à l'instar de ce qui existe encore dans le chœur. C'est ce dont

je me suis assuré. J'ai consulté le clerc de l'église, vénérable octogénaire, qui m'a déclaré avoir connu des arceaux et des colonnes. »

M. le comte de Marsy. — « Je me permettrai de faire une observation relativement aux pierres tombales de l'église dont M. Cloquet vient de nous parler.

» Vous êtes d'avis, comme moi, Messieurs, que cet édifice si curieux appelle une restauration intelligente. Aussi, je suis persuadé qu'on s'empresserait de faire droit aux justes réclamations que le Comité exécutif de Charleroi formulerait, à cet égard, au nom du Congrès. (*Approbation.*)

» Vous avez dû voir que la conservation des pierres tombales de l'église de Lobbes n'est pas assurée. Telles de ces pierres sont relevées et en bon état; mais d'autres sont foulées aux pieds. Je signale particulièrement celle qui représente deux abbés, au milieu de la crypte. Je voudrais voir placer cette pierre le long d'un des murs de la crypte.

» J'ai remarqué aussi, dans ce monument, deux statues en bois, à droite et à gauche de l'autel. Ce sont deux œuvres intéressantes d'une époque relativement récente. Personne ne pourrait me dire ce que sont ces statues? »

M. le Président. — « M. le Bourgmestre me dit qu'il n'en sait rien. »

M. le comte de Marsy. — « Je voudrais poser une question à M. le baron Béthune.

» Mes honorables collègues ont vu la pierre tombale de l'abbé Collier, laquelle présente une particularité que je n'avais jamais rencontrée: l'abbé mitré, est représenté avec une crosse à droite et une crosse à gauche.

» Pourquoi? A-t-il deux crosses parce qu'il était à la fois abbé de Lobbes et d'une autre abbaye?

» Dans l'affirmative, comment expliquer que l'une des crosses soit munie d'un fanon, qui indique la crosse abbatiale, et que l'autre n'en ait pas?

» Etait-il évêque d'un diocèse ou prévôt d'un chapitre?

M. le chanoine BÉTHUNE. — « Il est probable qu'il était en même temps évêque et abbé. »

M. le comte DE MARSY. — « L'histoire du chanoine Vos ne fournit aucun renseignement à cet égard.

» Cependant, la représentation d'un prélat porteur de deux crosses est intéressante à signaler. »

UNE VOIX. — « Il y en a une seconde en Allemagne. »

M. le chanoine BÉTHUNE. — « La crosse abbatiale porte le fanon, qui est le signe distinctif d'une juridiction abbatiale. »

M. le comte DE MARSY. — « L'une a le fanon, l'autre n'en a pas. »

M. le chanoine BÉTHUNE. — « Cette dernière indiquerait le caractère épiscopal de l'abbé Collier. »

M. le comte DE MARSY. — « Il était peut-être aussi abbé de deux abbayes.

» Vous avez dû voir une pierre tombale plus ancienne encore dans cette église : celle dite de Saint-Abel, qui doit remonter au IXe ou Xe siècle.

» Il paraît que les gamins montent volontiers dessus. On devrait bien prendre la peine de la protéger. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Me faisant l'écho du Congrès, je signale tout particulièrement à l'attention de M. le Bourgmestre ces pierres tombales dont il importe d'assurer la conservation.

» J'espère que, de commun accord avec la fabrique de

l'église de Lobbes, il voudra bien prendre les mesures nécessaires dans ce but. » (*Très bien!*)

M. Stilmant, bourgmestre de Lobbes. — « Parfaitement. »

M. L. Cloquet. — « J'exprime aussi le vœu de voir déplacer une pierre tombale d'abbé qui sert de clôture près de l'entrée de l'église, au Nord. »

M. le Président. — « Je renvoie ce vœu, avec les autres, à M. le Bourgmestre, persuadé qu'il aura à cœur de les réaliser. » (*Approbation.*)

M. l'abbé Van den Gheyn. — « Permettez-moi, Messieurs, de donner une portée générale à un vœu que tantôt indiquait M. le comte de Marsy en parlant des pierres tombales de Lobbes.

» J'appelle l'attention la plus sérieuse des archéologues sur la question de la conservation des pierres tombales, question qui, j'en exprime ici l'espoir, figurera à l'ordre du jour de notre prochain Congrès. (*Vive approbation.*)

» Il est à craindre, en effet, que les pierres tombales, qui deviennent rares, ne disparaissent entièrement, c'est-à-dire ne finissent par être usées ou brisées et par ne plus offrir d'intérêt pour l'archéologie.

» Vous avez pu voir, dans l'église de Solre-sur-Sambre, une pierre tombale des plus intéressantes, et sur laquelle sont placés les bancs des enfants. Il me semble qu'on pourrait déplacer les bancs, de façon à ce que la pierre ne soit plus foulée aux pieds.

» Il importe que des mesures promptes et énergiques soient prises un peu partout pour la conservation du petit nombre de pierres tombales qui nous restent. (*Oui, oui!*)

» Celles qui ne sont pas adossées aux murs des églises méritent spécialement d'attirer notre attention.

» Je connais bien des pierres tombales vraiment remarquables dont on ne parvient plus à déchiffrer les inscriptions. C'est déplorable. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — « Je ne doute pas que le prochain Congrès ne mette, à son ordre du jour, la question très importante de la conservation des pierres tombales.

» En attendant, et pour faire droit dans la limite de nos moyens, aux observations de l'honorable membre, nous nous engageons à écrire à M. le curé de Solre-sur Sambre pour qu'il veuille bien faire cesser le triste état de choses dont se plaint M. l'abbé Van den Gheyn et dont nous nous plaignons avec lui. »

M. le baron J. Béthune de Villers. — « Pour revenir à la question soulevée tantôt par le comte de Marsy au sujet des deux crosses de l'abbé Collier, je dirai que j'ai étudié, sommairement il est vrai, l'histoire de l'abbaye de Lobbes, dans l'ouvrage très intéressant de M. le chanoine Vos; je ne me rappelle pas y avoir trouvé la solution du problème.

» Le fanon qui, en héraldique, est l'indice de la dignité abbatiale, se rencontre, en Allemagne notamment, pendant la dernière période du moyen-âge, sur de nombreuses sépultures d'évêques. Je ne crois pas qu'il y aît, à cet égard, une règle liturgique précise.

» Je ferai encore une observation au sujet de la pierre tombale que M. le comte de Marsy a signalée en second lieu et qui se trouve au milieu de la crypte de Lobbes. Le style des sculptures n'en semble pas uniforme. Les deux figures abbatiales qui s'y trouvent dessinées paraissent se rapporter à une période moins ancienne que le reste de l'ornementation.

» On serait tenté de croire qu'on a utilisé, pour marquer

la tombe des deux prélats représentés ici, une dalle plus ancienne dont on aurait refait les figures.

» Il ne fait pas très clair dans cette crypte, et je n'ai pu étudier la sculpture de ce monument comme je l'aurais voulu. Mais M. L. Cloquet, qui a fait une étude spéciale de l'église de Lobbes, pourrait peut-être en savoir plus que moi à cet égard. En tout cas, je signale cette énigme à son attention.

» Autre question que je me permets de poser à M. L. Cloquet. La couverture de la nef centrale de l'église est formée d'un plafond plat sans aucun caractère; c'est presque un plancher de grenier. M. L. Cloquet pense-t-il que, primitivement, ce plafond était tel qu'il est aujourd'hui? Est-ce qu'autrefois, peut-être, la charpente n'était pas apparente, comme dans les bas-côtés?

» Il me semble qu'il y aurait là une restauration facile à faire : ce serait d'enlever ce plancher qui défigure les proportions si élégantes et si majestueuses de la nef. »

M. L. Cloquet. — « J'ai fait l'ascension du grenier de l'église, et j'ai constaté que le plafond récemment établi est formé de voussettes en briques posées sur des poutrelles en fer.

» Je trouve que ce système est excellent pour des écuries, mais qu'il n'est pas très digne d'une antique basilique.

» Quant à ce que l'on devrait mettre à la place, je rappellerai que la nef est contemporaine de celle de la cathédrale de Tournai, où l'on sait qu'il y avait un plafond plat. C'eut été, de plus, un souvenir intéressant du somptueux plafond plat de l'ancienne église abbatiale, qui constituait un des premiers exemples connus de peinture décorative dans nos contrées.

» On sait, par les chroniques de l'abbé Folcuin, qu'on avait peint le plafond de l'église abbatiale, à l'instar du plafond fait à Tournai, dont on connaît les décors.

» On m'a dit que, sur la grande nef, il y avait une voûte en bardeaux élevée au xvi$^{e}$ siècle. Cette charpente, également, a été renouvelée. »

M. Stilmant. — « Pardon! on n'y a pas touché; avant la restauration de l'église, le plafond était tel qu'il est aujourd'hui. »

M. L. Cloquet. — « Vous n'avez pas connu le plafond? »

M. Stilmant. — « Non. »

M. L. Cloquet. — « Il est possible qu'il ait existé un plafond plat? »

M. Stilmant. — « Oui. »

M. Léon Germain. (*Nancy.*) — « Messieurs, au sujet de la tombe qui représente un abbé tenant deux crosses, dont l'une est munie d'un *fanon* ou *sudarium*, je suis surpris d'avoir entendu plusieurs personnes hésiter sur la signification des deux crosses et prétendre que le sudarium servirait à différencier les abbés des évêques, désignant, au cas particulier, la crosse spéciale du chef du monastère de Lobbes. Pour réfuter cette dernière opinion, il suffit de faire remarquer que, sur les autres tombes d'abbés se trouvant dans la même église, on ne voit que des crosses simples, dépourvues de l'ornement qui nous occupe. Il est certain, au contraire, qu'on le rencontre sur les crosses de nombreux évêques, particulièrement en Allemagne: je me bornerai à citer ceux de Mayence, d'après les belles tombes de la cathédrale, si intelligemment restaurées.

» Dans le principe, le sudarium a dû être, comme le

manipule, un linge ordinaire qui servait à préserver le métal de la crosse contre la sueur des mains, peut-être les mains elles-mêmes contre le froid du métal. Plus tard, lorsque les prélats firent usage de gants liturgiques, le sudarium cessa d'être nécessaire. Dans certaines régions, on le supprima ; dans d'autres, on l'ornementa pour en faire un sujet de décoration. Il était d'usage fréquent pour plusieurs évêques et abbés d'Italie et d'Allemagne, notamment aux xv$^e$ et xvi$^e$ siècles. C'est vers cette époque qu'on paraît avoir voulu considérer le fanon comme un insigne afférent à des privilèges et prééminences, ce qui donne lieu à de curieuses contestations. Je ne saurais deviner si la crosse de Lobbes, munie de cet appendice, désigne un évêché ou une abbaye, mais il est évident que ce n'est point l'abbaye de Lobbes. La forme de ce sudarium est fort curieuse, très caractéristique ; elle semble témoigner d'une haute importance attachée à cet insigne.

» Quant à la pluralité des crosses, la même tombe ne constitue pas un spécimen unique. Je pourrais citer de nombreux monuments, surtout vers les pays rhénans, où l'on voit un prélat tenir deux crosses ou être accompagné d'un écu derrière lequel sont placées, en éventail, plusieurs crosses, parfois au nombre de six ou sept. Ces crosses sont incontestablement en rapport direct avec les évêchés ou abbayes que possédait le dignitaire.

» Dans la croyance que les remarquables pierres tombales de Lobbes avaient déjà été étudiées, je n'ai fait d'elles qu'un examen rapide. Je le regrette, car je vois, par la discussion actuelle, qu'il y aurait beaucoup de choses importantes à en dire.

» Celle qui représente deux abbés est particulièrement

digne d'attention puisque l'inscription, dit-on, n'en a pas été lue.

» L'opinion que cette tombe aurait été retouchée pour former une sorte de palimpseste me paraît, *a priori*, difficile à admettre. Je n'ai pas remarqué les traces évidentes d'une reprise de travail et d'une différence de style entre les diverses parties. Sans doute, je connais des exemples multiples de tombes remaniées, depuis deux siècles; mais, au seizième et relativemennt à un abbé de Lobbes, la chose serait extraordinaire. Je ne fais d'ailleurs cette réflexion que sous de grandes réserves, puisque mon examen a été superficiel.

» Une autre tombe qui mériterait aussi d'être étudiée davantage est celle de la Renaissance qui se voit dressée contre le mur du côté de l'épître. Il me semble qu'on a trop vanté sa valeur artistique; mais le costume, traité minutieusement, et les détails complexes de la décoration, où je citerai, par exemple, l'histoire de Samson, dont on n'a pas parlé, pourraient être l'objet d'un travail de quelque étendue.

» N'ayant pu prévoir que la discussion porterait sur les tombes de Lobbes, je n'ai pas préparé les éléments des observations auxquelles elles fournissent matière. Je me bornerai donc à ces remarques, en émettant le vœu de voir étudier spécialement des monuments si dignes d'intérêt. » (*Applaudissements.*)

M. Van den Heetveld. — « Puisqu'il est question de pierres tombales, j'en signalerai une très ancienne, qui se trouve à l'entrée de l'église de Liefferinghe, et dont les belles incrustations en cuivre ont été arrachées. Elle se dégrade tous les jours de plus en plus. Cette incurie est vraiment désespérante. »

M. Joseph Hubert. — « Il me semble, Messieurs, que les éléments nous manquent pour discuter, d'une façon approfondie, la question de l'architecture de l'église de Lobbes.

» Le travail de restauration, Messieurs, a été fait par Carpentier qui, on le rappelait, avec raison, en paroles élogieuses, étudiait avec beaucoup de soin et de science ce qu'il entreprenait.

» Toutefois, en même temps, des hérésies archéologiques lui étaient imputées.

» Je pense qu'avant tout il faudrait consulter les plans.

» Lorsque Carpentier fut chargé de la restauration de l'édifice, il dressa deux plans : celui de l'église dans l'état où elle se trouvait, et celui des travaux à effectuer.

» Ce dernier fut approuvé par les administrations intéressées sur l'avis de la Commission des monuments.

» Etant alors son collègue du Comité provincial des monuments du Hainaut, j'ai assisté aux phases de l'instruction et de la restauration. J'étais venu souvent ici il y a trente ans et je vous assure que la restauration était un mal nécessaire. J'y suis revenu aussi après l'achèvement des travaux et, alors comme aujourd'hui, j'ai constaté que le projet, longuement discuté par la Commission des monuments, surtout en ce qui concerne la flèche du transept, a été scrupuleusement suivi dans l'exécution.

» En consultant les plans anciens, on trouverait des éléments qui nous manquent pour le prouver. »

M. L. Cloquet. — « Un octogénaire m'a dit avoir connu les arcs géminés. »

Un Échevin de Lobbes. — « Tous les habitants de Lobbes qui ont 50 ans les ont connus. »

M. Hubert. — « A la seconde et à la troisième travée,

il y avait donc des arcs doubles, comme à l'église de Soignies. »

Un Échevin. — « Le grand arc actuel était partagé en deux arcs. »

M. Hubert. — « Mais ces arcs secondaires avaient été ajoutés au xv$^e$ siècle, alors que la crypte, elle aussi, avait subi une restauration, et, en les faisant disparaître, l'architecte Carpentier n'a fait que dégager l'édifice d'ajoutes de l'époque ogivale.

» On nous dit aussi qu'il a substitué un toit en batière à une flèche romane qui surmontait la tour occidentale et l'on nous donne comme preuve de l'existence de cette flèche la croix en fer qui, dit-on, la terminait et qui nous a été montrée dans la crypte. Monsieur le Bourgmestre vous a dit que cette croix est neuve.

» Comment se fait-il que la croix déposée dans la crypte semble être neuve et n'avoir pas servi, alors qu'elle devrait être rongée par la rouille de huit siècles ? »

Un Echevin. — « Je l'ignore. »

M. le Bourgmestre de Lobbes. — « Après l'incendie de 1860, qui a détruit la toiture de la tour, le Conseil communal a décidé de rétablir le clocher tel qu'il existait avant l'incendie. L'ancienne croix était forgée ; elle s'était détachée et brisée en tombant sur le sol ; il en fit faire une neuve pareille, celle que vous avez vue tantôt ; mais l'Etat intervint et, la Commission des monuments consultée, s'opposa au rétablissement projeté, à cause du style. Le clocher a été reconstruit dans son état primitif. Voilà l'histoire de cette croix en fer. Tous les vieux de la commune pourront vous en certifier la vérité. »

M. Hubert. — « La croix ne peut donc rappeler qu'une chose, c'est qu'elle appartenait à une flèche qui,

parce qu'elle n'était pas de l'époque de l'édifice, n'a pas été reconstruite. »

L'ECHEVIN. — « Parfaitement. »

M. F. DEWANDRE. — « La Commission des monuments s'y serait opposée ? »

L'ECHEVIN. — « Oui. »

M. le chanoine HUGUET. — « Il est exact qu'avant la restauration, la tour couronnant la façade se terminait par un toit pyramidal, comme on en a placé un sur la tour centrale, qui n'existait pas alors et qui est une innovation de CARPENTIER.

» A cette époque, je venais fréquemment à Lobbes, étant lié d'amitié avec le respectable curé qui prit l'initiative de la restauration.

» Quand l'architecte proposa le toit en batière que l'on voit aujourd'hui, son projet souleva une vive opposition contre cette forme peu gracieuse et insolite.

» J'estime qu'il attribuait, à tort, à cette forme un caractère plus archaïque, et qu'il aimait d'exhiber un spécimen de toiture plus caractéristique du roman primordial. Il est possible qu'il en soit ainsi pour certaines parties de la France et pour les bords du Rhin, mais dans nos régions je n'en connais pas d'exemple. »

M. le comte LAIR. — « Je voudrais, Messieurs, attirer votre attention sur certains objets exposés tant au presbytère que dans l'église de Lobbes.

» Je citerai :

» Une croix de chasuble brodée, travail flamand du XV$^e$ siècle.

» Un ornement composé d'une chasuble et de deux dalmatiques, également brodées, de la fin du XVI$^e$ siècle, et remontées sur velours rouge à une époque postérieure.

» Un chrismatoire, travail dans le style de la Renaissance, exécuté probablement au XVII^e siècle.

» Un fragment de retable en bois sculpté, malheureusement mutilé et fort maltraité par d'inhabiles réparateurs.

» Enfin, un beau crucifix en argent composé d'une croix écotée ornée d'un Christ, travail gothique ne datant probablement que du XVI^e siècle.

» Il serait intéressant de savoir qu'elles étaient les armoiries gravées sur le pied polylobé d'un reliquaire que, comme moi, vous aurez remarquées. Ces armoiries eussent permis de dater la pièce d'une façon exacte.

» Et aussi quel était l'évêque dont nous avons vu le buste reliquaire du XVIII^e siècle, qui n'a d'ailleurs rien de commun avec un objet artistique. »

M. l'abbé Van den Gheyn. — « On a découvert, dans la crypte de l'église de Lobbes, des traces de polychromie.

» Ce fait n'est pas isolé, on en trouve des exemples partout. Au lieu donc de s'inspirer, pour la polychromie des édifices religieux, des modèles existant en France, en Italie, en Allemagne, il serait préférable d'étudier les modèles que nous possédons dans notre propre pays.

» Je demande donc qu'on émette le vœu de voir relever les peintures murales qu'on découvre en Belgique, et qu'on travaille aussi à leur conservation.

» On vient de découvrir, à Bruges, des tombeaux polychromés de la plus haute importance. Grâce à l'initiative d'un particulier, ces tombeaux seront conservés.

» On pourrait engager les artistes à recueillir les diverses peintures murales.

» Celui qui se chargerait de cet intéressant travail pour-

rait peut-être recevoir un subside du Gouvernement à titre d'encouragement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos observations figureront au Compte-rendu de nos séances et je ne doute pas qu'un prochain Congrès ne s'en occupe. »

M. le chanoine HUGUET. — « Messieurs, je désire ajouter quelques mots à mes observations de tantôt. Il est une autre partie du monument qui a été modifiée, c'est le porche en avant corps de l'église. Je me rappelle avoir vu la partie antérieure de ce porche encadrée dans une arcade ogivale du XV^e siècle.

» Toute trace en a disparu, et nous ne pouvons plus juger si ce porche entrait dans le plan primitif, ou si c'est une adjonction d'un âge plus récent.

» Je regrette cette innovation.

» Veuillez remarquer que ma critique n'atteint pas l'homme, dont j'admire le talent et dont je respecte la mémoire, mais son œuvre, qui est tombée dans le domaine public. Et j'estime qu'ici on peut exercer sa critique avec liberté.

» Du reste, je n'entends pas imposer mon opinion. »

M. RUELENS. — « Ordinairement, les lauréats de l'Académie, du concours d'architecture, sont chargés de relever un monument antique de la Grèce ou de Rome. C'est leur imposer une besogne tout-à-fait illogique.

» Il me semble, Messieurs, que l'occasion se présente de formuler un vœu consistant à demander que le Gouvernement charge le premier lauréat d'architecture de se livrer à un travail plus utile : celui d'opérer le relèvement complet de quelque monument national et, puisque nous y sommes, de celui que nous venons de voir, l'un des plus vénérables de tous, celui de l'église de Lobbes.

» Le travail fait dans ces conditions pourrait servir de base pour la restauration et la polychromie.

» Et, si c'était trop requérir que de demander un concours, on pourrait se contenter d'un mémoire ou d'un travail à récompenser.

» Mais je pense qu'on trouverait un excellent appui auprès du Gouvernement pour organiser ce concours.

» Si vous ne vouliez pas qu'on fit appel aux lauréats dont je parlais, lesquels manquent peut-être de compétence en matière d'architecture du moyen-âge, il faudrait recourir à un concours auquel pourraient participer tous les architectes.

» Un prix de 2.000 francs pourrait être accordé à l'auteur du meilleur travail. »

M. Sorel. — « Je crois avoir entendu parler d'un architecte qui serait chargé de finir la restauration de l'église de Lobbes.

» Je me demande si, dans ces conditions, nous pouvons formuler un vœu de nature à porter préjudice à cet architecte. »

Un Membre. — « Nous ne sommes pas obligés de nous arrêter à ces détails. »

M. le Bourgmestre de Lobbes. — « Il n'y a plus d'architecte qui s'occupe de l'église. »

M. Ruelens. — « Et, d'ailleurs, l'intérêt de l'art prime tout. »

M. le Président. — « Comme l'honorable membre le disait très bien, les élèves de l'Académie des beaux-arts, qui ont fait des études surtout classiques et ne se sont pas adonnés à l'étude de l'architecture du moyen-âge, auraient peine à fournir un travail parfait.

» Il serait préférable que le Gouvernement organisât

un concours pour lequel il serait fait appel aux architectes capables. »

M. Ruelens. — « Je suis parfaitement d'accord. »

M. le Président. — « Messieurs, il nous reste une question à l'ordre du jour, celle qui concerne l'architecture gothique.

» Nous sommes décidés à discuter dans les ruines d'Aulne, mais il ne sera pas facile de parler en plein air et de nous communiquer nos observations sur les lieux.

» Il eut été utile, et cela avait même été décidé au commencement de la séance, que les membres puissent, à cette séance, parler sur l'art gothique.

» D'un autre côté, nous devons partir à 4 heures; je pense que nous ne pourrions utilement entamer cette question. Nous la reprendrons tout à l'heure dans les ruines d'Aulne.

» La parole est à M. le Secrétaire général. »

M. Victor Tahon, secrétaire général du Congrès. — « Messieurs, la session du Congrès de Charleroi sera close dans quelques instants, au moins pour sa partie officielle.

» Avant de nous séparer, permettez-moi de vous rappeler que le dîner pique-nique, qui aura lieu ce soir à 7 heures à l'hôtel Beukelers, de Charleroi, prolongera, je l'espère, de quelques heures agréables le séjour d'un grand nombre d'entre vous parmi leurs dévoués collègues de la *Société de Charleroi*.

» Cette réunion toute intime leur permettra de fraterniser une dernière fois et de se dire gaîment, non pas adieu, mais au revoir jusqu'à la réunion de l'an prochain.

» Je prie instamment les membres qui désirent y prendre part de s'inscrire, avant de quitter Lobbes, sur

la liste que j'ai fait circuler dans la salle, car je dois télégraphier, avant quatre heures, le nombre des convives.

» A ces renseignements, j'en ajouterai d'autres relativement à l'emploi de la journée de demain.

» Nous partons, Messieurs, de Charleroi, demain matin, par le train ordinaire de 7 h. 22, pour Bruxelles, où nous allons visiter l'*Exposition de l'art rétrospectif.*

» Tous les membres du Congrès, munis de leur carte de légitimation, jouissent d'une réduction de 50 % sur le parcours qu'ils ont à faire en chemin de fer, soit de Charleroi à Bruxelles, soit de la gare qu'ils se sont assignées comme point de départ, et ce, en faisant viser cette carte par l'administration des chemins de fer. De même pour le retour.

Cette réduction leur est accordée sur les lignes de l'Etat et du Nord-Belge, mais non sur celles du Grand-Central.

» Arrivée du train à Bruxelles à 8 h. 50.

» Rendez-vous général à 9 h. et demie à l'entrée de l'Exposition.

» Je dis : à l'entrée, Messieurs, car nous devons entrer à l'Exposition, en groupe, à 10 heures précises; c'est une condition *sine qua non*, à laquelle est subordonnée l'entrée gratuite à l'Exposition elle-même et à *l'Exposition de l'Art rétrospectif* ensuite.

» Pour être considéré comme faisant partie du groupe, il faut être muni de la carte blanche que vous avez tous dû recevoir, et qui sera délivrée, sur leur demande, à ceux qui ne l'auraient pas reçue.

» La visite de l'Exposition de l'Art rétrospectif durera de 10 à 12 heures.

» A midi, déjeuner au *Kursaal-Aquarium*, grotte éclairée à la lumière électrique.

» Le restaurateur du *Kursaal-Aquarium* nous demande de vouloir bien le prévenir, 24 heures à l'avance, du nombre de personnes qui prendront part à ce déjeuner, dont le prix est fixé à cinq francs. Vous voudrez donc bien, Messieurs, m'en avertir moi-même dès ce soir, au plus tard.

» Dans ce même restaurant, tout en prenant le café, nous pourrons entendre la belle conférence de M. H. SIRET, sur la *Métallurgie à l'aurore de la civilisation.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Ce déjeuner, est-il besoin de le dire, n'est pas obligatoire. Chacun pourra déjeuner où bon lui semble. Mais que ceux de MM. les congressistes qui veulent dîner au *Kursaal-Aquarium* aient soin de se faire inscrire aujourd'hui chez M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ; c'est nécessaire. »

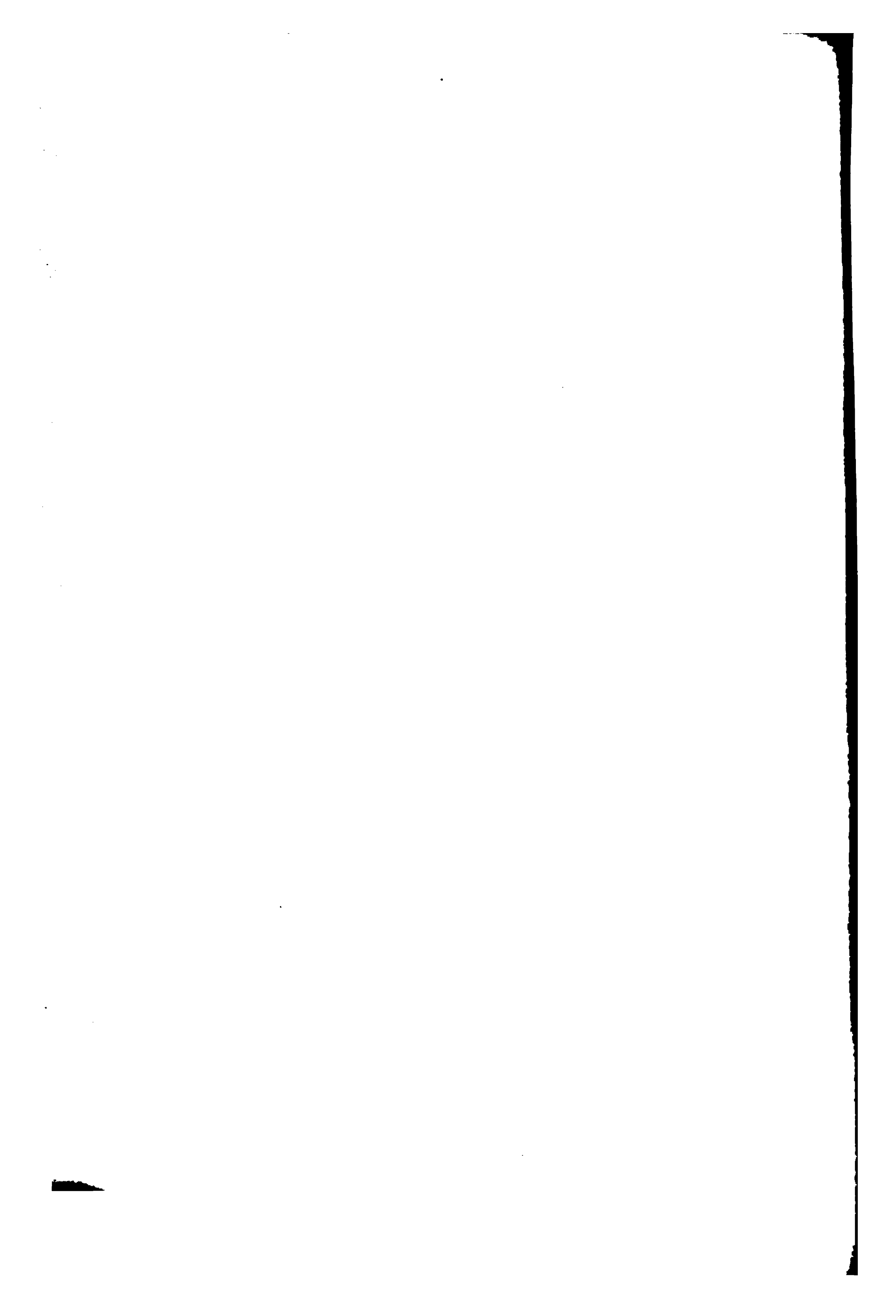
M. VICTOR TAHON. — « M. VAN BASTELAER, M. BÉQUET et plusieurs de nos plus éminents confrères se sont offerts très gracieusement pour guider les visiteurs parmi les richesses archéologiques et artistiques de tout genre que vous êtes appelés à admirer demain. (*Applaudissements.*)

» Maintenant, Messieurs, s'il m'est permis en terminant de formuler à mon tour un vœu, c'est de vous retrouver tous demain à Bruxelles, aussi pleins d'entrain que pendant les quatre journées qui viennent de s'écouler d'une façon si heureuse et dont tout le charme, soyez en assurés, restera pour vos hôtes de la *Société archéologique de Charleroi.* » (*Longs applaudissements.*)

La séance est levée à 3 heures et demie.

# V.

# SÉANCES DES SECTIONS.



# SÉANCES DES SECTIONS.

## PREMIÈRE SECTION.

### ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

GÉOLOGIE. — ANTHROPOLOGIE. — ETHNOGRAPHIE.

### 6 août 1888

SÉANCE DU MATIN.

La séance est ouverte à 8 heures.

Prennent place au bureau : MM. le professeur DEWALQUE, *président;* J. VAN DEN GHEYN, *vice-président;* le docteur V. JACQUES, *rapporteur;* EM. DE MUNCK et le baron A. DE LOË, *secrétaires.*

M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte.

M. V. JACQUES. — « J'attire l'attention des membres de la première section sur la carte anthropologique préhistorique de la région de Flobecq (échelle de 1/20000) exécutée par M. le capitaine DELVAUX (1), et dont un exemplaire, accompagné d'une notice explicative, est exposé dans le local.

» Il serait désirable que la *Société archéologique de Charleroi* couronnât ses travaux, à l'occasion de son XXV[e] anniversaire, par l'exécution d'une carte de son arrondissement, indiquant les points précis de ses découvertes. »

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, 1887-1888. *Essai d'une carte anthropologique préhistorique de la Belgique, à l'échelle de* 1/20000, par E. DELVAUX.

M. le docteur Cloquet. — « Je dois faire observer à M. Jacques que l'arrondissement de Charleroi est peu riche en stations préhistoriques. »

M. V. Jacques. — « Il ne s'agit pas seulement d'une carte préhistorique, mais aussi d'une carte protohistorique sur laquelle figureraient les découvertes d'antiquités belgo-romaines et franques. »

M. le Président. — « Je vous propose, Messieurs, d'aborder la discussion des mémoires présentés au Congrès, ainsi que celle des vœux à émettre. »

M. V. Jacques. — « Permettez-moi de vous faire observer que les mémoires ne contiennent pas de vœux nettement formulés. »

M. Van den Gheyn. — « Le vœu n'a pas été imposé. »

M. le Président. — « Si vous le voulez, nous passerons à la discussion du mémoire de M. de Loë, intitulé : *Etudes sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle.* » (Voir le 1er fascicule des *Mémoires, Rapports et autres Documents préalablement imprimés en vue du Congrès d'Histoire et d'Archéologie de Charleroi,* page 93 et suivantes.)

M. Adrien Hock. — « Je crois devoir attirer l'attention de la 1re section sur trois pierres offrant un certain intérêt archéologique ; il s'agit de la *Pierre du diable* de Senenne (Anhée), de la *Pierre qui tourne*, de Baileux et de la *Pierre du diable*, de Fechlenne (Weillen).

» On a signalé depuis longtemps l'existence, à Senenne, petit hameau de la commune d'Anhée, sur la rive gauche de la Meuse, à cinq kilomètres en aval de Dinant, d'une *Pierre du Diable*, qui se distingue par son caractère de simplicité et dont toutefois l'authenticité semble hors de doute.

» De nature calcaire, cette pierre provient évidemment d'un rocher situé à mi-côte de la colline voisine, dans la direction du Sud, à une distance d'environ trente-cinq mètres. Ce fait ne la rend pas sujette à caution. Ne constatons-nous pas qu'à quelques kilomètres de là, le monolithe de Fechlenne tire aussi son origine d'un rocher voisin ? Et le menhir de Velaine-sur-Sambre, dont M. Edouard Dupont a constaté l'état civil, ne fut-il pas considéré longtemps comme un affleurement d'une roche de grès blanc tertiaire ? On ne s'explique déjà pas comment, dans ces conditions, nos ancêtres parvenaient à mettre en mouvement les masses colossales des mégalithes.

» Le monolithe de Senenne est tourné dans la direction est-ouest. Il a la forme d'un pentagone, dont le côté nord mesure 2m60, le côté nord-est 3m, le côté sud-est 0m50, le côté sud 2m87 et le côté ouest 0m50. Il a une épaisseur de 1m80.

» La face supérieure est presque plane. On y remarque cependant sept

creux, chacun de deux centimètres de profondeur, à l'exception de celui du Nord qui en a trois.

» Les faces latérales ne présentent rien à noter.

» La pierre est enterrée de 30 à 50 centimètres.

» La légende de la pierre de Senenne nous apprend que, Saint-Martin voulant élever une église au milieu de la plaine, le diable chercha tous les moyens de mettre obstacle à l'exécution de son dessein. Mais le saint fut plus rusé que le démon; en une nuit il éleva son église. Un matin, ce dernier entra dans une violente colère en voyant le temple complètement édifié et, saisissant un quartier de roc, il le lança, du haut des rochers de Poilvache, dans la plaine, pour écraser le saint (1).

» Presque à l'extrémité méridionale de l'arrondissement de Thuin (Hainaut), à deux kilomètres et demi du village de Baileux, sur la route qui relie Boutonville, hameau de cette commune, à Gonrieux, s'offre aux regards une pierre gigantesque, vulgairement appelée *Pierre qui tourne*. Elle est placée à la limite du Namurois et du Hainaut, sur un plateau de 262 mètres d'altitude. La grande route de Couvin à Chimay passe à 250 mètres environ au Nord de cette pierre.

» C'est un bloc brut de grès. Il a la forme d'un cône ayant pour base un hexagone irrégulier. Ce monolithe a une longueur de 3$^{m}$20; sa plus grande largeur est de 1$^{m}$30; il ne s'élève au-dessus du niveau du sol qu'à une hauteur de 1$^{m}$20.

» Il est orienté de l'Est à l'Ouest.

» Sa face supérieure présente les particularités suivantes :

» *A*. Un creux d'une longueur de 2$^{m}$10 et d'une largeur variant de 0$^{m}$50 à 0$^{m}$70;

» *B*. Un canal de 0$^{m}$60 de longueur sur 0$^{m}$07 de large presque à l'extrémité vers l'Ouest et de 0$^{m}$09 du côté opposé;

» *C*. Un bassin oblong mesurant 0$^{m}$35 en longueur et 0$^{m}$12 sur la plus grande largeur;

» *D*. Quatre petits cercles ayant l'un, celui du Nord, 0$^{m}$07 de diamètre; les autres 0$^{m}$03;

» *E*. Deux sillons, dont l'un est le prolongement de celui qui se trouve sur la face tournée vers le Sud.

» La dénomination de *Pierre qui tourne* se rapporte uniquement à la légende du monolithe. Nous ne sommes pas en présence d'une roche de la catégorie des pierres mobiles. Celle de Baileux est solidement engagée

---

(1) *Ann. de la Société archéologique de Namur*, t. VII, p. 321.

dans le sol qui l'entoure et le propriétaire du terrain a pu constater la chose, il y a quelques années, lorsqu'il commença à creuser, du côté nord, un fossé dans lequel il voulait enterrer ce vestige d'une autre époque.

» C'est au pied d'un escarpement du plateau de Montaigle, à moins de deux kilomètres du château de ce nom, que l'on rencontre, près du petit hameau de Flun, sur le territoire de la commune de Weillen, une *Pierre du diable* qui mérite tout particulièrement d'être signalée.

» Weillen appartient à l'arrondissement de Dinant et est éloigné de cette ville de sept kilomètres.

» Dans la ravissante vallée où coule le Flavion et qui porte, à partir de Flun, le nom de *Fond de Fechlenne* (1), se dresse à l'extrémité du *Pré de Fechlenne*, sur la droite du ruisseau renommé pour ses truites, et auprès d'une vanne d'irrigation, un monolithe d'un grès bleuâtre, tâcheté de mousse et de lichen, en partie enseveli dans des terres rapportées. Il forme un rectangle qui mesure $3^{m}20$ de longueur sur $1^{m}30$ de largeur. Sa hauteur, à partir du niveau actuel du sol, est de $1^{m}25$; mais, ce niveau a été établi seulement lors de la construction du mur de l'église; un remblai de plus de $0^{m}80$ a été opéré alors, de sorte qu'aujourd'hui l'enfoncement est de $1^{m}50$. La sonde, après avoir traversé, outre la terre rapportée, une couche de limon, a établi ce chiffre et a permis de s'assurer que la pierre repose sur de l'argile jaune. Primitivement donc, le mégalithe avait, au-dessus du sol, 2 mètres de hauteur.

» Ce colossal quartier de roc, en dolomie, a dû être détaché d'une roche voisine, la *Roche de l'Evêque*, qui se trouve en face, sur le penchant de la colline.

» L'orientation de la pierre de Fechlenne est de l'est à l'ouest.

» Ce roc brut se distingue, en outre, par des particularités qui anciennement y firent attacher un caractère légendaire et sacré.

« Examinez de près, cette *Pierre du diable*, écrivait, il y a une ving-
» taine d'années, un archéologue namurois (2), et vous y reconnaîtrez
» l'image du diable couché de tout son long. L'une des extrémités, un
» peu creusée, porte l'empreinte de sa tête; deux excavations, existant
» dans le sens de la longueur, marquent la place de ses bras. Mais (chose
» plus significative) considérez, vers le milieu du monolithe, ce creux qui
» parait taillé de mains d'homme. On vous dira, et vous pourrez voir par
» vous-même qu'il renferme presque constamment un liquide couleur de
» sang. »

(1) *Fechlein*, par corruption, de l'allemand *Bächlein*, tout petit ruisseau.
(2) Annales de la *Société archéologique de Namur*, t. IX, liv. 4, p. 426.

» L'écrivain auquel j'emprunte ces lignes rapportait la légende dans toute sa naïveté.

» Ce qui est vrai, c'est que la face supérieure de la pierre contient de ces cavités et de ces rigoles qui ont fait considérer jadis ces sortes de monuments comme des autels d'oblation.

» Ces cavités sont creusées par la nature et non par la main de l'homme.

» A la surface, sur la longueur de la pierre, on remarque :

» Un bassin oblong de $0^m75$ de longueur sur une largeur de $0^m20$ à une extrémité et de $0^m10$ à l'autre. La profondeur en est de $0^m10$.

» Deux bassins, entièrement arrondis, l'un au diamètre de $0^m10$, l'autre au diamètre de $0^m30$, avec une profondeur de $0^m12$ ; enfin une dépression de $0^m35$ de longueur sur $0^m30$ de largeur, avec une profondeur de $0^m11$. Cette dépression correspond avec la marche de la face N. N. E., qui a une longueur de $0^m37$ sur une largeur de $0^m35$.

» J'ajoute que de la pierre de Fechlenne le regard embrasse un ensemble de collines boisées qui semblent se grouper en cirque autour d'elle. »

M. L. Lambot. — « Messieurs, permettez-moi de vous présenter quelques observations sur les pierres *isolées* ou *levées*.

» On constate généralement, dans les terrains remaniés et dans les alluvions, beaucoup de blocs isolés que, souvent, l'on prend pour des mégalithes et dont la présence est due à des faits géologiques.

» Différentes causes ont occasionné la présence des pierres isolées, et peuvent les avoir placées dans une position toute autre que celle qu'elles occupaient à leur origine.

» Les blocs les plus communs, dans nos environs, sont en grès landénien. Cette roche quartzeuse, dure, tenace, est facile à reconnaître par les fissures qui la traversent et par son délit luisant mamelonné. Elle gît naturellement dans les sables, au milieu desquels elle se trouve disséminée.

» Le grès landénien fut assez abondant jadis dans le Hainaut, où il servit à l'édification de beaucoup de constructions. Je citerai entr'autres, les fortifications, la tour romane et l'hôtel de ville de Binche ; le château, le chœur de Sainte-Waudru et la majeure partie de l'hôtel de ville de Mons ; les vieux édifices des Estinnes, etc. L'étage landénien a été développé sur la presque totalité de la surface du Hainaut jusqu'à Beaumont. Les sables et les argiles, qui le constituent principalement, ont été enlevés par les courants quaternaires. Les grès intercalés dans ces dépôts friables et meubles sont restés en place lors de la dénudation des sables et des argiles, en prenant des positions différentes de celles qu'ils avaient d'abord. Des

blocs isolés se rencontrent fréquemment, soit à la surface du sol, soit dans le limon supérieur. Il est évident que les plus volumineux ont été débités soit pour les constructions, soit pour l'empierrement des routes. Aujourd'hui encore on débite cette roche, quand on la rencontre dans les sablonnières ouvertes dans l'étage tertiaire, comme à Carnières, à Maurage et au Malcampé, près Thuillies.

» Parfois, des blocs de roche proviennent d'éboulis. Ils ont glissé suivant la pente de la montagne là où ils semblent avoir été apportés par la main de l'homme.

D'autres fois, il en est pour eux comme pour les blocs de quartz blanc de l'Ardenne, dont les schistes environnants ont été dénudés, soit par suite d'ablations, soit par les agents atmosphériques. Ils sont restés isolés dans les alluvions.

» Dans la séance du 17 juin dernier de la *Société géologique*, M. G. Dewalque a rendu compte de la visite qu'il a faite à Solwaster (Sart) où quelques journaux politiques avaient annoncé la découverte d'un dolmen. Il aimait, dit-il malicieusement, à voir le bloc naturel avant sa transformation *possible* en mégalithe. La pierre qu'il visita est un énorme bloc de quartzite révinien, que ses dimensions seules distinguent de celles qui sont éparses çà et là aux environs et désignées vulgairement sous le nom de *Pierres volantes*. La description qu'il en donne pourrait s'appliquer à bien des dolmens proclamés authentiques.

» Les débâcles des fleuves peuvent entraîner au loin les roches que ceux-ci rencontrent sur leur parcours. Dans les environs de Maeseyck, il y a, disséminés dans les champs, de volumineux blocs de quartzite révinien, que la Meuse y a déposés lors d'une crue comtemporaine de la débâcle. Ces blocs, qui mesurent plusieurs mètres, sont à vives arêtes; ils ne peuvent avoir été amenés là où ils gisent épars, que sur d'énormes glaçons qui les avaient pour ainsi dire grapinés dans le lit des fleuves. Les courants rapides, comme on sait, commencent leur congélation dans le fond.

» Il est difficile de pouvoir juger de l'authenticité *d'une pierre déplacée par la main des hommes.*

» Si, vous le voulez bien, je passerai en revue celles que l'on préjuge d'origine mégalithique, relatées dans le travail de M. le baron de Loë et qui sont à portée de mon appréciation et de ma connaissance des lieux où elles furent rencontrées.

» *Bouffioulx*. Ces blocs doivent être en grès landénien, comme ceux que l'on rencontre à Roux (Namur), et sur les collines environnantes, qui sont à la même altitude.

» *Bray*. Ce bloc était landénien; il en existe encore de plus petits dans les environs. Il était resté en place par suite de l'enlèvement des sables et des argiles qui sont encore demeurés sur les collines qui avoisinent la vallée de la Haine. Là où le landénien a été enlevé sur une largeur de 4 à 5 kilomètres, il est fréquent de trouver des blocs de grès landénien isolés et même de silex de l'étage des rabots, quoique la craie soit disparue. Si les caprices des courants descendants dénudateurs avaient passé par certains endroits, on aurait vu d'énormes blocs de calcaire carbonifère ne se reliant à aucune roche et en transition de stratification. Ce sont les effets de la faille Eifelienne du Sud. D'ailleurs, on peut voir des blocs de landénien renversés et bien près d'être « pierres levées » dans les sablonnières abandonnées de Péronnes, situées dans la même vallée que Bray.

» A Carnières, en amont de Bray, le landénien est en place. Simultanément avec le sable, on exploite des blocs de grès qui y sont intercalés. Si les courants, qui ont creusé la vallée de la Haine, parfois si large et si profonde, avaient exercé leur action dénudatrice, on aurait pu, grâce au mouvement de bascule que font les blocs dans leur chute, obtenir des « pierres levées » d'une centaine de mètres cubes, et d'un poids énorme.

» *Clermont*. Sur le territoire de cette commune, les dunes qui existent encore à quelques kilomètres de là, à Thuillies (Malcampé), peuvent très bien s'être étendues jusque là, et avoir laissé, à la suite de leur enlèvement, des blocs de grès. Rien non plus d'extraordinaire à ce que l'on y rencontre des silex. Le terrain crétacé existe encore sur certaines parties assez vastes de la commune, à Viscourt, par exemple.

» *Erbaut*. Le tertiaire y existe partout; rien d'étonnant d'y rencontrer des blocs de grès panisélien, bruxellien ou landénien.

» *Ghlin*. Se trouve dans la large vallée de la Haine, qui est une érosion de 40 à 50 mètres de hauteur, sur une largeur de plusieurs kilomètres. Les terrains dénudés ou enlevés par les eaux ont certainement dû laisser, sur place, les blocs de grès qu'ils renfermaient.

» *Gozée*. Le grès landénien y a été exploité dans la partie sud de la commune. Est-ce un bloc glissé le long d'une berge d'érosion, et resté debout par suite de sa descente le long de la pente et calé ensuite par le limon hesbayen ? ou est-ce un bloc qui a glissé le long des terrasses de la carrière pendant l'exploitation, et qu'ensuite on a laissé pour servir de borne? Les sables des eaux qui accompagnaient ce bloc ont toutefois disparus et se retrouvent à une altitude de trente mètres plus élevée à quelques kilomètres au Sud. En 1880, il y avait encore une carrière ouverte à une cinquantaine de mètres de ce bloc levé. Un grès, identique à celui du méga-

lithe supposé, y était exploité sous quelques mètres de limon hesbayen.

» *Heyd*. Même bloc de poudingue de Burnot que celui dont il sera fait mention à propos de Wéris.

» *Jambes*. Des blocs de dolomie carbonifère se retrouvent partout dans les alluvions qui recouvrent les sommets de la vallée de la Meuse. Il peut, à plus forte raison, s'en rencontrer dans la vallée qui est creusée dans cette roche au Sud de la commune. Des blocs peuvent fort bien avoir glissé le long de la berge. Ayant été formés entre deux lits d'un terrain stratifié, il n'est pas étonnant qu'ils offrent la forme tabulaire.

» *Malempré*. Blocs erratiques de quartzite silurien, communs dans les Ardennes. Se trouvent à l'Avalpendage de Fraiture, un des points culminants de la Belgique.

» *Ortho*. Des blocs de quartz hyalin semblables sont communs dans les Ardennes.

» *Presles*. Grès de l'étage quartzo-schisteux, qui affleure sur toutes les hauteurs du Sud dominant la commune.

» *Salm-Château*. Il peut fort bien se rencontrer, dans la vallée de la Salm, des blocs plus ou moins volumineux, de quartzite ou d'arkose; il y en a tant partout, sur les versants ou même sur les parties plus ou moins plates de cette région!

» *Stavelot*. Blocs du terrain silurien communs sur la bruyère entre Spa et Francorchamps et qui se trouvent à une altitude bien plus élevée que les bords de l'Amblève.

» *Thuillies*. A la Houzée, hameau de cette commune, le sol est jonché de grès landénien, en blocs plus ou moins volumineux. Les dunes exploitées comme sablonnières, au Malcampé, qui est à une altitude plus élevée, sont parfois parsemées de grès de la même formation, qui sont débités en pavés, en dalles, etc., etc. Dans les parties basses, les sables ont été enlevés par érosion et les grès sont restés; dans la culbute qu'ils ont dû subir, ils ont gardé des positions autres que celles qu'ils avaient primitivement. Par un mouvement de bascule, survenu au bas d'un bloc, celui-ci a pu, par suite de l'érosion, être resté planté verticalement, d'autant plus que des limons argileux se sont déposés postérieurement aux grandes érosions qui ont enlevé dans ces parages le crétacé et le tertiaire. Ce dernier a dû y exister au moins jusqu'au miocène.

» *Velaine-sur-Sambre*. Le terrain bruxellien a existé sur tout le territoire de cette localité; il a parfaitement pu laisser, après son enlèvement par les eaux, des blocs témoins de son gîsement.

» *Waha*. Village ancien de la Famenne, possédant une église romane

du onzième siècle, située sur le penchant d'une colline. Des blocs sont certainement descendus le long des pentes, qui sont assez rapides en certains endroits.

» *Verviers.* Voir le rapport de M. Dewalque à la *Société géologique de Belgique*, dans sa séance du 17 juin 1888.

» *Wéris.* La pierre reconnue comme mégalithe est un gros bloc de poudingue de Burnot qui affleure sur la hauteur dominant cette localité. Des blocs semblables sont très fréquents sur le versant de la montagne, contre laquelle le village est adossé, à Heyt et à Harre. L'an dernier, j'ai vu, vers Burnontige, un bloc aussi volumineux que celui de Wéris, qui avait glissé, à la suite de l'hiver, d'environ un mètre suivant la pente de la montagne. Il a même roulé sur d'autres blocs moins volumineux qui sont restés en dessous. Un magnifique spécimen de l'affleurement de la roche qui a fourni une grande quantité de blocs erratiques se trouve à quelques kilomètres de Wéris, dans la vallée de l'Aisne. Il est connu dans le pays sous le nom de *Mur du diable*. Cet affleurement domine la vallée à 25 ou 30 mètres de hauteur; les bancs en sont verticaux et les schistes environnants ont été enlevés par les agents atmosphériques, de manière à laisser complètement dégagé le banc de poudingue, qui a 15 à 20 mètres d'épaisseur. Vu du pied, cet affleurement, quelque peu déchiqueté vers le haut, ressemble à une immense ruine de construction titanesque.

» De cette appréciation rapide et générale, il résulte que l'on doit souvent se méfier des blocs isolés et que l'on est enclin à présumer comme ayant été mis, là où ils sont rencontrés, par la main de l'homme. Ce ne sont, fréquemment, que des témoins constatant, soit des immenses transports, soit des dénutations géologiques ou bien des ablations effectuées à notre époque.

» Ce n'est donc qu'avec une grande circonspection, Messieurs, qu'il est possible de se prononcer et mon opinion est qu'il est imprudent d'affirmer quand la géologie ne vient pas au secours de l'histoire. »

M. de Munck. — « J'ai observé, sur les territoires des communes d'Havré et d'Obourg, des faits semblables à ceux dont M. Lambot vient de nous entretenir.

» Grâce aux terrassements exécutés lors du creusement du canal du Centre (rive droite de la Haine), ainsi qu'à l'époque de l'établissement du petit railway de la *Société des phosphates du bois d'Havré* (rive gauche de la Haine), il m'a été donné d'étudier de belles coupes de terrain quaternaire qui m'ont montré, reposant sur la craie, des dépôts formés de fragments de craie, de silex, de sable et de blocs de grès parfois très volumineux, le tout enlevé aux terrains crétacé et landénien par les eaux torren-

tueuses qui ont creusé la large vallée de la Haine, à l'époque quaternaire.

» Ces éléments étaient disposés sans stratification régulière, de telle façon que, par place, des blocs de grès de plusieurs mètres cubes de volume se trouvaient irrégulièrement disposés dans la craie remaniée, au milieu d'amas de silex ou dans du sable provenant de la désagrégation des collines tertiaires, dont on retrouve encore des lambeaux sur les hauteurs voisines.

» Il suffit d'une légère dénudation dans les terrains meubles renfermant les blocs de grès, dont il vient d'être question, pour mettre ceux-ci à découvert. Ces blocs se trouvent, du reste, à de faibles profondeurs dans le sol. Des actions purement naturelles ont donc pu, dans bien des cas semblables à celui que je viens de citer, dégager, des terrains meubles qui les ont environnés, les blocs de roches volumineux que, trop souvent, par manque de connaissance de la géologie, l'on a pris pour des monuments érigés par l'homme.

» A Havré et à Obourg, j'ai retrouvé dans les bois des traces peu profondes d'anciennes exploitations de grès landénien, dont on s'est servi, en partie, pour la construction des églises de ces deux communes, du château d'Havré, de la chapelle de Bon Vouloir, etc. »

M. le baron de Loë. — « Je partage les idées émises par MM. Lambot et de Munck, du moins pour beaucoup de nos mégalithes. Ce sont les considérations que l'on vient d'entendre qui m'ont fait écrire, dans mon mémoire, que les huit dixièmes de nos monuments de grandes pierres brutes connus sont sujets à caution et n'ont d'archéologique que leurs légendes. »

M. D. A. Van Bastelaer. — « M. Lambot nous fait remarquer dans ses diverses observations que d'ordinaire lus blocs soupçonnés ou reconnus « pierres levées » peuvent être dans leur place naturelle. C'est entendu; les archéologues ne prétendent pas que les mégalithes ou pierres consacrées par les hommes primitifs ont été extraites, ni transportées au loin, ni mises en place par ces hommes. Ceux-ci ont simplement choisi et consacré ces pierres sur place.

» Sans doute pour juger de la légitimité d'un mégalithe, il est convenable que la géologie soit consultée par l'archéologue. Il convient de savoir si la pierre est dans son terrain et dans sa position naturelle ou bien si les lois de l'équilibre indiquent que les mains de l'homme sont intervenues pour le transporter ou, au moins, pour lui donner une position artificielle. Mais qu'un mégalithe consacré se trouve dans une position naturelle ou artificielle, qu'il soit dans son terrain d'origine ou qu'il ait été transporté fort loin, cela ne prouve rien pour ou contre sa légitimité.

Ce qui établit cette légitimité ce sont les preuves archéologiques, les légendes antiques les traditions populaires, les arguments toponymiques et linguistiques.

De ce qu'un bloc est couché et non dressé, s'en suit-il que l'on doive en rejeter toute idée archéologique? Ce serait condamner *a priori* tout *dolmen*.

» D'autre part, si un bloc se trouve dans son terrain naturel de transport, c'est à dire si la géologie nous démontre que c'était une pierre dite *volante* qui a été déposée par transport naturel ou par dénudation, dans l'endroit où elle se trouve, est-elle condamnée nécessairement pour l'archéologie? Nullement! Je vais plus loin: si la géologie constate que cette pierre peut tenir, ou même tient certainement de la nature, sa position verticale, est-il prouvé qu'elle ne peut être un *menhir*? Non, sans doute! Je crois que, fort rarement, un mégalithe de grandes dimensions a été détaché de la roche, ou façonné, ou transporté au loin par l'homme préhistorique. Celui-ci, ayant choisi le bloc qu'il voulait consacrer au culte, a pu le reculer ou l'avancer pour créer un groupe ou pour le placer à sa convenance; il a pu dresser le mégalithe sur place ou le façonner quelque peu, ou combiner sa position avec d'autres blocs; mais le plus souvent, profitant sans doute du travail de la nature, il a utilisé telle quelle la pierre isolée dont on a expliqué géologiquement la présence.

» Il y a plus : dans bien des cas, le choix de ces mégalithes et leur application au culte n'ont pas été prémédités, ni arrêtés systématiquement. Souvent une pierre est devenue sacrée progressivement, par une habitude commencée sans parti pris, selon les circonstances, la facilité, l'utilité, etc., qui amènent une coutume.

» La communication de M. Lambot nous fait connaître les circonstances géologiques qui entourent un certain nombre de mégalithes extraits du catalogue de M. le baron de Loë. Mais, à mon avis, l'auteur va trop loin dans ses conclusions. Aucun de ces mégalithes ne trouve grâce devant lui, même les allées mortuaires de Wéris.

» M. Lambot n'a cependant rien démontré et n'a, du reste, prétendu démontrer rien autre que la *possibilité* que tous ces blocs fûssent dans leur place naturelle.

» Sans doute, l'on a parfois été trop loin dans le sens opposé. La sagesse sera toujours le juste milieu.

» Je dois dire un mot des monolithes de Gozée et de Viscourt-Clermont. Ce sont des grès landéniens, sans doute, et l'on en a exploité dans la commune, ce qui ne prouve rien, puisque le mégalithe de Viscourt et deux des Zeupires de Gozée, ont eux-mêmes été exploités ainsi! La supposition que le

mégalithe de Gozée, haut de près de 5 mètres, fut une borne est controuvée; celà ne repose sur rien et n'est pas vraisemblable. La fouille a prouvé qu'il n'est pas arrêté sur la berge d'érosion et notre savant académicien Briart y a vu un mégalithe réel (1). M. G. Dewalque a jugé de même la pierre de Velaine (2). Quant aux silex de Viscourt, que M. Lambot déclare se trouver naturellement dans *certains terrains* crétacés de la commune, il m'accordera sans doute que le *Champ du diable* n'étant pas du terrain crétacé et surtout les silex étant *taillés*, ceux-ci ne s'y trouvent pas à l'état naturel. Je n'ai pas à refaire ici l'étude de ces menhirs, qui n'a pas été infirmée, du reste, jusqu'à ce jour, et je renvoie aux publications parues. »

M. V. Jacques. — « A propos des pierres de Duysbourg, je ferai remarquer en passant, que ces blocs ne peuvent point être en grès landénien *dénudé,* comme semble le dire M. le baron de Loë, puisque le limon, en cet endroit, recouvre immédiatement le sable bruxellien. »

M. le baron de Baye. — « En ce qui concerne l'époque tertiaire et l'époque quaternaire, l'archéologie préhistorique se trouve indissolublement liée à la géologie. L'époque néolithique, cette dernière phase de l'âge de la pierre, semblait échapper à la tutelle imposée à ses deux aînées. M. Lambot, dans son intéressante communication, a revendiqué, comme géologue, certains droits dans l'étude des mégalithes. Il a rendu service, en appelant l'attention sur les monuments qui pourraient n'être pas véritablement l'œuvre de l'homme. Je vous demanderai, Messieurs, si quelques-unes des pierres mentionnées dans les divers ouvrages qui ont traité de la question, ne portent pas de cuvettes et n'ont pas servi de polissoirs. Je voudrais également savoir s'il n'existe pas, en Belgique, des pierres à écuelles, semblables à celles reconnues en France et en Suisse.

» J'espère que les archéologues belges, qui ont déjà rendu de si puissants services à la préhistoire, s'appliqueront à rechercher s'il n'existe pas de pierres à écuelles ou de polissoirs, dans le pays, et qu'ils en dresseront une liste. »

M. de Munck. — « Dans son mémoire sur les mégalithes, M. le baron de Loë mentionne les découvertes de silex taillés néolithiques qui ont été faites dans le voisinage des monuments de pierres brutes. Ces découvertes tendraient à renforcer l'idée que les monuments en question ont été élevés par les peuplades de la dernière période des âges de la pierre.

» Je crois cependant, tout en admettant la grande valeur que pourraient avoir les trouvailles d'armes et d'outils dans le voisinage des mégalithes, qu'il ne faudrait pas, dans bien des cas, y attacher trop d'importance. Les nombreuses

---

(1) Voir *Ann. soc. géol. Bel.*, t. vii, p. cxlviii.
(2) Ibid.

découvertes, faites en Belgique jusqu'à ce jour, démontrent que presque tout notre pays a été parcouru, sinon habité, par l'homme de l'époque néolithique. Partout, dans la plupart de nos provinces, on a rencontré des débris de l'industrie de l'âge de la pierre, attestant le séjour plus ou moins prolongé ou, tout au moins, le passage fréquent des peuplades des temps préhistoriques.

» J'ai, pour ma part, l'exemple d'une région que j'ai parcourue en tout sens. Elle est composée de 37 communes (1), sur les territoires desquelles j'ai rencontré, en quelque sorte à chaque pas, des débris d'armes et d'outils en silex. L'une de ces 37 communes est Bray; il s'y trouvait jadis un menhir aux dimensions colossales, dont l'authenticité ne paraît pas être mise en doute (2). Le territoire de cette commune n'est cependant pas plus riche en silex ouvrés que ceux des autres, sur lesquels j'ai pu découvrir, outre de nombreux débris éparpillés appartenant à l'époque néolithique, treize stations préhistoriques bien définies (3). Je crois donc que, pour se permettre de considérer les découvertes de silex taillés, comme ayant une certaine valeur pour la détermination de l'âge d'un monument mégalithique, il faut qu'elles soient faites, ou bien sous le monument même, ou bien, à la rigueur, dans son voisinage immédiat, et que, dans tous les cas, elles aient une importance et une signification évidentes.

» Il serait à désirer, comme l'a indiqué M. le baron DE LOË dans son travail, que des fouilles méthodiques soient exécutées aux pieds de nos mégalithes. Le Gouvernement, les Associations savantes ou même les particuliers auraient là un beau champ d'étude, qui pourrait leur fournir d'utiles renseignements sur les plus anciens de nos monuments nationaux. »

M. le baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « Autrefois, on a accueilli et considéré d'emblée comme authentiques, les monuments qui nous occupent. On semble maintenant tomber dans l'excès contraire. Pourquoi nier que ces blocs

---

(1) Ces 37 communes sont :

Asquillies, Harmignies, Nouvelles, Ciply, Spiennes, Villers-Saint-Ghislain, Bray, Waudrez, Binche, Epinois, Buvrinnes, Hyon, Mons, Havré, Boussoit, Nimy, Obourg, Bracquegnies, Ville-sur-Haine, Thieu, Saint-Denis, Maisières, Gottignies, Rœulx, Casteau, Thieusies, Masnuy-Saint-Jean, Mignault, Naast, Ecaussines, Henripont, Braine-le-Comte, Ronquières, Virginal, Ittre, Haut-Ittre et Braine-le-Château.

J'ai en outre retrouvé des silex taillés à l'emplacement du camp romain de Castre-la-Chaussée, à Boitsfort, à Uccle, ainsi qu'en un point situé un peu au Sud de Mortebeek-lez-Dilbeek.

(2) A. DE LOË, *Etude sur les mégalithes existant ou ayant existé en Belgique* (*1er fascicule des Mémoires, Rapports et Documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*).

(3) Ces 13 stations préhistoriques sont situées sur les territoires des communes suivantes, Asquillies, Mons, Havré, Obourg, Saint-Denis, Rœulx, Thieusies, Naast, Ittre et Braine-le-Château.

ont pu être érigés par l'homme et avoir été l'objet d'un culte superstitieux, parce que les géologues constatent qu'ils ont été transportés d'une façon naturelle ?

» Les fontaines, les bois, n'ont-ils pas aussi fait l'objet d'un culte superstitieux, sans que cependant la main de l'homme en ait, la plupart du temps, changé la nature? N'a-t-on pas signalé beaucoup de roches encore attachées au sol et qui ont néanmoins été consacrées au culte par des peuplades préhistoriques qui y ont laissé des inscriptions et des dessins ?

» Certes, il est intéressant de savoir, par l'étude géologique, que tel mégalithe est dans sa position naturelle; mais combien peu de mégalithes reconnus authentiques sont dans ce cas ! Il est rare que l'on puisse affirmer d'un de ces monuments les mieux étudiés et les plus reconnus qu'il a été élevé par la main de l'homme. Contentons-nous de dire « consacré par l'homme » et nous resterons dans la vérité. »

M Henri Dubois. — « Permettez-moi, Messieurs, de vous faire connaître la découverte d'un second dolmen à Wéris, non loin du premier, que vous connaissez tous.

» Au commencement du printemps dernier, je fus informé par M. A. Lambert, cultivateur à Wéris, qu'en cherchant à débarrasser une de ses terres d'une pierre qui dépassait le sol d'une vingtaine de centimètres et empêchait le passage des instruments de labour, il avait mis à nu un certain nombre de blocs paraissant avoir, par leur nature, leurs dimensions, et surtout leur disposition, beaucoup d'analogie avec ceux du beau dolmen acquis par le Gouvernement dans la même localité.

» Pressé de donner mon avis sur la valeur de la découverte qui venait d'être faite, je pensai immédiatement à m'adresser à des savants experts en la matière et à réclamer leur concours; mais, par suite de diverses circonstances, je dus renoncer à suivre cette voie et fus obligé, malgré mon insuffisance, de m'occuper seul de cette affaire, qui dépasse de beaucoup ma compétence.

» Afin d'éviter de me fourvoyer, je me suis borné à recueillir tous les renseignements que j'ai pu me procurer, laissant aux savants le soin de décider si l'assemblage de pierres, auquel je demande, pour un instant, de donner le nom de *Nouveau dolmen de Wéris*, a le droit de porter ce nom à l'avenir, ou s'il n'est qu'un jeu de la nature, un groupement étrange, où la main de l'homme n'est pas intervenue.

» Le nouveau dolmen a 6 mètres 30 de longueur, 4 mètres de largeur et 1 mètre 50 de hauteur déblayée; il est distant de l'ancien dolmen de 1450 m., à vol d'oiseau. Son axe principal est dirigé du Nord au Sud. La couverture du monument se compose de trois grandes dalles d'une épaisseur variant entre quarante et soixante centimètres, reposant à l'Est et à l'Ouest sur quatre grands blocs, dont il n'est pas, actuellement, possible de déterminer toutes les dimensions, mais dont le volume paraît être de plusieurs mètres cubes.

» La figure suivante représente, d'une façon aussi exacte que possible. la disposition et la forme des blocs de la couverture et de l'assise. C'est une vue en plan, à l'échelle de deux pour cent, et orientée Nord en bas.



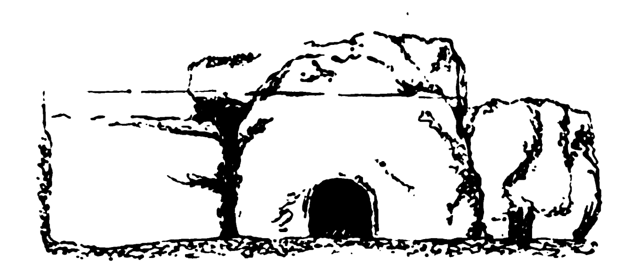
» Les blocs, dressés sont rangés parallèlement deux par deux, en face l'un de l'autre et laissent entr'eux un couloir, actuellement comblé d'argile, ayant environ 1 mètre 10 de largeur, orienté au Nord, comme nous l'avons déjà dit, et bouché par une dalle à chacune de ses deux extrémités.

» Ce couloir nous parait-être moins un dolmen qu'une vraie allée funéraire. Il sera on ne peut plus intéressant, lors de la fouille, de s'assurer si ce monument recouvre une seule ou plusieurs sépultures.

» Comme l'indique la précédente figure et la suivante, la dalle fermant l'ouverture sud, et dont l'épaisseur est d'environ 30 centimètres, est posée sur sa tranche et supporte également la couverture.



» La dalle fermant l'entrée du nord a une épaisseur moyenne d'au moins 35 centimètres et présente cette particularité qu'elle est percée d'une ouverture semi-circulaire, d'une régularité telle qu'elle me paraît devoir être attribuée à la main de l'homme. En voici le dessin.

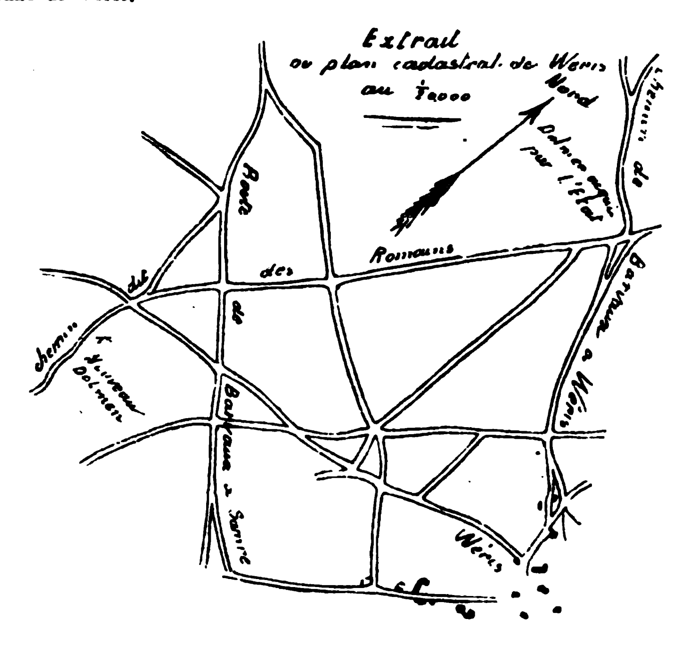


» Le dolmen n'a pas été fouillé à l'intérieur; trois de ses faces, celles du sud, du nord et de l'ouest sont entièrement déblayées, la face de l'est n'est pas encore visible; elle est cachée par les terres qu'il reste à enlever.

» Les fouilles exécutées pour dégager partiellement le monument n'ont rien produit. Il est vrai qu'elles ont été faites avec assez peu de soin. Je n'ai pu me procurer sur les lieux que les deux ou trois débris de poterie que voici et qui me paraissent d'origine romaine.

» Une particularité qui me semble digne d'être rapportée, c'est que le monument qui nous occupe n'est qu'à cinquante mètres de distance du chemin passant à côté de l'ancien dolmen et qui porte le nom de *Chemin des Romains*,

comme l'indique ci-dessous l'extrait au $^{1}/_{20000}$ du plan cadastral de la commune de Wéris.




» Je crois devoir ajouter qu'au sud du monument et touchant à celui-ci, se trouve, posé à plat, un bloc de fortes dimensions qui ne parait pas faire partie de l'ensemble et dont on n'aperçoit que la face supérieure.

» Au nord sont également disséminés, sans ordre apparent, dix blocs dont quelques-uns, entièrement dégagés, ont plus d'un demi-mètre cube et dont d'autres sont encore enfouis de telle façon qu'il est impossible d'apprécier leur volume.

» Toutes ces pierres, ainsi que celles du nouveau et de l'ancien dolmen, sont des poudingues extraits des carrières situées à environ trois kilomètres de distance.

» Pour terminer, j'ajouterai que le propriétaire du terrain m'a promis qu'aucune fouille ne sera faite, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du dolmen avant que le Congrès de Charleroi ait eu le temps de se prononcer sur son authenticité, ou, tout au moins, de prendre des mesures propres à éclairer son jugement. »

M. Guignard. — « Je crois, Messieurs, que les archéologues ne sont pas en désaccord avec les géologues sur le sujet.

» Les auteurs anciens, la Bible elle-même, constatent le culte des peuples de l'antiquité pour les pierres isolées. Les Anciens ont trouvé des pierres en place ou amenées d'une façon naturelle ; ils les ont érigées et consacrées. Actuellement encore, en Suède, les habitants de certains villages vont déposer de l'argent sur des blocs erratiques qui sont restés des objets du culte ; et, dans notre Bretagne, ne dépose-t-on pas encore aujourd'hui, sur les pierres isolées, en place naturelle ou non, des œufs ou d'autres offrandes en nature? »

M. AUBRY. — « Ce culte superstitieux a été transformé par l'Eglise. C'est ainsi que l'on voit des crucifix sculptés sur certains mégalithes de Bretagne. »

M. le baron DE BAYE. — « Le monument de Wéris est plutôt une allée couverte qu'un dolmen. »

M. LE PRÉSIDENT. — « M. MOREELS, dans une communication sur Wéris, faite à la *Société géologique de Belgique*, nous a dit avoir trouvé sur les lieux un silex taillé. »

M. GUIGNARD. — « C'est un fait à noter que les sépultures se trouvent souvent le long des voies antiques. Le dolmen de Wéris aussi, suivant le plan de M. H. DUBOIS, est situé contre un chemin dit *des Romains*. »

M. LE PRÉSIDENT. — « M. MOREELS a, je crois, découvert un troisième dolmen à Wéris. »

M. le chanoine GORDIÈRE. — « Certains blocs fichés en terre ont rempli l'office de bornes limitantes des terroirs ou des propriétés des grands monastères. »

M. GUIGNARD confirme ce fait.

Sur la proposition de M. le baron DE LOË, la section émet le vœu *que des fouilles scientifiques soient pratiquées, sans plus tarder, par la Société archéologique de Charleroi, sous le nouveau dolmen de Wéris et qu'il soit avisé, le cas échéant, à sa conservation.*

M. LE PRÉSIDENT met à la disposition des membres présents plusieurs exemplaires de sa notice intitulée : *Le prétendu dolmen de Solwaster* (1).

M. le docteur C. COMHAIRE fait parvenir au bureau deux notes, déjà publiées, relatives aux monuments mégalithiques découverts près Solwaster et autres mégalithes déjà signalés dans le mémoire de M. le baron DE LOË.

M. le baron DE LOË. — « Avant de finir, Messieurs, il me semble opportun de faire remarquer une fois encore, qu'actuellement, l'on ne songe plus à attribuer aux Celtes les monuments de pierres brutes.

» Ces monuments se rencontrent également dans des régions que les Celtes n'ont jamais parcourues.

---

(1) Cette note de M. le professeur DEWALQUE est extraite des *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XV, *Bulletin*, 1888.

» On croit, au contraire, qu'ils doivent être attribués, pour la plupart, aux hommes de la dernière période de l'âge de la pierre et aussi de l'époque du bronze. On a renoncé à voir, *dans les dolmens*, des tables de sacrifice ou des autels et à y chercher des rigoles pour aider à l'écoulement du sang des victimes, etc., etc. Ce sont des tombeaux et rien que des tombeaux. »

M. le Président remercie MM. de Loë, Lambot, H. Hock et Dubois de leurs intéressantes communications sur les mégalithes de Belgique. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à dix heures.

---

## 6 août 1888.

### SÉANCE DU SOIR.

---

La séance est ouverte à 8 heures.

Prennent place au bureau : MM. le professeur Dewalque, *président;* J. Van den Gheyn, *vice-président;* le docteur V. Jacques, *rapporteur;* Em. de Munck et le baron A. de Loë, *secrétaires*.

M. le Président déclare la séance ouverte et demande à l'assemblée de continuer la discussion des mémoires publiés dans le premier fascicule des *Mémoires et documents imprimés en vue des travaux du Congrès de Charleroi*.

M. de Munck dépose sur le bureau un erratum de son mémoire sur l'homme tertiaire, dont l'impression s'est faite précipitamment. Il prie le Comité exécutif du Congrès de bien vouloir insérer cet erratum dans le Compte-rendu. (*Adopté.*)

M. le Président prie M. de Munck de lire les conclusions de son mémoire intitulé : *Quel est l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique?* Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir présenter ses observations au sujet de ce travail. Aucune observation n'étant présentée, on passe à la discussion de la question suivante soumise à la première section : *L'homme a-t-il vécu en Europe à l'époque tertiaire ?*

M. Guignard. — « Deux écoles se partagent le monde savant au sujet des origines de nos ancêtres; la première veut que l'homme ait toujours été « *lui* » et que le genre n'en ait pas varié.

» La seconde, l'école transformiste, voit dans l'homme le descendant, perfectionné, il est vrai, des *cœnopithecus, des adapis, des oreopithecus Bambolii. des pliopithèques, des mésopithèques, des dryopithèques* et autres espèces simiennes. M. de Mortillet, le savant professeur de l'École d'anthropologie

de Paris, donne comme intermédiaire entre ces espèces et l'homme un être qui n'a pas tous les caractères simiens et qui, cependant, n'est pas encore l'homme, mais aurait été suffisamment intelligent pour avoir su allumer du feu et tailler des silex.

» Tel est l'*anthropopithèque*, dont on aurait découvert les traces dans les gisements tertiaires thénaisiens, gisements qui sont caractérisés par la présence de silex craquelés ou retouchés sur les bords, comme ceux que j'ai l'honneur de faire circuler sous vos yeux, et dont la taille, des plus grossières et des plus primitives aurait été effectuée intentionnellement. M. l'abbé BOURGEOIS, mon regretté professeur, de même que M. l'abbé DELAUNAY, croyaient à la taille intentionnelle des silex de Thenay et ces savants soutinrent cette opinion dans plusieurs Congrès, où ils rencontrèrent de nombreux contradicteurs.

» L'*anthropopithèque* et son œuvre donnèrent lieu à nombre de discussions savantes car, en réalité, jusqu'à ce jour, il n'a existé que dans les théories d'une école et de son auteur, homme d'une grande science dans les questions géologiques et anthropologiques, mais trop convaincu, nous devons le dire, du rôle d'un anthropomorphe opportuniste dans l'ordre de la création.

» En 1884, lorsque le Congrès de l'Association française vint à Blois, son premier soin fut d'étudier le gisement thenaisien. M. D'AULT DU MESNIL, le savant président de la *Société de géologie de France*, ouvrit une tranchée où l'on ne constata pas la présence de l'*anthropopithèque* fossile, si désiré, mais celle, dans la couche d'argile verte, d'un drain de silex craquelés par une cause inconnue.

» Les courants hydrothermaux, mis en avant comme ayant pu produire ce résultat, furent attentivement étudiés. Leur action était d'autant plus à considérer que, d'après le moine AYMOIN, signalé par l'abbé BORDAS dans son « *Histoire des Dunois* » le lac de Verdes, aux premiers siècles de notre histoire, se serait mis à bouillonner et aurait rejeté sur ses rives une quantité considérable de poissons morts dont les habitants du pays auraient fait leur nourriture pendant plusieurs semaines. Or, le lac de Verdes n'est qu'à quelques lieues de distance de Thenay. Qu'est-ce donc qu'une portion aussi minime d'espace pour le développement d'un phénomène géologique? Je signalai, à cette époque, ce fait à l'attention de mes savants collègues. Des expériences furent décidées et faites dans les laboratoires de MM. FUCHS et BOULE; elles démontrèrent, m'a-t-on dit, qu'à une haute température les silex pouvaient en effet être profondément altérés dans leur organisme.

» L'idée d'un homme tertiaire, précurseur de l'homme quaternaire que nous admettons tous, fut donc abandonnée d'autant plus facilement qu'il n'en existait aucune trace à l'état fossile et que les silex, dont la taille lui était attribuée, ne furent pas considérés, après un examen minutieux, comme portant les traces d'un travail intentionnel. »

A l'appui de sa communication, M. Guignard fait circuler, dans l'assemblée, une série de silex provenant des gisements de Thenay (Loire-et-Cher). Les uns sont simplement éclatés par l'action des agents atmosphériques et répondent aux descriptions qui ont été données, par MM. de Munck et Arcelin(1), d'autres sont craquelés; il en est aussi qui présentent de nombreuses retouches disposées régulièrement d'un même côté; enfin, l'un d'eux offre le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion.

M. V. Jacques. — « Je n'admets pas les courants hydrothermaux; le craquelage par la chaleur donne des éclats tout-à-fait réguliers; l'influence de celle-ci est différente de celle des actions mécaniques qui ont déterminé la taille de la plupart des silex présentés. M. de Pauw, le conservateur du Musée de l'Université de Bruxelles, s'est livré à des expériences qui lui ont démontré que les caractères du craquelage du silex par le feu sont tout différents de ceux qu'offrent les silex éclatés par d'autres agents. »

M. le baron de Baye. — « Pour juger la question, du reste, il serait bon d'avoir à sa disposition d'autres matériaux que les quelques silex que nous a présentés M. Guignard. Il faudrait étudier les pièces que M. de Quatrefages et M. de Mortillet considèrent comme étant les plus concluantes. »

M. Guignard. — « Puisque la question de l'homme tertiaire devait faire l'objet d'une discussion au Congrès de Charleroi, j'avais tenu à communiquer à mes confrères de Belgique les silex tertiaires dont je pouvais disposer. Il est bien évident, qu'une étude comparative de toutes les séries découvertes jusqu'ici eût pu contribuer à les édifier d'une façon plus complète. »

M. le baron de Baye. — « L'importante question de l'homme tertiaire, posée en 1863 par Desnoyers et en 1867 par l'abbé Bourgeois, s'est trouvée maintes fois à l'ordre du jour des Congrès scientifiques.

» Je crois utile, Messieurs, puisque l'on a exprimé le désir de la voir aussi discuter au Congrès de Charleroi, de vous mettre au courant de la situation de cette question en Portugal, en vous disant quelques mots des débats qui eurent lieu au *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Lisbonne*, dont je fis partie à titre de délégué de la *Société française d'archéologie*.

» Selon M. Carlos Ribeiro, qui y fit une savante communication, les formations pliocènes des provinces d'Alemtéjo et d'Estramadura et celles de Mealhada (au nord de Coïmbre), renferment des instruments de pierre grossièrement taillés que l'on doit attribuer à l'homme ou à un être intelligent. Tandis que

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. VI, p. 259 et suiv. et *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, (1885) : *les Silex tertiaires*, par A. Arcelin, page 303 et suiv.

M. de Mortillet s'était rallié à cette façon de voir, en faisant remarquer que les silex portaient des bulbes de percussion en creux et en relief, M. Schaaffhausen émit des doutes sur les silex de M. Ribeiro, qu'il ne put considérer comme offrant des preuves suffisantes en faveur de la thèse de l'homme tertiaire. Comme M. John Evans, il exprima le désir de voir étudier les gisements d'une façon approfondie, « Pour moi », ajouta l'orateur, « j'ai des » doutes sur les silex de Thenay. Je doute également des incisions du » *Balœnotus* présentées par M. Capellini. L'homme tertiaire n'est pas encore » trouvé; l'homme pliocène est probable, mais il n'est pas prouvé. »

» De son côté, M. de Quatrefages exposa les raisons pour lesquelles il ne croyait pas à la forme intermédiaire pythécoïque.

» Dans une seconde séance de ce Congrès, M. de Mortillet déclara que, pour lui, la taille intentionnelle des silex recueillis à Otta et à Azambuja n'était pas douteuse.

» Par contre, M. John Evans déclara que, dans une question aussi importante, il convenait de procéder avec une sage lenteur. Il reconnut qu'il y avait une trentaine de silex offrant des traces de percussion. « Il y a lieu », ajouta-t-il, « d'attacher une signification à ces marques. J'ai toujours soutenu que le » bulbe de percussion permettait de présumer que les silex ont été travaillés » intentionnellement. Toutefois, il y a des forces dans la nature qui peuvent » briser les silex. Un seul bulbe de percussion ne suffit pas pour autoriser à » accepter un silex comme sûrement taillé par l'homme. »

» M. Capellini admit les silex. La question des entailles trouvées sur les côtes du *Balœnotus* se rattachant à la même question, l'orateur en fit mention. Il rappela particulièrement l'attention du Congrès sur les entailles semicirculaires qui se trouvent sur l'omoplate du *Balœnotus* qu'il a récemment découvert. Ces entailles sont très clairement l'œuvre de l'homme.

M. de Quatrefages fit observer que les rainures de l'omoplate du *Balœnotus* dont des dessins ont été publiés par M. Capellini, sont des faits; que les silex découverts par M. l'abbé Bourgeois sont également des faits. M. de Quatrefages admet l'homme de Thenay, l'homme du miocène qui recèle les os incisés du *Balœnotus*; mais il hésite à admettre l'homme tertiaire portugais. M. Cazalis de Fondouce présenta, au point de vue archéologique, une observation pleine de justesse: le bulbe concoïdal doit toujours être considéré comme une preuve de percussion, mais il ne prouve pas au même degré la percussion intentionnelle. M. Cartailhac déclara partager l'opinion de M. de Mortillet et Capellini. M. Cotteau n'hésita pas à considérer le terrain d'Otta et d'Azambuja comme tertiaire et à admettre la taille des silex qui y avaient été rencontrés. « Toutefois, » dit-il, « il y a lieu de réfléchir avant d'admettre positivement l'homme tertiaire. Les géologues, lorsqu'il s'agit de déterminer des terrains, aiment à trouver les fossiles caractéristiques dans toute la profon-

deur de la couche et dans les situations qui leur conviennent. Après la formation tertiaire, il y a eu des dénudations, le sol s'est couvert d'ondulations et, pendant ce temps » dit-il, « on voit l'homme quaternaire laissant là des débris, cherchant le silex et le taillant. M. **Virchow** se demanda si l'on peut immédiatement reconnaître le travail de l'homme dans certains silex, ou distinguer s'ils sont simplement altérés par des accidents naturels quelconques. Les substances à cristallisation concoïde donnent des éclats concoïdes. « Comment savoir », ajouta-t-il, « si l'on doit attribuer les éclats à la force de percus-
» sion? Il est essentiel de trouver une facette conjointement avec le signe
» concoïdal. Comment admettre, quand on trouve des masses roulées, que les
» silex travaillés, mélangés à cette masse, ne soient ni roulés ni arrondis?
» Les meilleurs exemplaires, dans ce cas, sont donc les plus douteux. Pour-
» quoi ces silex travaillés ne sont-ils pas roulés? A un autre point de vue,
» les silex sont souvent reconnus comme travaillés et cependant ils n'ont pas
» les caractères qui sont exigés pour les silex tertiaires ».

« Comme vous le voyez, Messieurs, l'opinion des sommités scientifiques qui ont étudié, au Congrès de Lisbonne, l'importante question de l'homme tertiaire, a été partagée. S'il semble qu'en Belgique l'existence de nos ancêtres aux temps tertiaires n'est pas prouvée, on la discute encore un peu partout et surtout en France et en Portugal. »

M. **Guignard**. — « Les rainures observées sur les ossements du *Balœnotus* ne pourraient-elles pas être attribuées à un Espadon ou à un Carcharodon, comme le croit M. **John Evans**? »

M. V. **Jacques**. — « M. **de Mortillet** n'admet pas que les entailles observées sur les ossements fossiles tertiaires, signalés jusqu'à présent, soient le produit du travail de l'*Anthropopithèque* ou de l'homme. Il attribue celle du *Balœnotus* à l'action des dents tranchantes des grands Squaloïdes (1). »

M. **le Président**. — « On a également mis en doute, en Italie, les entailles du *Balænotus*, attribuées par M. **Capellini** à l'homme tertiaire. »

M. **Lohest**. — « M. **de Quatrefages** admet les silex tertiaires de Thenay, ainsi que les os incisés du *Balænotus*. »

M. W. **de Sélys-Longchamps**. — « Si je ne me trompe, M. **de Quatrefages** n'avait pas admis les premiers silex recueillis à Thenay. »

M. **de Munck**. — « Lorsque M. l'abbé **Bourgeois** présenta, à l'appui d'une communication qu'il avait faite au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, tenu à Bruxelles en 1872, une série de silex tertiaires, l'avis de la commission, composée de 15 membres nommés pour examiner ces

---

(1) G. **de Mortillet**, *Le Préhistorique*, (Paris), pages 53 et suivantes.

silex, fut partagé. Cinq membres, MM. DESOR, FRAAS, NEIRYNCK, STEENSTRUP et VIRCHOW, ne purent admettre que les séries de silex exhibées par M. l'abbé BOURGEOIS, présentassent des traces évidentes de travail humain. M. VAN BENEDEN déclara ne pouvoir se prononcer. M. DE VIBRAYE n'accepta qu'avec réserve le travail humain de quelques spécimens. Enfin, MM. CAPELLINI, CARTAILHAC, D'OMALIUS, DE QUATREFAGES, ENGELHARDT, FRANKS, SCHMIDT, VALDEMAR et WORSAAE ne reconnurent l'œuvre de l'homme *que dans quelques-uns des silex composant les diverses séries présentées par M. l'abbé* BOURGEOIS. »

M. W. DE SÉLYS LONGCHAMPS. — « J'assistais au Congrès de Bruxelles, telles furent en effet les décisions de la commission. »

M. V. JACQUES. — « En résumé, je crois, avec M. DE MUNCK, qu'aussi longtemps que nous ne disposerons pas de matériaux plus convaincants que ceux dont on a fait la découverte jusqu'ici, il sera prudent de nous abstenir de croire à l'existence positive de l'homme à l'époque tertiaire; toutefois, en théorie, nous pouvons admettre cette existence. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Messieurs, je pense être l'interprète de l'assemblée en remerciant MM. DE MUNCK, GUIGNARD et DE BAYE pour leurs intéressantes communications. » (*Applaudissements.*)

M. EECKMAN. — « Dans une séance de la *Société géologique du Nord*, il a été communiqué par M. DARVAN, de Saint Pol (Pas-de-Calais), une série de silex retouchés, en apparence, et offrant les formes les plus bizarres, dans lesquelles on aurait même pu distinguer des représentations d'animaux. »

M. le baron DE LOË. — « Cela me fait penser aux fameux silex à représentations d'animaux qui se trouvent au musée BOUCHER DE PERTHES, à ABBEVILLE, mais auxquels personne ne songe à attribuer de l'importance. »

M. GUIGNARD. — « La discussion sur l'homme tertiaire semblant être épuisée, je me permettrai, Messieurs, de vous demander si, en Belgique, il ne vous a jamais été donné de rencontrer des silex dans des tombeaux des v^e^, vi^e^ et vii^e^ siècles. J'ai trouvé, pour ma part, en fouillant des tombes franques à la côte d'Epouzet, à Herbilly, à l'intérieur de coffres en pierre sèche, vers la tête des squelettes, trois grosses pierres siliceuses de forme triangulaire disposées en trilithes. »

M. le baron DE LOË. — « Je retrouve fréquemment des silex ouvrés dans les sépultures franques que je suis en train d'explorer à Harmignies; mais ce sont, la plupart du temps, des fragments de couteaux taillés à deux ou à plusieurs plans. Ces morceaux de couteaux ont servi de pierres à feu. On les rencontre aux côtés des squelettes, vers les hanches, à la place qu'occupait la trousse et contre le briquet. J'ai trouvé également, vers la tête d'un squelette, trois volumineux rognons de silex, mais il n'y a rien à conclure de là, étant donné que les fosses sont creusées dans la craie blanche où le silex se trouve en abondance »

M. DE MUNCK. — « M. CH. DE BOVE a trouvé également dans des tombes franques, à Elouges (Hainaut), le couteau de silex ayant servi à battre le briquet. »

M. le baron DE BAYE.— « MM. MOREAU, père et fils, ont rencontré, dans des tombes fouillées par eux dans le département de l'Aisne, des hachettes polies remarquables, ainsi que des pointes de flèches déposées là à titre d'amulettes ou comme objets curieux. Je pense qu'il y a trois catégories à établir parmi ces silex déposés dans les tombes : 1° les pièces frappantes qui ont attiré l'attention et ont été déposées comme amulettes; 2° les pierres à briquet et 3° les pièces sans importance, éclats divers introduits dans les fosses, d'une manière fortuite, lors du remplissage de celles-ci. »

La séance est levée à 10 heures

---

## 7 août 1888

### SÉANCE DU MATIN.

---

La séance est ouverte à 8 heures.

Prennent place au bureau : MM. le général WAUWERMANS, *président;* le chanoine GORDIÈRE, *vice-président;* le docteur V. JACQUES, *rapporteur;* EM. DE MUNCK et le baron A. DE LOË, *secrétaires*.

M. le PRÉSIDENT déclare la discussion ouverte sur le mémoire de M. le docteur CLOQUET intitulé : *Simple notice sur les poteries anté-romaines.* (2e fascicule des *Mémoires*, *rapports et documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi,* pages 151 et suivantes.)

M. CLOQUET donne lecture des conclusions de son mémoire.

M. JACQUES dépose sur le bureau, au nom de M. FRAIPONT, un mémoire de ce dernier, intitulé : *La poterie en Belgique à l'âge du Mammouth* (1).

Dans une note manuscrite, également adressée à la première section, M. FRAIPONT fait observer que son mémoire, dont M. CLOQUET semble ignorer l'existence, a démontré :

1° Que, contrairement à ce qu'affirme M. le docteur CLOQUET, les poteries de l'âge du mammouth revêtent les caractères d'une poterie primitive, qu'elles sont le produit d'une argile pure mêlée naturellement de sable, que cette argile et ce

---

(1) Ce mémoire de M. FRAIPONT a été publié dans la *Revue d'anthropologie de Paris.* (15 juillet 1887.)

sable ont été enlevés directement du sol, qu'elle était naturellement imbibée d'eau que l'homme paléolithique n'a eu qu'à la pétrir entre ses doigts et lui donner la forme grossière d'un vase ou d'une écuelle.

» 2° Que, contrairement à ce que dit M. Cloquet, on distingue aisément nos poteries de l'âge du mammouth des poteries néolithiques ; qu'elles ne contiennent, notamment, ni petits cailloux de quartz, ni fragments de spath calcaire pour empêcher le retrait.

» 3° Que l'homme de l'âge du mammouth a trouvé la matière première de ses poteries toute préparée à ses pieds, qu'il marchait dessus dans la grotte d'Engis et de Petit-Modave.

» En conséquence, les raisons que croit pouvoir donner M. le docteur Cloquet, pour expliquer que les hommes paléolithiques n'ont pas eu l'idée de façonner des vases, tombent d'elles-mêmes.

» 4° M. Lohest et moi, dit encore M. Fraipont dans sa note, avons fait l'analyse chimique et microscopique des poteries paléolithiques, demandée par M. le docteur Cloquet. Elle nous a conduits à reconnaître que la pâte de ces poteries d'Engis et de Petit-Modave a la même constitution chimique que l'argile du sous-sol, respectivement à la grotte d'Engis et à la caverne de Petit-Modave ; en outre, M. Lohest et moi, nous avons refait, avec l'argile plastique sableuse du fond de la grotte d'Engis et de Modave, une pâte qui donne, à l'analyse chimique et microscopique, une composition et une structure identiques à celles des poteries paléolithiques de ces grottes. »

M. Fraipont conclut comme suit :

« D'après les faits précités, je crois que l'existence de la poterie à l'époque paléolithique est aujourd'hui établie d'une façon irréfutable pour la Belgique.

» Si mon travail n'est pas parvenu à convertir M. de Mortillet à la poterie paléolithique j'ai été assez heureux pour me rallier presque M. Cartailhac, qui est la plus grande autorité de France en cette matière. »

M. le docteur Cloquet. — « En publiant une notice sur les poteries anté-romaines, j'ai voulu surtout attirer l'attention sur une question encore en litige, l'existence de la poterie paléolithique.

» Je ne connaissais pas alors le travail publié par M. Fraipont dans les Annales anthropologiques et dont un compte-rendu a été donné en février dernier par M. Cartailhac (1).

» Ce travail présente trois observations personnelles dont l'une, celle de la caverne du Petit-Modave, me semble assez concluante.

» Un fragment de vase de la forme la plus primitive (forme de calotte) a été trouvé, fixé dans une couche de sable jaune contenant de l'argile plas-

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme.* Février 1888, page 63.

tique jaune rose qui formait le fond de la grotte, sur la roche, en dessous de six niveaux ossifères de l'âge du mammouth, à sept mètres de profondeur.

» Des ordres formels avaient été donnés aux ouvriers de ne dégager aucune pièce et c'est M. Braconier lui-même, compagnon de M. Fraipont, qui a dégagé l'objet, dont l'empreinte était conservée nette et luisante.

» M. Cartailhac, qui a contesté toutes les découvertes antérieures comme n'offrant pas les garanties nécessaires, semble plus disposé à admettre le fait.

» La caverne du Petit-Modave présente des conditions stratigraphiques qui manquaient aux autres gisements; le point où était le vase était précisé: il était surmonté par une série de niveaux ossifères, à sept mètres de profondeur.... mais, c'est un ouvrier qui découvre l'objet en l'absence des explorateurs et il se demande s'il n'y a pas eu de fraude ?

» Cependant, il n'y a chez lui aucune prévention : tous, nous cherchons la vérité, dit-il en parlant d'autres découvertes de MM. Fraipont et Lohest; que les successeurs de Schmerling, que les émules de notre ami Dupont, renversent ou rectifient les hypothèses et les théories admises, peu importe; avant tout, connaissons la vérité et faisons marcher la science.

» Ses doutes reposent donc entièrement sur le fouilleur. Quel est-il ? C'est un nommé Amand Orban, de Huccorgne, que M. Depuydt et Lohest désignent comme soigneux et intelligent, employé par l'*Institut archéologique liégeois*. M. le comte Georges de Looz-Corswarem m'écrit que c'est par erreur que je le nomme Armand dans ma notice (faute typographique), et me dit qu'il le connait d'autant mieux qu'il l'a employé pour diverses recherches dans les cavernes de Moha et de Huccorgne.

» Les renseignements sont favorables au fouilleur, l'on doit croire à sa bonne foi, mais cela suffit-il pour le monde savant?

» Peut-être y aurait-il moyen d'arriver à une certitude. M. Fraipont croit que cette poterie a été fabriquée avec l'argile plastique dans laquelle elle reposait.

» Cette argile du fond des grottes est ordinairement de nature geyserienne et extrêmement tenue ; la pâte doit être facile à reconnaître, soit à l'œil nu, soit au microscope, ou par des expériences chimiques. Ce serait un excellent moyen de contrôle.

» Je considère, personnellement, le fait comme vrai; mais, comme M. Cartailhac, j'exige plus de garanties pour la science, qui en réclame plus qu'un individu pris isolément.

» Le fait unique de la grotte de Modave, dit-il, est-il, à lui seul, une preuve suffisante et définitive? On comprendra que nous répondions seulement : peut-être.

» Je propose d'ajouter au 1er paragraphe de mes conclusions : la découverte faite par MM. Fraipont et Braconier dans la caverne du Petit-Modave est le

fait le plus important qu'on ait présenté jusqu'ici pour la démonstration de l'existence de la poterie paléolithique.

» Je pense que la poterie paléolithique, si elle existe, doit avoir été faite avec de l'argile pure. M. FRAIPONT dit même que c'est là un caractère particulier. Néanmoins, on peut voir, au musée de Bruxelles, des poteries désignées comme paléolithiques et dont la pâte renferme des corps étrangers.»

M. W. DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « On n'a pas de certitude, mais des probabilités seulement, sur les caractères de ces poteries.

» Vers la fin de l'époque paléolithique, dont la durée a dû être bien longue, n'a-t-on pas pu fabriquer une poterie plus parfaite ? »

M. LOHEST. — « Les poteries du Trou-Magrite et de Goyet sont classées comme venant de la couche supérieure de la grotte ; celles de Petit-Modave étaient bien de l'âge du mammouth, car elles ont été recueillies dans une couche qui renfermait des débris de ce mammifère. Les poteries de l'âge du renne, étalées au musée de Bruxelles, ressemblent aux poteries néolithiques. »

M. W. DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « Ne voyons-nous pas, actuellement encore, des peuplades, très arriérées sous certains rapports, l'être moins sous certains autres ? Il faut modifier les classifications suivant l'ensemble des découvertes. »

M. N. CLOQUET. — « Il serait sage de s'abstenir de tout jugement jusqu'au moment où des découvertes de poteries paléolithiques auront été faites dans des conditions offrant toute garantie pour la science, et ensuite d'une décision prise par une commission compétente, nommée pour se rendre sur les lieux, afin de constater l'état des gisements. »

M. DE MUNCK. — « M. DE LOË a agi de semblable façon pour les fouilles d'un puits de l'époque néolithique faites à Spiennes, en 1887, en présence de deux témoins qui ont signé un rapport sur les découvertes. *La Société d'anthropologie de Bruxelles* est également entrée dans cette voie. »

M. W. DE SÉLYS-LONGCHAMPS. — « Je propose que la section exprime le vœu *qu'à l'avenir, lorsque des découvertes importantes en archéologie préhistorique seront faites par des sociétés savantes ou par des particuliers, des commissions compétentes soient nommées pour constater la valeur des découvertes et éviter tout doute à leur sujet.* » — (*Adopté.*)

PRÉSENTATION DE PIÈCES.

A l'appui de sa communication, M.N. CLOQUET met sous les yeux de ses collègues de la première section une série de poteries anté-romaines.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète de l'assemblée pour voter des remerciements à M. N. CLOQUET. — (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 9 heures et demie.

Les Secrétaires,
EM. DE MUNCK et BARON A. DE LOË.

# DEUXIÈME SECTION.

---

## ÉTUDES HISTORIQUES.

### HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. — TRADITIONS. LÉGENDES LOCALES.

---

### 6 août 1888.

SÉANCE DU MATIN.

---

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. Le bureau est composé de MM. DU FIEF, *vice-président;* VARENBERGH, *rapporteur;* DE FOERE et MATTHIEU, *secrétaires.*

Présents : MM. KURTH, J.-B. HANON DE LOUVET, J.-B. VAN BASTELAER, ZECH, A. HENRI, VAN WERVEKE, KAISIN, G. WILMOTTE, RENIER, MONNIER, D'HERBOMEZ, DE LA GRANGE, DESMAZIÈRES.

La section s'occupe du mémoire présenté par M. MATTHIEU, relatif *aux greffes scabinaux et aux protocoles des anciens notaires.* (1)

L'auteur expose que le sort de ces documents n'a pas été réglé d'une manière uniforme. Dans plusieurs arrondissements, ils ont été remis aux archives de l'État tandis que, dans la plupart, ils ont été déposés dans les études de nos taires. Il propose, en vue de mieux assurer leur conservation et d'en faciliter la communication, d'émettre le vœu que ces anciens actes soient rassemblés dans les dépôts publics des archives de l'État.

M. D'HERBOMEZ. — « Je suis d'avis, Messieurs, qu'il y aurait des difficultés à obliger, par mesure législative, les notaires détenteurs des minutes provenant des

---

(1) *Mémoires, rapports et documents imprimés en uv du Congrès de Charleroi,* page 129.

anciens notaires, des chambres de contrats, de greffes scabinaux ou des hommes de fief, à se dessaisir de ces documents en faveur des dépôts d'archives.

» J'estime qu'on atteindrait plus certainement le but proposé, en autorisant les détenteurs à remettre volontairement leurs anciennes minutes aux archives tout en leur conservant la garde légale. C'est ce qui s'est fait en France, notamment à Lille. Depuis 1846, les minutes des notaires de l'ancienne châtellenie ont été, à la demande de la Chambre des notaires, déposées aux archives départementales et un employé y est spécialement chargé des expéditions. Le produit en est attribué au notaire resté gardien légal.

» Je vous propose, Messieurs, d'autoriser les communes qui ont des archivistes, et qui veillent bien à la conservation de leurs archives, à recevoir les minutes des notaires, les greffes scabinaux et autres; d'inviter les détenteurs actuels de ces documents à les y déposer, tout en leur conservant la garde légale. »

M. Matthieu. — « Il faut écarter du débat ce qui a trait aux greffes scabinaux qui étaient restés aux communes. Le Gouvernement a prescrit la remise aux dépôts de l'État de ces documents et cette mesure est en voie d'exécution. La question doit être restreinte aux actes scabinaux et aux protocoles antérieurs à l'organisation du notariat et dont les notaires sont encore dépositaires. En présence du texte de l'article 61 de la loi du 25 ventôse an XI, une loi est nécessaire pour permettre aux notaires de remettre aux archives les actes anciens dont ils ont actuellement la garde. Confier ces documents à un archiviste, comme on le propose, tout en laissant les notaires fictivement dépositaires, c'est violer formellement la loi. Les dépôts de l'État sont naturellement désignés pour recevoir ces documents; la conservation en sera garantie et le public pourra les y consulter avec toute facilité.

» Déjà même, dans quelques arrondissements, notamment à Mons, les actes de l'espèce ne sont plus en main des notaires, mais bien aux archives, et cette solution satisfait tout le monde. »

M. le Président. — « Il s'agirait donc d'autoriser les notaires à remettre dans les dépôts publics les minutes antérieures à l'an XI? »

M. le notaire Van Bastelaer. — « Le notariat belge verrait avec satisfaction adopter la mesure proposée par M. Matthieu.

» Les minutes qui remontent à plus de cinquante ans ont perdu, en général, leur caractère d'intérêt privé; elles constituent des documents historiques et viennent encombrer, sans utilité, les études notariales.

» Lorsque, comme notaire, j'avais la garde d'archives anciennes, j'ai, sans résultat, sollicité de M. le Ministre de la Justice l'autorisation de les remettre au dépôt de l'État, à Mons. Si la loi laissait seulement la faculté de faire cette remise, la grande majorité des notaires s'empresseraient de se dessaisir de ces

vieux titres. Les notaires ont, il est vrai, acheté ces minutes, mais elles n'ont pour eux aucune utilité. »

M. Kaisin. — « Je ne puis me rallier à l'envoi de ces documents au dépôt du chef-lieu de province; il ne faut pas centraliser toutes les archives dans un même bâtiment. Il faut, au contraire, les laisser à proximité des travailleurs; car beaucoup d'historiens n'ont pas le loisir de se rendre au loin pour consulter des documents qui intéressent avant tout les communes. C'est donc aux archives communales qu'il y a lieu de les déposer. »

M. le Président. — « C'est une autre question. Mais il n'en faudrait pas moins une mesure générale *autorisant* la remise à un dépôt public. Il serait prudent de ne pas l'imposer, car, en Belgique, on n'aime pas l'obligation. »

M. Matthieu. — « Je ne demande pas de coërcition. »

M. Varenbergh. — « Peu de dépôts d'archives communales sont aménagés convenablement. Il vaudrait mieux conserver l'état de choses actuel, si l'on ne veut pas ordonner la remise de ces documents aux dépôts de l'État. »

M. Desmazières. — « Je crois qu'on pourrait adopter la simple faculté pour les notaires d'envoyer leurs actes antérieurs à l'an XI aux dépôts de l'État. Dans quelques contrées du pays, les particuliers sont encore amenés à y recourir. »

M. le Président. — « Je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu de trancher la question en faveur des dépôts d'archives de l'État ou des communes. C'est au Gouvernement à examiner et à prendre des mesures de surveillance vis-à-vis des autorités locales, par exemple l'inspection de leurs archives. Nous devons nous borner à émettre un vœu général.

» Je propose la rédaction suivante : *Le Congrès émet le vœu que les notaires soient autorisés, par mesure législative, à remettre dans les dépôts publics d'archives régulièrement organisés, les documents antérieurs à l'an XI dont ils sont dépositaires.*

» *Il charge le bureau de transmettre ce vœu à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Justice pour en obtenir la réalisation.* » — (Adopté.)

La section s'occupe ensuite du questionnaire formulé par la *Société d'Émulation de Bruges* sur le Folklore (1).

M. le Président communique une lettre de M. Paul Errera, proposant quelques modifications dans la rédaction.

M. Kurth. — « Je me permettrai, Messieurs, de vous faire remarquer que le questionnaire n'est pas suffisamment détaillé, eu égard aux personnes auxquelles il doit être adressé. Les questions devraient être posées de manière à ce qu'on puisse répondre nettement par oui ou par non. »

(1) *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*, p. 391

Après un échange d'observations entre MM. Wilmotte, de Foere et Matthieu, il est décidé que MM. de Foere, Kurth et G. Wilmotte s'entendront pour compléter le questionnaire et que ce travail sera envoyé au Comité exécutif du Congrès, pour être imprimé dans le compte-rendu.

M. Gitté, qui a rédigé un questionnaire concernant les traditions populaires, est adjoint au Comité de révision.

M. le Président ouvre la discussion sur le mémoire de M. E. Vandersmissen sur *La séparation des pouvoirs en Belgique depuis le moyen-âge* (1).

L'auteur expose le but de son étude; c'est de montrer l'origine nationale de la constitution qui nous régit.

M. Matthieu. — « Je crois qu'il n'y a pas de vote à émettre sur des conclusions historiques qui sont justes, mais qu'il y aurait lieu de préciser davantage. »

M. Vandersmissen. — « J'aurais désiré voir des membres du Congrès signaler des faits spéciaux à l'appui de ma thèse. »

M. le Président. — « Nous sommes en présence d'un travail préliminaire, dont l'auteur pourrait déduire les questions à poser à un prochain Congrès. » — La section, se ralliant à ces observations, ajourne la question.

On aborde l'examen du questionnaire général.

La 1re question, relative à la *Conservation des anciens registres paroissiaux de l'état-civil*, ayant fait l'objet d'une longue discussion et d'un vœu lors du Congrès de Bruges, n'est plus remise en délibération.

*2e question. — A quelle époque remontent, pour les principales villes de la Belgique, les comptes communaux? Indiquer, pour les époques les plus reculées, ceux qu'on peut considérer comme perdus, ainsi que ceux qui ont été conservés.*

M. Matthieu. — « J'ai l'honneur, Messieurs, de vous communiquer une note sur les comptes anciens des villes du Hainaut.

» Lors du Congrès de Bruges, la seconde section s'est occupée de signaler l'époque à laquelle remontent les plus anciens documents de comptabilité communale qui ont été conservés. La question n'a été résolue complètement que pour deux cités : Gand et Tournai (2). Il m'a semblé utile de compléter ces renseignements pour les villes et bourgs de l'ancien comté de Hainaut.

» *Mons* possède, dans ses archives communales, une série de 115 comptes en rouleaux, de 1288 à 1396, et une série complète, en cahiers sur parchemin ou papier, à dater de 1338.

» *Antoing*. — Les archives communales contiennent une série de comptes.

---

(1) *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*, p. 139.

(2) Voir *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, III, pp. 142-143, 194-195 et 227-228.

» *Ath.*—Les comptes commençant à 1398 sont conservés, au nombre de 196, aux archives de la ville. Huit comptes, de 1408 à 1414 et 1463 à 1465, sont aux archives du royaume, à Bruxelles.

» *Avesnes.* — Le dépôt des archives de l'État, à Mons, a récupéré trois comptes généraux de cette ville, de 1595-1597, 1623-1624.

» *Bavai.* — Au même dépôt sont 4 comptes communaux de Bavai des années 1544-1561.

» *Beaumont.* — On possède aux archives communales 193 comptes-rendus à la loi de Beaumont, de 1475 à 1794, et 88 comptes de la massarderie, de 1682 à 1789. Aux archives générales du royaume se trouvent deux comptes, de 1408 à 1410.

» *Binche.* — Les plus anciens comptes de cette ville sont aux archives générales du royaume; ils comprennent 18 comptes de 1362 à 1413, et 25 cahiers de recettes et dépenses pour les mêmes années. Aux archives de l'État, à Mons, se trouve un compte de l'année 1364-1365. Aux archives communales existent un compte de l'année 1432 et une série à peu près complète à dater de 1554-1555.

» *Bouchain.* — Aux archives de l'État, à Mons, sont conservés 14 comptes de cette ville de l'ancien Hainaut, de 1510 à 1565.

» *Braine-le-Comte.* — On conserve aux archives du royaume, à Bruxelles, 22 comptes des années 1389 à 1413, et un de 1495-1496. La commune en possède plusieurs, dont les plus anciens datent du xv$^{e}$ siècle.

» *Chièvres.* — 15 comptes des années 1388 à 1414 existent aux archives du royaume; 2 de 1498 et 1500 aux archives de l'État, à Mons; et une série assez importante aux archives de la commune.

» *Chimay.* — Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on trouve 27 comptes généraux de la ville de Chimay, dont le plus ancien est de 1587. Les archives communales possèdent des comptes des deux derniers siècles.

» *Condé.* — Trois comptes généraux de 1643, 1654, 1667, se trouvent aux archives de l'État, à Mons.

» *Enghien.* — Les archives communales possèdent une série de 296 comptes dont le plus ancien remonte à 1362-1363. C'est, après Mons, la ville du Hainaut qui possède la collection la plus complète et la plus ancienne de ces documents.

» *Fontaine-l'Évêque.* — Au dépôt des archives de l'État, à Mons, se trouvent 8 comptes généraux, dont le plus ancien date de 1592-1594. Un incendie survenu à l'hôtel de ville, le 18 février 1819, a amené la destruction de presque toutes les archives.

» *Hal.* — Les comptes de 1386 à 1413, au nombre de 95, sont déposés aux archives du royaume, à Bruxelles.

» *Lessines.* — On possède, aux archives du royaume, 4 comptes de 1363 à

1467. Aux archives communales, il existe une collection à peu près complète depuis 1584.

» *Leuze.* — Cette ville a perdu ses anciennes archives depuis l'incendie arrivé en 1741.

» *Merbes-le-Château.* — Un compte communal de 1488 existe aux archives de l'État, à Mons.

» *Péruwelz.* — Le même dépôt possède un compte de Péruwelz de 1592-1604.

» *Rœulx (le).* — Les archives du royaume, à Bruxelles, ont 16 comptes de cette ville, de 1392 à 1413; le dépôt de Mons, 1 compte de 1488.

» *Saint-Ghislain.* — Un compte de 1507-1508 est conservé aux archives de l'État, à Mons. Une série assez complète à partir du XVI^e siècle, existe aux archives de la commune.

» *Soignies.* — Le plus ancien compte de cette ville remonte à 1394; on en conserve une série avec lacunes aux archives communales. Au dépôt de Mons, on trouve un compte en rouleau de 1370 et 27 comptes de 1495 à 1668.

» Telles sont, Messieurs, les notes que j'avais à vous communiquer sur les comptes communaux des villes du comté de Hainaut. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — « Je remercie M. Matthieu de son intéressante communication. Il ne s'agit pas seulement, Messieurs, de rechercher les plus anciens comptes perdus ou conservés, mais encore de déterminer l'époque à laquelle on a commencé à dresser des comptes communaux.

» C'est dans ce sens que j'ai formulé, au Congrès de Bruges, la question suivante : « *La formation des comptes communaux n'a-t-elle pas été rendue obligatoire par le fait de la concession des chartes de commune ?* »

M. Matthieu. — « Il faut reporter à l'origine des communes l'époque où l'on a commencé à dresser des comptes, car le fonctionnement d'une magistrature locale imposait des frais auxquels il fallait faire face à l'aide de ressources spéciales. Je n'ai pas rencontré, dans les chartes de concessions de communes, d'exemple d'une obligation pour le corps communal de présenter des comptes. A partir du XVII^e siècle, lorsqu'une commune obtenait un octroi pour percevoir une imposition spéciale, l'autorité souveraine prescrivait l'obligation de fournir un compte de l'emploi des recettes. »

M. Kaisin. — « Dans la région de Charleroi, la majeure partie des anciens comptes communaux ont été perdus à la suite des guerres fréquentes dont ce pays a été le théâtre aux deux derniers siecles. »

M. Renier. — « Il n'y avait pas de comptable communal dans le pays de Liège ; c'était le bourgmestre qui faisait l'avance pour les dépenses. »

M. Kaisin. — « Ailleurs, c'était le massard qui avançait l'argent. »

3^e *question. — Faire connaître quelles étaient, au moyen-âge, les princi-*

*pales bibliothèques monastiques et signaler les plus précieux manuscrits qui y étaient conservés.*

« M. LE PRÉSIDENT. — « Messieurs, je n'ai pas besoin de vous faire ressortir l'utilité de cette question, ni de vous citer de nombreux exemples. Je vous signale, comme une source de renseignements précieux, les catalogues des bibliothèques monastiques. »

M. KAISIN. — « Le couvent de Saint-François, de Farciennes, a possédé des livres grecs et hébreux. »

M. KURTH. — « Cette question devrait faire l'objet d'un mémoire préalable. »

M. D'HERBOMEZ. — Je propose d'émettre le vœu que *les Sociétés fédérées, chacune dans leur ressort, publient les catalogues des bibliothèques anciennes, antérieures au* XVII<sup>e</sup> *siècle.* » — (*Adopté*).

4<sup>e</sup> *question. — Déterminer la date de la fondation des villes, par l'étude étymologique des noms qu'elles portent encore aujourd'hui.*

M. KURTH. — « Il existe déjà des recherches sur l'étymologie des noms des communes, mais tous les travaux publiés jusqu'ici sont détestables. Il faudrait remonter aux formes les plus anciennes, et surtout être philologue. Dans une étude de ce genre, il est indispensable d'aller du connu à l'inconnu, de prendre les noms de lieux dits, les appellations populaires, pour remonter à l'origine. Elle comporte donc nécessairement une monographie spéciale pour chaque localité. »

M. LE PRÉSIDENT. — « N'arriverait-on pas à un résultat satisfaisant en groupant les noms par siècle? »

M. KAISIN. — « Je pense qu'un travail de comparaison entre les endroits de même nom donnerait des facilités pour résoudre la question. Tel est, par exemple, le nominal *Ham*, qui signifie courbure d'une rivière et qui s'applique à plusieurs endroits de l'arrondissement de Charleroi. »

M. WILMOTTE. — « J'opine pour le groupement des noms dans l'ordre topographique ; il faudrait recourir ensuite aux philologues. »

M. MATTHIEU. — « J'estime qu'il serait nécessaire d'en revenir au vœu émis au Congrès de Namur, et de *pousser les Sociétés fédérées à la rédaction de glossaires toponymiques. On pourrait les prier de signaler dans leurs rapports annuels les travaux de ce genre qu'elles auront publiés.* »

M. MONNIER. — « Je vous signale, Messieurs, les erreurs considérables des cartes anciennes et du cadastre touchant l'orthographe des noms de lieux. »

M. KURTH. — « J'appuie la proposition de M. MATTHIEU. » — (*Cette proposition est adoptée.*)

M. WILMOTTE. — « Je voudrais ajouter quelques observations sur l'orthographe défectueuse de plusieurs noms de communes. Je propose, entre autres, de renouveler le vœu émis à Namur que *le Gouvernement veuille bien commu-*

*niquer aux sociétés archéologiques le travail qui sera élaboré par la Commission chargée de l'orthographe des noms des communes et ce, afin de pouvoir présenter des observations avant que la dite orthographe ne soit définitivement arrêtée.* » — (*Adopté.*)

5e *question. — Peut-on déterminer la date de la fondation du plus grand nombre des églises, par le vocable de leurs patrons?*

M. le Président. — « Avez-vous remarqué, Messieurs, que les églises dédiées à saint Pierre appartiennent à l'époque la plus reculée: tel est le cas pour Lobbes. Les églises sous le vocable de saint Martin remontent au temps de l'influence franque. Pour les temples consacrés à de saints missionnaires comme saint Bavon, saint Ghislain, il y aurait au moins une indication négative à noter, c'est qu'ils ne remontent pas à une époque antérieure á la mort de ces saints. »

M. Kurth. — « Je n'hésite pas à admettre que le patron peut aider, pour une part notable, à résoudre la question. Mais je dois faire remarquer que plusieurs églises ont changé de vocable. Des églises ont été consacrées sous l'invocation de plusieurs patrons. Des églises plus récentes ont été dédiées à saint Pierre. »

Après quelques observations de MM. Kaisin, Monnier et Matthieu, M. Du Fief propose d'émettre le vœu que *les sociétés fédérées dressent une statistique des patrons des églises, en indiquant les dates les plus anciennes où elles sont mentionnées et en signalant celles qui ont changé de vocables.* — (*Adopté.*)

M. Matthieu rappelle que les anciens pouillés et les calendriers ecclésiastiques publiés au siècle dernier pourront faciliter ce travail.

6e *question. — Quelle était l'extrême limite, vers le Sud, des territoires où l'on a parlé le flamand? Faites connaître ce qui, dans la langue, les usages et les mœurs, rappelle encore aujourd'hui les anciens liens avec la Flandre jusqu'à l'Aa, et même plus loin.*

M. le Président. — « Je dois vous rappeler, Messieurs, les indications données au Congrès de Bruges par M. Bonvarlet à cet égard. »

M. Matthieu. — « La question a fait l'objet d'un mémoire qui vient d'être couronné par l'Académie royale de Belgique, et dont M. Kurth est l'auteur. Néanmoins, je pense que la question pourrait rester au programme, en la modifiant dans les termes suivants : *Rechercher les causes des délimitations linguistiques qui existent en Belgique et signaler les modifications qui s'y sont produites.* » — (*Cette rédaction est adoptée.*)

La 7e *question* est supprimée du programme et renvoyée à la *Société de géographie d'Anvers.*

8e *question. A quelle époque remonte la première introduction du christianisme en Belgique? Quelles sont les localités où il a été prêché d'abord et*

*quels sont les monuments historiques, d'une incontestable authenticité, qui en offrent le témoignage?*

Cette question amène un échange d'observations entre MM. Kurth et le baron Kervyn de Lettenhove.

La séance est levée à dix heures.

---

## 6 août 1888.

### SÉANCE DU SOIR.

---

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. le baron Kervyn de Lettenhove, *président;* de Foere et Matthieu, *secrétaires;* Devillers, Kurth, G. Wilmotte, van Werveke, Vandersmissen, Gitté, Waltzing, Gilleman, Monnier, Lenders, Pirenne et Renier.

On reprend l'examen du questionnaire général.

M. le Président. — « Plusieurs des questions, renvoyées à Bruges à l'examen du Congrès actuel, présentent un caractère local et devraient être rédigées en termes généraux de manière à s'appliquer à toute la Belgique. »

La discussion sur la 9e *question* est ajournée à la séance prochaine.

M. le Président. — « La question a été résolue, pour Bruges, par le savant mémoire que M. Gilliodts Van Severen a présenté, au Congrès de l'an dernier, sur la magistrature brugeoise. Je désirerais voir paraître des monographies semblables pour l'histoire de la magistrature communale dans les autres villes du pays. »

M. Kurth signale des études sur ce sujet en Allemagne.

10e *question. Quelle était la population des principales villes de la Belgique lors du développement complet de leur prospérité au moyen-âge?*

M. le Président. — « J'ai trouvé dans un document que la ville de Bruges, en prévision d'un siège, avait acheté une provision de blé pour une période déterminée. On arrive de là à donner, à cette ville, à cette époque, une population de 180.000 habitants.

» Personne ne demandant plus la parole, je propose, Messieurs, de revenir sur la question à la séance de demain. » — (*Adhésion.*)

11e *question. Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen-âge? Faire connaître les règles qui déterminaient le contingent à fournir par les diverses corporations?*

M. Devillers. — « Permettez-moi, Messieurs, de vous donner quelques détails qui, je l'espère, vous intéresseront sur l'organisation des milices communales, principalement à Mons.

» L'octroi de chartes communales impliquait pour les habitants des villes, le devoir de veiller constamment à la garde de celles-ci et de les défendre par tous les moyens en leur pouvoir, indépendamment de l'obligation de fournir une milice au prince, lorsqu'il en requérait la communauté (1).

» L'organisation militaire des communes se développa successivement d'après les besoins. Son double but était de procurer au souverain la défense la plus sûre et la plus prompte de ses forteresses, et des hommes d'armes pour lui permettre de tenir tête à ses ennemis.

» En temps de guerre, chaque ville devait, en vertu du service féodal, se faire représenter à l'armée par des combattants, armés et équipés à ses frais. Toutes les connétablies ou confréries étaient requises par le magistrat d'envoyer à l'armée un certain nombre de compagnons.

» La nécessité d'avoir toujours des hommes exercés dans le maniement des armes fit créer des compagnies spéciales, appelées *serments* ou *gildes*, qui formaient l'élite des milices communales. Ces corps devaient être agréés par le prince, qui leur accordait d'importants privilèges et exemptions. Le nombre de leurs membres était limité : ce qui excitait l'émulation de ceux qui voulaient y entrer. Astreints à un service exact et régulier, et par conséquent plus onéreux que celui des autres bourgeois, lorsqu'ils étaient en campagne, ils recevaient de la ville une solde et des subsides pour leur équipement. Ils prêtaient, à leur entrée, le serment de servir le prince et le pays et de se conformer aux statuts.

» Chaque compagnie avait sa bannière, son héraut, sa chapelle, son local et son tir, son sceau et ses archives. Au fur et à mesure de l'emploi de certaines armes de guerre, le nombre de ces associations s'accrut. D'ailleurs le goût des exercices militaires avait fait naître des sociétés libres, ne jouissant d'aucun privilège, et désignées sous le nom de *petits serments*. C'était dans ceux-ci que les autres se recrutaient. Les serments formaient un noyau de soldats exercés, toujours prêts à se rendre au service du prince ou à défendre la ville, en cas de danger, tandis que, pendant la paix, ils maintenaient l'ordre public. Deux membres du conseil communal étaient ordinairement délégués pour

---

(1) D'après Diericx (*Mémoires sur la ville de Gand*, t. Ier, p. 149), dans les guerres des comtes de Flandre contre la France, les bourgeois de Gand étaient seulement tenus de garder et défendre les frontières de Flandre (*landweerd*). Si ces comtes étaient engagés dans une guerre au sujet de leurs possessions en Zelande, il paraît que les mêmes bourgeois ne leur devaient d'autres services que par bateau.

Dans plusieurs expéditions, les Hainuyers suivirent leurs Comtes en Zélande, en Frise, etc.

veiller aux intérêts de chaque compagnie et faire régner la concorde parmi les confrères.

» On peut donc dire qu'il existait autrefois, dans les villes, un régime militaire organisé sur des bases en harmonie avec les besoins du temps. D'une part, des compagnies spéciales s'adonnant à l'exercice de diverses armes, étaient constamment disposées à rendre des services, soit à l'intérieur, soit dans des expéditions lointaines. Là se trouvaient des hommes ne faisant guère d'autre métier que celui de soldat. D'autre part, tous les bourgeois, sauf la magistrature, les officiers du prince et le clergé, étaient tenus de posséder des armes pour défendre, au besoin, la cité et le pays, et d'envoyer les plus aguerris d'entre eux au secours de leurs princes. Cette milice marchait sous l'étendard de la ville ; tous ceux qui la composaient, portaient des habits uniformes, aux armes de la commune, et recevaient de celle-ci un salaire journalier. Ils étaient ordinairement divisés en trois catégories : les hommes de pied, les arbalétriers et les archers. Plus tard, il y eut en plus les canonniers et les gladiateurs. Chacune de ces catégories avait son chef spécial, et elles se rendaient à l'armée sous le commandement d'un officier général. En ce qui concerne le temps de service, il était fixé à six semaines ou quarante jours pour les guerres particulières ou les expéditions lointaines, mais n'avait pas de limite quant à la défense du territoire, qui restait complètement en dehors de toutes les exemptions de service accordées aux communes. Le refus du service militaire fut toujours très sévèrement puni, et les défaillants étaient frappés d'infamie et de la perte de corps et de biens. Ceux qui ne marchaient pas eux-mêmes, pour des causes connues, et parfois les veuves et les demoiselles, contribuaient par une aide aux frais d'équipement. En outre, les abbayes et autres communautés religieuses fournissaient la majeure partie des charrois.

» La milice communale s'organisa, dans le principe, en *soixantenées, cinquantenées, quarantenées et dizenées*. Mais, au XIVe siècle, les corps de métiers se constituèrent en autant de compagnies d'infanterie, et leurs guidons devinrent des bannières de combat, que l'étendard communal pouvait à peine dominer. Chacun d'eux eût ses ustensiles de guerre, ses tentes et ses armes propres. Ces phalanges jointes à celles des serments, composaient la milice des villes.

» Le contingent à fournir par celles-ci était fixé d'après leur population. Voici, à cet égard, quelques données extraites des archives de Mons :

» Le 11 mai 1416, les connétables des confréries et des corporations de métiers de la ville de Mons firent au conseil un rapport sur le nombre de personnes qui composaient leurs connétablies, et parmi lesquelles ils avaient compté 361 hommes propres à servir. 200 d'entr'eux, des mieux armés, furent choisis pour aller, sous les ordres du grand bailli du Hainaut, défendre le pays contre « des

» gens de Compaignes (1) que on disoit qui se ravalaient de le Tierraisse (2), » pour revenir au pays de Haynnau ardoir et destruire, comme on disoit, le » tierre dou signeur de Floyon. » Le nombre des membres de chaque connétablie et celui des élus sont ainsi établis :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Drapiers . . . . . . . . | 32 | personnes, | 15 | hommes valides. |
| Merciers . . . . . . . . | 112 | » | 30 | » |
| Pelletiers . . . . . . . . | 60 | » | 20 | » |
| Fèvres . . . . . . . . . | 90 | » | 20 | » |
| Charpentiers . . . . . . | 102 | » | 30 | » |
| Tanneurs . . . . . . . . | 16 | » | 8 | » |
| Cordonniers et corbisiers . . | 70 | » | 20 | » |
| Bouchers . . . . . . . . | 32 | » | 8 | » |
| Boulangers. . . . . . . | 36 | » | 10 | » |
| Selliers . . . . . . . . . | 40 | » | 20 | » |
| Candillons . . . . . . . . | 55 | » | 20 | » |
| Cambiers . . . . . . . . | 50 | » | 15 | » |
| Parmentiers . . . . . . | 80 | » | 25 | » |
| Viéswariers . . . . . . | 43 | » | 16 | » |
| Telliers. . . . . . . . . | 78 | » | 16 | » |
| Arbalétriers du grand serment | 20 | » | 20 | » |
| Cureurs . . . . . . . . | 20 | » | 5 | » |
| Pêcheurs . . . . . . . . | 11 | » | 5 | » |
| Manouvriers . . . . . . | » | » | » | » |
| Savetiers . . . . . . . . | 26 | » | 10 | » |
| Arbalétriers de Saint-Antoine | 26 | » | 10 | » |
| Archers de Saint-Sébastien . | 38 | » | 25 | » |
| Archers de Sainte-Christine . | 38 | » | 15 | » |
| Taverniers (3) . . . . . | » | » | » | » |
| | | Total. . | 361 | » |

Les mesures suivantes furent prises pour que les 200 compagnons choisis pussent entrer en campagne.

Le grand bailli se chargea de procurer huit chariots pour les armes des arbalétriers et des archers, dont 3 pour les arbalétriers du grand serment, 1 pour

(1) Champagne.

(2) Tiérache, en Picardie.

(3) Ils n'en signalèrent aucun, parce que parmi eux peu y *avoient tailliés d'aller à piet.*

ceux de Saint-Antoine et les 4 autres pour les archers et les gens de pied. Il fallut quinze pavais (pavois) et quinze paviseurs (porteurs de pavois), et des instruments de cuisine. On chargea Jean de Rolainghien du commandement des gens de pied, Piérart Aubri et Guillaume Anthoine, de celui des arbalétriers et des archers. L'étendard (pennon) de la ville fut confié à Gilles Parent.

» Le 8 mars 1425, la milice de Mons partit pour l'armée du duc Hunfroy de Glocester, époux de la duchesse Jacqueline de Bavière. Cette milice se composait d'arbalétriers, d'archers et de canonniers, accompagnés « de charpentiers, de fossiers, de paviseurs et autres varlés, » et suivis d'une forte cargaison. Gilles Parent porta le pennon de Mons. Cette expédition ne dura que neuf jours et se borna à la garde de Soignies, de Naast et du Rœulx, la ville de Braine-le-Comte ayant été enlevée par les Brabançons. Les frais de l'expédition s'élevèrent à la somme de 243 livres 4 sols 7 deniers.

» Plus tard, après la mort de Marie de Bourgogne, le conseil général de la ville de Mons, réuni le 30 mars 1482, eut à s'occuper, non-seulement de la garde de cette ville, mais aussi de la défense des villes frontières. Maubeuge notamment était menacée d'une attaque des Français, qui s'assemblaient en grand nombre aux environs de Guise. Une réunion des états du Hainaut avait été convoquée par ordre du prince. Les états accordèrent l'aide nécessaire à l'entretien des garnisons des villes frontières pendant le mois de mai. Ces garnisons étaient ainsi composées : 30 lances et 80 archers à cheval au Quesnoy, sous le commandement du seigneur d'Irchonwelz ; 10 archers à Trélon et 10 à Solre-le-Château. Maubeuge avait obtenu la solde de 30 combattants pour quinze jours et une provision de poudre.

» Les 4 et 5 juin, 1482 les mêmes états votèrent, sur la demande de Maximilien, l'aide nécessaire à la levée de 2.000 hommes qui devaient être envoyés à la grande armée. Les nobles du pays de Hainaut s'engagèrent à fournir 500 chevaux ; les prélats prirent à leur charge l'artillerie, les pionniers et les charrois. 250 hommes à cheval devaient, en outre, être envoyés aux frontières, en attendant un semblable contingent des états de Brabant. La ville de Valenciennes consentit à contribuer pour 200 piétons et 50 chevaux.

» Les états, réunis à Mons, au commencement d'août de la même année, décidèrent de mettre sur pied 1.200 combattants, dont 500 piétons et 300 cavaliers seraient envoyés au service du duc d'Autriche, pour lever le siège de la ville d'Aire ou pour livrer bataille. Le reste de cette milice devait servir à la garde des frontières du Hainaut. Maximilien nomma Philippe de Croy capitaine général de Hainaut, et les seigneurs de Ligne et de Boussu furent chargés du recrutement et de la conduite des gens de guerre qui devaient se joindre à la grande armée.

» Au mois de septembre suivant, des commissaires des états de Hainaut passèrent en revue les garnisons des villes frontières. Le Quesnoy avait alors

93 cavaliers et 310 piétons, sous les ordres de Gilles de Bouzanton ; le château d'Aymeries était défendu par 10 hommes d'armes et 30 archers ; la forteresse de Berlaimont l'était par 8 archers à cheval ; Roisin, par un homme d'arme et 3 archers à cheval ; à Trélon, il y avait 20 cavaliers ; à Chimay, 8 hommes d'armes, 31 archers et un canonnier, et à Beaumont, 50 combattants à cheval.

» Enfin, je mentionnerai encore une résolution du conseil général de la ville de Mons, du 7 juillet 1489, qui fait voir que le Hainaut avait promis d'envoyer au duc de Saxe un contingent de mille piétons, pour l'aider à reprendre Nivelles. Ce contingent devait être réparti sur « chacune ville selon sa cautité, » et la quotité attribuée à la ville de Mons était de 200 hommes. Cependant les connétablies de cette ville ne purent fournir que 62 hommes. Le conseil consentit à payer pendant quinze jours la solde de la milice, telle qu'elle avait été fixée. Il est à noter que l'on évalue à 15.000 le nombre d'habitants de Mons, antérieurement aux évènements de la seconde moitié du XVI$^{e}$ siècle.

» Quant aux gens des campagnes, ils participaient aux expéditions de guerre d'après les ressources de chaque localité. Lorsque le prince du pays levait le ban et l'arrière-ban, chaque village faisant partie de son domaine et chaque homme de fief relevant de lui, étaient tenus à fournir un contingent qui marchait sous la bannière de son seigneur. A l'imitation des villes, les communautés rurales eurent aussi des associations militaires, qui avaient pour but, notamment, de les défendre contre les agressions violentes. Les seigneurs féodaux encourageaient généralement ces institutions. Mais les documents qui se rattachent à la composition des milices villageoises ne remontent guère au-delà du XV$^{e}$ siècle (1). (*Applaudissements.*)

---

(1) BIBLIOGRAPHIE. — HENNE ET WAUTERS : *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III. — WAUTERS ; *Les serments de Bruxelles ; leur origine et leurs règlements*, dans la Revue de Bruxelles, avril 1841, p. 32 ; le même : *Notice historique sur les anciens serments ou Gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*. 1848. — Baron KERVYN DE LETTENHOVE : *Histoire de Flandre*. — BORGNET (Jules) : *Des corps de métiers et des serments de la ville de Namur*, dans le Messager des sciences historiques de Belgique, 1847, pp. 69, 185, *Histoire des compagnies militaires de Namur*, dans les Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, t. XXIV. — HUYTTENS. *Recherches sur l'organisation militaire de la ville de Gand au moyen-âge*, dans le Messager des sciences historiques, 1858. — VANDENPEEREBOOM : *Ypriana* ; le même : *Gildes, corps de métiers et serments*, dans Patria Belgica, 2$^{e}$ partie, pp. 243 ; 278. — ERNEST MATTHIEU : *Histoire de la ville d'Enghien*, 2$^{e}$ partie, pp. 366-397 ; le même : *Sceau des serments ou gildes de la ville d'Enghien ; le serment des archers de Saint-Sébastien de Marcq*. — G. CELLIER : *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, pp. 163-173. — L. DEVILLERS : *Notice sur la milice communale et sur les compagnies militaires de la ville de Mons*. In-8°. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III pp. 169, 285, 345, 346, t. XV, pp. 300, 514. — *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, première série, t. III, pp. 65, 182, 188, 219, 220, 292, t. IV, p. 355 ; 2$^{e}$ série, t. I, p. 133, t. IV, pp. 28, 33, 36, 38, 40, 107, t. XIII, p. 225, 259. — GILLIODTS VAN SEVEREN : *Inventaire des archives*

M. le Président. — « Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt la communication de M. Devillers et nous l'en remercions sincèrement.

» Il serait à désirer, Messieurs, que l'on établisse aussi des statistiques d'après des documents. Ainsi, Philippe-le-Bon voulant, en 1436, conquérir Calais, fit une levée dans toutes les villes. Il s'agirait de retrouver des rôles des hommes par chaque métier. »

M. Kurth. — « Je crois que ces rôles n'existent plus. La discussion ne pourrait s'établir que sur un mémoire. »

A propos de la 12e *question* concernant *les documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu*, M. le Président pense qu'après le mémoire présenté par M. Henrard, la question peut être considérée comme résolue. Il n'y a plus lieu de la maintenir au programme.

Les 13e et 14e *questions* sont supprimées.

15e *question. Indiquer ce que l'on connaît sur l'enseignement du droit en Flandre, au moyen-âge.*

M. Kurth. — « Je vous propose d'étendre la question. En France, on a publié de nombreuses et savantes monographies sur l'histoire de l'instruction aux divers degrés. Je voudrais voir entreprendre, par les Sociétés fédérées, des recherches sur l'organisation de l'enseignement. »

M. Devillers. — « M. Matthieu s'occupe de réunir les documents relatifs aux annales de l'instruction publique en Hainaut ; j'espère qu'il sera bientôt à même de publier le résultat de ses consciencieuses investigations. »

M. Matthieu. — « La difficulté est de retrouver les livres classiques adoptés dans les écoles avant notre siècle. Ces livres, dont on ne faisait aucun cas, permettraient d'étudier les méthodes suivies pas les anciens maitres. Il serait bon d'appeler l'attention des Sociétés sur ce point. »

M. Devillers. — « Il importerait de rechercher également les anciens livres de chant ; il en existe encore aux archives de la cure de Soignies. »

La section décide de généraliser la question et de la soumettre en ces termes

---

*de la ville de Bruges*. — Moke : *Mœurs, usages et solennités des Belges*.— F. De Vigne : *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et corporations de métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons, etc., avec une introduction historique par* J. Stecher. — Le même : *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du Nord de la France, pour faire suite aux Recherches historiques précitées* (Gand, 1857). — Guillaume : *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*.—Henaux : *La compagnie des vieux arbalétriers de la cité de Liége*, dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. III. — P. Claeys : *Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des escrimeurs dite chef-confrérie de Saint-Michel à Gand*. — Bernier : *Notice sur le serment des archers de Saint-Sébastien de Quiévrain*. — *Annales de la Société historique d'Ypres et de la West-Flandre*, t. Ier pp. 03, 114; *Messager des sciences historiques de la Belgique*, *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (voir les tables), etc., etc.

aux délibérations des Congrès ultérieurs : « *Rechercher les documents relatifs à l'instruction publique en Belgique et signaler les ouvrages classiques servant à l'enseignement.* »

La 16e *question* est ajournée à la réunion prochaine.

La 17e *question* est supprimée.

18e *question. Quels sont, dans les différentes provinces de la Belgique, les actes les plus anciens où figurent les* SCABINI *ou échevins ?*

M. PIRENNE. — « On a publié un acte émanant des échevins de Gand de l'année 747, mais cet acte a été reconnu apocryphe. »

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. — « Le cartulaire de Saint-Trond, publié par M. PIOT, contient des actes mentionnant les échevins au IXe siècle. »

M. MATTHIEU. — « La *Société des sciences, arts et lettres du Hainaut* a reçu communication d'une étude de l'un de ses membres, M. PRUD'HOMME, sur *les échevins et leurs actes en Hainaut* ; ce travail va être publié. »

La section estime que cette question devrait être élucidée par un mémoire lors d'un prochain Congrès.

19e *question. Quelle est l'origine de la fonction des écoutêtes ? A quelle époque remonte-t-elle et quel en était exactement le caractère ?*

M. LE PRÉSIDENT indique brièvement les attributions des écoutêtes en Flandre.

M. MATTHIEU. — « Le nom *d'écoutête* est plus spécial à la Flandre. Dans d'autres régions, les fonctionnaires offrant un caractère analogue reçoivent les titres de châtelain, prévôt, bailli, etc. »

M. PIRENNE. — « Il faudrait généraliser la question en ces termes : « *Quel est le nom et les caractères du fonctionnaire chargé de représenter spécialement le souverain ou le seigneur auprès de la magistrature communale ?* » — (*Cette rédaction est admise.*)

La 20e *question* est retranchée du programme.

Les 21e et 23e *questions* ont été examinées dans la réunion du matin.

La 22e *question* a fait l'objet d'un mémoire de M. KAISIN ; l'auteur étant absent, la discussion en est renvoyée à une séance ultérieure.

M. KURTH. — « Je désire, Messieurs, vous soumettre quelques considérations pratiques sur la rédaction et l'examen des questions à étudier dans les prochains Congrès. L'exemple, donné par le Comité exécutif du Congrès de Charleroi, de publier des mémoires sur les questions à discuter est d'une incontestable utilité. Je voudrais qu'en section, on se bornât à examiner seulement les sujets sur lesquels un travail préalable a été fait. J'estime aussi que les questions à étudier devraient porter sur des points de statistique auxquels chacun serait à même d'apporter ses observations. Je formulerai ces deux propositions dans la séance de demain. »

M. MATTHIEU. — « Je vous propose, Messieurs, de revoir les vœux adoptés aujourd'hui pour en fixer définitivement la rédaction. » — (*Approbation.*)

La séance est levée à 9 heures et demie.

---

## 7 août 1888.

### SÉANCE DU MATIN.

---

La séance est ouverte à huit heures du matin. Prennent place au bureau : MM. DEVILLERS, *président;* VAN WERVEKE, *vice-président;* VARENBERGH, *rapporteur;* DE FOERE et MATTHIEU, *secrétaires.*

Sont présents : MM. KURTH, GILLEMAN, baron KERVYN DE LETTENHOVE, KAISIN, PIRENNE, RENIER, G. WILMOTTE, LIBIOULLE, WALTZING, PIOT, DESMAZIÈRES, comte D'AUXY DE LAUNOIS, DE LA GRANGE, J.-B. VAN BASTELAER, ED. VANDERSMISSEN, MONNIER, VAN NEROM et comte T. DE LIMBURG-STIRUM.

M. LE PRÉSIDENT. — « Messieurs, la discussion est ouverte sur les propositions renvoyées hier à la séance de ce matin. »

M. KURTH. — « Je vous présente, Messieurs, une nouvelle rédaction du vœu émis à la séance d'hier matin en vue de la 5e question du programme :

« *Le Congrès recommande aux Sociétés fédérées de dresser la liste systématique des saints patrons de toutes les églises et chapelles de leur région, en indiquant sous le nom de chacun les diverses localités où il est vénéré.* » (*Adopté.*)

M. KERVYN DE LETTENHOVE. — « La proposition émise hier par M. KURTH de ne soumettre aux futurs Congrès que les questions sur lesquelles un mémoire aura été préalablement distribué me paraît trop absolue.

» Il est utile et sage de provoquer la discussion sur des questions étudiées par un homme compétent, qui aura formulé d'avance des conclusions, comme l'a très bien fait le Congrès de Charleroi; mais ce serait une mesure fort grave de proscrire toute nouvelle question qui pourrait se produire au dernier moment ou pendant la session d'un Congrès. Il suffit que la question soit nettement formulée. »

M. KURTH. — « Je reconnais que ma motion a peut-être un caractère trop impératif; mais je n'insiste pas et la retire, si l'on ne s'y rallie pas. »

» Permettez-moi seulement, Messieurs, de développer la proposition suivante, que j'ai déposée dans la séance d'hier soir : « Les questions à étudier

par les Congrès doivent porter sur des points de statistique historique ou scientifique auxquels chacun peut contribuer.

» J'ai déjà engagé, dans un précédent Congrès, les Sociétés fédérées à entrer dans cette voie; car, dans ma pensée, il s'agit plutôt d'un programme de travaux à entreprendre par les Sociétés que de questions à débattre dans les Congrès. Je voudrais que, dans tout le pays, on fait des glossaires toponymiques, des listes des patrons des paroisses, des relevés de localités où on a trouvé des antiquités romaines ou franques, qu'on réunit des renseignements locaux sur d'autres points historiques ou archéologiques. De cette manière, non seulement toutes les Sociétés, mais chaque membre pourrait apporter son contingent de travail et, plus tard, les savants, les spécialistes classeraient les matériaux réunis de toutes parts, les faits régionaux, qu'il n'est possible de recueillir que sur les lieux. »

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. — « Je reconnais qu'il est désirable d'obtenir des renseignements statistiques précis, de nature à réaliser les progrès de la science et, dans les questions que j'ai présentées au Congrès de Bruges, j'ai moi-même visé à atteindre ce résultat, mais, encore une fois, il ne faut pas se montrer exclusif. M. KURTH n'a pas de formule pratique. Sa proposition est trop absolue, et il avoue lui-même qu'elle s'adresse plutôt aux Sociétés fédérées qu'aux Congrès. »

M. KAISIN. — « Je veux bien que les Sociétés s'attachent à localiser leurs travaux et se bornent à grouper des faits régionaux; on pourrait même reproduire un vœu, dans ce sens, en assemblée générale; mais je ne pourrais admettre qu'on interdise aux Congrès de discuter de grandes questions, comme la question franque, l'architecture romane, l'architecture gothique, etc. »

M. KURTH. — « D'accord. Ces discussions sont utiles et peuvent être fructueuses, précisément parce que les faits sont déjà rassemblés et qu'on peut étudier sur place les types des monuments. »

M. LE PRÉSIDENT. — « M. KURTH désire que chaque Société s'occupe de sa région et réunisse les matériaux. C'est ce qu'on a fait avec beaucoup de succès à Namur, à Charleroi et ailleurs. Les autres Sociétés suivront cet exemple sans qu'il soit nécessaire de les y contraindre. Mais la proposition de M. KURTH tend à formuler un programme pour les Congrès. »

M. KURTH. — « Je n'entends rien imposer. Je signale seulement le danger des travaux trop généraux, entrepris prématurément, sans matériaux nécessaires, et, d'un autre côté, j'indique le genre de questions à traiter fructueusement. »

M. MATTHIEU. — « Je pense que l'on doit laisser toute latitude aux comités organisateurs des Congrès.

» Ils assument la direction des Congrès. A eux appartient l'initiative, mais aussi la responsabilité.

» Ainsi, cette année, le Congrès de Charleroi a fait imprimer préalablement un assez grand nombre de mémoires dont plusieurs ont pu être discutés avec fruit. La proposition de M. Kurth empiète évidemment sur les attributions des Comités organisateurs. On ne peut rien leur imposer, mais on doit se borner à leur transmettre une observation. »

M. Kurth retire sa proposition.

La section aborde ensuite l'examen des questions réservées hier.

9e *question. — Déterminer quelles étaient, dans les principales villes de la Belgique, les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales.*

M. le baron Kervyn de Lettenhove. — « Je voudrais que cette question fut maintenue à l'ordre du jour des prochains Congrès. Je ne demande pas une étude d'ensemble, mais je fais appel à tous ceux qui voudraient entreprendre un travail spécial, comme M. Gilliodts-Van Severen en a présenté un pour Bruges, en vue d'arriver plus tard à formuler les règles admises dans nos principales communes. »

M. Pirenne. — « Il faudrait étendre la question aux communes et il serait nécessaire de distinguer les diverses époques. »

M. Kurth. — « Appliquant ici mes observations précédentes, je trouve que toutes les questions sont formulées d'une manière trop générale. Je désirerais les voir rédigées dans le sens d'un appel aux travaux spéciaux pour chaque région ou localité. » — (*Adhésion.*)

10e *question. — Quelle était la population des principales villes de la Belgique lors de leur développement le plus complet au moyen-âge?*

M. Pirenne. — « Cette question devrait être posée dans le même sens. A mon avis, toutes les statistiques qu'on a données jusqu'ici sur la population des villes belges au moyen-âge sont exagérées. Les renseignements positifs font défaut. Dans le xvie siècle, il y a déjà plus de données. On pourrait demander aux Sociétés fédérées de les rechercher dans les archives, dans les registres paroissiaux de naissances et de décès. Ce serait une méthode excellente, pour arriver à fixer le chiffre de la population, de dépouiller les sources. Les recensements offriraient la meilleure base, mais, en général, ils font défaut. »

M. le baron Kervyn de Lettenhove. — « Ces données permettraient d'arriver à des résultats approximatifs et, à ce propos, je vous dirai, Messieurs, qu'une enquête sérieuse serait bien désirable pour contrôler les assertions des vieux chroniqueurs sur la population ancienne de nos villes.

» Mais on pourrait recourir à d'autres bases. Ainsi les droits sur la mouture et d'autres taxes de consommation permettraient de déduire le chiffre de la population. Les relevés des contingents des métiers et autres fourniraient aussi un point de comparaison. Tous ces éléments réunis, contrôlés l'un par l'autre, donneraient les plus grandes chances d'aboutir à des résultats certains. »

M. Varenbergh. — « A Gand, il existe des relevés des contingents. »

M. Piot. — « J'attire l'attention sur les registres des paroissiens, qui étaient tenus dans quelques endroits et qui pourraient fournir d'utiles renseignements statistiques. »

M. Matthieu. — « Dans le Hainaut, il n'y en a pas, mais il existe des listes de communiants. »

M. Kurth. — « Cette question pourrait rentrer utilement dans le cadre des études que je propose aux Sociétés régionales. »

La section décide que toutes les questions rentrant dans cet ordre d'idées seront rédigées en vue de provoquer des travaux spéciaux dans les diverses Sociétés.

M. Wilmotte. — « Il serait désirable de voir réunir les documents les plus anciens en langue romane. »

M. de la Grange. — « A Anvers, on avait demandé la création de cours de diplomatique et de paléographie dans les universités. »

M. Kurth. — « Depuis lors, des cours ont été institués dans les universités de l'État. »

M. Vandersmissen. — « A Louvain aussi. »

M. le comte de Limburg-Stirum. — « Je propose d'ajouter au programme la question suivante : « Rechercher la base et le montant de l'impôt au moyen-âge, la manière dont il était perçu, tant dans les villes que dans les campagnes. »

La section décide d'ajouter cette question au programme des Congrès et de la rédiger dans le sens indiqué par M. Kurth.

M. Monnier. — « Je voudrais voir réussir l'idée de rechercher les règles qui présidaient à l'administration militaire et à la formation des contingents. »

M. le Président. — « Au Congrès archéologique tenu à Gand en 1858, on s'est beaucoup occupé de la conservation des monuments funéraires et de la publication de recueils des épitaphes dans chaque province. Je propose d'émettre le vœu de faire continuer, dans les provinces où l'on a commencé, cette utile publication et de l'entreprendre dans les autres provinces. Il faudrait rechercher les moyens d'appliquer à ces publications un plan uniforme et de les activer. »

M. Piot. — « On a été arrêté, faute de ressources. On y a mis trop de luxe; il faudrait procéder plus modestement. »

M. le Président. — « C'est en effet la question financière qui est en jeu. On ne devrait reproduire que les monuments inédits et recourir à des procédés économiques. »

M. Kurth. — « On devrait se borner aux tombes inédites, anciennes et qui ont une valeur historique ou archéologique. »

M. DE LA GRANGE.— « Je regretterais de voir exclure une inscription funéraire ou épitaphe offrant quelque intérêt. »

M. VAN WERVEKE — « *L'Institut historique du Grand-Duché de Luxembourg* se propose d'entreprendre la publication d'un recueil d'épitaphes du Grand-Duché. »

La section, adoptant la proposition de M. DEVILLERS, décide de soumettre à l'assemblée générale le vœu de voir *continuer la publication de recueils des épitaphes et inscriptions monumentales antérieures au* XIX^e^ *siècle.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

Les Secrétaires,
LÉON DE FORRE & ERNEST MATTHIEU.

# QUESTIONNAIRE

*pour les travaux de la seconde section, à soumettre aux Congrès prochains.*

---

1. La formation des comptes communaux n'a-t-elle pas été rendue obligatoire par le fait de la concession des chartes de commune?

2. Signaler les catalogues de bibliothèques monastiques et autres antérieurs au XVII$^e$ siècle.

3. Quelles sont les communes pour lesquelles des glossaires toponymiques ont été rédigés? Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer de ces travaux?

4. Dresser la liste systématique des patrons de toutes les églises et chapelles, en indiquant sous le nom de chaque saint les diverses localités où il est vénéré. Travail préalable pour la solution de cette question : Peut-on déterminer la date de la fondation du plus grand nombre des églises par le vocable de leurs patrons?

5. Rechercher les causes des délimitations linguistiques qui existent en Belgique et signaler les modifications qui s'y sont produites.

6. A quelle époque remonte la première introduction du christianisme en Belgique? Quelles sont les localités où il a été prêché d'abord et quels sont les monuments historiques, d'une incontestable authenticité, qui en offrent le témoignage?

7. Déterminer les règles d'après lesquelles était organisée la magistrature communale?

8. Quels sont les éléments de la statistique ancienne qui permettent de fixer, au moins approximativement :

   *a*) Le chiffre de la population des villes?

   *b*) Le chiffre de la population industrielle?

   *c*) Le chiffre des contingents militaires fournis par les communes et les métiers?

9. Quels étaient les bases et le montant de l'impôt, au moyen-âge, et le mode de perception?

10. Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique en Belgique, en signalant les ouvrages classiques en usage dans les établissements scolaires.

11. Quelles traces la loi salique et les capitulaires ont-ils laissées dans la législature criminelle et civile de la Belgique au moyen-âge?

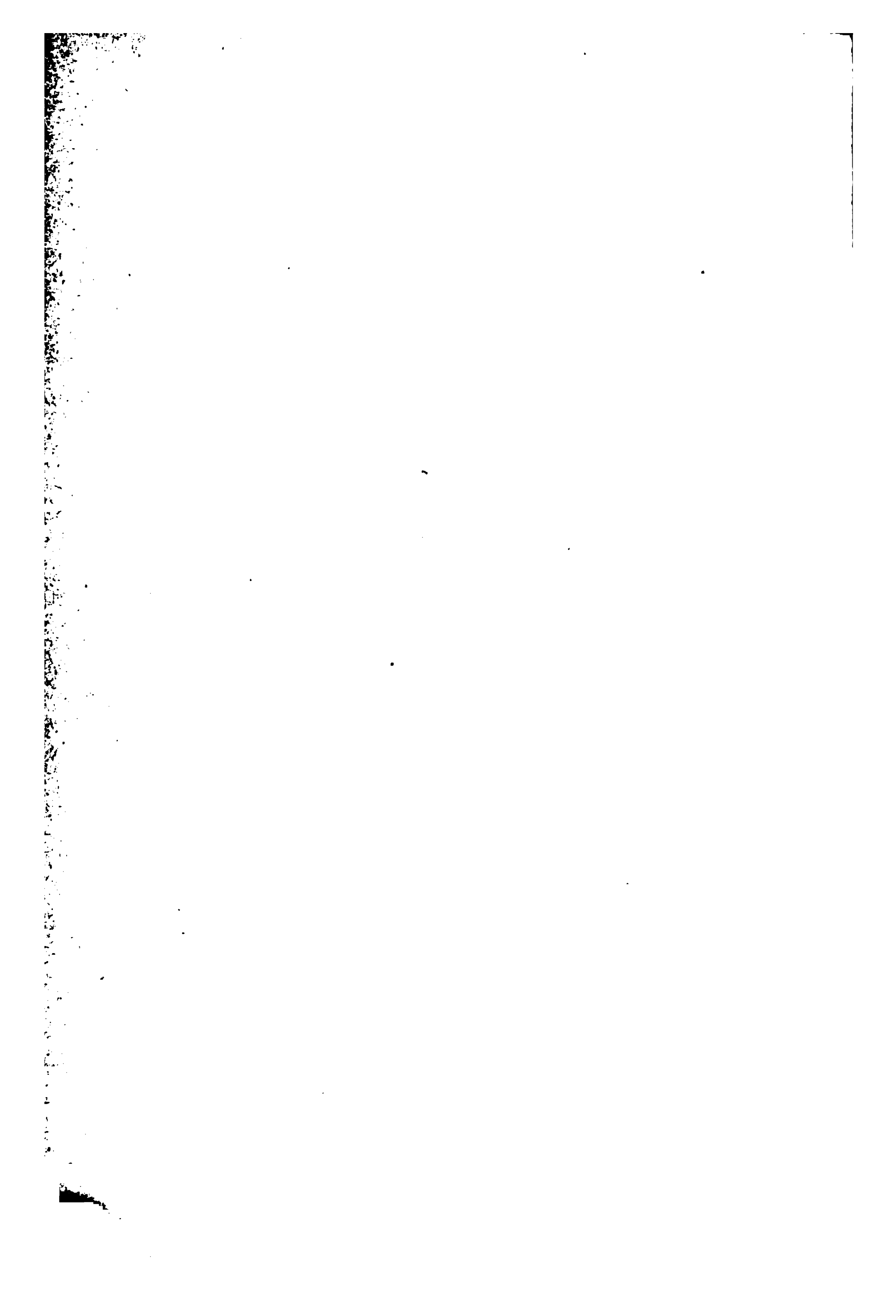
12. Quels sont, dans les différentes provinces de la Belgique, les actes les plus anciens sur les *Scabini* ou *Échevins?*

13. Quels étaient le titre et les attributions du fonctionnaire représentant le souverain ou le seigneur près des administrations locales?

14. Étudier l'influence des lois et des usages des Francs sur les lois et les institutions modernes. (Congrès de Charleroi, Mémoire nº X.)

15. La séparation des pouvoirs en Belgique, depuis le moyen-âge. (Congrès de Charleroi, Mémoire nº V.)

16. Rechercher, pour chaque localité, des réponses au questionnaire sur le Folklore.



# TROISIÈME SECTION,

## PREMIÈRE SOUS-SECTION.

---

# ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

## ARCHÉOLOGIE. — DIPLOMATIQUE. — ÉPIGRAPHIE. NUMISMATIQUE.

---

### 6 août 1888.

### SÉANCE DU MATIN.

---

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. le comte DE MARSY, auxquels sont adjoints MM. G. CUMONT, *rapporteur* et NIFFLE-ANCIAUX, *secrétaire*.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des questions soumises à la section.

1° Etudier la poterie anté-romaine.

2° Dresser l'inventaire des monnaies gauloises trouvées sur le territoire de l'ancienne Nervie et discuter le lieu de leur fabrication.

3° Faire disparaître, par une décision du Congrès, la confusion ou au moins l'hésitation qui existe aujourd'hui sur la signification des expressions : à *droite*, à *gauche*, employées dans la description d'un blason, d'un sceau, d'une médaille, d'un objet d'art : tableau, gravure, sculpture, bas-relief, etc., ou d'un monument : église, château, etc.

4° Discussion des numéros du questionnaire général spécialement étudiés par l'un ou l'autre membre.

5° Suite du questionnaire général (modifié comme aux addenda).

M. LE SECRÉTAIRE dépose sur le bureau un mémoire imprimé, présenté par M. le professeur FRAIPONT sur la 1re question inscrite à l'ordre du jour. L'auteur, retenu à Liége par les devoirs de sa charge, regrette de ne pouvoir venir soutenir la discussion de son travail devant la section.

M. LE PRÉSIDENT. — « Messieurs, une proposition est parvenue au bureau tendant à ce que *l'étude de la poterie anté-romaine* soit renvoyée à la 1re section. L'auteur de cette proposition, M. le dr CLOQUET, a fait, lui aussi, un mémoire sur la question. Son travail a paru dans le 2e fascicule des *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès*. Le travail présenté par M. FRAIPONT est, en quelque sorte, une réponse à l'étude de M. CLOQUET. Celui-ci, membre du bureau de la 1re section, demande, afin de pouvoir prendre part à la discussion de cette question, dont il s'est occupé d'une façon spéciale, que nous en abandonnions l'étude à la section dont il fait partie et où il sera probablement retenu pendant toute la durée du Congrès. » — (*Adopté*).

En conséquence, le mémoire de M. FRAIPONT est transmis à la 1re section. »

La 2e question à l'ordre du jour n'ayant donné lieu à aucune discussion, la 3e question est abordée.

M. LE PRÉSIDENT.— « C'est au Congrès d'Anvers, en 1885, Messieurs, que pour la première fois, cette question a été soulevée par M. le comte F. VANDER STRATEN PONTHOZ. Renvoyée alors au prochain Congrès, parce que l'on n'avait pu lui consacrer un temps suffisant, elle fut discutée en section au Congrès de Namur et, là encore, renvoyée à un autre Congrès.

» En France, la question a été également discutée longuement, à la Sorbonne, sans amener aucune solution. »

M. CUMONT. — « En ce qui concerne la numismatique, la question me paraît aujourd'hui tranchée par l'usage généralement admis des désignations : *profil droit*, *profil gauche*. Pour les monuments, le point de vue subjectif semble être tout naturellement indiqué. »

M. NIFFLE-ANCIAUX. — « Pour ce qui regarde le blason, je ne comprends pas que le doute soit possible. Son histoire même fixe le sens de ces termes, d'ailleurs tout spéciaux, de *dextre* et de *sénestre*. Pourquoi en employer d'autres? Que l'on se serve du terme propre et toute confusion sera, par le fait même, rendue impossible. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Je constate, Messieurs, que, en dehors du bureau, M. le chanoine GORDIÈRE forme, à lui seul, toute l'assemblée. Composée d'un aussi petit nombre de membres, je crois que la section risque de ne pouvoir étudier, avec tout le fruit désirable, les questions qui lui sont soumises

» Je propose en conséquence sa réunion à la 4e section dont, en beaucoup de points d'ailleurs, le programme se rapproche sensiblement de celui attribué à sa consœur. » — (*Adopté*).

## 7 août 1888.

### SÉANCE DU MATIN.

Les 3e et 4e sections fusionnées entrent en séance à neuf heures.

Ont pris place au bureau : M. le comte DE MARSY, *président;* G. CUMONT et E. SOIL, *rapporteurs;* P. SAINTENOY, CL. SALMON et NIFFLE-ANCIAUX, *secrétaires.*

Présents : MM. VAN DEN HEETVELDE, J. DESTRÉE, le chanoine BÉTHUNE, VICTOR TAHON, RUELENS, D.-A. VAN BASTELAER, SCHAEPS, le baron BÉTHUNE DE VILLERS, HYMANS et J. HOUTART.

La première partie de la séance est consacrée à l'étude des questions spécialement réservées à la 3e section.

M. LE PRÉSIDENT met en discussion la première question du questionnaire général relative aux mesures à prendre pour la conservaton des objets d'art et des monuments.

M. LE SECRÉTAIRE lit une communication que M. DE MUNCK, retenu à la 1re section comme secrétaire, a remise sur ce sujet :

« Messieurs, dans un mémoire lu à la *Société d'archéologie de Bruxelles*, le 26 juillet 1887 (1), mémoire qui peut servir de commentaire à un vœu que j'eus l'honneur de présenter au Congrès de Namur, je crois avoir démontré :

» 1° Que les entrepreneurs de travaux publics ne tiennent guère compte de la clause suivante qui leur est imposée par l'Etat :

« Tous les objets d'antiquité, d'histoire naturelle ou de numismatique
» trouvés dans les fouilles sont la propriété de l'Etat et doivent lui être
» remis par l'entrepreneur ou par les fonctionnaires dirigeant les travaux.

» Il peut être accordé de ce chef, par le département de l'Intérieur, une
» gratification proportionnée à l'intérêt que représentent les objets
» trouvés.

» 2° Que les commissions spéciales, nommées dans le but de surveiller les travaux exécutés par l'Etat ou les communes, restent impuissantes, eu égard au peu de pouvoir dont elles disposent.

» 3° Que, eu égard aux connaissances, à la méthode et à l'attention qu'il faut pour faire des fouilles ayant de la valeur scientifique, ce n'est plus à des entrepreneurs ou à des employés, peu compétents d'ordinaire dans les questions d'art et de sciences, que, dorénavant, l'importante mission de

(1) Voir *Annales de la Société d'arhéologie de Bruxelles*, t. 1, 2e liv.

recueillir les précieux documents fournis par les fouilles devra être confiée, mais bien à des spécialistes actifs, dont le dévouement aux sciences et aux arts aura été reconnu.

» 4° Que si, pour la Belgique, des dispositions semblables à celles comprises dans le chapitre III de la loi française étaient prises, ces dispositions, laissant aux autorités communales le soin de mettre en sûreté les objets découverts, l'Etat n'aurait guère de garantie au sujet de l'exécution méthodique et scientifique des fouilles ou de la conservation des objets.

» 5° Que la création d'une commission compétente et disposant de pouvoirs officiels s'impose, si nous voulons préserver nos richesses scientifiques et artistiques d'une perte certaine.

» En terminant, je disais :

» L'organisation d'une telle commission, composée d'assez de membres pour qu'elle puisse exercer une surveillance efficace sur les points du pays où des travaux sont entrepris, ne serait pas, je crois, chose bien difficile, malgré les exigences de la situation.

» Il faudrait, me semble-t-il, comme conditions principales :

» 1° Que les membres de la commission des fouilles eussent les capacités requises pour l'accomplissement de leur mission;

» 2° Qu'ils disposassent de pouvoirs officiels suffisants;

» 3° Qu'ils fussent répartis dans tout le pays, afin de pouvoir exercer une surveillance active et immédiate sur les travaux.

» Confions aux membres des Sociétés savantes du pays la mission de veiller à la conservation des débris du passé, mais demandons au Gouvernement qu'il les arme de pouvoirs officiels. Ainsi, les autorités feront chose sage et utile.

» Je suis, du reste, persuadé que l'on peut compter sur tout le dévouement de nos confrères des Sociétés savantes du pays, eux qui ont rendu déjà de si puissants services aux sciences et aux arts avec un désintéressement et une abnégation dignes d'éloges !

» Enfin j'ajoutais en note :

» Le Gouvernement pourrait, après avoir entendu l'avis des Sociétés savantes, choisir dans leur sein, pour faire partie de la commission des fouilles, des membres habitant les provinces, les arrondissements et les cantons dans lesquels ils auraient à remplir leur mission lorsque des travaux y seraient exécutés. A part les frais de conservation des objets découverts dans les travaux, les membres de la commission des fouilles rempliraient leurs fonctions à titre purement honorifique.

» Depuis le Congrès de Namur, dont une des assemblées générales adopta le vœu que j'avais émis (août 1886) et depuis la séance de la *Société d'archéologie de Bruxelles,* à laquelle j'avais communiqué mon

mémoire sur la *conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique* (26 juillet 1887), des desiderata semblables à ceux que j'avais présentés furent émis par MM. KURTH, L. CLOQUET, HACHEZ et BÉQUET (Congrès de Bruges, séance de la 3e section. 23 août 1887). (1)

» La 3e section de ce dernier Congrès eût à examiner le vœu formulé par moi à Namur et ce vœu lui fut présenté comme suit par le Comité exécutif brugeois :

« *Est-il à désirer que le Gouvernement institue une Commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'Etat ou par les communes?* (2) »

» A cette question, la 3e section répondit par les trois nouveaux vœux suivants :

« 1° *La 3e section émet le vœu que le Gouvernement donne des instructions pour la direction des fouilles entreprises par l'Etat et par les communes.*

» 2° *La 3e section émet le vœu que, dorénavant, les clauses des contrats d'entreprise, réservant à l'Etat les objets d'antiquité trouvés dans les travaux exécutés pour compte du Gouvernement, soient plus rigoureusement observées.*

» 3° *La 3e section émet le vœu de voir rédiger, dans un avenir rapproché, un manuel, ou des instructions pratiques, pour la direction des fouilles.* »

» Le premier et le dernier de ces vœux sont importants au point de vue des fouilles. Mais, en admettant que le Gouvernement s'en inspire et donne des instructions pour la direction des recherches sur le terrain, je crois fort que, plus encore que la clause imposée aux entrepreneurs

---

(1) Voir le *Compte-rendu du Congrès de Bruges*, pages 155 et 156.

(2) Le vœu émis à Namur était ainsi conçu :

« Il existe en Belgique une Commission chargée par le Gouvernement de veiller à la conservation des monuments. Cette Commission, composée de personnes compétentes, s'acquitte admirablement de sa mission et rend de puissants services aux arts et aux sciences. Malheureusement, malgré tout le zèle de ses membres, elle ne suffit pas à la tâche, car un grand nombre d'objets autres que les monuments proprement dits, offrant un intérêt archéologique ou historique, se vendent, se donnent ou se perdent par les ouvriers, chaque fois que s'exécutent de grands travaux pour le compte de l'Etat ou des communes

» J'ai, pour ma part, à déplorer la perte d'une grande quantité d'objets des époques préhistoriques, mis au jour lors du creusement du canal du Centre, dans le Hainaut. Je propose qu'une Commission spéciale soit nommée par le Gouvernement, avec la mission de surveiller sévèrement les travaux entrepris par l'Etat et les communes au point de vue des objets d'art et d'archéologie qui s'y rencontreraient. Cette Commission devrait être assez nombreuse, pour que ses membres pussent exercer efficacement leur surveillance dans chaque province, dans chaque arrondissement, dans chaque canton même. »

de travaux exécutés pour compte de l'État, ces instructions resteront lettre morte.

» D'autre part, en supposant que l'on puisse compter sur l'entier dévouement des entrepreneurs de travaux publics, pour l'exécution des fouilles, je ne crois pas qu'un manuel d'instructions pour leur direction, fût-il même parfait, pourrait faire atteindre le but scientifique auquel on doit désirer d'aboutir, lorsque l'on se livre à des recherches sur le terrain.

» Pour être faites avec fruit, les fouilles doivent toujours être dirigées par des personnes savantes et expérimentées ou, tout au moins, dévouées aux sciences. Ces personnes n'ont guère besoin d'instructions spéciales. Rien n'empêche toutefois la publication d'un manuel pratique qui, sans aucun doute, pourra servir à guider les entrepreneurs de travaux publics, ou les particuliers peu expérimentés, lorsqu'ils auront l'occasion de faire exécuter des fouilles ou de recueillir des objets dans des travaux quelconques. Mais, encore une fois, je le répète, c'est à des spécialistes qu'il faut en principe confier la direction scientifique des recherches sur le terrain.

» Passons maintenant à l'examen du vœu consigné plus haut, sous le n° 2 :

» S'il était réalisé par l'État, il est évident que nos musées publics auraient plus de chances de s'enrichir qu'ils n'en ont eu jusqu'ici ; mais il n'en resterait pas moins vrai que, eu égard au peu de compétence qu'ont, d'ordinaire, les entrepreneurs ou les employés attachés aux travaux publics, dans les questions d'art ou de science, les administrations de nos musées de l'État ne pourraient obtenir aucun renseignement précis offrant quelque valeur, soit au point de vue scientifique, soit sur le lieu de provenance des objets, soit sur les milieux dans lesquels ils ont été découverts.

» Ce qui précède démontre, me semble-t-il, que la création d'une commission compétente, disposant de pouvoirs officiels suffisants et pouvant exercer une surveillance prompte, active et immédiate sur les travaux publics, s'impose absolument.

» L'*Académie d'archéologie d'Anvers*, reconnaissant la nécessité qu'il y aurait de créer des commissions provinciales pour la conservation des monuments, a rédigé son projet de loi dans ce sens. Elle a rencontré en cela une idée qu'il m'avait été donné d'émettre dès le Congrès de Namur, au sujet de la création d'une commission, également provinciale, pour la conservation des objets découverts dans les travaux publics.

» Il serait à désirer que des propositions semblables à celles émanant de l'*Académie d'archéologie*, et ayant trait à la conservation des monuments, fussent faites par le Congrès de Charleroi pour la conservation des objets

découverts dans les travaux publics, objets qui, tout en étant d'ordinaire forts menus, n'en ont pas moins parfois une grande valeur au point de vue scientifique ou artistique.

» Je me permets donc de présenter à mes honorables confrères de la 3e section, en les priant de bien vouloir le discuter, le vœu suivant qui vient compléter, me semble-t-il, l'œuvre de l'*Académie d'archéologie :*

» *La 3e section émet le vœu de voir compléter comme suit le projet de loi élaboré par l'Académie d'archéologie d'Anvers* (Voir compte-rendu des travaux du Congrès de Bruges, page 295) :

» *Art. 9bis.— Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des objets pouvant intéresser les sciences ou l'art sur un terrain appartenant à l'Etat, à une province, à une commune, à une fabrique d'église ou aux établissements publics, les membres de la Commission des monuments et des fouilles devront exercer une surveillance immédiate, régulière et continue sur les dites fouilles, assurer la conservation provisoire des objets découverts et, à bref délai, aviser le Gouvernement des mesures qui auront été prises.* (1 et 2.)

» La Commission des monuments, renouvelée dans le sens indiqué par le projet de loi élaboré par l'*Académie d'archéologie d'Anvers* et dans celui du vœu formulé plus haut, constituerait un corps savant, compétent et actif, qui pourrait traiter, d'une façon complète et satisfaisante, les questions importantes se rattachant à la conservation des trésors scientifiques et artistiques nationaux. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Nous regrettons l'absence de M. DE MUNCK et nous le remercions de la communication qu'il a bien voulu nous faire.

---

(1) Lorsque des objets seront découverts sur des terrains appartenant aux communes ou aux fabriques d'église, l'État devrait entrer en arrangement avec ces administrations pour obtenir la remise des dits objets à un musée public.

(2) J'ai employé, dans la rédaction de cet article, les mots : « *objets pouvant intéresser les sciences ou l'art* » car il n'y a pas que les sciences historique et archéologique qui soient intéressées lorsqu'il s'agit de la conservation d'objets découverts dans les fouilles. Il y a aussi la Géologie, la Paléontologie, l'Antropologie, etc. Il faudrait, en outre, dans l'article 1 du projet de loi de l'*Académie d'archéologie d'Anvers*, dire : *une commission des monuments et des fouilles*, au lieu de : *une commission des monuments.*

Dans l'article 2, dire : *Parmi les savants et les artistes* au lieu de : *parmi les artistes et les archéologues.* — *La commission des monuments et des fouilles* devant exercer une surveillance assez grande au point de vue *scientifique et artistique*, il serait peut-être nécessaire de dire, dans l'article 2 : *au moins trois représentants*, au lieu de : *au moins deux représentants. Ces représentants seraient choisis parmi des spécialistes en science naturelle, en histoire et archéologie et en arts.* — Dans l'article 6, dire : *Commission centrale des monuments et des fouilles*, au lieu de : *Commission centrale des monuments*, etc., etc.

» Messieurs, la loi du 30 mars 1887 règle la matière pour la France.

» Si, par suite de fouilles, ou de travaux quelconques, l'on vient à découvrir sur un terrain appartenant à l'Etat ou à un établissement public, des objets pouvant intéresser l'art, l'archéologie ou l'histoire, le maire doit immédiatement en aviser le préfet du département ; en outre, il est tenu d'assurer la conservation provisoire des objets découverts. Le préfet, ainsi averti, doit, à son tour, dans le plus bref délai, en référer au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ce dernier, après avoir pris l'avis de la Commission des monuments historiques, statue alors sur les mesures définitives à prendre.

» La découverte, au contraire, a-t-elle eu lieu sur le terrain d'un particulier, la loi ordonne encore une fois d'en avertir le Ministre et, la Commission des monuments consultée, celui-ci pourra, s'il y a lieu, poursuivre l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique. Voilà pour la France.

» M. DE MUNCK, dans son rapport, nous rappelle l'état de la question en Belgique et revient, en la complétant, sur une proposition par lui faite déjà au Congrès de Namur. »

M. VAN DEN HEETVELD. — « En Allemagne, l'on doit avertir le Gouvernement chaque fois qu'une découverte vient à être faite. Le Gouvernement envoie ses délégués et ceux-ci, de concert avec les Sociétés locales d'archéologie, surveillent la continuation des travaux. »

« M J. DESTRÉE. — M. DE MUNCK ne prévoit, m'a-t-il semblé, que le cas où des découvertes viennent à être faites sur des terrains appartenant, soit à l'État, soit aux administrations publiques. Le vœu ainsi formulé serait incomplet. La Commission dont on propose l'établissement pourrait, en tous cas, recevoir aussi la mission d'engager les particuliers à déposer dans les collections de l'État les objets trouvés sur leur terrain, ou, tout au moins, d'avertir le gouvernement des trouvailles qui auraient été faites sur des terrains appartenant à des particuliers. »

M. VAN DEN HEETVELD.— « Un tel vœu serait, je le crains, bien platonique et, dans la pratique, ne produirait que de fort maigres résultats. »

M. E. SOIL. — « L'*Académie d'archéologie d'Anvers* a élaboré un projet très complet sur la matière. M. DE MUNCK nous propose de compléter ce travail en y ajoutant un article spécial relativement aux fouilles. J'approuve absolument cette idée, mais ne conviendrait-il pas de renvoyer plutôt à la discussion du projet de l'*Académie*, comme projet de loi, le vœu qu'il nous propose d'émettre ? »

M. D.-A. VAN BASTELAER. — « J'appuie la motion de M. SOIL. Cette mesure est toute indiquée. Elle est même en quelque sorte de droit. C'est l'Académie d'Anvers qui a pris l'initiative de la question et en a préparé l'étude et le

projet de loi et c'est elle encore qui a soumis ce projet au vote des Congrès avant de réclamer la ratification officielle de ce service. »

Mgr Béthune.— « L'*Académie d'Anvers* a-t-elle prévu, dans son projet, la question financière? Les fouilles entraînent à des frais souvent considérables. »

M. Soil. — « Ce point a été prévu dans le projet. »

M. Ruelens. — « J'appelle votre attention, Messieurs, sur la question non moins importante de la conservation des monuments pouvant offrir un intérêt artistique ou historique. Je propose à la section d'émettre également le vœu que le Gouvernement présente aux Chambres une loi qui autorise l'expropriation, dans l'intérêt de l'art ou de l'histoire, comme pour tout autre motif d'utilité publique.

» Je pourrais vous citer un exemple tout récent et bien connu de tous, en Belgique, pour vous montrer à quel point le Gouvernement, même animé des meilleures intentions, se trouve actuellement impuissant contre l'incurie ou l'insouciance et surtout contre la cupidité de certains propriétaires. »

M. Saintenoy. — « Permettez-moi de vous rappeler le vœu émis dans ce sens par la *Société d'archéologie de Bruxelles.* »

M. le Président. — « Je mets aux voix les vœux suivants :

« a) *La section émet le vœu que le projet de loi élaboré par l'Académie d'archéologie d'Anvers, mais complété toutefois dans le sens proposé par* M. de Munck, *soit appuyé par le Congrès.*

» b) *La section émet le vœu que des démarches soient faites auprès du Gouvernement pour qu'il fasse voter une loi d'expropriation qui permette d'assurer, désormais, la conservation de tous monuments présentant un intérêt artistique ou historique.* » — (*Adoptés*).

L'on passe ensuite à la discussion du n° 2 du Questionnaire général.

M. le Président. — « Les *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès* contiennent un travail de M. de Witte sur *l'état actuel de la numismatique nervienne.*

» En manière de conclusion, l'auteur formule le vœu « de voir dans » l'avenir noter avec soin, dans un recueil *ad hoc*, la *Revue belge de* » *numismatique*, par exemple, en même temps que la description dé- » taillée des pièces, l'indication exacte des lieux de trouvailles des » monnaies gauloises faites en Belgique et dans le Nord de la France. »

» Ce vœu, il faut bien le dire, Messieurs, est plutôt un appel aux archéologues. Il est évidemment très désirable que chaque trouvaille soit notée avec soin. Les personnes qui ne seraient pas à même de décrire les pièces dont elles voudraient signaler la découverte pourraient en envoyer des estampages. »

Mgr Béthune. — « L'endroit où la trouvaille a été faite devrait surtout être minutieusement noté. L'on pourrait, par exemple, l'indiquer sur une étiquette qui serait ensuite attachée à la pièce; ce serait comme un extrait de son état civil. »

M. Victor Tahon. — « Je me rallie tout à fait au vœu émis par l'estimable M. de Witte et je suis grand partisan de l'état civil préconisé par Mgr Béthune; mais je me demande, non sans inquiétude, quelle garantie absolue pareils renseignements présenteront aux yeux d'un numismate et comment il pourra en vérifier l'exactitude.

» Nous savons tous, Messieurs, qu'il y a malheureusement beaucoup de personnes intéressées, parmi les marchands, les collectionneurs même, à cacher le véritable lieu de découverte d'une pièce archéologique ou numismatique. Nos collections nationales n'ont-elles pas été quelque fois déshonorées par des objets de nulle valeur, qui pourtant étaient munis de toutes les meilleures attestations? »

M. le Président. — « Sans doute, la valeur de ces indications sera toute relative. Comme le dit M. Tahon, il ne faut point toujours se fier absolument aux dires des marchands, ni même à ceux des amateurs; les uns et les autres peuvent avoir intérêt à cacher le lieu véritable d'une trouvaille. Mais si, parmi un certain nombre d'indications sujettes à caution, il s'en trouve seulement quelques unes vraies, ce sera toujours autant de gagné pour la science.

» En France, nous avons une Société qui est entrée dans cette voie, et il y aurait lieu d'engager toutes les Sociétés à suivre son exemple. Chaque année, elle donne, pour le Berry, tout ce qui a été trouvé durant l'année.

» Je vous propose donc d'engager les Sociétés archéologiques à signaler les trouvailles numismatiques et à indiquer avec soin le lieu où elles ont été faites. Ces renseignements, qui pourront être transmis à la *Société Royale de numismatique*, seront très utiles, notamment pour déterminer dans quelles régions on a frappé monnaie, en Belgique, à l'époque gauloise.

» L'heure ne permettant plus d'aborder les questions faisant partie du programme de la 4e section, ces questions seront étudiées dans la séance de l'après-midi (1). » — (*Adhésion*).

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire,
Ed. Niffle-Anciaux.

---

(1) L'assemblée générale du 7 août ayant tenu toute l'après-midi, les sections ne se sont plus réunies.

# TROISIÈME SECTION,

## DEUXIÈME SOUS-SECTION.

---

## ÉTUDES ARTISTIQUES

## HISTOIRE DE L'ART. — ARCHITECTURE. — ARTS INDUSTRIELS.

---

### 6 aout 1888.

### SÉANCE DU MATIN.

---

La séance est ouverte à 8 heures 20, sous la présidence de M. H. Hymans.

Prennent place au bureau : MM. Jules Helbig, *vice-président*, E. Soil, *rapporteur*, Paul Saintenoy et Cl. Salmon, *secrétaires*.

MM. Ch. Ruelens, Schaeps et Gife siègent également au bureau en leur qualité de président et de vice-présidents pour les séances du 7 et du 8 août.

Il est donné lecture, par M. le Président, des questions portées à l'ordre du jour de la section.

Ce sont :

1° Quelles sont les règles à suivre pour la restauration des monuments anciens?

2° Faire l'étude de la polychromie dans les monuments religieux et les tombeaux anciens. Convient-il, et dans quelle mesure, d'en encourager l'emploi dans les restaurations et dans les constructions modernes?

3° De la conservation des monuments et objets d'art.

4° Il est désirable de voir conserver, dans les églises, les restes de polychromie qu'on y trouve.

5° Y a-t-il lieu de polychromer les églises restaurées ou nouvelles?

6° N'est-il pas désirable que les lauréats des grands concours d'architecture, pour les prix dits de Rome, soient chargés, pendant leurs années d'étude, de lever, en Belgique, les plans d'un ancien monument dont ils établiraient les projets de restauration?

7° Quelles sont les règles à suivre pour la restauration des monuments anciens?

8° Dans le but d'encourager l'art de restaurer les anciens monuments, la 4me section (du Congrès de Bruges) émet le vœu de voir ouvrir, par les Sociétés fédérées, des concours de relevés et de restauration de parties abordables des anciens édifices.

M. le Président. — « Y a-t-il préférence, Messieurs, pour l'une ou l'autre de ces questions? »

M. Paul Saintenoy. — « Les 3e, 4e et 8e questions ont fait l'objet de vœux formels au Congrès de Bruges. Il n'y a pas lieu, me semble-t-il, d'y revenir.

» Quant aux autres questions, elles ont rapport à la polychromie des églises et à la restauration des monuments. En effet, les 2e, 4e et 5e questions se rapportent à la polychromie et les 1e, 6e et 7e à la restauration des édifices anciens. Il y aurait donc peut-être lieu de scinder les discussions en deux parties seulement. » — (*Adopté.*)

M. D.-A. Van Bastelaer. — « La deuxième question, dont M. le Président vient de nous donner lecture, comporte l'étude de la polychromie dans les tombeaux anciens. La polychromie ne s'appliquait pas uniquement, en effet, aux édifices, et ne se rapporte pas seulement au moyen-âge. La haute antiquité polychromait ses tombeaux; témoins l'Égypte, Ninive, etc.

» Nos fouilles de sépultures belgo-romaines nous ont fourni plusieurs fois des restes de polychromie. J'en citerai, pour exemple, notre fouille de la villa belgo-romaine de Thirimont, près de Charleroi, au lieu dit *Ville de Saint-Remy*, à côté de laquelle se trouvaient des tombes. Dans une de ces tombes, maçonnée, plâtrée et ornée avec un certain luxe, nous avons relevé des restes de peintures à l'encaustique, fort simples, reproduction de feuillages sur les quatre faces du caveau, encadrées en panneaux par des bandes brunes et vertes et une forte moulure, en quart de boudin de quatre centimètres de diamètre, remplissant les angles d'encoignure.

» Nous connaissons tous, du reste, les peintures des tombes chrétiennes des premiers siècles, surtout dans les catacombes de Rome.

» Il serait désirable que l'on publiât une étude sur ces polychromies tombales antiques. »

M. Helbig. — « Je vous dirai quelques mots, Messieurs, sur la polychromie.

» Les questions qui nous sont soumises en ce qui concerne la polychromie des édifices du culte doivent être étudiées d'une manière large et générale.

» C'est, en effet, une question d'esthétique que nous avons à résoudre. Convient-il de recourir à la peinture pour orner un monument? Voilà le point que nous devons examiner.

» Pour la résoudre, nous pouvons dire en principe que la couleur est presque une nécessité pour toute œuvre d'art et que tout monument achevé a besoin de coloration. La nature est là pour nous servir d'exemple. C'est elle qui doit nous guider. En effet, elle nous montre partout et toujours la création et tous ses phénomènes extérieurs illuminés du charme de la couleur.

» Les exemples des temps passés prouvent l'usage constant de décorer les monuments de l'architecture par la peinture. La Grèce, la Sicile et l'Europe occidentale, au moyen-âge, en offrent de nombreux témoignages. Il est vrai que, dans certaines églises de la dernière époque, la polychromie n'a jamais été appliquée, mais cela n'infirme pas le principe. Au contraire, l'exemple de la majorité des églises est là pour établir que les architectes du moyen-âge ont eu l'intention de polychromer les édifices du culte.

» Ces exemples ne nous autorisent-ils pas à conclure à la nécessité de la polychromie?

» Celle-ci n'a d'ailleurs contre elle que des préventions.

» On invoque d'abord la difficulté de cet art et les tâtonnements qui ont été nécessaires pour retrouver ses principes et ses procédés longtemps délaissés.

» Mais aujourd'hui, nous sommes rentrés en possession de ceux-ci; nous avons retrouvé les traditions. L'exemple de la Sainte-Chapelle, à Paris, nous le prouve.

» Vient ensuite l'habitude que nous avons de voir des églises monochromes. Il semble que les polychromer serait une profanation.

» On nous oppose enfin des essais malheureux, tentés dans ces derniers temps et qui ont influé d'une manière fâcheuse sur l'opinion de bien des gens.

» Ces préventions perdent toute valeur si l'on songe que ce n'est que depuis peu d'années que nous apprécions les monuments du moyen-âge. Leur réhabilitation est venue. Depuis l'on s'est mis à les étudier et, sans attendre que ces études soient complètes, à les imiter et à les restaurer.

» Delà des tâtonnements, des essais souvent malheureux.

» Nous avons marché :

» La sculpture, la ferronnerie, la céramique, le travail des métaux ont fait de grands progrès et viennent de nouveau en aide à la décoration des monuments; l'emploi de ces éléments colorés a fait comprendre la nécessité de la polychromie.

» On ne proteste pas contre l'emploi des modes de décoration que je viens de citer. Je demande la même tolérance et les mêmes encouragements pour la polychromie. » (*Applaudissements.*)

M. l'abbé Van den Gheyn. — « Je trouve, Messieurs, prouvée d'une façon irréfutable, l'intention qu'avaient les architectes du moyen-âge de polychromer leurs œuvres.

» La preuve en est dans certains tombeaux souterrains, non visibles et polychromés, datant du moyen-âge, et témoignant bien évidemment de cette tendance à tout polychromer.

» A l'église Ste-Waudru, de Mons, M. Léopold Devillers, dans la brochure que nous avons reçue, prouve bien qu'il n'y a jamais eu de polychromie, mais cela n'établit pas que l'architecte n'avait pas l'intention d'en mettre, surtout si l'on songe à la présence des vitraux multicolores de l'église en question. »

M. Ch. Ruelens *prend le fauteuil de la présidence.*

M. H. Hymans. — « Je pense, Messieurs, qu'il faut distinguer la question de principe et la question d'application.

» Sur la première, nous sommes tous d'accord; les monuments sont là pour le prouver et, si on ne les a pas polychromés tous et toujours, c'est par des circonstances spéciales qui n'enlèvent rien à la généralité du principe.

» Sur la seconde, la question d'application, je me demande si nous avons le droit de compléter, par des polychromies modernes, des édifices anciens, alors que les artistes manquent.

» Nous trouvons tous qu'il est juste de restaurer et de conserver soigneusement les fragments que l'on en retrouve; mais je suis persuadé que la grande majorité d'entre nous est d'avis qu'en créer de totalement nouvelles est une chose dangereuse.

» Il y a un vrai péril pour nos anciens monuments à pousser les pouvoirs publics à entrer dans cette voie. En ce qui concerne les églises modernes, nous sommes tous d'accord; il faut laisser toute latitude, quant à la polychromie, à l'architecte créateur de l'œuvre. »

M. H. Hymans *reprend la présidence.*

M. Ruelens. — « Pour les édifices anciens, il est très difficile de se rendre compte, sans indications nombreuses, des intentions des architectes primitifs en matière de polychromie. »

M. Helbig. — « Je puis vous citer des exemples, notamment Sainte-

Gudule, de Bruxelles, qui prouvent que, dès la fin des travaux, on entreprenait les travaux de peinture. A l'église Saint-Jacques, de Liége, la construction n'a été achevée qu'en 1535, et les peintures de la voûte portent, dans un cartel, la date de 1536 ; on peut donc conclure que les échafaudages qui ont servi à la construction des voûtes furent employés à leur polychromie.

» Dans le cathédrale de Cologne, le chœur renferme des fragments de peinture, de peu postérieure à la date de sa construction (XIII^e siècle.) La couleur était donc appliquée immédiatement après l'achèvement de cette partie de l'œuvre. »

M. HAVERLAND. — « A l'église N. D. de Walcourt, le chœur du XIII^e siècle, voûté en pierres de tuf d'un grossier appareil, présente des exemples de trois polychromies successives.

» La première date également de la construction des voûtes.

» Dans le cas de l'église de Walcourt, il est d'absolue nécessité d'employer la polychromie. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « Je ne considère pas l'objection relative à la difficulté dont nous a entretenu M. HYMANS, comme absolument convaincante. Il y a, certes, moyen d'arriver à savoir tous les secrets des anciens en matière de polychromie. Pour cela, il faut étudier les fragments qui en restent et publier des albums contenant les restes les plus précieux. De la difficulté de la polychromie, il ne ressort rien qui enlève de sa force au principe... »

M. LE PRÉSIDENT. — « Mais cette difficulté doit nous rendre prudents en songeant aux essais malheureux qui en sont la conséquence. »

M. HELBIG. — « En Allemagne, on a retrouvé des restes de peintures dans beaucoup d'églises et on les a très bien restaurés.

» C'est ainsi qu'à Brunswick, un savant archéologue, M. ESSENWEIN, directeur du musée germanique de Nuremberg, continuant les peintures du chœur, dont il restait des fragments nombreux et assez bien conservés, les a étendus à la nef et a produit une œuvre très réussie.

» A l'église Saint-Michel, à Hildesheim, le plafond, datant du XIII^e siécle, a été très bien restauré.

» Ces exemples prouvent qu'il n'y a pas impossibilité et que notre époque peut aborder et résoudre le problème. »

M. SAINTENOY. — « Au point où en est arrivée la discussion, il est bon de poser la question sur son véritable terrain.

» Théoriquement, les savants orateurs qui m'ont précédé, et tout particulièrement M. l'abbé VAN DEN GHEYN, ont prouvé que la pratique constante des temps passés, que l'intention des maîtres des œuvres du moyen-âge, en particulier, a été de polychromer l'intérieur des édifices du culte.

» Quant aux peintures extérieures, laissons les en dehors de la discussion ; c'est un cas tout autre.

» C'est donc une question admise, vidée et qui ne doit plus être soulevée ; mais il n'en découle pas que, ce principe admis et prouvé, nous devions, nous, modernes, entrer dans la voie de la polychromie à outrance.

» Il convient, en effet, de bien distinguer les cas qui se présentent et que je crois pouvoir ramener aux trois suivants :

» 1° L'église est neuve.

» 2° L'église est ancienne et n'a pas été polychromée ou ne présente plus de traces de polychromie.

» 3° L'église est ancienne et conserve des fragments importants de polychromie primitive.

» C'est à ces trois points que se rapporte toute la discussion. Examinons les donc successivement.

» Pour les églises modernes, à mon sens, nous n'avons pas à nous en occuper. C'est une question d'esthétique, à discuter dans un congrès d'art ou, peut-être, dans un congrès religieux, mais qui n'a rien de commun avec l'objet de nos travaux.

» Pour les églises anciennes qui n'ont pas été polychromées ou ne présentent plus de traces de polychromie, la question est différente ; nous sommes compétents et nous devons dire notre avis complet, sans réticences.

» Il est incontestable, déclarons-le tout d'abord, que ces églises, dans les intentions de leur créateur, devaient être polychromées. S'ensuit-il que nous devions les polychromer ?

» Là est toute la question.

» Et vous la résoudrez négativement, comme le fit certain congrès de France organisé par la *Société française d'archéologie* et qui répondit à cette question : « Convient-il de compléter les tours de la cathédrale de Reims ? » qu'il fallait laisser ce magnifique monument dans l'état où les siècles nous l'ont légué. C'est là un principe sage, que nous devons observer, surtout lorsqu'il s'agit de la polychromie, qui s'introduit quelquefois en amie dans l'édifice, mais bien plus souvent en ennemie, détruisant les proportions, l'unité, le parti général, sans que l'on puisse s'arrêter sur la pente fatale où l'on s'est engagé.

» Ces résultats malencontreux sont obtenus, même par des gens de grand talent. Jugez alors de ceux qu'obtiendront, dans les villages, les polychromistes à bon marché qu'on ne manquera pas d'y employer.

» Bref, sans proscrire absolument la polychromie dans les églises anciennes qui n'en présentent pas trace, nous devons demander la plus grande réserve dans son emploi.

» Quant aux églises qui présentent des restes de peinture, nous devons émettre un vœu : celui de les voir restaurer avec soin et conserver ; mais nous n'engagerons pas à les laisser compléter sur toutes les parties de l'édifice, ce qui peut conduire à des mécomptes dont les exemples nous sont connus à tous.

» Comme conclusions, je soumets à la section les vœux suivants :

» 1° *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la plus grande réserve dans les églises anciennes où il n'en reste nulle trace.*

» 2° Un vœu formant le § VI, page 311 des *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès*, qui a été formulé par M. l'abbé Van den Gheyn.

» Ainsi, nous pourrons dire que nous aurons fait notre possible pour empêcher le retour des abus que l'emploi de la polychromie, confiée à des mains inexpérimentées, a produit trop souvent en Belgique. »

M. Helbig. — « Je ne puis, Messieurs, me rallier aux conclusions de M. Saintenoy. Elles semblent jeter du doute sur la valeur des polychromies faites en Belgique et ailleurs jusqu'à ce jour.

» Il m'est impossible d'admettre qu'avec nos connaissances archéologiques actuelles, nous ne puissions entreprendre, avec toutes chances de succès, de compléter les monuments laissés inachevés par le moyen-âge. »

M. l'abbé Van den Gheyn. — « Je suis d'accord avec M. Saintenoy pour ce qui regarde la restauration des restes de peinture découverts sous le badigeon; mais je crois qu'il est nécessaire d'émettre un vœu affirmant que la polychromie est le complément nécessaire d'une église. Quant à la mise en pratique de ce vœu, les artistes n'ont qu'à étudier les œuvres anciennes et ils parviendront à les égaler. »

M. le Président donne lecture des conclusions de M. l'abbé Van den Gheyn (1) et prie M. Helbig de faire connaître ses conclusions, dont il a été question au début de la séance.

M. Helbig donne lecture des conclusions suivantes :

« La polychromie des églises doit être encouragée au même titre que l'on a encouragé la restauration de la peinture sur verre d'après les procédés des anciens peintres verriers; au même titre que la ferronnerie, l'orfèvrerie, la fabrication des carreaux émaillés, et tous les arts décoratifs servant à orner l'intérieur des édifices religieux et civils.

» La peinture des églises ne peut toutefois se faire que d'après des principes déterminés.

» 1° Le travail du peintre doit rester subordonné à l'œuvre de l'architecte. Loin de rechercher les effets indépendants de l'architecture, le peintre s'attachera à accuser l'ossature de l'édifice, c'est à dire à mettre en relief les membres essentiels de la construction. En général il cherchera à mettre l'accent et la richesse de la décoration peinte, là où se trouve la richesse de la sculpture ornementale.

---

(1) Voir *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès*, p. 310

» Dans une église où l'intérieur est entièrement polychromé, la statuaire doit être également polychromée.

» Le peintre peut se servir des surfaces planes pour y développer des compositions historiques ou légendaires. Dans les églises, ces sortes de peintures n'auront pas seulement pour objet de satisfaire aux exigences de l'art et de servir au décor de l'édifice ; elles auront encore pour objet de servir à l'édification et à l'enseignement des fidèles.

» Dans ses compositions, l'artiste évitera, autant que possible, les profondeurs et les successions de plans ; il évitera pour la même raison, les raccourcis dans les personnages, les raccourcis n'étant que des membres mis en perspective. Enfin, il n'oubliera pas que, là où l'architecte a établi une surface solide, il n'appartient pas au peintre de la détruire par les illusions de la perspective.

» 2° Le peintre devra se conformer, dans le système de coloration, dans le dessin des figures et celui des éléments décoratifs, au style de l'édifice qu'il est chargé de décorer. L'objet de son travail étant une harmonie complète entre le décor peint et l'architecture, il ne peut, par exemple, imiter dans un édifice du XV^e^ siècle, le style et les effets de coloration du XII^e^ siècle.

» 3° Dans la polychromie des églises, on peut tirer parti des matériaux qui ont une coloration naturelle. Les marbres, les pierres colorées, les mosaïques, les bois, peuvent intervenir dans le décor polychrome. Du moment qu'un bon effet de coloration est produit et que l'harmonie est respectée, peu importent les moyens dont l'artiste se servira, pourvu que ces moyens soient durables. »

M. le comte DE MARSY. — « Il me semble, Messieurs, qu'il serait dangereux d'admettre entièrement les conclusions de M. HELBIG. Je puis vous citer des exemples de polychromie d'églises que j'ai été à même de voir dans les Landes. Ces églises sont riches et ont consacré leurs ressources à l'ornementation des nefs par l'emploi de la polychromie. Quoique souvent faites avec talent, ces peintures sont d'un effet déplorable et doivent nous faire regretter l'austérité primitive des tons naturels des matériaux employés. Ces peintures consistent en des scènes complètes dans des tons chocolat du plus pénible effet ; elles prouvent que l'on doit être fort sobre en ces matières, n'agir qu'avec la plus grande prudence et la plus extrême réserve. »

M. RUELENS — « Il y a pourtant de beaux exemples de polychromie moderne à citer dans des églises. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « On peut citer, dans ce sens, la polychromie de l'église Saint-Gilles, à Bruges. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Jusqu'où M. HELBIG entend-il aller dans la voie de la polychromie ? Une église contient des statues, des tombeaux. Ceux-ci, dans la pensée de l'honorable vice-président, peuvent-ils rester monochromes ? »

M. HELBIG. — « Ils devraient, dans ce cas, être sobrement polychromés, afin de les mettre en harmonie avec l'entourage et pour autant qu'on en ait

des exemples similaires pour appuyer le parti pris. Il conviendrait pourtant de ne pas étendre cela à des œuvres sculpturales hors ligne, ce serait aller trop loin. »

M. le Président. — « Il y a, Messieurs, des divergences de vue notables entre MM. Helbig et Van den Gheyn. »

M. Saintenoy.— « Je vous propose de remettre les votes à la séance du soir. D'ici là, ces messieurs auront le temps de combiner leurs conclusions pour faciliter les votes de la section. » — (*Adopté.*)

M. le comte de Marsy (*motion d'ordre*) propose de réunir la 3e section à la 4e, la première de ces sections n'ayant pas réuni suffisamment de membres.

La séance de demain serait affectée, dans ce cas, aux questions de la 3e section. — (*Adopté.*)

M. Béquet. — « A propos de l'excursion que nous allons faire tantôt à Walcourt, je dois vous faire remarquer, Messieurs, que cette localité se trouvant sur le territoire de la province de Namur, j'avais été prié par le Comité exécutif de la *Société de Charleroi* de donner des explications au Congrès sur les restaurations effectuées au jubé de l'église collégiale.

» Je regrette de ne pouvoir me rendre à cette courtoise invitation, n'ayant jamais, quoique membre du Comité provincial des monuments, été appelé à examiner les travaux exécutés, bien que la nécessité en eût été signalée d'abord par le Comité provincial lui-même. La Commission royale des monuments ne convoque jamais les collèges provinciaux. »

M. le comte Lair. — « A défaut de renseignements officiels, M. Béquet, qui connaît si bien sa province, ne pourrait-il nous donner des détails officieux? »

M. Béquet. — « Cela me serait difficile; il y a près de vingt ans que je n'ai plus été à Walcourt. »

L'incident est clos.

M. Schaeps. — « Je voudrais vous entretenir quelques instants, Messieurs, de *la restauration des monuments* et, pour cela, développer la proposition soumise au Congrès de Charleroi par la *Société des architectes anversois.* (1)

» Actuellement, le lauréat du concours de Rome doit relever un monument antique, d'Italie ou de Grèce, et en envoyer un projet de restauration après sa deuxième année d'étude.

» Je ne nie pas l'importance de l'étude des monuments antiques, mais je

---

(1) *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*, page 329.

crois qu'il serait bon de forcer les concurrents à étudier davantage les édifices de notre pays. Ceux-ci disparaissent tous les jours, sans qu'il en reste autre chose que des croquis, des gravures sommaires. N'y a-t-il pas, Messieurs, grande utilité, lorsqu'on est amené à les démolir, d'en conserver des dessins exacts? C'est en forçant les lauréats du concours de Rome à s'occuper de ces relevés que nous arriverons à former d'eux des restaurateurs habiles. »

M. Ruelens. — « J'appuie la proposition, pour autant qu'elle n'empêche pas l'étude de l'antiquité. »

M. Helbig. — « Tout en appuyant la proposition, je trouve qu'elle ne sera efficace que lorsque, dans les académies officielles, on aura initié les jeunes architectes à l'étude de nos monuments nationaux. Alors seulement, les lauréats du concours de Rome, qui en sont les élèves, ne seront plus dépaysés en présence des monuments du moyen-âge. »

M. le Président. — « L'Académie royale de Belgique vient de transmettre au Gouvernement le projet de modification au règlement du concours de Rome. Pour faire œuvre utile, le vœu devrait être transmis au Ministre sans retard. J'ajouterai qu'un commencement de satisfaction a été donné aux partisans de la question actuellement soumise au Congrès. En effet, à l'Institut des Beaux-Arts, d'Anvers, M. le professeur Baeckelmans a fait exécuter à ses élèves des relevés de plusieurs de nos monuments nationaux. »

M. Winders. — « Je suis d'avis que, sous prétexte d'étudier les monuments nationaux, les lauréats ne doivent pas négliger le grand art. »

M. Schaeps. — « L'un n'empêchera pas l'autre. »

M. Sorel. — « Je propose d'ajouter en amendement à la proposition : « sans préjudice à leurs autres études. »

M. le Président. — « Je mets aux voix, Messieurs, la proposition ainsi amendée :

« *Il est désirable que les lauréats du concours d'architecture pour le prix de Rome soient chargés, pendant leurs années d'étude, et sans préjudice à leurs autres études, de relever en Belgique les plans d'un ancien monument, dont ils établiraient les projets de restauration.* » — (*Adopté à l'unanimité.*)

La séance est levée à dix heures.

Ont signé la liste de présence : MM. H. Hymans, Helbig, E. Soil, Saintenoy, Salmon, J. Vayson, Eug. Gife, Ch. Legrand, Gabriel Van den Gheyn, Paul Rops, J. Schaeps, Eug. Haverland, Ch. Van den Heetvelde, J. Destrée, Alexandre Sorel, J. Hubert, Alfred Béquet, A. Bonvarlet, comte de Marsy, comte Lair, comte d'Auxy de Launois, L. Germain, Henri Moreau, Ch. Leman, comte de Limburg-Stirum, Jacques Winders, A. Janvier, Alfred Demaret, Victor Tahon.

## 6 août 1888.

### SÉANCE DU SOIR.

---

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. HYMANS, assisté de MM. J. HELBIG, *vice-président*, EUGÈNE SOIL, *rapporteur*, SAINTENOY et SALMON, *secrétaires*.

M. CH. RUELENS, président de la section pour le 8 août, prend également place au bureau.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion de la polychromie dans les églises.

La première question à examiner est de savoir s'il y a lieu de polychromer les églises neuves ou restaurées.

M. RUELENS. — « Pour les églises neuves, c'est une question à examiner et à décider par l'architecte créateur de l'œuvre. On peut différer d'avis sur l'opportunité de polychromer. C'est ainsi que, de l'avis de M. SUYS, l'architecte de l'église Saint-Joseph, à Bruxelles, celle-ci ne doit jamais être peinte.

» Il faudrait, d'ailleurs, s'entendre sur le sens exact à donner au mot polychromie d'un édifice. »

M HELBIG. — « Dans mon esprit, j'entends par polychromie tout décor qui met en relief l'architecture intérieure du monument sans distinguer si on l'obtient par la polychromie naturelle, par l'emploi de matériaux de couleur ou par la polychromie artificielle et l'application de tons.

» On peut combiner les deux systèmes. Ainsi, sur une voûte en sapin, on peut conserver le ton naturel du bois, rehausser les arêtes d'un ton et orner les champs.

» Le restant de l'église doit être, dans ce cas, mis en harmonie avec les tons des voûtes en bardeaux.

» Pour citer un second exemple, disons que l'on trouve dans quelques églises des colonnes en marbre noir. Dans ce cas, le polychromiste habile trouvera moyen de tirer parti de la couleur que lui donne les matériaux employés. »

M. RUELENS. — « Une église en marbre devra donc être polychromée? »

M. HELBIG. — « Non, mais il faut toutefois laisser la liberté de le faire. Les Grecs ont certainement polychromé les temples en marbre. Ce que nous devons proclamer ici, c'est l'avantage de la polychromie, qui peut donner d'excellents résultats lorsqu'elle est bien employée. »

M. DESTRÉE. — « Il faut diviser la question.

» Le cas est différent lorsqu'il s'agit d'une église moderne ou d'une église ancienne. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « La question de principe, à résoudre d'abord, est :

» Y a-t-il lieu de polychromer les églises ? »

M. DESTRÉE. — « Y a-t-il lieu de polychromer les édifices? Serait plus général et préférable. »

M. RUELENS. — « Mais tous les édifices civils sont polychromés à l'intérieur ! »

M. WINDERS. — « Dans les églises modernes, il faut laisser aux architectes, la liberté de polychromer, mais, dans les églises anciennes, il faut se garder d'entrer dans cette voie, car il est impossible de se rendre compte des intentions de l'architecte primitif. »

M. RUELENS. — « Nous ne devons pas avoir peur de laisser polychromer nos églises anciennes. Il n'y a lieu que de trouver les hommes capables de le faire. »

M. HUBERT. — « L'église Sainte-Waudru, de Mons, n'a jamais été polychromée et je suis d'avis qu'il faut la laisser ainsi. »

M. HELBIG. — « Les voûtes en briques de l'église Sainte-Waudru sont déjà, à mes yeux, une sorte de polychromie contrastant avec les autres matériaux de sa construction. »

M. le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM. — « Il faudrait s'entendre avant tout sur le sens à donner au mot polychromie. »

M. WILMOTTE. — « Il y a plusieurs genres de polychromie qu'il faudrait distinguer. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Nous devons restreindre le sens du mot à l'application de tons sur les murs intérieurs. »

M. SAINTENOY. — « Je reviens, Messieurs, sur les observations que j'ai présentées à la séance du matin.

» Je propose de voter la conclusion n° 1 (p. 310 des *Mémoires, rapports et documents*) de M. l'abbé VAN DEN GHEYN disant que « l'architecture réclame, » comme achèvement nécessaire de l'édifice religieux, le concours de la » peinture décorative.

» Puis, pour les restes de peinture retrouvés sous le badigeon, la conclusion n° 6 (p. 311 des *Mémoires, rapports et documents*) de M. l'abbé VAN DEN GHEYN.

» Enfin, pour les églises anciennes, où l'on ne possède aucun renseignement sur la polychromie primitive, je propose de voter le vœu suivant :

« *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la » plus grande réserve dans les églises anciennes, où il n'en reste nulle » trace.* »

M. HELBIG. — « Je ne puis me rallier à ces vœux qui contiennent des réserves sur l'application du principe de la polychromie. »

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des conclusions de M. l'abbé VAN DEN GHEYN.

M. l'abbé VAN DEN GHEYN développe ses conclusions

M. HELBIG. — « Nous devons être affirmatifs. Si vous admettez l'introduction de peintures de sujets sur toile ou panneaux dans les églises, pourquoi n'admettez-vous pas la peinture à fresque ? »

M. LE PRÉSIDENT. — « Les églises anciennes contiennent des tableaux de valeur; l'introduction de la polychromie rendra impossible leur maintien à leurs places actuelles. »

M. HELBIG. — « Je ne puis admettre l'exactitude de ce fait, mais dans les restaurations d'édifices du moyen-âge, on supprime les objets de style rococo que les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles y ont laissés. Cela est admis. Il doit en être de même pour ces peintures d'un aspect très moderne, qui ne sont pas en harmonie avec le style dominant de l'église. Nous n'avons pas travaillé à éloigner les ornements en style rococo des siècles passés pour les remplacer par le rococo du XIX^e^ siècle. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Dans l'église N. D. d'Anvers, on devrait donc déplacer les Rubens? Et dans beaucoup d'autres églises qui ont des autels du XVII^e^ siècle, contenant des peintures de premier ordre, vous admettriez que l'on supprimât autels et tableaux. »

M. WINDERS. — « S'il en devait être ainsi, vous n'admetteriez pas la polychromie dans l'église N. D. d'Anvers. »

M. HELBIG. — « Elle ferait valoir les peintures loin d'en empêcher le maintien. »

M. HUBERT. — « J'insiste, Messieurs, sur la position de la question. Il ne doit pas y avoir obligation; il faut laisser toute latitude pour les églises modernes et faire des réserves pour les églises anciennes. »

M. GEERTS. — « Je propose un amendement au vœu n° 1 de M. l'abbé VAN DEN GHEYN. Je propose de dire « achèvement désirable » au lieu de achèvement nécessaire. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « J'insiste pour le maintien textuel de ma conclusion. »

(*L'amendement est admis.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Je mets aux voix le vœu ainsi amendé :

« *La Section estime que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux.* »

(*Cette formule est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE PRÉSIDENT. — « Il y a lieu, maintenant, de mettre aux voix le vœu de M. l'abbé VAN DEN GHEYN relatif à la conservation des restes de peinture retrouvés sous le badigeon.

» Ce vœu est ainsi conçu :

« *Il est désirable que le Gouvernement veille, non seulement à la conser-*

*vation des restes de peintures murales qu'on découvre de temps à autre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.* »

(*Adopté à l'unanimité.*)

M. le Président. — « Il nous reste à voter maintenant sur la proposition de M. Saintenoy, ainsi conçue :

« *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la plus grande réserve dans les églises anciennes où il n'en reste nulle trace.* »

M. Zech du Biez. — « Je propose, Messieurs, un amendement à ce vœu, qui serait conçu comme suit :

« *Quant aux églises anciennes, où des données suffisantes sur la polychromie ancienne n'ont pas été conservées, la section émet le vœu de ne voir employer la polychromie qu'avec la plus grande réserve.* »

M. Edouard Vander Smissen. — « Je vous présente, Messieurs, le vœu suivant :

« *Pour les églises anciennes, où aucun vestige suffisant de polychromie n'a été relevé, le Congrès émet le vœu de les voir conserver intactes.* »

M. le Président. — « Cet ordre du jour a la priorité comme étant le plus radical. Si personne n'y fait d'objection, je vais donc le mettre aux voix. » (*Approbation.*)

Le résultat du vote donne :

Onze voix pour, sept voix contre.

En conséquence, le vœu de M. Vander Smissen est admis et il n'y a pas lieu de voter sur la proposition de MM. Saintenoy et Zech du Biez.

La séance est levée à 9 heures 45.

Ont signé la liste de présence :

MM. H. Hymans, Helbig, Soil, Saintenoy, Salmon, Ch. Legrand, Gab. Van den Gheyn, J. Hanon, J. Hubert, Vander Taelen, Victor Tahon, A. Demaret, Eugène Haverland, J. Helbig, Paul Rops, G. Zech du Biez, J. Destrée, comte Lair, J. Geerts, J. Verwilghen, Ch. Ruelens, G. Wilmotte, comte de Limburg-Stirum, Ch. Van den Heetvelde et J. Winders.

Les Secrétaires,
Paul Saintenoy et Cl. Salmon.

VI.

# RÉSUMÉ DES TRAVAUX

DES

## SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE BELGIQUE

DEPUIS LE CONGRÈS DE BRUGES, AOUT 1887.

# RÉSUMÉ DES TRAVAUX

DES

# SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

## A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE BELGIQUE

## depuis le Congrès de Bruges (août 1887).

---

## Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

—

### Publications.

1° Annales. — T. XLIII. 4e série, t. III. — Renfermant : *Le Chapitre de Notre-Dame, à Tongres,* 1re partie, par M. Ch.-T. Thys, membre titulaire. — 1 vol. in-8° de 566 pages.

2° Bulletins.— Les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe fascicules de la 4e série. — Indépendamment des procès-verbaux des séances, ils renferment :

p. 297. — *Rapport sur le Congrès archéologique de Bruges,* par M. H. Hymans, président annuel.

p. 305. — *La Maison de Rubens,* par M. Max Rooses, membre titulaire (avec 3 planches).

p. 332. — *Les peintures murales du palais de justice d'Anvers,* par M. P. Génard, président annuel.

p. 375. — *De la conservation des monuments historiques et de la Commission des monuments,* par M. le général Wauwermans, membre titulaire.

p. 408. — *Conservation des monuments historiques. Proposition d'un projet de loi.* 2me rédaction.
p. 420. — *Le passe-temps de Jehan Lhermite,* par M. CH. RUELENS, vice-président.
p. 445. — *Le buffet d'orgue de la cathédrale d'Anvers,* par M. P. GÉNARD, président.

**Sociétaires.**

L'Académie a perdu, en 1887-88, MM. JULES VAN PRAET et SIRET, membres honoraires, L. DELGEUR, membre titulaire, L. HENDRIX, membre correspondant, CH. ROBERT, membre correspondant étranger.

**Fouilles.**

M. DE BURBURE, membre titulaire, dans les fouilles du terrain autour du Steen, a constaté la présence de quelques fragments de poterie.

**Bibliothèque.**

Un catalogue des livres de la Bibliothèque a été dressé par M. H. VAN CUYCK, membre titulaire, et sera mis sous presse prochainement.

Le Secrétaire,
P. HENRARD.

---

## Commission et Société pour la formation du Musée d'antiquités, à Anvers (Steen).

La Commission poursuit la mission qu'elle s'est imposée de doter la ville d'Anvers d'un Musée d'antiquités renfermant, non seulement des objets se rapportant à l'histoire de la ville, mais encore des spécimens de ceux qui peuvent présenter de l'intérêt aux nombreux artistes fréquentant l'Académie royale des Beaux-Arts.

Au nombre des objets qui sont venus accroître les collections du Musée, nous pouvons citer une cheminée sculptée du XVIe siècle, plusieurs tableaux formés de briques lustrées, des poteries et une collection de monnaies romaines. Un tableau représentant l'arrivée de la reine Marie de Médicis à Anvers, a été restauré. Des dons ont été faits par la Commission pour honorer la mémoire de VONDEL, par le *Rubenskring*, par M. LÉOPOLD DE WAEL, par M. le chevalier LÉON DE BURBURE, etc.

La Commission a fait une perte sensible par la mort d'un des fondateurs du Musée, M. NIC. DE KEYSER; il a été remplacé au sein de la Commission par M. CH. VERLAT.

La Commission a été représentée au Congrès de Charleroi par M. GÉNARD, membre secrétaire.

Le Secrétaire,
P. GÉNARD.

---

## Société royale de géographie d'Anvers.

La Société poursuit ses travaux avec activité. Pendant l'année écoulée, elle a publié le XIIe volume de ses *Bulletins* contenant des mémoires de MM. A. BAGUET, JACQUES LANGLOIS, père DEPELCHIN, CLÉMENT VAN CAUWENBERGHS, ALFRED GEELHAND, l'amiral anglais OMMANNEY, POL. DE BRUYCKER, H. SERMON, Dr DELGEUR, le général WAUWERMANS, etc.

La Commission pour l'étude de l'Escaut a fait paraître une carte des plus intéressantes indiquant l'état actuel du fleuve.

En vue de favoriser les études géographiques, la Société a institué un concours, sur cette branche spéciale du programme des études, entre les divers établissements d'instruction moyenne officiels et libres de la province d'Anvers.

La Société a été représentée au Congrès de Charleroi par M. le lieutenant général WAUWERMANS, président, et le R. P. VAN DEN GHEYN, membre effectif.

Elle a fait, en 1888, une perte sensible par la mort de son premier vice-président, M. le Dr Louis Delgeur, archéologue et géographe distingué.

P. Génard.

---

## Comité provincial des monuments d'Anvers.

Ce Comité s'est occupé, pendant l'année 1887-88, de l'examen de différentes questions se rapportant à des édifices situés dans les communes de Veerle, de Hérenthals, de Merxem, de Hoogstraeten, d'Anvers, etc.

On a commencé la restauration du *Steen,* monument dans lequel la Commission a établi le Musée d'antiquités.

Le Comité a été complété par la nomination de M. l'abbé van Caster, archéologue, et MM. P. van der Ouderaa et Ch. Verlat, peintres-artistes.

Il a été représenté au Congrès de Charleroi par M. Eug. Gife, architecte honoraire de la province d'Anvers.

Le Comité a fait une perte sensible par la mort de M. Louis Hendrix, peintre et archéologue distingué.

P. Génard.

---

## Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon.

Les travaux de l'*Institut archéologique du Luxembourg,* en 1888, consistent en diverses publications historiques dans les *Annales de l'Institut.*

Elles portent les titres suivants : *Un dessus de glace au château de la Trapperie. — Les biens de l'abbaye d'Orval. — Les maïeurs au* XVIIIe *siècle. — Les communes luxembourgeoises. — Halanzy. — Le*

*dolmen de Wéris. — Pratiques populaires. — Une trouvaille à Nassogne. — L'ara de Messancy. — Histoire du comté de Montaigu et de l'hermitage de Saint-Thibaud. — La famille de Harbonnier. — Un second dolmen à Wéris. — Relations de la province de Luxembourg avec le Gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744* (4e partie). — *Antiquités à Watermal, à Villers-sur-Semois et à Rulles. — Une tombe franque et un autel anté-romain dans les environs de Fratin.*

Des fouilles pratiquées dans les environs de Fratin ont amené des découvertes intéressantes au sujet d'une tombe franque, laquelle a été reconstituée et transportée an Musée archéologique de la province.

*Pour le Secrétaire :*
Le Conservateur-adjoint,
J.-B. Sibenaler.

---

## Société archéologique de Bruges.

La *Société archéologique de Bruges* fut fondée en 1865, sous la présidence de M. le baron de 't Serclaes de Wommersom, par un groupe d'amis de l'art, parmi lesquels on comptait M. le chanoine Félix baron Béthune, président actuel du Comité directeur.

Elle a pour but de rechercher et de recueillir des objets d'art et d'antiquité et de les conserver dans un Musée public.

L'ouverture de son musée eut lieu le 6 mai 1865. Il fut d'abord installé dans l'ancienne trésorerie du Beffroi, qui, pendant des siècles, avait abrité les privilèges de l'antique cité, et dès ses modestes débuts, il rendit des services nombreux aux ouvriers et aux artistes, désireux de s'instruire dans la pratique de notre ancien art national.

La Société ne disposait à l'origine, au point de vue financier, que de ressources restreintes, mais les dons de particuliers

affluèrent en si grand nombre que le Comité directeur se vit contraint de chercher, pour ses collections, un emplacement plus vaste, qui lui permît de les exposer au public sous un jour plus favorable et plus méthodique.

En 1878, le Musée archéologique fut transféré aux Halles, dont il occupa presque toute l'aile droite; mais déjà ses collections, qui ont subi de très notables et très importantes augmentations, surtout dans ces dernières années, s'y trouvent à l'étroit.

Une bonne fortune va heureusement échoir à notre Société. Elle pourra bientôt installer ses nombreuses séries archéologiques dans la superbe résidence des anciens seigneurs de Gruuthuuse, dont l'administration communale a déjà fait commencer la restauration et qui, par la splendeur de son architecture et l'élégance de sa construction, est appelée à devenir le *Cluny* de la ville de Bruges.

La Société se compose de 90 membres effectifs, parmi lesquels est choisi un Comité de 12 membres, qui gèrent les finances, président aux acquisitions, veillent au bon entretien des collections et prennent soin des intérêts de l'association.

En cas de dissolution, les objets donnés sous condition sont restitués aux donateurs et les autres deviennent la propriété de la ville pour être maintenus dans un Musée public.

Le Membre-Secrétaire, EDM. GAILLARD.

Le Président, Baron FÉLIX BÉTHUNE.

---

## Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges.

Pendant l'exercice 1888, la *Société d'émulation* a publié :

1° Les livraisons 1 à 3 du tome X de la 4e série de ses *Annales*, contenant la première partie de l'*Histoire du séminaire de Bruges*, par M. l'abbé DE SCHREVEL, son directeur.

Ce volume est illustré du portrait en deux teintes du célèbre professeur André Hoyus.

2° Un supplément, format in-quarto, ajouté par M. Feys aux *Trois Cartulaires de Saint-Martin, à Ypres,* publiés par lui antérieurement.

3° Les fascicules 5 et 6, format in-quarto, du *Codex diplomaticus Flandriæ,* recueil de documents relatifs aux démêlés de Guy de Dampierre, comte de Flandre, avec Philippe-le-Bel, roi de France, édité par M. le comte Thierry de Limburg-Stirum, sénateur.

Nous avons sous presse : la fin de ce recueil, laquelle paraîtra incessamment, le tome I de la 5e série de nos *Annales,* et un ouvrage, format in-quarto, de M. le baron Béthune de Villers, sur les *méreaux obituaires des anciennes familles de Bruges,* avec gravures dans le texte.

La Société compte 52 membres effectifs et 13 membres honoraires. Sa bibliothèque, composée des publications de l'Académie royale de Belgique et des principales sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, est très fréquentée par les membres de la Société.

Quelques-uns de nos membres ont pris part aux travaux du Congrès de Charleroi, dont la session a eu lieu au mois d'août 1888, et a été couronnée d'un brillant succès, grâce au zèle et à l'intelligente direction du Comité de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi.*

La *Société d'émulation* a été chargée d'organiser le Ve Congrès archéologique et historique de Belgique, de concert avec les Sociétés d'Anvers, de Namur et de Charleroi, qui ont dirigé les premiers Congrès.

Le Secrétaire,
Léon de Foere.

Le Président,
Kervyn de Lettenhove.

———

## Société d'anthropologie de Bruxelles.

—

La *Société d'anthropologie de Bruxelles* a publié, depuis le Congrès de Bruges, la fin du tome VI de son bulletin et le commencement du tome VII. On y trouve les travaux suivants qui se rapportent à l'archéologie préhistorique :

A. CELS. — *Essai d'une classification des instruments quaternaires en silex ; considérations préliminaires sur l'existence de l'homme à l'époque tertiaire dans les environs de Spiennes.* La classification de M. CELS est basée sur l'usage des instruments et sur le degré de fini que présente la taille. Ces considérations l'amènent à distinguer plusieurs âges différents dans le quaternaire des environs de Mons et à admettre comme ayant été utilisés par l'homme des silex trouvés à la base du landénien (tertiaire), silex qui offrent des traces de travail. Cette communication de M. CELS a donné lieu à un rapport de MM. DELVAUX et HOUZEAU DE LEHAIE, *sur l'état des terrains dans lesquels* M. CELS *a découvert des silex taillés par l'homme tertiaire en Belgique.* Les auteurs de ce rapport concluent à la probabilité du remaniement des couches d'où proviennent les silex de M. CELS. D'un autre côté, M. RUTOT, se basant sur la géologie et sur la paléontologie, rejette, dans une note *sur des silex taillés prétendument trouvés dans le landénien inférieur,* la possibilité de rencontrer à ce niveau, en place, des silex taillés par l'homme.

E. DE MUNCK. — *Note préliminaire sur des silex quaternaires trouvés dans le Hainaut.*

V. JACQUES et H. SIRET.— *Compte-rendu de la visite, à Anvers, des collections préhistoriques de* MM. H. et L. SIRET. *Ethnographie et Ethnologie du Sud-Est de l'Espagne.*

DELVAUX. — *Les recherches ethnographiques de* MM. FRAIPONT et LOHEST *dans la grotte de Spy.*

A. DE LOË et DE MUNCK. — *Fouilles d'un puits néolithique à Spiennes.*

V. Jacques. — *Compte-rendu de l'excursion de Maastricht.* Observations sur les théories émises par M. Ubaghs dans sa brochure sur les ateliers préhistoriques de Ryckholt et de Sainte-Gertrude.

M. de Puydt. — *Sur des silex et des ornements néolithiques trouvés aux environs de Solières.*

E. Delvaux. — *Age paléolithique. Premiers essais d'utilisation des silex éclatés. Les silex mesviens.*

E. Van Overloop. — *Sur les rapports qui doivent exister entre les Sociétés d'archéologie et la Société d'anthropologie.*

L. Vanderkindere. — *La race alarodienne.*

G. Cumont. — *Pointes de flèches à tranchant transversal.*

G. Cumont. — *Pointes de flèches en obsidienne.*

E. Delvaux. — *Carte préhistorique de Flobecq et notice explicative.* Monographie remarquable de la région de Flobecq depuis les époques les plus reculées de l'apparition de l'homme jusqu'à l'époque romaine.

M. de Puydt. — *Présentation de quelques pièces préhistoriques.* Ces pièces sont remarquables par le fini de leur taille ou par leur rareté.

La plupart de ces travaux sont accompagnés de planches et de figures dans le texte.

Le Secrétaire-général,
Dr Victor Jacques.

---

## Société royale belge de géographie, à Bruxelles.

Comme dans les années précédentes, les travaux de la Société, en 1888, ont consisté : 1° en la publication du Bulletin (1 vol. in 8° de 720 pages, avec cartes et planches); 2d en conférences, au nombre de dix.

Parmi les articles publiés dans le Bulletin, ceux qui rentrent

particulièrement dans le cadre des études de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique sont :

AN. BAMPS. — *Les antiquités équatoriennes du musée royal de Bruxelles.*

ALEXIS M. G. — *Étude archéologique sur la commune de Tamines.*

A. HAROU. — *Études de géographie locale : Seneffe.— Excursion en Campine : Deurne.*

Le Secrétaire général,
J. DU FIEF.

---

## Société royale de Numismatique de Belgique, à Bruxelles.

Dans le tome troisième des Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, page 323, nous avons indiqué l'histoire, le but et la situation de notre *Société royale de numismatique.* Nous pouvons donc nous borner à exposer brièvement les travaux de cette Société pendant l'année 1888; citons d'abord les recherches relatives à la numismatique belge :

M. le baron DE CHESTRET DE HANEFFE a publié de très curieux documents sur la *numismatique d'Ernest, de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière,* principalement puisés dans les archives de Liège.

M. EDOUARD VAN DEN BROECK, qui s'occupe spécialement de numismatique bruxelloise, a fait une très intéressante étude sur *les jetons de la famille de Mol.*

*L'œuvre métallique de Charles Wiener* a été passée en revue par M. FRÉD. ALVIN, qui nous a aussi fait connaître *la médaille des graissiers de Bruxelles, en 1789.*

*Les méreaux du XIV*^e^ *siècle et autres concernant la dévotion au Saint-Sacrement de miracle de Bruxelles* ont fait l'objet d'une notice soigneusement composée par M. J. ROUYER.

M. Alph. de Witte a signalé *un denier liégeois à insigne épiscopal de l'époque d'Otton III* (996-1002) et expliqué *deux jetons des sires de la Gruthuse* (xv[e] siècle).

M. Ch. Cocheteux a traité *de la livre monétaire et du sou d'argent* (monnaies de compte).

M. le comte Maurin Nahuys a fourni de savantes *considérations sur les deniers flamands au nom de Baudouin et l'explication d'un emblème figurant sur quelques-unes de ces monnaies.*

*Les recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt,* par M. le D[r] C. Bamps ont été très remarqués. Il rappelle, à ce sujet, *les procès et les contestations des monnayeurs de Hasselt avec le Magistrat de cette ville, pendant les XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.*

M. G. Cumont s'est occupé des *jetons d'étrennes des gouverneurs généraux de la Belgique, Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine,* et a donné quelques détails inédits sur *le jeton de présence de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (1772-1794).

M. de Witte a décrit quelques *médailles modernes* par Ed. Geerts, Ch. Würden, A. Fisch et J. Wiener. Trois de celles-ci ont été frappées pour les sessions d'Anvers, de Namur et de Bruges des Congrès de la fédération des Sociétés d'archéologie et d'histoire de la Belgique.

La numismatique étrangère n'a pas été négligée :

*Une monnaie d'or de Ptolémée, roi de Mauritanie,* a été mise sous les yeux des numismates, par M. Louis Charrier.

M. G. Vallier a étudié *quelques médailles et jetons dauphinois ;*

M. F. Mazerolle a *restitué à Ferri III des monnaies attribuées jusqu'à maintenant à Ferri IV de Lorraine.*

M. le comte Maurin Nahuys a utilement exposé le *système monétaire de l'État indépendant du Congo.*

*Les monnaies inédites d'Italie figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich,* par M. Eug. Demole, présentent un très grand intérêt. M. Ch. Préau a fait connaître un *méreau inédit du chapitre de la collégiale de Saint-Etienne, à Dreux. Le médaillier du D[r] Dacunha, à Bombay* a été examiné par M. Arthur Engel,

M. L. MAXE-WERLY a fixé, avec une grande érudition, *l'état actuel de la numismatique rémoise.*

Enfin M. H. SCHUERMANS nous a soumis de précieuses observations sur *un revers des médailles de Dioclétien.*

Le Secrétaire-délégué,
GEORGES CUMONT.

---

## Société centrale d'architecture de Belgique, à Bruxelles.

La *Société centrale d'architecture* a, comme les années précédentes, porté l'attention de ses membres sur tout ce qui concerne *l'archéologie monumentale* et particulièrement sur la restauration des édifices anciens.

Elle a, en effet, pour encourager ses membres à étudier le passé architectural de notre pays, fait de notables efforts.

### Excursions.

Par ses excursions, elle leur a fait connaître les curieux monuments de Lierre, dont le beffroi, l'église Saint-Gommaire et les vieilles maisons ont été le sujet de comparaisons avec les édifices similaires d'Aerschot et de Diest, qu'il a été donné ensuite à nos membres d'étudier.

Les églises de ces villes, si intéressantes à visiter, avaient été choisies comme but d'excursion, afin de montrer des exemples de l'architecture religieuse du Brabant au XVe siècle. Très curieux par eux-mêmes, ces édifices le sont aussi par les œuvres d'art qu'ils renferment.

Les jubés de Lierre, d'Aerschot et de Diest, par exemple, sont des monuments d'un haut intérêt.

Dans une contrée un peu différente, nos membres ont pu voir

et étudier les églises et monuments de Middelbourg, Flessingue, Veere et Goes.

Là aussi, ces monuments témoignent de la splendeur de nos écoles d'art du moyen-âge et de la renaissance. Mais, non contents de porter leurs études sur ces œuvres, qui ont avec les monuments de Belgique des rapports immédiats, qu'il est inutile de prouver, nos membres ont fait, en Angleterre, une excursion d'étude qui leur a permis de voir et d'admirer foule d'édifices et d'objets bien dignes de leur sérieuse attention.

A Douvres, Canterbury, Oxford, Ely, Petersborough, Stamford, Cambridge, Londres, comme à Burleigh-House et à Apettorpe-Hall, ils ont pu suivre les évolutions successives de l'art anglais et les influences française, flamande et italienne, que l'on remarque dans les œuvres qu'il a produites.

Enfin, cette belle série d'excursions se termina par la visite de la ville de Huy et du château de Modave. C'était terminer dignement.

**Publications.**

Les compte-rendus de ces voyages paraissent dans la revue mensuelle : l'*Emulation*, que publie notre Société et dont le XIIIe volume vient d'être achevé.

Notons, parmi les travaux archéologiqnes publiés par cet organe pendant l'année écoulée :

*Les notes de voyages en Orléanais, Berry, Touraine et Blésois. — Les châteaux de Blois, Chambord, Azay-le-Rideau, Chenonceaux, Chaumont-sur-Loire, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, les hôtels et maisons de Tours, Orléans, Blois, etc. par* M. Paul Saintenoy (suite d'une étude publiée dans la XIIe année).

*Le château de Beersel, près Bruxelles,* par le même.

*La conservation de la Tour noire, à Bruxelles.*

*Les fouilles de Saintes.*

*L'architecture de la Renaissance en Toscane,* par M. A. E. T.

*Le temple de Mithraque, découvert à Sayda.*

*Le beffroi de Gand,* par M. Louis Cloquet.

*La tour de Heyst-sur-mer.*

*Les monuments de Dordrecht, Zalt-Bommel, Bois-le-Duc et Breda,* par M. V. HORTA, etc., etc.

Parmi les planches publiées, signalons la *restauration des halles de Nieuport* (XV^e siècle), par M. RENÉ BUYCK.

**Conférences.**

Au cours de nos séances mensuelles, des communications archéologiques ont été faites.

Citons entr'autres :

*Les défenses hautes du château de Beersel,* par M. PAUL SAINTENOY.

*Les châteaux de Courrière, Spontin et Crupet,* par M. CH. DE BECKER.

*Les déductions de* M. DIEULAFOY *sur les origines de l'art ogival,* par M. PAUL SAINTENOY.

*Middelbourg, Flessingue, Veere et Goes,* par M. FRANZ DEVESTEL.

*Viollet-le-Duc et Sainte-Beuve,* par M. PAUL SAINTENOY, etc.

En outre, des études et des rapports sur les principaux ouvrages d'archéologie récemment parus ont été faits au nom de la Section d'art et d'archéologie qui existe au sein de notre Société.

**Vœux émis.**

Parmi les vœux votés par celle-ci et transmis aux autorités compétentes, relevons ceux-ci.

1° *L'assemblée décide, étant donné l'intérêt archéologique et historique de la tour découverte dans le quartier Sainte-Catherine, à Bruxelles, et ayant appartenu à l'enceinte de cette ville, bâtie au XI^e siècle, qu'il y a lieu, pour notre Société, de demander aux autorités la conservation et la restauration de cette tour.*

Ce vœu voté le 6 janvier 1888 a été suivi d'un heureux effet puisque l'administration communale de Bruxelles, s'appuyant sur ce vœu cité dans l'exposé des motifs, a décidé le maintien et la restauration de cette tour.

Le 15 février 1888, la Société a transmis à M. le Ministre de

l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, le vœu suivant:

*Etant données les démarches que fait la Société d'archéologie de Bruxelles pour obtenir que le Gouvernement rachète et préserve d'une destruction totale les ruines de l'abbaye de Villers :*

*Il y a lieu pour notre Société d'appuyer ces démarches auprès des autorités afin qu'elles obtiennent un heureux résultat et que ce qui reste des ruines soit préservé d'une destruction totale.*

Tels sont, en matière archéologique, les travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le Secrétaire,
PAUL SAINTENOY.

---

## Société d'archéologie de Bruxelles.

La Société a continué, en 1888, à tenir régulièrement ses séances mensuelles. Des questions d'art, d'histoire et d'archéologie y ont fait l'objet de discussions qui ont amené, plusieurs fois, une solution scientifique satisfaisante.

### Publications.

Le résumé de ces discussions a été inséré dans les procès-verbaux publiés dans les *Annales* du Cercle, dont la seconde livraison du tome Ier et la première du tome II ont paru cette année.

On y trouve des articles de M. ALPHONSE WAUTERS concernant *la famille Breughel; la commune de Léau; l'emploi de la pierre et de la brique dans les constructions en Brabant, au moyen-âge.* — De M. D.-A. VAN BASTELAER, sur l'*histoire de la forteresse de Charleroi* et sur *la question franque au Congrès de Charleroi.* — De M. JENNEPIN, ayant trait aux *découvertes archéologiques à Cousolre, à Bousignies, etc.* — De M. S. DE SCHRYVER, sur une *hache de l'âge du*

*bronze, trouvée à Matagne-la-Petite.* — De M. le comte DE NAHUYS, sur *un médaillon du* XVI[e] *siècle* et sur *l'âge des volets d'un tryptique historique sur lesquels sont représentés Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille.* — De M. DESTRÉE, concernant *l'armure de parade de l'archiduc Albert.* — De M. DE MUNCK, sur la *conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique; découvertes d'antiquités préhistoriques aux environs de Lanaeken, de Suetendael et d'Assche; exposé motivant l'excursion géologique et archéologique à Maestricht; proposition à la Société d'archéologie de Bruxelles, pour qu'elle appuie auprès du Gouvernement l'achat des collections de feu M. De Bove.* — De M. J.-TH. DE RAADT, à propos d'*un diplôme relatif à la Maison des Berthout* et une notice sur *Egide Berthout-à-la-Barbe.* — De M. EMILE DE LA ROCHE DE MARCHIENNES, sur la *découverte d'une villa belgo-romaine à Nouvelles (Hainaut).* — De M. le baron DE LOË, sur *le dolmen de Solwaster, près de Spa;* sur un *médaillon ayant appartenu, d'après la tradition, à Marie Stuart;* sur *une visite aux tumuli de la forêt de Soignes.* — De M. G. CUMONT, sur *le cimetière franc d'Overlaere, près Tirlemont.* — De M. l'abbé DANIELS, sur les *armoiries de Diest.* — De M. le comte F. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, sur *le roman de Gilliot de Trazegnies.* — De M. H. MAHY, une *notice sur les Verhulst, peintres et sculpteurs malinois et anversois (1530-1820);* sur *Erasme et l'éloge de la Folie;* sur *le Seneca berg, d'après Galesloot.* — De MM. COMBAZ et DE BEHAULT, une *histoire de la première enceinte de la ville de Bruxelles.* — De M. DE BEHAULT, sur *les anciennes peintures murales découvertes, en 1887, dans l'église Saint-Martin, à Hal.*

La Société a pris une part importante au Congrès de Charleroi. Vingt-cinq de ses membres ont suivi avec un vif intérêt les débats mémorables de cette belle assemblée scientifique. M. le baron DE LOË, délégué de la Société, a fourni, sur les travaux de ce Congrès, un rapport succinct qui a été publié dans les *Annales.*

**Conférences.**

Plusieurs conférences publiques ont été données, sous les

auspices de la Société, à savoir : le 12 avril, par M. Gustave Hagemans, sur les *mœurs et usages de nos ancêtres à l'époque préhistorique;* le 3 mai, par M. Henri Siret, sur les *premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne;* le 13 décembre, par M. l'abbé Gabriel Van den Gheyn, sur la *polychromie des édifices du culte et des caveaux funéraires au moyen-âge.*

**Excursions.**

Les excursions, auxquelles ont pris part un grand nombre de membres, ont eu lieu, en 1888 : 1° le 17 mai, au château de Gaesbeek, aux églises des villages de Lennick-Saint-Martin, de Lennick-Saint-Quentin et de Lombeek-Notre-Dame; le rapport de cette excursion a été fait par M. Buysschaert; 2° le 19 juillet, à Vilvorde, Borght, Grimberge, Beyghem, Meysse et Laeken; le compte-rendu en a été rédigé par M. le chevalier Joë Diricx de Ten Hamme; 3° le 20 septembre, à Peuthy, Perck, Elewyt et Malines; le rapport en a été rendu par M. H. Mahy.

En dehors de ces excursions, la Société a fait d'abord, le 2 août, une visite générale à l'*Exposition rétrospective d'art industriel du Grand Concours,* à Bruxelles.

M. Vermeersch y a donné des explications intéressantes sur les objets les plus remarquables. Une visite d'étude a été faite ensuite à l'Exposition le 30 du même mois; elle avait pour objet une conférence sur l'orfévrerie et l'émaillerie, les cuivres (dinanderies), étains et ferrures, par M. Destrée, et l'étude des médailles, sous la direction de M. Cumont. Le 11 octobre, une nouvelle visite a eu pour but l'étude de la céramique, avec des explications de M. L. Evenepoel. Le 18, M. Destrée a entretenu la Société sur les objets du culte et les manuscrits. Enfin, le 30, les membres se sont rendus, en très grand nombre, à l'Exposition, pour y entendre M. Alphonse Wauters, sur les tapisseries, et M. D.-A. Van Bastelaer, sur les objets des âges préhistoriques des époques romaine et franque, et sur les poteries de Bouffioulx, de Raeren et d'Allemagne.

La Société a visité, le 21 septembre, grâce au *Cercle archéologique d'Enghien*, la galerie de tableaux, la bibliothèque et les collections du palais d'Arenberg, à Bruxelles.

La Société a obtenu de la ville la conservation et la restauration d'une tour de la première enceinte de Bruxelles, dite *Tour Noire,* datant du XI$^e$ siècle. Les démarches qu'elle a faites auprès du Gouvernement, pour la conservation des *ruines de l'abbaye de Villers,* sont en bonne voie de négociation. Une requête a également été adressée à l'Etat et à la ville, pour obtenir la continuation des travaux de restauration de l'*église de Notre-Dame-au-Sablon,* à Bruxelles.

Le 14 juin 1888 a été célébré le premier anniversaire de la fondation de la Société. A cette occasion, M. le secrétaire-général a lu le *Rapport sur les travaux et la marche de la Société pendant la première année;* M. D.-A. VAN BASTELAER a entretenu l'auditoire des *poteries, des bijoux et des armes de l'époque franque;* M. ALPHONSE WAUTERS a prononcé un discours remarquable ayant pour objet : *Homère a-t-il existé?* M. le baron DE LOË a communiqué le résultat d'*une visite scientifique faite aux tumuli de la forêt de Soignes;* M. DESTRÉE a entretenu l'assemblée du *Psautier de Guy de Dampierre;* enfin, M. MAHY a terminé ces intéressantes communications par la lecture de son *Erasme et* l'*éloge de la Folie.* Plusieurs de ces travaux sont insérés dans les *Annales.*

La bibliothèque s'enrichit de publications des Sociétés similaires et des dons des membres. Les collections gagnent de l'importance, grâce à la générosité des sociétaires.

Le nombre des membres de la Société s'est accru en 1888 : il s'élevait, au 31 décembre de cette année, à 165 membres effectifs, 3 membres honoraires, 30 membres associés et 3 membres correspondants, soit au total : 201 membres.

Le Secrétaire-général,
A. DE BEHAULT DE DORNON.

# Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

La *Société paléontologique et archéologique de Charleroi* comprend 15 membres d'honneur, 300 membres effectifs et 20 membres correspondants.

Elle a poursuivi ses travaux par des publications, des conférences, des fouilles et des excursions.

L'année 1888 a été féconde en évènements remarquables pour elle.

L'assemblée de clôture du Congrès de Bruges avait décidé que la 4me session des Congrès historiques et archéologiques de Belgique se tiendrait à Charleroi en 1888, sous la direction de notre Société, coïncidant ainsi avec les fêtes que celle-ci organisait pour célébrer le XXVe anniversaire de sa fondation.

C'est en effet le 21 septembre 1863 que se réunirent les premiers fondateurs d'une compagnie qui se consacrait, avec dévoùment et abnégation, à l'étude de notre histoire et de nos antiquités locales.

Ces courageux pionniers, qui n'hésitèrent pas, dans une ville comme Charleroi, préoccupée surtout de ses grandes industries, à fonder une œuvre scientifique et artistique, dont l'avenir dira toute la valeur, étaient au nombre de vingt-huit seulement. Honneur à eux!

Débutant modestement, la nouvelle Société prit son essor, grandit et ne cessa de prospérer.

Embrassant dans le cadre de ses études, non seulement la ville de Charleroi et son riche bassin industriel, mais encore tout l'important arrondissement judiciaire de Charleroi, notre Société voua surtout ses soins à en fouiller activement le territoire et à exhumer les nombreuses *villa*, *oppida*, et nécropoles des époques belgo-romaine et franque qu'il renferme en abondance.

La publication de 16 volumes de DOCUMENTS et RAPPORTS,

outre les œuvres particulières publiées directement par ses membres, l'érection d'un magnifique musée communal contenant de riches et nombreuses collections, la réunion d'une belle bibliothèque historique et archéologique de plus de 3000 volumes, l'organisation, chaque année, de conférences, de discussions scientifiques, d'excursions intéressantes, tel est, à grands traits, le bilan de ce laborieux passé de vingt-cinq années.

Ce n'est pas sans un sentiment légitime de satisfaction que, jetant un regard rétrospectif sur ses travaux, la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi* conçut la pensée de célébrer, au mois d'août 1888, le XXV^e^ anniversaire de sa naissance.

**Exposition.**

Plusieurs villes du pays avaient organisé avec succès des expositions artistiques et archéologiques. Notre Société tenta une exposition régionale de ce genre. Ses nombreux visiteurs ont bien voulu nous dire que cette tentative a réussi et que l'ensemble de cette modeste réunion d'objets de l'art ancien, choisis exclusivement dans le pays, a fait honneur à ceux qui l'ont courageusement entreprise et menée à bonne fin, en très peu de temps et avec de faibles ressources.

A côté de cette manifestation, se placèrent une série de belles fêtes comprenant notamment le IV^e^ Congrès de la Fédération d'histoire et d'archéologie de Belgique.

**Congrès.**

Ce Congrès s'est tenu à Charleroi les 5, 6, 7 et 8 août 1888, et nous eûmes la satisfaction de voir répondre à notre appel un nombre d'adhésions qui dépassa nos plus belles espérances.

Le souvenir de cet aimable empressement, de cette magnifique réunion savante et des intéressantes excursions archéologiques ou industrielles qui l'accompagnèrent est à jamais marqué dans les annales de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi.*

**Fouilles.**

Au mois d'avril 1888, un antique *camp retranché* a été fouillé par l'écrivain de ces lignes, au lieu dit *Boubier*, entre Couillet et Châtelet. La côte boisée qui longe la Sambre et domine la route de Couillet à Châtelet y forme une sorte de promontoire défendu: naturellement au Nord, par la Sambre, également de façon naturelle à l'Est et à l'Ouest par de profonds ravins, artificiellement au midi, du côté du plateau, par une double circonvallation. Celle-ci a visiblement été établie par la main de l'homme et ressemble beaucoup aux travaux militaires du *Cheslé* de Thy-le-Bauduin. (1)

Les constructeurs de ce retranchement ont profité d'un accident de terrain qui se prêtait admirablement à l'établissement d'une place forte, d'une dizaine d'hectares d'étendue.

De cette citadelle, on peut surveiller et commander tout le cours de la Sambre à deux lieues vers l'Est et à deux lieues vers l'Ouest. Son point faible, le côté méridional, vers le plateau, était protégé par une double ligne demi-circulaire de parapets en terre et de fossés.

Une tranchée perpendiculaire à l'axe, que nous avons fait tracer dans ceux-ci, nous en a donné la coupe exacte et très nette.

Sur le plateau existent quelques tas de grossiers moëllons de grès, non équarris, sans ciment ni poteries. Quelques éclats de silex taillés et des débris de bois brûlés ont seuls été retrouvés dans les lignes de défense.

Camp de refuge belgo-romain à l'époque des invasions franques, poste militaire romain au moment de la conquête, antique forteresse celtique, il n'est guère possible d'établir maintenant son origine comme place de guerre.

La *Société de Charleroi* se propose de reprendre ultérieurement

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. Notice relative à Thy-le-Bauduin, par MM. A. Cels et L. de Pauw, fasc. 3 et 4. 1886.

et complètement l'étude de cet intéressant problème d'archéologie, qui se dresse à si peu de distance de Charleroi, endroit supposé du camp de Q. Cicéron.

Au mois de juillet 1888, une *villa belgo-romaine* a été découverte et mise au jour par deux de nos collègues, MM. Arnould et L. Bayet.

Elle est située au hameau de *Féronval,* près Boussu-lez-Walcourt, et couvre un assez large espace. Composée de plusieurs appartements, avec hypocaustes, elle présente cette particularité assez rare d'un *sudatorium* bien conservé. Les parois et le pavement de celui-ci sont fait de poteries creuses qui laissaient circuler partout la chaleur et entouraient le patient d'une véritable enveloppe sudorifique.

Sans doute, cette villa était la résidence d'un maître de forges du temps, qui avait ses usines à proximité, peut-être à *Féronval* (le val des férons). De l'ensemble des vestiges exhumés l'on peut inférer qu'elle date du IIe siècle, époque d'une grande prospérité pour notre pays sambrien.

M. Arnould a également découvert, au même endroit, un *cimetière franc,* dont cinq tombes, trois de guerriers et deux de femmes, ont été fouillées avec succès au mois d'août 1888. Nous y avons trouvé tout le mobilier funéraire habituel des Francs : plaques de ceinturon, bracelets, boucles d'oreilles, perles en ambre ou en céramique coloriée, lances, francisques, schramasaxes, etc., ainsi que les petites urnes noires ordinaires. Le terrain particulièrement humide de cette nécropole avait presque complètement détruit les ossements, et des armes il ne restait guère que des traînées de rouille. Remarquons, en passant, que c'est encore dans une carrière qu'a été découvert ce cimetière franc.

L'excursion du 6 août 1888, organisée à l'occasion du Congrès de Charleroi, a permis à un grand nombre de nos collègues de visiter ces intéressantes fouilles.

**Publications.**

Pour donner plus d'attraction aux discussions du Congrès et permettre à celles-ci de s'établir en connaissance de cause, notre Société demanda et obtint une série de mémoires archéologiques ou historiques, qui furent imprimés par ses soins et envoyés à tous les souscripteurs avant le Congrès. Ces mémoires, au nombre de 18, sont les suivants :

*Quel est l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique,* par M. E. DE MUNCK.

*Sur les matières premières minérales employées par les hommes de l'âge de la pierre,* par M. C. BLANCHART.

*Etude sur les mégalithes existant, ou ayant existé en Belgique,* par M. le baron A. DE LOË.

*Les greffes scabinaux et les protocoles des anciens notaires,* par M. E. MATTHIEU.

*La séparation des pouvoirs en Belgique sous l'ancien régime,* par M. E. VAN DER SMISSEN.

*Notice sur les poteries anté-romaines,* par M. le docteur CLOQUET.

*Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi,* par M. D.-A. VAN BASTELAER.

*Liste des localités où des sépultures franques ont été découvertes jusqu'ici en Belgique,* par M. le baron A. DE LOË.

*Les armes franques et leur fabrication en Belgique,* par M. VICTOR TAHON.

*De l'influence des lois et institutions franques sur les lois et institutions du moyen-âge et des temps modernes,* par M. J. KAISIN.

*Etat actuel de la numismatique nervienne,* par M. A. DE WITTE.

*Convient-il, et dans quelle mesure, d'encourager la polychromie des édifices religieux,* par M. l'abbé G. VAN DEN GHEYN.

*De la signification des expressions* à droite, à gauche, *employées dans la description d'un blason, d'une médaille, d'un sceau, etc.,* par M. D.-A. VAN BASTELAER.

*Les caractères particuliers de l'architecture romane dans les différentes régions de la Belgique,* par M. le chanoine REUSENS.

*Description de l'église de Lobbes,* par M. L. CLOQUET.

*L'architecture gothique en Belgique,* par M. L. CLOQUET.

*Etudes sur l'architecture de l'ancienne abbaye d'Aulne,* par M. C. SALMON.

*Les armoiries de l'abbaye d'Aulne,* par M. l'abbé VAN SPIELBEEK.

La publication et l'étude de ces intéressants mémoires, préalablement au Congrès, a eu pour excellent résultat d'épargner, à la satisfaction générale, les heures de ce dernier, au profit des discussions scientifiques.

Indépendamment de ces utiles travaux, notre Société a fourni, par la plume de son président, une série de petites notices-guides, très appréciées, sur les localites ou sur les monuments archéologiques qui ont fait l'objet des excursions du Congrès. Nous citerons :

*Le pont romain de Montigny-Saint-Christophe.*
*Les ruines de l'abbaye de la Thure.*
*L'église de Solre-sur-Sambre.*
*Le château féodal de Solre-sur-Sambre.*
*La collégiale de Walcourt.*

Enfin, sous cette fière devise : « Rendez à César ce qui appartient à César », MM. le Dr CLOQUET et J. FIÉVET ont dressé magistralement le *Bilan scientifique de la Société archéologique de Charleroi pendant ses vingt-cinq années d'existence* et un *Résumé de ses publications pendant cette période.*

Fouilles, conférences, excursions, musée, bibliothèque, publications, tout y est exposé avec méthode et talent aux savants confrères qui ont daigné venir discuter avec nous les points encore obscurs de la science et fêter aimablement notre XXVe anniversaire.

Tous ces travaux, formant la matière des cinq fascicules qui ont été imprimés et distribués dans les premiers mois de 1888, sont réunis en un volume qui constitue le tome XVI des DOCUMENTS ET RAPPORTS de la *Société archéologique de Charleroi.* Le tome

xv sera formé du présent volume, rendant compte des *Actes du Congrès historique et archéologique de Charleroi.*

Le Secrétaire-général,
VICTOR TAHON.

---

## Cercle archéologique d'Enghien.

La publication du second fascicule du tome III des *Annales* n'a pu être terminée cette année, par suite d'un retard imprévu, survenu pendant l'impression. Pour ne pas laisser écouler l'année 1888 sans donner une preuve de vitalité, le Comité administratif s'est trouvé amené à commencer le 4e volume des *Annales;* la première livraison, qui a paru à la fin de l'année, comprend la majeure partie d'une étude sur *la pairie de Silly et ses fiefs,* due à M. E. MATTHIEU. Ce travail, qui sera complété par une table onomastiqne, servira utilement à la rédaction d'une statistique féodale et facilitera les recherches des écrivains qui s'occuperont de la confection des glossaires toponymiques.

Le Cercle compte être à même de continuer, dans le courant de l'année 1889, la publication du tome III; les notices qui doivent y trouver place sont à peu près terminées.

Dans les assemblées, M. J. CROQUET a signalé, comme un sujet d'études du plus haut intérêt, l'existence d'églises fortifiées dans la région dont s'occupe spécialement la Société. L'un des types les plus curieux est l'église de Braine-le-Comte. M. CROQUET a communiqué une monographie complète de cet édifice. Les églises de Soignies, de Steenkerque et d'Horrues ont été indiquées comme présentant également des vestiges de temples fortifiés.

Une excursion a été faite par notre Cercle, le 21 septembre, à Bruxelles, pour visiter l'hôtel de la famille d'Arenberg et l'Exposition rétrospective de l'art ancien. La *Société archéologique*

*de Bruxelles* avait gracieusement accepté de nous aider à organiser cette réunion, qui a réuni un grand nombre de membres.

Le Secrétaire,
E. MATTHIEU.

---

## Messager des sciences historiques de Belgique à Gand.

### Publications.

*Une descendance légitime des anciens ducs de Brabant* (avec pl.) par M. ARTHUR VERHAEGEN.

*La ville de Gand au XIV$^{e}$ siècle* (avec pl.) par M. MAURICE HEINS.

*Histoire de la gilde souveraine et chevalière des escrimeurs, dite chef confrérie de Saint-Michel, à Gand* (avec pl.) par M. PROSPER CLAEYS.

*Coup d'œil historique et linguistique sur le flamand, dans ses rapports avec les idiomes celtiques et les dialectes germaniques de la Grande-Bretagne,* par M. le chanoine DE HAERNE.

*Archives gantoises. Les jésuites à Gand au XVI$^{e}$ siècle,* par M. V. VAN DER HAEGHEN.

*Archives gantoises. Notes sur les archives de Vieux Bouvy, conservées à l'hôtel de ville,* par le même.

*De l'office du grand bailli au XIV$^{e}$ siècle,* par M. MAURICE HEINS.

*La vie d'un archéologue* (SCHLIEMANN), par M. CH. RAHLENBECK.

*Les archiducs Albert et Isabelle et l'abbaye de Soleilmont,* par M. l'abbé VAN SPIELBEEK.

*Notes sur Henri de Gand,* par le P. DELEHAYE.

Divers articles de variétés; chronique littéraire et scientifique; nécrologie de l'année.

Le Secrétaire,
E. VARENBERGH.

## Institut archéologique liégeois.

L'*Institut archéologique liégeois* a été fondé, en 1850, par M. ALBERT D'OTREPPE DE BOUVETTE, et nous avons l'honneur de compter encore parmi nous le seul des membres fondateurs qui a survécu à sa création, M. le baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS.

Le nombre des membres effectifs est limité à 30, celui des membres honoraires à 20, et celui des membres correspondants à 50. Il y a en outre un nombre illimité de membres associés : ils sont 52, maintenant.

### Musée.

Le Musée est très complet. Les objets qui le composent proviennent de fouilles, d'achats, de dons et de dépôts.

Les fouilles sont celles des *tumuli* qui se trouvent en grand nombre dans la province, et, entr'autres, à Avennes, à Ambresin (du Soleil), à Middelwinden, à Celles, à Moxhe (de l'Empereur) et à Blehen.

Celles des cimetières de Juslenville, de Theux et de Limet (Modave).

Et des villas de Landen, de Bertrée, de Blehen, de Jupille, de Momalle et d'Attenhove.

Les achats que nous faisons sont assez restreints, à cause de l'exiguité de nos ressources.

Parmi nos donateurs, il faut mettre en première ligne M. ALBERT D'OTREPPE DE BOUVETTE, qui, de son vivant, avait déposé dans notre musée une grande quantité de bahuts, dont plusieurs d'un grand prix, des sculptures, des armes, des grès, des momies, etc. Son héritier a encore augmenté les dons de son oncle regretté.

Après lui, nous devons citer M. ANTONIN TERME, qui, à son départ de Liège, nous a laissé une vingtaine d'objets en faïence liégeoise et une trentaine de verres liégeois.

Les dépôts faits dans notre musée l'ont été par le Gouvernement pour des objets ayant appartenu à l'ancien palais des princes-évêques, où se trouvent nos collections, et par la ville de Liège, pour toutes les antiquités que l'on trouve dans les travaux qu'elle exécute et les démolitions de vieilles maisons, nécessitées par le percement ou l'élargissement de rues.

Parmi les objets déposés par l'Etat, les plus intéressants sont, sans contredit, les bronzes trouvés dans la campagne d'Angleur, près de Liège, consistant en statuettes, têtes de lion, etc. Au moyen de ces bronzes, M. A. TERME a reconstitué ce que l'on appelle la ***Fontaine d'Angleur,*** où les traditions de l'art romain ont été respectées jusqu'au scrupule, tant pour l'ensemble que pour les détails. C'est un monument unique que nous possédons là.

Le Musée est situé au troisième étage de l'aile du palais de justice longeant la rue Sainte-Ursule. Il y occupe trois grandes salles. Les pierres tombales et autres objets pondéreux sont rangés dans les parcs et contre les murs de la deuxième cour du Palais.

Le Musée est ouvert au public tous les dimanches, de 11 heures à 1 heure.

**Fouilles.**

Les fouilles exécutées dans la dernière période triennale n'ont pas été très fructueuses. Les deux plus importantes sont celles de Limet et d'Attenhove.

1° En 1885, à Limet, près Vierset-Barse, on a mis au jour une cinquantaine de tombes, qui ont été ouvertes, et dans lesquelles on a trouvé différents objets en bronze, des vases, poignards, fers de lance, colliers, etc.

2° Dans les environs de Landen, une petite société locale, dont M. LEFÈVRE, instituteur à Landen, est le directeur, a découvert en 1881 les substructions de deux villas romaines, l'une, la ***villa de la Bruyère,*** à Attenhove, et l'autre, celle du

*Wingsveld,* près d'Overwinden. On n'y a trouvé que quelques débris de poteries, des objets en fer, etc.

La même Société a découvert, en 1886, à l'endroit nommé *Panbrugge,* commune de Neerlanden, des substructions qui devaient appartenir à une station romaine; elle n'a produit que quelques objets en bronze, en fer et des débris de vases.

A côté de cette station se trouvaient les traces d'un cimetière franc.

3° En 1888, les fouilles d'un cimetière romain, à Bassinge, n'ont produit que quelques objets en bronze, entr'autres des lampes (les premières trouvées dans la province) et des verres.

**Publications.**

Il paraît un volume de Bulletin à peu près chaque année.

Le tome XXI est commencé; mais le tome XIX (1886) n'est pas achevé. Il doit être complété par l'*Histoire du comté de Fallais,* par M. EUG. POSWICK.

Le tome XX (1887) contient :

G. LEFÈVRE. — *Rapport sur les fouilles archéologiques faites dans les environs de Landen.*

ALBIN BODY. — *Les actes notariaux passés à Spa par les étrangers (1565-1826).*

A. DEJARDIN. — *Quatrième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville.*

DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE. — *Deuxième lettre à Monsieur S... sur l'ancienne verrerie liégeoise.*

J.-E. DEMARTEAU. — *Les remparts de Saint-Trond, ville du pays de Liège.*

La première livraison du tome XXI (1888) contient :

DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE. — *Troisième lettre à Monsieur S... sur l'ancienne verrerie liégeoise.*

JEAN LEVAUX. — *Quelques mots sur l'arrestation de l'abbé Jokin.*

ID. — *Privilège des anciens habitants du Marquisat de Franchimont dans la ville de Liège.*

Marcel De Puydt. — *Notice-catalogue sur les antiquités du Musée de Liège.*

**Bibliothèque.**

La bibliothèque se compose de publications échangées avec les sociétés archéologiques de Belgique et de l'étranger, au nombre de 90, et d'ouvrages offerts par leurs auteurs.

Parmi ces derniers nous devons d'abord citer le grand ouvrage des frères Siret : *Les premiers âges du métal dans le Sud-Ouest de l'Espagne.* Un volume in-4° avec atlas in-folio. Ensuite les ouvrages de M. Aug. Hock : *Liège au* xv^e^ *siècle. Promenades rétrospectives. — Liège au* xix^e^ *siècle. Ses transformations. — Liège au* xix^e^ *siècle. La vie, croyances et remèdes populaires.* — De M. Ph. Gobert: *Les rues de Liège,* qui en sont à leur 13^e^ fascicule, et seulement à la lettre D. — De M. A.-D Dejardin : un *Quatrième supplément aux cartes de la principauté de Liège et aux places de la ville* et un *Deuxième supplément aux cartes de la province d'Anvers et aux plans de la ville (1^re^ partie).*

Outre cela, diverses brochures de MM. de Puydt, Fraipont, Fréson, Edm. de Sélys-Longchamps, de Liège, Ulysse Chevalier, de Romans, J.-J. Dordes, d'Utrecht, G. Aug. B. Schievenberg, de Francfort-s.-M., A.-B. Drachman, de Copenhague, L. Daac et L.-B. Stenersen, de Christiania, W.-J. Hoffman et F.-L.-O. Rochrig, de Washington, etc.

Il faut y ajouter les envois de M. le Ministre de l'intérieur et ceux de quelques-unes des sociétés avec lesquelles nous faisons l'échange.

La bibliothèque est ouverte aux membres de la Société tous les vendredis, de 11 à 4 heures.

Le délégué,
A. Dejardin.

## Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

Le but que se propose notre Société n'est pas l'étude spéciale des sciences historiques ou archéologiques, mais bien la formation de la jeunesse universitaire à l'art de parler et d'écrire. Tous les genres de travaux sont admis : il nous suffira de signaler ceux qui, pendant l'année 1887-1888, ont offert quelque intérêt pour l'archéologue ou l'historien.

Les *Mœurs de la cour de Charles-Quint* ont été décrites par M. DE RIDDER, d'abord en nous montrant le grand empereur à table, ensuite en nous faisant le tableau de ces somptueuses fêtes où la noblesse de Cour passait les rares instants de paix que lui laissait l'humeur belliqueuse de l'époque.

MM. MARTENS et BÉTHUNE ont étudié l'*origine du théâtre*, le premier en nous faisant connaître les premiers acteurs dramatiques, entre autres *les Ccnfrères de la passion, les Enfants sans souci, les Clercs de la basoche*. M. BÉTHUNE s'est mis à un point de vue plus littéraire, en analysant une des premières productions du théâtre, à savoir les *Mystères*, et, plus spécialement, l'un d'entre eux connu sous le nom de mystère de *l'Assomption de la Vierge*.

Nous passons les travaux exclusivement littéraires de MM. DE CRAENE, LEGRAND, SCHRAMME, HARDY et BODEUX.

M. l'abbé VAN DEN GHEYN s'occupa d'histoire des religions. D'abord il examina, dans l'Inde ancienne, la religion de l'âge védique, puis le Brahmanisme, d'où, plus tard, est né le Boudhisme. Dans une nouvelle étude, il passa en revue les différents rites des peuples non civilisés, pour en faire ressortir le caractère et l'élément religieux.

Par le récit de voyages en Ecosse, en Danemarck, en Suède et en Norwège, MM. le baron DE COUBERTIN et BRANT nous ont appris les mœurs des habitants de ces diverses contrées. M. FRÉDÉRIC GODEFROID, dans les nombreuses excursions dont

il nous a rappelé le souvenir, a soulevé la poussière des vieilles archives des pays de langue romane, dans l'espoir d'y trouver quelque élément nouveau pour son dictionnaire historique de la langue française.

Pour finir, nous signalerons une étude philosophique de Mgr MERCIER, sur *la Parole*, et la double conférence de M. le Dr LEFEBVRE, sur *l'hypnotisme*.

Le Secrétaire,
G. VAN DEN GHEYN.

---

## Cercle archéologique de Malines.

Le *Cercle archéologique de Malines*, fondé en 1887, est encore dans sa période de formation; c'est assez dire qu'il ne peut, malgré toute sa bonne volonté, apporter qu'un bien modeste contingent de travail.

Quoiqu'il en soit, voici la nomenclature des travaux présentés par nos membres pendant la période 1887-88.

H. CEUNINCKX. — *Etude sur la ferronnerie artistique et ses principales productions à Malines.*

J. TER POELEN. — *Notice historique sur la maison de Snoy, actuellement collège Saint-Rombaut.*

VAN BOXMER. — *Parallèle, au point de vue architectural, entre la tour de Saint-Rombaut, à Malines, et celle de Sainte-Waudru, à Mons.*

VAN BOXMER. — *Notice biographique sur le comte Jean-Ferdinand de Marchin, maréchal de France, né à Malines (1656-1706).*

L. VANDENBERG. — *Description d'une anse gothique trouvée à Malines.*

L. VANDENBERG. — *Etude sur les monnaies malinoises.*

VAN BOXMER. — *Projet de restauration des halles* (plan).

H. CORDEMANS. — *Notice historique sur la grue du quai de la Dyle, à Malines* (démolie en 1887).

H. Cordemans. — *Recherches sur les coutumes, lois et règlements de Malines.*

Plisnier. — *Recherches sur l'origine des noms patronymiques français et flamands.*

W. Aerts. — *Notice biographique sur le peintre malinois Hunin.*

Ces travaux, qui constituent notre très modeste apport, seront imprimés au commencement de l'année 1889.

Descamps,
délégué au Congrès de Charleroi.

---

## Cercle archéologique de Mons.

Le *Cercle archéologique de Mons* a publié, en 1888, le tome XXI de ses Annales. Ce volume est composé de XXXVI—376 pages et de 17 gravures. On y remarque un travail important de M. Félix Hachez sur *la topographie de la ville de Mons;* le *compte-rendu d'une excursion archéologique à Hal,* par M. Léopold Everaert; une *description du cartulaire de Saint-Feuillen, du Rœulx,* et une *notice du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Elisabeth, du Quesnoy,* par M. Léopold Devillers; des articles de MM. Jules Declèves, Ernest Matthieu, Gonzalès Decamps, Emmanuel Fourdin et Jules Monoyer, sur divers points de l'histoire du Hainaut; des notices sur les membres décédés, Ch. Brunin, L.-A. Caille, Max. Deprez, Em. Fourdin, Jules Monnoyer, Jules Sottiau.

Le tome XXII est sous presse, de même que les tables des vingt premiers volumes des Annales et le quatrième fascicule de la cinquième série des Bulletins des séances.

En 1888, le Cercle comptait 120 membres effectifs, 12 membres honoraires, 3 membres d'honneur et 66 membres correspondants.

Le catalogue de la bibliothèque a été publié cette année en un volume in-8° de 179 pages.

Enfin, les collections se sont accrues de plusieurs objets importants.

Le Président,
Léop. Devillers.

---

## Société archéologique de Namur.

Le nombre des membres de la *Société archéologique de Namur* s'est élevé, en 1888, à 135.

**Fouilles.**

Comme les années précédentes, nos fouilles ont commencé dans la première quinzaine du mois de mars et ont été continuées, sans interruption, jusqu'en décembre.

De nombreuses sépultures de l'époque mérovingienne ont été explorées dans les environs de Saint-Gérard ; malheureusement, la plupart avaient été fouillées. Celles qui avaient échappé aux premiers explorateurs renfermaient un mobilier assez modeste ; on n'y trouva ni épée, ni hache, ni aucune arme d'hommes libres. Nous devons signaler, cependant, la rencontre, dans une sépulture, d'une broche en or repoussé, d'une conservation parfaite. Ces médaillons d'or, qui portent le nom de bractéates, se rencontrent assez fréquemment dans les sépultures franques du pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elles ont la plus grande analogie avec les bijoux du même genre que l'on trouve en Scandinavie.

Nos recherches ont été dirigées ensuite sur un camp anté. romain situé au haut des rochers qui dominent la Meuse, entre Hastière et Waulsort. Le fossé, ainsi que le retranchement, étaient bien conservés. Ce dernier était formé de terre et de

pierres de moyenne grosseur, jetées entre les pièces de bois placées horizontalement et à des distances régulières ; c'était là le retranchement gallo-belge, tel que César le décrit dans ses *Commentaires*. On y observa, comme dans les camps de cette époque, les traces d'un feu violent qui avait carbonisé le bois et réduit la plupart des pierres à l'état de chaux. L'intérieur de l'enceinte n'a donné que quelques silex, un vase couvert d'ornements très curieux dont nous n'avons vu nulle part d'analogues, et des débris de poteries grossières faites à la main. Cette antique forteresse gallo-belge est la sixième dont la découverte est due à la *Société archéologique de Namur*. Abandonnés depuis plus de 2,000 ans, situés dans des positions escarpées et sur un sol aride, ces *castella* ont conservé, jusqu'à nos jours, de nombreux caractères qui permettent de fixer leur origine anté-romaine d'une manière incontestable.

Les travaux exécutés pour la construction d'une école dans le faubourg de Jambes, près Namur, ont amené la découverte d'un cimetière datant de l'époque romaine. Il renfermait le mobilier funèbre habituel des tombeaux des trois premiers siècles. On peut signaler cependant des vases à fossettes assez rares, différents ornements de bronze, des monnaies du haut empire. La quantité de cimetières antiques, découverts à Namur et dans son voisinage immédiat, nous semble un témoignage irrécusable de l'existence, dès les premiers siècles de notre ère, d'un bourg ou *vicus* à la jonction des deux rivières.

Dans les premiers jours de septembre, nous avons commencé l'exploration d'une villa romaine au village de Maillen. Elle avait été saccagée et incendiée comme presque toutes les villas de nos contrées; l'intérieur des appartements ne renfermait plus que des débris de toutes sortes. La disposition régulière de ces appartements, l'emplacement au centre de l'édifice principal de l'hypocauste ou calorifère, offraient un certain intérêt ; nous en avons fait lever un plan complet.

D'autres fouilles ont encore été exécutées à la fin de la saison,

notamment dans les bas côtés de la nef de l'église romane d'Hastière, et dans deux sépultures franques qui nous ont donné d'intéressants objets d'équipement et de toilette.

## Exposition.

La *Société archéologique de Namur* a pris une part active à l'Exposition rétrospective qui a eu lieu à Bruxelles en 1888. Elle avait envoyé une collection nombreuse de bijoux et d'objets de parure en usage en Belgique depuis le Ier siècle de notre ère jusqu'à Charlemagne. Les émaux et les différents procédés employés dans leur fabrication ont fixé d'autant plus l'attention des amateurs qu'ils offraient des spécimens peu connus du plus ancien art industriel de notre pays.

## Publications.

Notre Société a publié, en 1888, deux livraisons formant la dernière partie du tome XVII de ses annales. Elles renfermaient les articles suivants :

EUG. DEL MARMOL. — *Notices généalogiques sur quelques familles nobles du comté de Namur.*

VAN ELVEN. — *Relation nouvelle du siège de Namur de 1692.*

EUG. DEL MARMOL. — *Recherches sur l'industrie du cuivre dans le comté de Namur.* — *Notes concernant le baillage de Montaigle.*

J.-B. COCHET. — *La commune de Tamines.*

ALFRED BÉQUET. — *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs.*

ALFRED BÉQUET. — *Nos fouilles en 1886.*

ROLAND. — *Deux chartes inédites du cartulaire de Sugny.* — Bibliographie. — Mélanges.

Le Vice-Président,
ALF. BÉQUET.

## Société historique et littéraire de Tournai.

---

Les matières suivantes ont fait l'objet de communications et de rapports au cours de l'année 1888 :

*Thomas le Tourneur, archidiacre de Tournai, 1384,* par M. le comte DE MARSY.

*Sceau des doyens des métiers de Tournai,* par M. DE LA GRANGE.

*Saint-Donat, martyr ; son culte à Tournai,* par le même.

*Documents relatifs à Tournai, conservés à la Bibliothèque nationale, à Paris,* par M. D'HERBOMEZ.

*La maison du chanoine Cousin,* par M. MAQUEST.

*Une charte de Charles le Chauve,* par M. HUGUET.

*La ferme du Temple, à Saint-Léger,* par M. DE LA GRANGE.

*Deux tableaux d'Holbein,* par M. L. CLOQUET.

*Un fragment de sculpture représentant la chasse à la licorne, à l'église Saint-Piat, de Tournai,* par le même.

*La fête de l'évêque des fous,* par M. DE LA GRANGE.

*Note sur des plans et vues de Tournai, conservés au cabinet des estampes à Paris,* par M. d'HERBOMEZ.

*L'ouverture de la châsse de Saint-Eleuthère,* par M. HUGUET.

*Quelques notes relatives à un projet de démolition de la cathédrale de Tournai, sous la république française,* par M. L. MICHEL.

*Une tapisserie conservée à l'hôtel de ville de Tournai,* par M. DE LA GRANGE.

*Inventaire de l'église Saint-Brice, à Tournai, en 1285,* par le même.

*Un silex taillé,* par M. PIRET.

*Tombes romaines, à la rue Beyaert, à Tournai,* par M. SOIL.

*Inventaire de la chapelle d'André Ghiny, évêque de Tournai en 1335,* par M. DE LA GRANGE.

*Le sceau de Guillaume-Florentin de Salm, évêque de Tournai,* par M. le comte DE NÉDONCHEL.

Le Secrétaire,
E. SOIL.

## Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

—

*1888. 10 janvier.* — Etude de M. CAPPE sur les foires d'Elincourt. — Note de l'abbé MARTINVAL sur l'inscription des fonts de Guerbigny. — Description par M. POUJOL DE FRECHENCOURT des souterrains récemment déblayés de Naours. — Protestation de la Société contre la blâmable tendance qu'ont les églises rurales à se défaire des anciens objets d'art qu'elles possèdent.

*21 février.* — Notice de M. LEFEVRE-MARCHAND sur un caveau funéraire trouvé à Chaulnes. — Communication de lettres de DU CAMGE à MAURICE DAVID, de Dijon, sur différents points de l'histoire de Constantinople. — Notice de M. l'abbé DANICOURT sur les immenses souterrains de Naours. — Rapport par M. POUJOL DE FRECHENCOURT sur l'histoire de Saint-Just-en-Chaussée, de M. l'abbé PIHAN, commencée par la Société académique de l'Oise.

*13 mars.* — Grès de Saint-Agnan, à Ablaincourt, note de M. LEFÈVRE-MARCHAND. — Communication de M. JANVIER sur la notice de M. VAILLANT, à propos du saumon de plomb trouvé à Saint-Valéry-sur-Somme, en 1883. — Communication de M. DUHAMEL-DECÉJEN sur la découverte d'un caveau funéraire gallo-romain à Marché-Allouarde, canton de Roye. — Notice de M. BOUDON sur les filigranes du papier aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

*5 Avril.* — Discours du PRÉSIDENT de la Société sur la tombe de M. J. GARNIER, secrétaire perpétuel, décédé le 3.

*10 avril.* — Notice sur la famille municipale des Clabault, à Amiens, aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, par M. JANVIER. — Sur le fief Fleuron, à Manchecourt, près Abbeville, par M. GEORGES DE LHOMEL.

*3 mai.* — Installation de M. DUHAMEL-DECÉJEN comme secrétaire-perpétuel. — Lettre de M. LEFÈVRE-MARCHAND. Etude historique sur Misuy et Priaches, arrondissement de Péronne. — Travail de M. ALCIUS LEDIEU sur le siège d'Amiens

en 1597, d'après des documents extraits des archives municipales d'Abbeville. — Monographie de l'église de Saint-Firmin-à-la-Pierre, d'Amiens, par M. Robert-Guerlin.

*12 juin.* — Découverte, aux Ployes, commune de Saint-Romain, canton de Poix, d'un cercueil de pierre. — Communication de M. R. Boulonnais. — Descriptions, par M. Durand, de l'ancienne église de Beauval, arrondissement de Doullens, et par M. J. Antoine, de la Lanterne des Morts, de Comelle (Oise).

*10 juillet.* — Communication par M. Pinsard, sur des fouilles à Savières, commune de Flusille, et sur des antiquités gallo-romaines trouvées à Amiens, rue Vivien. — Concours de 1888. Mention honorable avec médaille de vermeil accordée à M. Alcius Ledieu pour son histoire de Demain; rapporteur, M. R. Guerlin.

*17 juillet.* — Lecture de M. Roux sur le mouvement économique des terres en Picardie, au moyen-âge, d'après les documents de l'abbaye de Saint-Acheul. — De M. de Guiencourt, sur les frais et menues dépenses d'un maître de maison au xviii$^{e}$ siècle.

*29. Séance publique.* — *30. Séance générale.* — Programme du concours de 1889. — Lecture de M. Louis Ricouart, sur les noms latins des localités traversées au ix$^{e}$ siècle par les reliques de Saint-Wandrille à travers le Vimeu, le Ponthieu, etc. — Don, par M. Boucher, d'un sceau de Claude de Rouvroy. — Saint-Simon, commandeur de la commanderie d'Oisemont. — Communication, par M. Pinsard, de dessins intéressant le Vieil Amiens. — Délégation de M. Janvier pour représenter officiellement la société au IV$^{e}$ Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Belgique, les 5, 6, 7 et 8 août, à Charleroi.

*7 août.* — Communications du Secrétaire perpétuel sur une trouvaille d'environ 4,000 pièces romaines en bronze et argent, à Voyennes et environs, de M. de Guyencourt sur un enseve-

lissement du Christ, bas relief du XVI^e siècle, appartenant à un marchand d'antiquités d'Amiens et provenant de l'ancienne église de Port-le-Grand. — Lecture de M. DUBOIS, suite de son étude sur les rues d'Amiens. — Notice de M. l'abbé ROZE sur un tableau de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy, de 1605.

*13 novembre.* — Lecture de M. DURAND. Introduction du tome II de l'inventaire des archives départementales de la Somme. — Communication de Monseigneur DE RAGNAU sur un cimetière à Castel.

*11 décembre.* — Analyse, par M. DARSY, du travail de M. H. JOSSE sur le village de Douilly. — Compte-rendu par M. JANVIER, du IV^e Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, tenu à Charleroi les 5, 6, 7 et 8 août. Le délégué amiénois insiste particulièrement sur la façon toute courtoise avec laquelle les savants français ont été accueillis en Belgique, et sur le fruit qu'ils ont recueillis au point de vue de l'étude des antiquités gallo-romaines et mérovingiennes.

**Publications.**

Bulletins, 1888, n^os 1, 2 et 3. — Mémoires et collection des documents inédits, tome XI.— *Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier,* par M. l'abbé HENOCQUE, tome III et dernier.

Le délégué,
A. JANVIER.

---

## Commission des monuments historiques et des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Conformément au programme qui lui est tracé par ses statuts, la *Commission des monuments historiques et des antiquités du département du Pas-de-Calais* s'est occupée, pendant l'année 1888, des travaux

de conservation à recommander à l'administration préfectorale, et de la description des objets anciens découverts dans sa circonscription.

C'est ainsi qu'elle a réclamé le classement du dolmen de Fresnicourt, et l'intervention de l'Etat au sujet de divers édifices religieux et civils menacés de démolition ou de réparations qui en altéreraient profondément le caractère. M. GUESNON a lu une notice sur la porte du Vivier, à Béthune, et sur l'inscription qu'elle portait.

Diverses communications ont été faites par MM. QUÉROY, LE GENTIL et DARPENT sur des antiquités gallo-romaines trouvées sur plusieurs points de l'arrondissement d'Arras, sur des carreaux en terre vernissés et polychromés, et sur des silex à *cydaris coronata* taillés, anthropomorphes et zoomorphes.

Le Bulletin de la Commission a publié un travail de M. V.-J. VAILLANT, intitulé : *Classis Britannica, Classis Samarica, Cohors I Morinorum. Recherches d'épigraphie et de numismatique.*

Lecture a aussi été donnée par M. V.-J. VAILLANT de trois notices relatives : 1° à une stèle gallo-romaine élevée sur la tombe d'un marin de la flotte britannique, nommé DIDIVS; 2° à un tumulus fouillé sur le territoire d'Etaples, au lieu dit « La Butte des Signaux » ; 3° à un cippe funéraire à la mémoire d'une femme nommée SVALICCIA, qui sert de bénitier dans l'église de Vieil-Moutier.

M. DE CARDEVACQUE a tracé la biographie et la bibliographie de deux membres de la Commission : MM. DE LINAS et TERNINCK.

V.-J. VAILLANT.

---

## Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas de Calais).

—

La *Société des antiquaires de la Morinie* n'a aucune découverte archéologique à signaler, faite pendant l'année 1888, dans l'étendue de sa circonscription.

Les trouvailles de ce genre se font de plus en plus rares.

Aussi l'activité et les faibles ressources dont disposent la Société se portent sur les recherches historiques, dont le résultat est contenu dans ses publications.

Outre le *Bulletin historique trimestriel,* qui continue à paraître régulièrement, et les *Mémoires,* dont l'impression se poursuit en proportion des ressources disponibles, elle a fait paraître, cette année, la *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer,* et un premier fascicule du tome II des *Chartes de Saint-Bertin,* recueil extrêmement précieux et qui fournit un instrument de travail très important, non seulement aux érudits du Nord de la France, mais aussi d'autres pays, et notamment de la Belgique, ce qui s'explique par les nombreuses possessions de Saint-Bertin et par les grandes relations que cette puissante abbaye avait avec eux.

Le Secrétaire général,
L. Deschamps de Pas.

—

## Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

—

Cette Société, fondée en 1831, se compose actuellement de trois sections et de trois comices dont la désignation suit :

Section centrale. — Section des sciences et manufactures. — Section de moralité. — (La section d'histoire et de littérature, ainsi que celle des beaux-arts, n'ont pas fonctionné depuis un certain nombre d'années.) Comices agricoles de Valenciennes, de Saint-Amand et de Denain.

La section centrale a tenu sept séances depuis le commencement de l'année 1888; la section des sciences et manufactures en compte deux et la section de moralité deux également.

Les comices agricoles, de leur côté, ont eu, savoir : celui de Valenciennes, neuf réunions, et celui de Saint-Amand, deux; celui de Denain n'a pas encore été convoqué cette année.

La Société publie une *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* dont les livraisons parues de janvier à octobre 1888 comprennent, outre les procès-verbaux des séances et les comptes-rendus, tant des travaux et des finances que des concours annuels de la Société, quelques rapports ou articles intitulés :

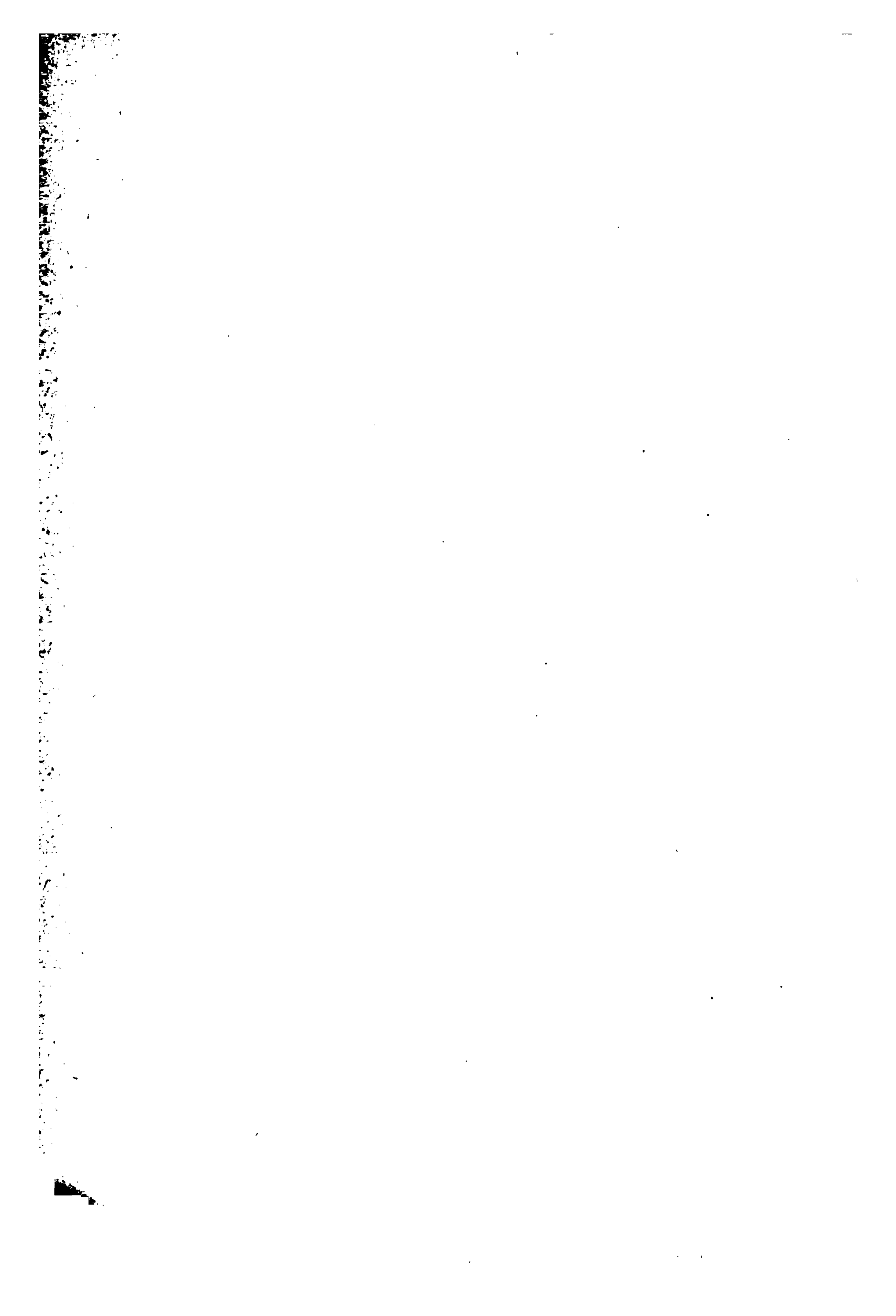
*Le siège de Valenciennes en 1656* (Communication d'un document existant aux archives du dépôt de la guerre, à Paris).

*Salon de 1888 (Paris).* — Liste des artistes de l'arrondissement de Valenciennes qui ont exposé.

Rapport sur deux ouvrages offerts à la Société par M. Paul Marmottan *(Ecole française de peinture (1789-1830). — Tableau de Valenciennes au XVIII$^e$ siècle).*

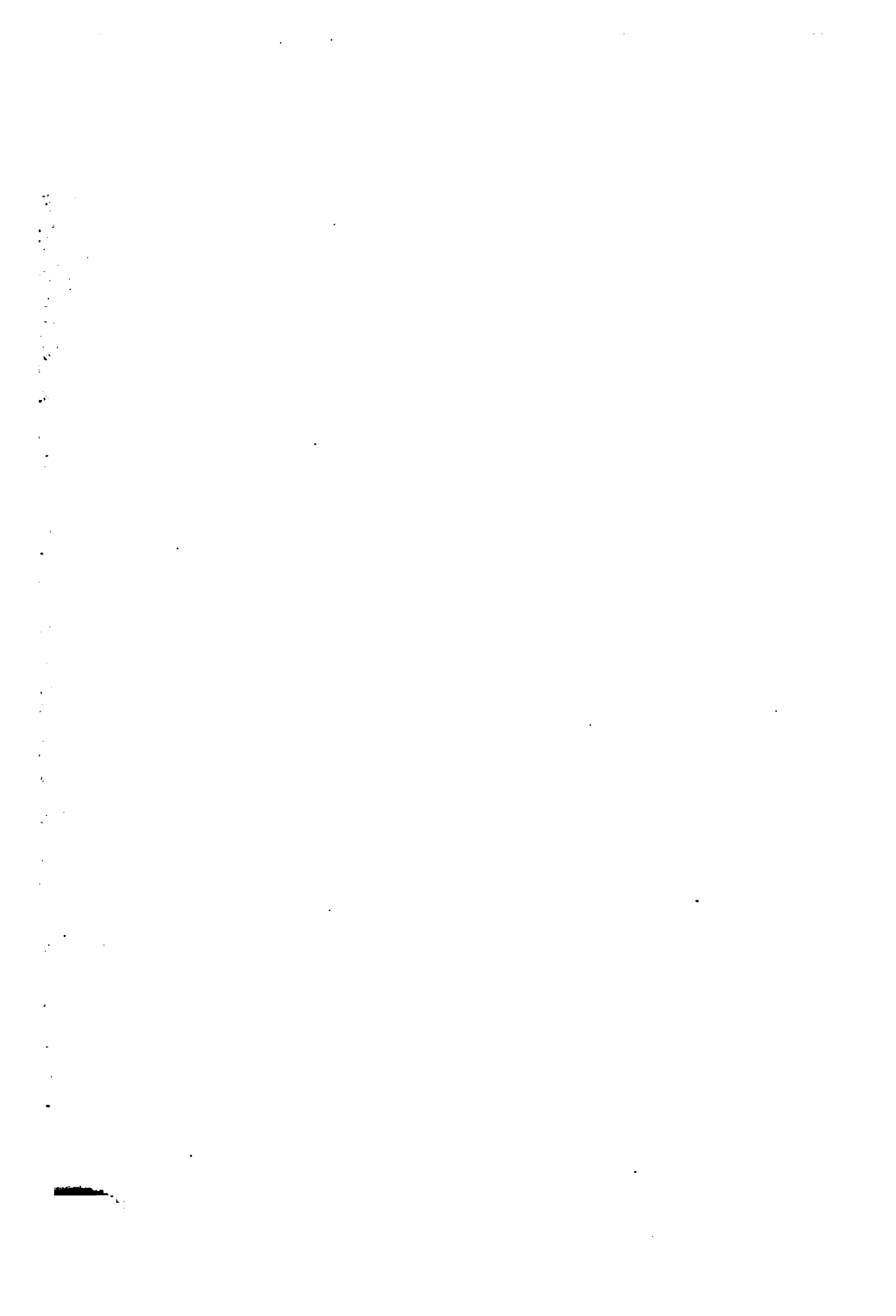
Le délégué,

A. Losset.



VII.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.



# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

DES

# OUVRAGES DONT HOMMAGE A ÉTÉ FAIT AU CONGRÈS

## DE CHARLEROI.

---

L. CLOQUET. — De l'origine du style gothique, à propos d'une conférence de M. DIEULAFOY. — Extrait de la Revue de l'Art chrétien, 1888, 2e livraison.

E. DELVAUX. — Extrait d'une carte anthropologique préhistorique de la Belgique : 1° Notice explicative; 2° Fouille de Flobecq. — F. Hayez, Bruxelles, 1888.

ALPH. DE SCHODT. — Résumé historique de la numismatique brugeoise. — De Plancke frères. Bruges 1888.

THÉODORE LESNEUCQ-JOURET. — La ville de Lessines. Fête du Festival, 300e anniversaire, 1583—1883 (trois exemplaires). — F. Junprez. Bruxelles.

V. J. VAILLANT. — 1° A propos d'un saumon de plomb antique trouvé à Saint-Valéry-sur-Somme. — Simonnaire et Cie. Boulogne-sur-Mer 1888.

2° Etude sur un jeu de poids antiques, trouvé à Brimeux (dépt du Pas-de-Calais) et sur ses inscriptions. — de Sède et Cie. Arras 1888.

3° A propos des vases pastillés et épigraphiés de l'époque gallo-romaine trouvés dans le Boulonnais. — de Sède et Cie. Arras 1888.

4° Deux peintres boulonnais, BAUDREN YVART (1610—1690) et JOSEPH YVART (1649—1728). — Simonnaire et Cie. Boulogne-sur-Mer 1884.

Dr N. VAN WERVEKE. — Programm herausgegeben am Schluste des Schuljahres 1886—1887. — Athénée royal grand-ducal de Luxembourg (deux exemplaires). — V. Bück. Luxembourg 1887.

2° Beitràge zur Geschichte des Lüxemburger Landes, 1er, 2e et 3e volume. — Peter Brück. Luxembourg 1886.

3° Choix de documents luxembourgeois inédits. — V. Bück. Luxembourg 1888.

A. JANVIER. — Boves et ses seigneurs. Etude historique de la commune de Boves. — A. Douillet et Cie. Amiens 1877.

**Em. de Munck.** — 1° Observations au sujet de la conservation des objets découverts dans les travaux publics. — Mémoires, rapports, etc., préalables au Congrès de Charleroi (deux exemplaires). — G. Deprez, Bruxelles 1888.

2° Recherches sur les silex éclatés, sous l'influence des agents atmosphériques et sur ceux retouchés et taillés accidentellement. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1886.

3° Principaux caractères qui distinguent les silex de Spiennes fabriqués par des faussaires. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1886.

4° Une méthode à suivre pour l'étude des migrations des peuplades des âges de la pierre. — Annales de la Fédération historique et archéologique. — Lambert-De Roisin, Namur 1886.

5° Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Havré. — Annales du Cercle archéologique de Mons. — Hector Manceaux, Mons 1886.

6° Les inscriptions de la Chapelle de Bonvouloir-en-Havré. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1887.

7° Exposé des principales découvertes archéologiques faites à Obourg en 1879-1886. — Bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1887.

8° I. Vœu présenté et adopté au Congrès de Namur en 1886. — II. Etude à faire sur les gisements et les caractères des roches taillees par l'homme de l'époque préhistorique. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1887.

9° Vœu adopté au Congrès de Namur en 1886. — Bulletin de la Société belge de géologie. — Polleunis, Bruxelles 1887.

10° Les tremblements de terre d'Havré. — Bulletin de la Société belge de géologie. — Polleunis, Bruxelles 1887.

11° Note préliminaire sur les silex quaternaires découverts dans le Hainaut. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. — F. Hayez, Bruxelles 1888.

12° Fouille d'un puits de l'époque néolithique, fouillé par M. le baron de Loë. — Bulletin de la Société d'anthropologie. — F. Hayez, Bruxelles 1888.

13° Découvertes d'antiquités préhistoriques dans le Limbourg belge. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Vromant, Bruxelles 1888.

14° Proposition d'une excursion géologico-archéologique à faire à Maestricht. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Vromant, Bruxelles 1888.

15° Compte-rendu de l'excursion géologico-archéologique à Maestricht. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Vromant, Bruxelles 1888.

16° Documents pour servir à l'étude des mœurs judiciaires au XVIII^e siècle dans le Luxembourg belge. — Belgique judiciaire. — Alliance typographique de Bruxelles, 1888.

JULIEN FRAIPONT. — 1° Notice sur une caverne à ossements. — Vaillant-Carmanne. Liège 1884.

2° Une lingule nouvelle du calcaire carbonifère de Visé. — Vaillant-Carmanne. Liège 1888.

3° Recherches sur les poissons paléozoïques de Belgique. — Vaillant-Carmanne. Liège 1888.

4° Recherches sur les crinoïdes du Famennien (Dévonien supérieur) de Belgique. — Vaillant-Carmanne. Liège 1883.

5° Recherches sur les crinoïdes du Famennien (Dévonien supérieur) de Belgique. — Vaillant-Carmanne. Liège 1884.

6° Le tibia dans la race de Neanderthal. — G. Masson. Paris 1887.

7° La poterie en Belgique à l'âge du mammouth (Quaternaire inférieur). — G. Masson. Paris 1887.

JULIEN FRAIPONT et MAX LOHEST. — Recherches ethnographiques sur des ossements humains. — L. Vanderpoorten. Gand 1887.

LUDOVIC GUIGNARD. — 1° Un cimetière du premier âge du fer, à Chouzy (Loire-et-Cher). — Herluison, Orléans 1886.

2° Histoire de Chouzy (Loire-et-Cher). — Herluison. Orléans 1886.

3° Congrès de Nancy, 1886. — Association française pour l'avancement des sciences. — Secrétariat de l'Association. Paris 1887.

4° Congrès de Grenoble, 1885.—Association française pour l'avancement des sciences. — Secrétariat de l'Association. Paris 1886.

5° Congrès de Blois, 1884. — Association française pour l'avancement des sciences. — Secrétariat de l'Association. Paris 1884.

6° Conférence sur l'antiquité de l'homme dans le Loire-et-Cher (deux exemplaires. — E. Havard. Chartres 1888.

LUDOVIC GUIGNARD et J. DEPOIN. — Ephémérides pontoisiennes. — Amédée Pâris. Pontoise 1886.

Docteur N. CLOQUET. — Simple notice sur les poteries anté-romaines. — Mémoires, rapports, etc., préalables au Congrès de Charleroi. — G. Deprez. Bruxelles 1888.

LÉOP. DEVILLERS. — L'église de Sainte-Waudru doit-elle être polychromée? — Dequesnes-Masquillier. Mons 1888.

ALPHONSE WAUTERS. — A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique. — F. Hayez. Bruxelles 1888.

EUGÈNE NEVE. — Bruxelles et ses environs. — Desclée, de Brouwer et Cie. Bruges 1888.

Le baron J. DE BAYE. — 1° Note sur l'usage du Torques chez les Gaulois.

2° Le Torques était porté par les hommes chez les Gaulois. — H. Delesques. Caen 1886.

3° Congrès international des Américanistes. 5me session, à Copenhague. — P. Bousrez. Tours 1883.

4° Congrès International des Américanistes. 6me session, à Turin.— Martin frères. Châlons-sur-Marne 1886.

5° Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Lisbonne. — Paul Bousrez. Tours 1880.

6° Les grottes à sculptures de la vallée du Petit-Morin (Marne). — Paul Bousrez. Tours 1875.

7° Les instruments en pierre à l'époque des métaux. — H. Menu. Paris 1881.

8° Note sur le château de Montmort. (Marne) — Léon Frémont. Arcis-sur-Aube 1884.

9° L'industrie quaternaire stratigraphique. — Léon Frémont. Arcis-sur-Aube.

10° Sépultures gauloises de Flavigny. — Revue archéologique. — Didier et Cie. Paris.

11° Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne. — Ernest Leroux. Paris 1885.

12° Grottes de Baye. Pointes de flèches en silex a tranchant transversal. — Didier et Cie. Paris.

13° Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port (Marne). — Imprimerie Nationale 1884.

14° Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise. — Paris 1884.

15° Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise. — Paris 1886.

16° Note sur les carreaux émaillés de la Champagne. — Paris 1887.

17° Association française pour l'enseignement des Sciences. — Congrès de Nancy. — Paris.

18° Un rapport archéologique entre l'Ancien et le Nouveau Continent. — Reinwald. Paris 1886.

19° Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, 7me session, à Stokholm. — R. Nilsson. Paris 1875.

20° Catalogue du Musée de Baye. — Martin frères. Châlons-sur-Marne 1880.

A. Eeckman. — 1° Plan de la Forêt de Mormal. 1887.

2° — Carte archéologique de la Forêt de Mormal.

Victor Tahon. — 1° Les armes franques et leur fabrication en Belgique. — Mémoires, rapports, etc. préalables au Congrès de Charleroi. — G. Deprez. Bruxelles 1888.

2° Les origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. — H. Manceaux. Mons 1886.

---

# LISTE

DES

# VŒUX DU CONGRÈS DE CHARLEROI.

---

ABRÉVIATIONS : *S.* Vœux adressés aux Sociétés.
*G.* » » au Gouvernement.
*D.* Desiderata.

---

### Première section.

**1.** La première section émet le vœu de voir *confectionner une carte historique et protohistorique de l'arrondissement de Charleroi par la Société archéologique de Charleroi.*

Vœu présenté par M. V. JACQUES et adopté en assemblée générale, p. 172. (*S.*)

**2.** *La première section émet le vœu que des fouilles scientifiques soient pratiquées immédiatement sous le nouveau dolmen de Wéris, par les soins de la Société archéologique de Charleroi, et qu'il soit avisé, s'il y a lieu, à sa conservation. La Société de Charleroi fera les démarches nécessaires, auprès du Gouvernement, pour obtenir que des mesures*

*soient prises dans le but d'assurer la conservation de ce monument important.*

Vœu présenté par M. le baron DE LOË, adopté en section, p. 230, et en assemblée générale, p. 173. (*S.*)

**3.** La première section émet le vœu suivant : *Chaque fois qu'il s'agit d'une découverte importante, de l'exhumation d'objets rares ou dont l'existence est discutée, il serait utile, dans l'intérêt de l'auteur de la fouille, aussi bien que dans l'intérêt de la science, que l'on appelât sur les lieux une commission de spécialistes qui puissent contrôler, en quelque sorte, le résultat de la fouille.*

Vœu présenté par M. W. DE SÉLYS-LONGCHAMPS, adopté en section, p. 240, et en assemblée générale, p. 175. (*D.*)

**Deuxième section.**

**4.** *La deuxième section émet le vœu que les notaires soient autorisés, par mesure législative, à remettre dans les dépôts publics d'archives, régulièrement organisés, les documents antérieurs à l'an XI, dont ils sont dépositaires.*

*Le Comité exécutif du Congrès est chargé de transmettre ce vœu à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur, avec prière d'en poursuivre la réalisation.*

Vœu présenté par M. E. MATTHIEU, adopté en section, p. 243, et en assemblée générale, p. 178. (*G.*)

**5.** *La deuxième section désigne une Commission pour*

*revoir et compléter le travail rédigé sur le Folklore par la Société d'émulation de Bruges. Elle décide de renvoyer l'œuvre de cette Commission au Comité du Congrès, avec prière de la publier, si possible, dans le compte-rendu des actes de la présente session.* (1)

Vœu adopté en section, p. 244, et en assemblée générale, p. 179. (*S.*)

**6.** *La deuxième section émet le vœu que le Comité exécutif demande au Gouvernement que le travail élaboré par la commission chargée de revoir l'orthographe des noms des communes du pays soit transmis aux sociétés archéologiques, chacune pour sa région, afin que celles-ci soient admises à présenter des observations avant que la dite orthographe ne soit définitivement arrêtée par le Gouvernement.*

Vœu déjà émis à Namur, adopté en section, p. 248, et rejeté par l'assemblée générale, p. 181. (*D.*)

**7.** *La deuxième section émet le vœu de voir continuer, dans les diverses provinces, la publication des recueils des épitaphes et inscriptions monumentales antérieures au XIX^e siècle.*

Vœu présenté par M. L. Devillers, adopté en section, p. 260, et en assemblée générale, p. 182. (*D.*)

**8.** *La deuxième section émet le vœu de voir poursuivre, par les sociétés fédérées, l'étude des points suivants :*

---

(1) Ce travail n'est pas arrivé au Comité exécutif. Il devra être renvoyé à un Congrès prochain.

I. *Rédaction de glossaires toponymiques des communes, d'après le type proposé par* M. KURTH *au Congrès de Namur.*

II. *Recherches sur la statistique ancienne, spécialement :*

a. *Sur la population des villes.*

b. *Sur la population industrielle.*

c. *Sur le chiffre des contingents militaires fournis par les communes.*

III. *Déterminer les règles d'après lesquelles était organisée la magistrature communale au moyen-âge.*

IV. *Quels étaient le titre et les attributions du fonctionnaire représentant le souverain ou le seigneur auprès des administrations locales ?*

V. *Rechercher quels étaient la base et le montant de l'impôt au moyen-âge et le mode d'après lequel il était perçu.*

VI. *Dresser la liste alphabétique des patrons de toutes les églises et chapelles, en signalant celles qui auraient changé de vocable.*

VII. *Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique en Belgique et faire connaître les ouvrages classiques employés dans les établissements scolaires.*

VIII. *Publier les catalogues des bibliothèques monastiques et autres, antérieures au* XVII^e^ *siècle.*

IX. *Inviter les membres des Sociétés fédérées à rechercher, dans les localités qu'ils habitent, les réponses au questionnaire relatif au Folklore.*

Vœu adopté en section, pp. 247, 248, 256, 257, 259, 260, et en assemblée générale, p. 183. (*S.*)

**Troisième section.**

(1re SOUS-SECTION.)

**9.** *La section émet le vœu que des démarches soient faites auprès du Gouvernement pour qu'il fasse voter une loi d'expropriation, afin de conserver les monuments qui présentent un intérêt artistique ou historique.*

Vœu adopté en section, p. 270, et en assemblée générale, p. 184. (*G.*)

**10.** *La section émet le vœu de voir compléter comme suit le projet de loi élaboré par l'Académie d'archéologie d'Anvers :*

*Art. 9bis. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des objets pouvant intéresser la science ou l'art, sur un terrain appartenant à l'État, à une province, à une commune, à une fabrique d'église ou aux établissements publics, les membres de la Commission des monuments et des fouilles devront exercer une surveillance immédiate, régulière et continue sur les dites fouilles, assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser, à bref délai, le Gouvernement des mesures qui auront été prises.*

Vœu présenté par M. DE MUNCK, adopté en section, p. 273, et en assemblée générale, p. 185. (*G.*)

**11.** *La section engage les sociétés archéologiques à signaler les trouvailles numismatiques et à indiquer avec soin le lieu où elles ont été faites. Ces renseignements, qui pourraient être transmis à la Société*

*royale de numismatique, seraient très utiles, notamment pour déterminer dans quelle région on a frappé monnaie, en Belgique, à l'époque gauloise.*

Vœu adopté en section, p. 274, et en assemblée générale, p. 185. (*S.*)

## Troisième section.

(2$^{de}$ SOUS-SECTION.)

**12.** *La section émet le vœu que les lauréats aux concours d'architecture pour le prix de Rome soient chargés, pendant leurs années d'études, de lever en Belgique les plans d'un ancien monument, dont ils établiraient le projet de restauration.*

Vœu présenté par M. SCHAEPS, adopté en section, p. 284, et en assemblée générale, p. 186. (*G.*)

**13.** *La section émet les vœux suivants, relatifs à la polychromie :*

I. *La section estime que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux.*

II. *Il est désirable que le Gouvernement veille, non seulement à la conservation des restes de peintures murales qu'on découvre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.*

III. *Dans les anciennes églises, où des vestiges suffisants de polychromie ancienne n'ont pas été conservés, la section émet le vœu de voir maintenir les édifices intacts.*

Vœux adoptés en section, p. 288, et renvoyés au prochain Congrès par l'assemblée générale, p. 188.

## Assemblées générales.

**14.** *Le Congrès émet le vœu de voir assurer la conservation des pierres tombales qui existent dans l'église de Lobbes.*

Vœu présenté par M. le comte de Marsy et adopté en assemblée générale, p. 195. (*D.*)

**15.** *Le Congrès émet le vœu de voir mettre, d'une façon générale, à l'ordre du jour du prochain Congrès, l'importante question de la conservation des pierres tombales.*

Vœu présenté par M. l'abbé Van den Gheyn et adopté en assemblée générale, p. 197. (*S.*)

**16.** *Le Congrès émet le vœu de voir le Gouvernement charger le premier lauréat du concours d'architecture (Académie des Beaux-Arts) d'opérer le relèvement complet d'un monument national, ou de voir le Gouvernement organiser un concours, dans ce but, parmi les architectes les plus capables. Un prix de 2,000 francs pourrait être accordé à l'auteur du meilleur travail.*

Vœu présenté par M. Ruelens et adopté en assemblée générale, p. 207. (*G.*)



# ERRATA.

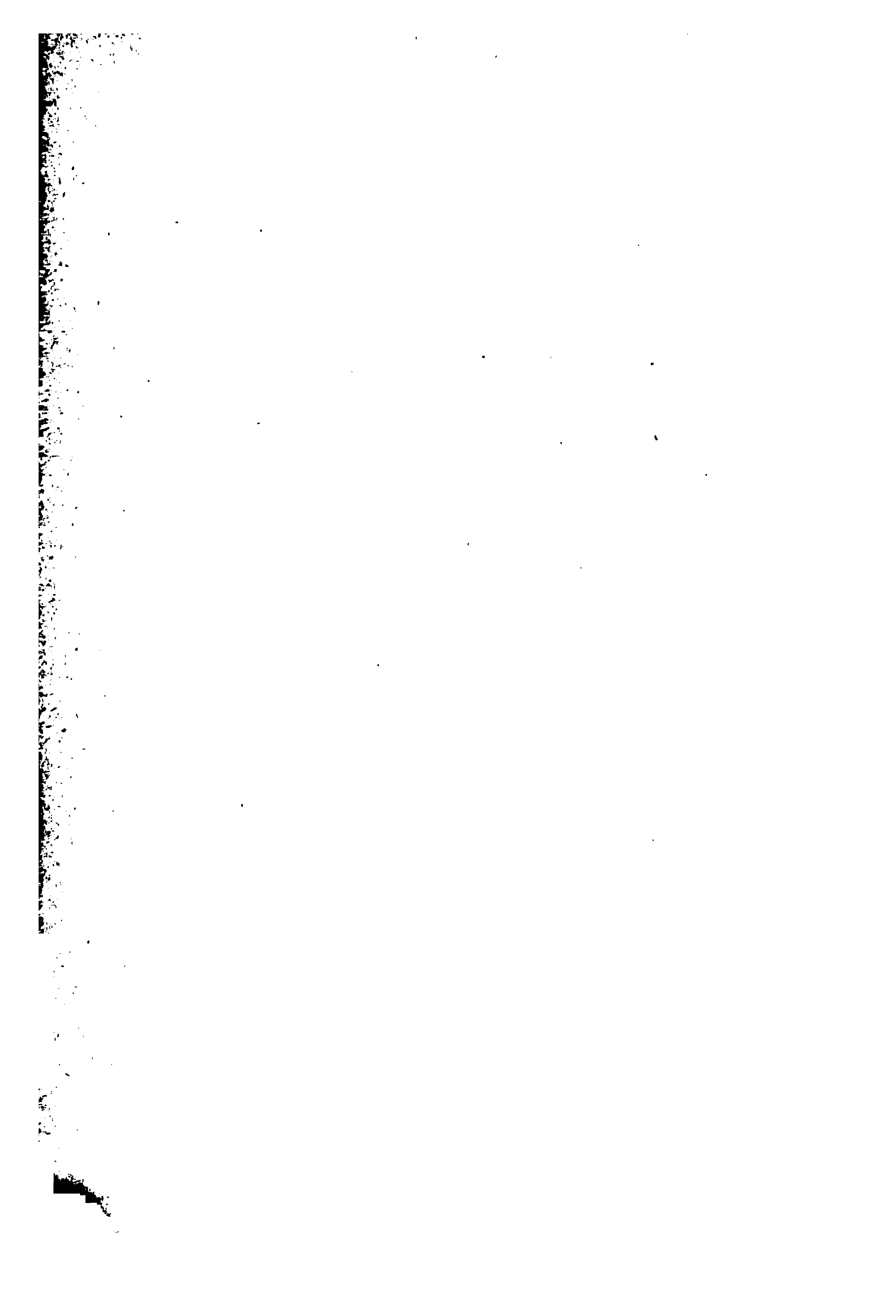
Page 152, lignes 25-26, reporter à la fin du paragraphe les mots : *fiche-patte, poinçon* ou *tire-fond*, et les mettre entre parenthèses.
Page 240, ligne 36, après le mot *série*, ajoutez : *de tessons*.

---

Dans le volume des *Mémoires, rapports et autres documents, etc.* :

Page 25, ligne 12, au lieu de : *examen auquel*, lisez : *recherches auxquelles* ;
» 39, supprimez la dernière ligne ;
» 42, ligne 29, au lieu de : *Mesviens*, lisez : *Mesviniens* ;
» 43, » 6, au mot : *taille*, ajoutez *intentionnelle* ;
» » » 10, au lieu de : 6, lisez : 26 ;
» 65, » 15, » *trapes*, lisez : *trapps* ;
» » » » ». *trapéennes* lisez : *trappéennes* ;
» 75, » 29, » *euphotide*, lisez : *eupholithe* ;
» 76, » 3, » *euphotides*, lisez : *eupholithes* ;
» » » 11, » *hyperstine*, lisez : *hyperstène* ;
» » » 23, » *euphotide*, lisez : *eupholithe* ;
» 78, » 31, » *peridor*, lisez *peridot* ;
» 80, » 22, » *amphibolithiques*, lisez : *amphiboliques* ;
» 82, » 29, » *therzolithe*, lisez : *lherzolithe* ;
» 83, » 7, » *therzoline*, lisez : *lherzoline* ;
» » » 14, » *hyperstinite*, lisez : *hypersténite* ;
» 338, en tête de la 2me colonne, au lieu de *sud-est*, lisez : *sud-ouest*.

# TABLE DES ORATEURS & DES AUTEURS.



# TABLE DES MATIÈRES.

130
132

32
35

37
11
9
1
9

